



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-neuvième session

199 EX/4 Partie I (A)

PARIS, le 4 mars 2016
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

PARTIE I (A)

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME (1^{er} JANVIER 2014 – 31 DÉCEMBRE 2015)

Résumé

Le rapport sur l'exécution du programme est établi conformément à la résolution 38 C/99. Il est destiné à informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans l'exécution du programme adopté par la Conférence générale au cours des 24 premiers mois de la période quadriennale 2014-2017.

Le rapport présente une évaluation analytique de l'exécution du programme et des progrès accomplis dans l'obtention de résultats par les cinq grands programmes, l'ISU et les deux priorités globales, l'Afrique et l'Égalité des genres, pendant la période allant de janvier 2014 à décembre 2015. Les progrès sont évalués par résultat escompté par rapport aux indicateurs de performance et aux cibles correspondants, dans le cadre du Plan de dépenses de 507 millions de dollars.

Il est complété par les informations consultables en ligne dans le système [SISTER](#) (37 C/5), qui présente les progrès accomplis par rapport aux cibles correspondant aux indicateurs de performance pour chacun des résultats escomptés du 37 C/5.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 152.



TABLE DES MATIÈRES

	Page
RÉSUMÉ	1
GRAND PROGRAMME I : ÉDUCATION	6
GRAND PROGRAMME II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	36
GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES.....	67
GRAND PROGRAMME IV : CULTURE	83
GRAND PROGRAMME V : COMMUNICATION ET INFORMATION	108
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	128
Priorité globale Afrique.....	129
Priorité globale Égalité des genres.....	137

RÉSUMÉ

1. En application de la résolution 38 C/99, la Directrice générale soumet dans le présent document le Rapport sur l'exécution du programme (PIR) qui récapitule la situation concernant l'exécution du programme pour les 24 premiers mois de la période quadriennale 2014-2017.

2. Le présent rapport fournit une évaluation analytique de l'exécution du programme en termes de progrès dans la mise en œuvre des activités et l'obtention des résultats pour les cinq grands programmes, l'ISU et les deux priorités globales que sont l'Afrique et l'Égalité des genres, notamment des informations sur le volume des ressources extrabudgétaires mobilisées pour chacun des résultats escomptés du 37 C/5. Les progrès sont évalués par rapport aux indicateurs de performance et aux cibles correspondants, tels que révisés à la lumière du Plan de dépenses de 507 millions de dollars.

3. Le rapport est complété par des informations plus détaillées consultables en ligne directement dans le système [SISTER](#) (37 C/5), qui présente les progrès accomplis dans la réalisation des cibles définies pour les indicateurs de performance pour chacun des résultats escomptés du 37 C/5.

Aperçu des principaux résultats

4. Dans l'ensemble, l'exécution du programme est en bonne voie, et les résultats escomptés, définis dans le cadre du Plan de dépenses de 507 millions de dollars devraient être atteints avant la fin de 2017.

5. S'agissant du grand programme I, l'UNESCO a été à l'avant-garde des consultations mondiales qui ont été menées ces trois dernières années sur le futur agenda de l'éducation et ont débouché sur le Forum mondial sur l'éducation (Incheon, mai 2015). Dans la Déclaration d'Incheon adoptée lors du Forum, la communauté internationale s'est engagée à ce qu'il n'y ait qu'un seul agenda pour l'éducation, ce qui a conduit par la suite à l'adoption de l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) sur l'éducation, ainsi que des cibles qui y sont associées. L'UNESCO a été chargée de continuer à jouer le rôle qui lui incombe, en vertu de son mandat, à savoir conduire et coordonner l'agenda Éducation 2030.

6. En 2014-2015, d'importantes ressources ont été mises au service des pays qui risquaient le plus de ne pas atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015, en particulier en Afrique. La promotion de l'égalité des sexes et de l'éducation des filles et des femmes a continué d'être une priorité du Secteur de l'éducation et l'accent a été mis sur quatre domaines thématiques prioritaires. Le soutien apporté par l'UNESCO dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes, « Une vie meilleure, un avenir meilleur », a contribué à la prise en compte des questions relatives à l'égalité entre les sexes, et en particulier à la promotion de l'alphabétisation et de l'autonomisation par l'accès aux informations relatives à la santé matière de sexualité et de procréation, ainsi qu'aux compétences nécessaires à l'emploi.

7. Le Secteur de l'éducation de l'UNESCO a continué d'assurer sa fonction d'établissement de normes et principes et de suivi de leur mise en œuvre. Par ses activités, l'UNESCO a contribué à l'adoption de la Convention régionale révisée sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique (décembre 2014), ainsi que de la Recommandation révisée sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (2015) et de la Recommandation révisée concernant l'enseignement et la formation techniques et professionnels (2015).

8. Au titre du grand programme II (GP II), l'UNESCO a intensifié son action dans tous les domaines thématiques malgré la réduction des ressources du Programme ordinaire, qui a été atténuée, dans une certaine mesure, par les financements extrabudgétaires. Les principales

réalisations incluent : le soutien apporté à la formulation et à la mise en œuvre de politiques de science, de technologie et d'innovation (STI) aux niveaux national et sous-régional, notamment par le biais de l'Observatoire mondial des instruments de politique de science, de technologie et d'innovation (GO-SPIN) ; le succès de l'Année internationale de la cristallographie (2014) et de l'Année internationale de la lumière et des techniques utilisant la lumière (2015) ; la publication de deux éditions du Rapport mondial d'évaluation des ressources en eau et du Rapport de l'UNESCO sur la science intitulé « Vers 2030 » ; l'adoption de la Stratégie du MAB 2015-2025 ; la ratification du nouveau Programme international pour les géosciences et les géoparcs et l'adoption de l'appellation « géoparcs mondiaux UNESCO » ; les contributions au Programme 2030, en particulier aux ODD adoptés concernant l'eau, les océans, la biodiversité et la nature transversale de la STI ; les événements qui se sont déroulés dans le cadre des préparatifs de la COP-21 à la CCNUCC, puis pendant son déroulement, et l'inclusion de références liées aux océans, à l'eau, à l'égalité des sexes, aux peuples autochtones et à d'autres sujets dans l'Accord de Paris relatif au changement climatique qui a résulté de cette conférence. Les réunions du Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général de l'ONU ont été particulièrement utiles pour l'élaboration du Programme 2030 et la préparation de la COP-21. L'Organisation a montré qu'elle pouvait mener des activités à grande échelle dans certains domaines, par exemple en renforçant les capacités de plus de 7 800 professionnels dans des secteurs liés à l'eau au cours de l'exercice biennal.

9. La Commission océanographique intergouvernementale (COI) a poursuivi son programme de travail en ce qui concerne la santé des océans, la sécurité des populations vivant sur les côtes et la capacité des sociétés à faire face aux conséquences du changement et de la variabilité du climat. En coopération avec ses partenaires du système des Nations Unies et conjointement avec la FAO et le PNUE, la COI a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du nouvel Objectif de développement durable (ODD 14) consacré à l'océan. Conformément à son mandat, la COI dirige maintenant la mise au point d'indicateurs scientifiques correspondant aux cibles de l'Objectif.

10. Menée par la COI, l'évaluation mondiale de l'état des systèmes d'eaux côtières transfrontières et de son évolution permettra au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), aux responsables politiques et aux organisations internationales d'établir scientifiquement des priorités pour l'allocation des ressources financières. Une quarantaine de pays à travers le monde utilisent désormais les directives de la COI pour l'aménagement de l'espace marin, récemment publiées, en tant qu'outil permettant de planifier un développement économique durable et la résilience des écosystèmes dans leurs eaux nationales. Le *Manuel sur le carbone bleu côtier* et l'*Évaluation mondiale des océans* des Nations Unies ont été publiés avec une large contribution de la COI. En 2015, les trois derniers systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis de la COI à avoir été mis en place, à savoir celui des Caraïbes, celui de l'océan Indien et celui dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes, ont célébré leur dixième anniversaire, tandis que le Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique a célébré son 50^e anniversaire. Ces systèmes sont désormais tous opérationnels.

11. L'exercice biennal 2014-2015 a été une période de transition et de consolidation sur trois niveaux pour le grand programme III (GP III). A l'échelle mondiale, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a inscrit la durabilité dans un ensemble d'objectifs ambitieux et transformateurs ancrés dans les droits de l'homme, ciblant une application universelle et fondés sur l'engagement de ne « laisser personne de côté », soit des valeurs et des objectifs visés par le GP III. Au niveau institutionnel, l'UNESCO a poursuivi sa réorganisation et restructuration internes dans le contexte de la nouvelle situation financière, en mettant en place, avec les États membres, un ciblage plus précis et une hiérarchisation renforcée. Le Secteur des sciences sociales et humaines a entrepris d'évaluer à nouveau ses programmes de base, pour donner suite à deux orientations : i) d'une part, les dimensions sociales du Programme 2030, notamment les cibles relatives à l'inclusion sociale, à l'élimination de l'extrême pauvreté, à la réduction des inégalités et à la consolidation de sociétés pacifiques et résilientes ; et ii) d'autre part, l'objectif stratégique 6 de la Stratégie à moyen terme, à savoir « soutenir le développement social inclusif, favoriser le dialogue interculturel pour le rapprochement des cultures et promouvoir les principes éthiques ».

12. Au titre du grand programme III, les principales réalisations incluent : la promotion des liens entre recherche et politiques dans le domaine des politiques sociales au niveau régional, en particulier en Amérique latine et en Afrique de l'Est, ainsi qu'au niveau national ; la vaste mobilisation des parties prenantes à l'appui de la Décennie internationale du rapprochement des cultures ; l'organisation réussie du 9^e Forum des jeunes de l'UNESCO ; la fourniture de conseils sur l'élaboration des politiques aux fins de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté et la discrimination aux niveaux national et sous-régional, en Afrique, en Asie et en Amérique latine ; la fourniture de conseils sur les politiques, le renforcement des capacités et le développement institutionnel dans le domaine de la bioéthique, ainsi que pour la formulation et l'analyse de politiques publiques transversales et inclusives dans de nombreux pays à travers le monde, notamment en ce qui concerne la jeunesse. À sa cinquième session, la Conférence des Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport a adopté des mesures concrètes visant à améliorer le suivi des obligations des États parties, ainsi qu'à évaluer les cadres nationaux de lutte contre le dopage.

13. En ce qui concerne le grand programme IV, la culture a été incluse dans neuf ODD du Programme 2030, ce qui signifie que le rôle du patrimoine culturel, des industries culturelles et de la créativité sont clairement reconnus en tant que catalyseurs du développement durable. Des mesures ont été prises pour appuyer la mise en œuvre du Programme, par exemple l'organisation de la Conférence internationale sur la culture au service de villes durables à Hangzhou (Chine) en décembre 2015, dans le cadre de laquelle ont été adoptées les Conclusions de Hangzhou visant à promouvoir le rôle stratégique de la culture pour parvenir à un développement urbain durable en vue du « Nouveau Programme pour les villes » qui sera adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en octobre 2016. L'application des conventions relatives à la culture reste la priorité centrale du Secteur de la culture, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et l'aide à la formulation de politiques. Le cadre normatif a été encore renforcé par l'adoption, à la 38^e session de la Conférence générale, de la nouvelle Recommandation de l'UNESCO concernant les musées et les collections.

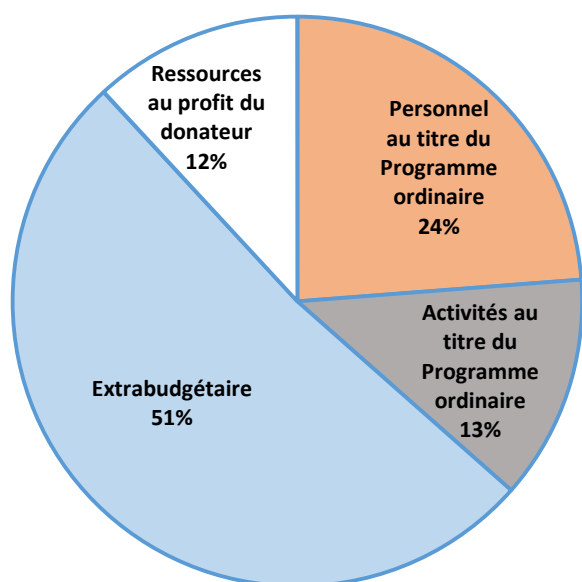
14. Les attaques systématiques perpétrées contre le patrimoine culturel dans des situations de conflit ont continué de poser d'importantes difficultés au Secteur de la culture et de faire appel à ses capacités de réaction. Lors de sa récente 38^e session, la Conférence générale a adopté la stratégie qui vise à renforcer les capacités de l'UNESCO d'aider les États membres à empêcher la perte de biens du patrimoine culturel et à y faire face lors de conflits, ainsi qu'à faciliter l'intégration de la culture dans les processus relatifs à l'humanitaire, à la sécurité et à la consolidation de la paix. En parallèle, des conseils stratégiques et une assistance technique ont été fournis pour aider les États membres à appliquer les résolutions 2199 et 2253 du Conseil de sécurité de l'ONU concernant la lutte contre le trafic illicite d'objets culturels. L'assistance technique a été étendue aux pays touchés par une crise, tels que la Syrie, l'Iraq, la Lybie, le Mali et le Yémen par le biais des bureaux hors Siège de l'UNESCO, et des efforts importants ont été déployés pour forger de nouveaux partenariats et trouver des sources de financement supplémentaire.

15. Au titre du **GRAND PROGRAMME V**, le SECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION (CI) a continué de progresser dans la promotion de la liberté d'expression et du développement des médias, ainsi que dans la création de sociétés du savoir par l'accès universel aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et leur préservation à l'échelle mondiale. Le Programme international pour le développement de la communication (PIDC), le Programme Information pour tous (PIPT) et le Programme Mémoire du monde continuent d'être des moteurs majeurs de ce processus. Le rôle des TIC dans la promotion du développement et le consensus atteint par l'Assemblée générale des Nations Unies sur les résultats de l'examen SMSI + 10 ont reflété l'importante contribution de l'UNESCO, notamment dans l'élaboration des Objectifs de développement durable et la définition de la voie à suivre pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

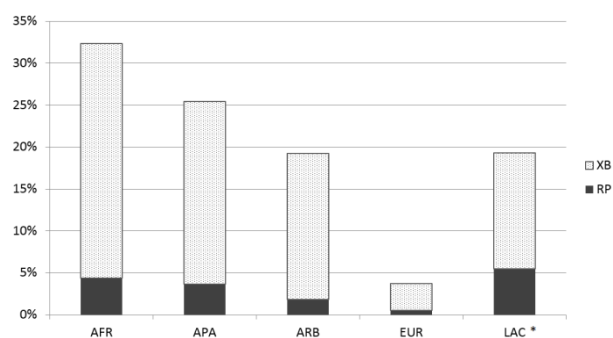
16. Le Secteur a récolté les fruits de l'accélération en matière de mobilisation de fonds extrabudgétaires, ainsi que des efforts déployés pour renforcer les partenariats avec des organismes du système des Nations Unies, des ONG, les instituts et centres de catégorie 2 et les chaires UNESCO et a pu atteindre les indicateurs de performance et les indicateurs de référence réduits dans le cadre de ses résultats escomptés. Néanmoins, le Secteur CI continue de rencontrer des difficultés dans la gestion de sa charge de travail croissante. Afin d'assister les effectifs actuels, le Secteur a eu recours aux détachements et aux « prêts » de spécialistes. L'allocation de ressources supplémentaires pour l'exécution directe du programme aurait permis au Secteur d'avoir un impact plus grand, en particulier sur le terrain, et de communiquer des connaissances techniques dans plusieurs langues.

Dépenses totales 2014-2015 pour les cinq grands programmes (Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)

Par source de financement



Par région



*: À l'exclusion des projets autofinancés du Bureau de Brasilia

Défis et mesures pour y remédier

17. Sur le plan interne, le décalage entre les ressources financières et humaines disponibles et le nombre croissant de demandes d'aide adressées par les États membres à l'UNESCO continue de rendre particulièrement difficile une exécution complète et de qualité dans certains domaines du programme. En outre, le manque de spécialistes, en particulier dans les bureaux hors Siège, a limité ou retardé l'aide apportée dans certains domaines. Des facteurs externes, tels que la dégradation des conditions de sécurité, des contextes politiques instables et/ou des situations d'urgence sanitaire dans certains pays et régions ont entravé la mise en œuvre du programme.

18. Les mesures prises par le Secrétariat pour remédier à ces difficultés incluent : un meilleur ciblage et une plus grande concentration sur les domaines prioritaires, et les pays ayant les plus gros besoins ; la création de synergies programmatiques, notamment avec les instituts de catégorie 1 de l'UNESCO ; la rationalisation des processus et l'adaptation des structures du Secrétariat ; le renforcement des efforts de mobilisation de ressources extrabudgétaires, notamment par une amélioration de la communication et de l'information ; le renforcement de la collaboration et de la coopération avec des partenaires externes ; l'invitation à détacher des cadres faite aux États membres ; et la participation accrue des centres de catégorie 2 à l'exécution du programme.

GRAND PROGRAMME I : ÉDUCATION

I. Évaluation stratégique globale

Principales réalisations

L'UNESCO : son rôle de meneur et de coordinateur dans la définition de l'agenda mondial de l'éducation

19. Depuis trois ans déjà, l'UNESCO est en première ligne des consultations mondiales sur l'agenda futur de l'éducation : consultation thématique globale sur l'éducation dans l'agenda de l'éducation post-2015 (Dakar, mars 2013), réunion mondiale sur l'éducation (Muscate, mai 2014) et cinq conférences régionales, qui ont abouti au Forum mondial sur l'éducation (FME) de mai 2015. Hébergé par la République de Corée et organisé par l'UNESCO et les agences concernées, le FME a réuni quelque 1 600 personnes, dont 120 ministres de l'Éducation de 160 pays, des agences de l'ONU, des agences donatrices internationales et plus de 130 ONG. Le forum a vu l'adoption de la Déclaration d'Incheon, engageant la communauté sur un agenda pour l'éducation unique, pour déboucher ensuite sur l'adoption de l'Objectif de développement durable 4 (ODD4) sur l'éducation et ses objectifs associés. La déclaration réaffirme également le mandat de l'UNESCO en tant que chef de file et coordinateur de l'agenda pour l'Éducation 2030.

20. Conformément aux objectifs proposés dans l'ODD4, l'UNESCO mène l'élaboration du cadre d'action Éducation 2030, qui propose des orientations de mise en œuvre du plan Éducation 2030. Ce cadre, fruit d'un processus de consultations mené dans le cadre de l'exercice biennal, a été adopté lors d'une réunion de haut niveau qui s'est déroulée en marge de la 38e Conférence générale de l'UNESCO. Le cadre d'action a été adopté par acclamation par 184 États membres, et a même donné lieu à une standing ovation. La mise en œuvre d'Éducation 2030 sera surveillée par le Rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO, qui voit son mandat de surveillance de l'ODD4 et de ses objectifs renouvelé. En conséquence, son titre et son logo ont été modifiés suite à la publication du dernier Rapport mondial de suivi sur l'EPT en 2015.

21. L'UNESCO s'implique activement dans des forums internationaux afin d'insuffler un engagement politique durable et de générer des financements et des partenariats pour soutenir le plan Éducation 2030. Ainsi, lors de la Troisième conférence internationale sur le financement du développement (Addis-Abeba, 13 - 16 juillet 2015), l'UNESCO a activement défendu une hausse des investissements dans l'éducation par le biais d'un événement essentiel intitulé « Promouvoir l'investissement dans l'éducation ». La Directrice générale de l'UNESCO fait en outre partie des organisateurs de la Commission internationale de haut niveau pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde, lancée par la Première ministre de la Norvège et le Secrétaire général des Nations Unies lors du Sommet d'Oslo sur l'éducation du développement (6-7 juillet 2015) et visant à renforcer les investissements dans l'éducation.

Favoriser l'égalité des genres dans l'enseignement et l'éducation des filles et des femmes

22. Au cours de son exercice biennal, l'UNESCO a veillé à ce que la promotion de l'égalité des sexes et l'éducation des filles et des femmes restent une priorité absolue, en insistant sur quatre thèmes prioritaires et en portant une attention toute particulière à la région Afrique. Soutenu par le Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes « Une vie meilleure, un avenir meilleur », et avec l'assistance technique de l'UNESCO, il a été possible en Éthiopie, au Nigeria, au Sénégal et en Tanzanie, d'intégrer dans les politiques et programmes la dimension du genre, avec une attention particulière portée à l'alphabétisation et la responsabilisation via un accès à des informations médicales sur la sexualité et la reproduction.

23. L'UNESCO et le gouvernement du Pakistan ont lancé le Programme du droit des filles à l'éducation dans le cadre de l'accord du fonds Malala. Ce programme, soutenu par l'UNESCO, a pour objectif de scolariser en primaire 50 000 filles supplémentaires issues de régions reculées du

Pakistan, de pouvoir les maintenir à l'école et d'améliorer leurs résultats d'apprentissage. Sur cette période, l'UNESCO a également conclu un partenariat avec l'UNFPA et ONU-Femmes, sous la forme d'un programme commun d'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par l'éducation. Cette initiative conjointe tente de toucher les filles et jeunes femmes les plus désavantagées du Mali, du Népal, du Niger, du Pakistan, du Soudan du Sud et de la Tanzanie, afin de créer des environnements propices, notamment par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

24. Les efforts pour intégrer l'égalité des genres dans l'EFTP se sont intensifiés ces deux dernières années, en particulier dans le cadre du projet Une meilleure éducation pour l'essor de l'Afrique (BEAR) et du programme CapEFA. Dans 22 pays, dont la moitié en Afrique, l'UNESCO a entrepris des analyses de politiques et des activités de renforcement des capacités afin de résoudre les problèmes d'inégalités des genres dans l'accès au développement des compétences et les opportunités de travail. Pour garantir l'intégration de l'égalité des genres dans la formation des enseignants, l'UNESCO a publié un Guide pour l'égalité des genres dans la politique et la pratique de l'éducation des enseignants (Guide for gender equality in the policy and practice of teacher Education), traduit en Arabe et en Espagnol. Il fait actuellement l'objet d'une adaptation pour la région Asie-Pacifique, les états arabes, ainsi que la zone Amérique latine et Caraïbes. La formation des enseignantes et l'intégration de l'égalité des genres dans la profession d'enseignant font également partie du programme de fonds-en-dépôt de l'UNESCO Hainan, lancé en septembre 2015 et concernant l'Afrique et la région Asie-Pacifique. L'UNESCO devrait aussi promouvoir davantage encore l'importance de l'éducation des filles et des femmes par le biais du nouveau « Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes », approuvé lors de la 197^e session du Conseil exécutif.

Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) et prévention de l'extrémisme violent

25. L'UNESCO a pu ces deux dernières années faire la preuve de son rôle de chef de file de l'éducation à la citoyenneté mondiale. L'UNESCO travaille avec de grands acteurs internationaux à définir les principaux résultats d'apprentissage de l'ECM, qui peuvent servir d'indicateurs de mesure prioritaires ou d'indicateurs de mesure des résultats d'apprentissage de l'ECM dans le contexte du plan Éducation 2030. L'UNESCO a élaboré des ressources visant à fournir aux éducateurs, concepteurs de matériel de formation, formateurs, décideurs et acteurs de l'enseignement des conseils pédagogiques sur l'ECM. Elle a également mené des ateliers d'orientation sous-régionaux permettant d'aider les pays à développer leurs capacités et identifier les passerelles stratégiques garantissant la réussite de l'intégration de l'ECM.

26. Au vu de la récente hausse du recrutement et de la radicalisation de la jeunesse sur les réseaux sociaux, au sein des communautés et à l'école, l'UNESCO renouvelle et renforce son engagement en faveur de l'éducation comme outil essentiel de prévention d'un extrémisme violent. À cet effet, l'UNESCO élabore actuellement un guide pratique sur la « Lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation » à destination des enseignants et éducateurs d'élèves du primaire/secondaire. L'UNESCO et la Mission permanente des États-Unis, soutenus par l'Australie, l'Autriche, la Bulgarie, le Canada, la France, le Kenya, l'Arabie Saoudite, la Turquie et les Émirats Arabes Unis, ont organisé lors de la 38^e session de la Conférence générale une manifestation de haut niveau sur « La prévention de l'extrémisme violent par le biais de l'éducation ». Cet événement a rassemblé quelque 200 participants, dont 30 Ministres de l'éducation, qui ont souligné toute la pertinence du travail de l'UNESCO dans le contexte mondial actuel.

Éducation au développement durable (EDD)

27. L'UNESCO a organisé la Conférence mondiale sur l'Éducation au développement durable (WCESD) pour marquer la fin de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, DEDD (2005-2014), l'UNESCO en ayant été l'organisation leader. Le

Programme d'action global pour l'EDD s'inscrit à cet effet comme la suite logique de cette décennie. Depuis le début 2015, l'UNESCO coordonne le Programme d'action global et soutient les États membres qui mettent en œuvre des activités correspondant à l'un des cinq domaines d'action prioritaires du programme.

28. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique COP21 (Paris, 30 novembre - 12 décembre 2015), l'UNESCO a mis en avant l'importance de l'éducation, concernant en particulier l'EDD et l'EFTP. À l'occasion de la journée thématique sur l'éducation organisée dans le cadre de la COP21, l'UNESCO a hébergé un certain nombre d'événements traitant des changements climatiques et des implications des politiques éducatives dans ces deux domaines. L'UNESCO, avec 55 écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), a également animé un séminaire de deux jours visant à mobiliser les écoles sur des actions portant sur le changement climatique.

29. L'UNESCO et l'UNESCO-UNEVOC ont mobilisé le Groupe de travail inter-agences (GTIA) pour parler de l'écologisation de l'EFTP et des compétences au cours de trois événements organisés le Jour de l'éducation dans le cadre de la COP 21. Le GTIA a accepté de développer des programmes conjoints visant à encourager la mobilisation des communautés locales pour accélérer la transition vers une économie verte et l'exploitation des savoirs autochtones.

Normes et standards

30. L'UNESCO a poursuivi sa mission d'élaboration de normes et standards et de suivi de leur mise en œuvre sur les deux années écoulées. L'une des réalisations les plus remarquables est probablement l'adoption de la Convention révisée sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les états d'Afrique lors de la Conférence internationale des États d'Addis Ababa (Éthiopie), en décembre 2014. L'UNESCO travaille aussi au développement d'une convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur. La 38^e session de la Conférence Générale a vu l'adoption de deux instruments normatifs révisés, à savoir la Recommandation sur l'apprentissage des adultes et l'enseignement et la Recommandation sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels. L'UNESCO a également tenu la 12^e session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART). Cette session portait essentiellement sur la surveillance et la promotion de la Recommandation relative à la condition des enseignants (1966) et de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997).

Mobilisation de fonds mobilisés et mise en place de partenariats

31. En 2014-2015, de nouveaux partenariats sont venus renforcer les quatre domaines thématiques prioritaires du secteur. La Suède a apporté une contribution de 33 millions de dollars pour l'éducation, pour des interventions à grande échelle sur un pays, via le programme CapEFA, soit une multiplication par trois par rapport à la contribution précédente. Le programme CapEFA a vu son financement augmenter de 29 % en 2014-2015 par rapport à la période 2013-2014 (pour passer de 12 millions de dollars à 15,6 millions), attestant de la confiance des partenaires dans le travail mené par l'UNESCO.

32. L'UNESCO a aussi établi de nouveaux partenariats pour soutenir ses priorités globales Afrique et Égalité des genres. Un accord a ainsi été signé avec le Fonds international du développement de l'OPEP (1 million de dollars) en vue d'améliorer l'éducation des enseignants à Madagascar, au Rwanda, en Somalie et en Ouganda. L'exercice a également été marqué par le lancement de la seconde phase des projets de fonds-en-dépôts chinois visant à promouvoir le recours aux TIC dans la formation des enseignants de cinq pays africains (4,3 millions de dollars) ; et le gouvernement municipal de Shenzhen (Chine) a apporté son soutien à l'éducation en Afrique et en Asie (2 millions de dollars). L'UNESCO, par l'intermédiaire d'un partenariat avec Ericsson, promeut l'éducation des filles et des femmes au Myanmar par l'intermédiaire de l'apprentissage

mobile (1,4 million de dollars). Un nouvel accord a été conclu avec la République de Corée, pour un montant total de 6 millions de dollars. Celui-ci a pour objectif de soutenir un projet sur 3 ans d'encouragement du développement humain et social des États membres en Afrique en recourant à des approches novatrices axées sur les TIC, et notamment à l'apprentissage mobile.

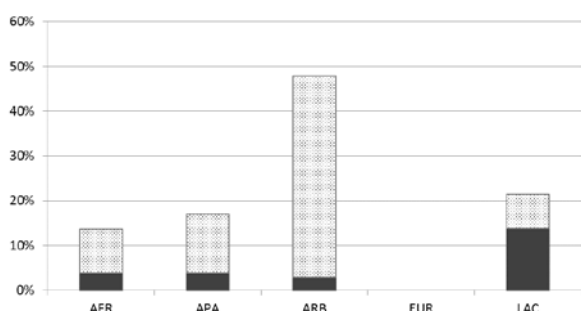
33. La division Éducation et les bureaux hors siège ont mobilisé des ressources pour établir des programmes dans les pays sortant de conflits ou de catastrophes naturelles. Le gouvernement du Koweït a attribué 5,5 millions de dollars et le Fonds saoudien de développement a signé un accord de financement à hauteur de 4 millions de dollars pour favoriser l'accès à l'éducation et renforcer la qualité de l'enseignement des jeunes affectés par la crise syrienne en Jordanie, en Iraq, au Liban et en Syrie. On peut citer comme autres contributions 12,3 millions d'euros de l'Union européenne et 2 millions de dollars provenant de la Finlande pour réformer l'EFTP en Iraq ; un financement supplémentaire de 4 millions de dollars via un accord avec la fondation Education Above All Foundation pour soutenir le système éducatif en Iraq ; et 9,3 millions de dollars octroyés par la Suède pour le programme en cours sur l'amélioration de l'alphabétisation en Afghanistan. Enfin, un accord de 1 million de dollars a été signé avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour répondre aux besoins éducatifs des communautés pastorales du Soudan du Sud.

II. Évaluation par résultat escompté

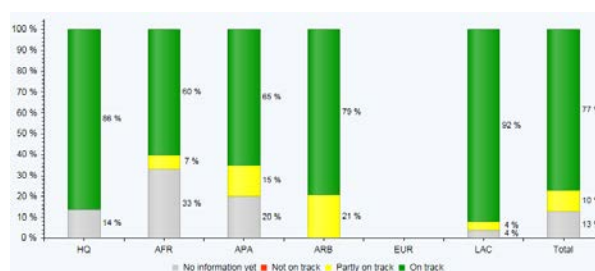
ER 1 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et plans s'inscrivant dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
12 798	12 708	99%	22 181	40 404	25 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 77 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre de pays soutenus par l'UNESCO et dans lesquels les politiques éducatives ont été revues de façon à intégrer une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.</p> <p>O 2014-2015 : 20</p>	<p>L'assistance technique aux États membres portait essentiellement sur deux grands domaines : a) évaluation nationale de l'EPT ; et b) contributions à la rédaction d'une analyse du secteur, certaines s'inscrivant dans le contexte plus large de la préparation de propositions de partenariat mondial pour l'éducation. Dans ce secteur, une assistance technique a été apportée à 62 pays au total, dont 18 en ALC, 20 en AFR, 4 en ARB et 20 en APA.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de pays soutenus par l'UNESCO et dans lesquels les modèles éducatifs nationaux, stratégies et plans sectoriels ont fait l'objet d'une révision.</p> <p>O 2014-2015 : 8</p>	<p>10 grandes analyses de politiques éducatives ont été réalisées au cours de l'exercice biennal. 2 en APA (Bhoutan et Thaïlande), 3 en ALC (Guatemala, Pérou et St. Kitts et Nevis), 1 en EUR (Albanie), et 4 en AFR (Burkina Faso, Mali, Sénégal et Zambie).</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de pays affectés par une crise et bénéficiant d'un soutien d'urgence ou d'une aide à la reconstruction.</p> <p>O 2014-2015 : 20</p>	<p>La Division Éducation a procuré un soutien d'urgence ou une aide à la reconstruction à 10 États membres. Si ce chiffre est très en-deçà de la cible de 20, ce domaine de travail dépend de la survenue de la crise, et les objectifs reposent donc sur des tendances passées. Il convient cependant de mentionner que l'UNESCO a joué un rôle essentiel dans la crise syrienne, menant des actions au Liban, en Jordanie et en Iraq.</p>	Élevée

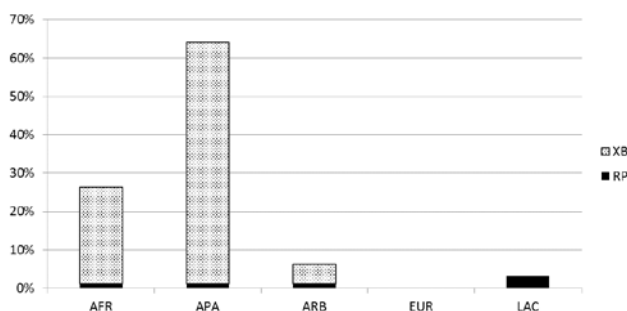
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Les principaux défis identifiés résidaient dans les facteurs externes liés aux changements dramatiques dans les contextes et crises politiques : un certain nombre d'activités ont été reportées ou ont subi d'importants retards. C'est le cas au Yémen, où l'UNESCO n'a pas pu mener une seule mission technique en 2014 en raison de la situation sécuritaire ; au Soudan du Sud, où aucune mise en œuvre n'a été possible en raison de la crise politique ; en Thaïlande, où la situation politique a provoqué un important retard de mise en œuvre, la principale activité n'ayant repris qu'à la mi-2015 ; au Mali, où l'instabilité politique et l'insécurité au nord sont toujours d'actualité ; et à Haïti, où une rotation constante des responsables gouvernementaux a entraîné des retards dans la mise en œuvre du programme. Les principaux défis internes rencontrés pendant la période considérée dans le présent rapport sont (i) l'insuffisance de fonds pour fournir un véritable soutien durable aux bureaux hors sièges et aux États membres, (ii) le manque de procédures accélérées (souplesse administrative et financière) pour une action rapide et plus efficace, et (iii) le manque de ressources humaines, notamment pour le Bureau PCPD.</p>	<p>Deux grands types d'actions ont été identifiés pour surmonter les défis internes. Tout d'abord, la mobilisation croissante des compétences internes, dans le cadre de laquelle des membres du personnel de tout le Secteur travaillent en collaboration à l'analyse des politiques, a augmenté la cohérence et le rapport coût-efficacité des interventions de l'UNESCO. Ensuite, des efforts ont été entrepris pour multiplier les échanges d'idées entre les régions, ce que le Siège continuera d'encourager à travers le développement d'activités mondiales avec la participation des régions (des études de cas ont ainsi été menées par les bureaux régionaux en suivant les conseils méthodologiques du Siège).</p>

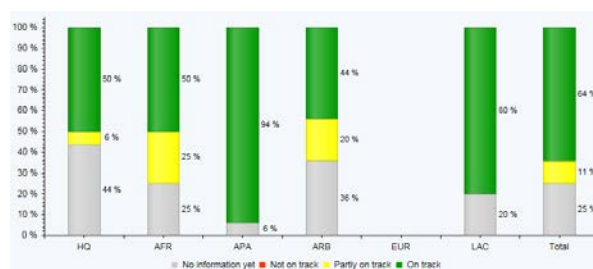
ER 2 : Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle des programmes d'alphabétisation de qualité inclusifs et soucieux de l'égalité des genres

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
9 602	9 515	99%	25 769	19 484	4 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 64 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de performance (PI) et objectifs (T)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre de pays soutenus par l'UNESCO pour mettre en œuvre et appliquer à plus grande échelle des programmes d'alphabétisation soucieux de l'égalité des genres.</p> <p>O 2014-2015 : 15 pays.</p>	<p>15 pays supplémentaires soutenus afin qu'ils renforcent leurs politiques et plans nationaux d'alphabétisation, nombre d'entre eux intégrant la problématique de l'égalité des genres.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de pays soutenus par l'UNESCO ayant élaboré des programmes d'alphabétisation de qualité à destination des enfants non scolarisés.</p> <p>O 2014-2015 : 6 pays.</p>	<p>Un soutien a été apporté à 18 pays pour des actions portant sur les enfants et la jeunesse non scolarisés par le renforcement des capacités des systèmes éducatifs nationaux et le développement de politiques pertinentes, notamment de programmes d'équivalence et d'opportunités d'apprentissage flexibles.</p>	Élevée

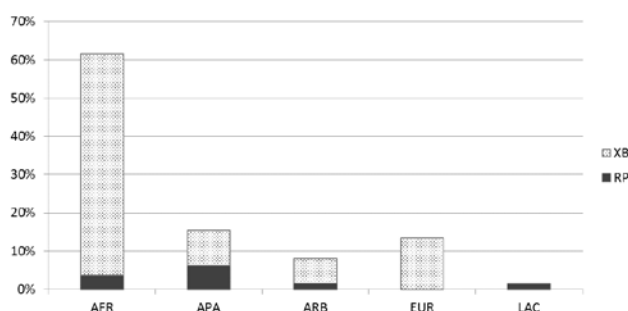
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Les principaux défis sont les suivants : dans de nombreux pays, faire de l'alphabétisation des adultes et des jeunes une réelle priorité nationale et maintenir l'intérêt des partenaires à cet égard ; adapter le concept évolutif de l'alphabétisation afférent aux sociétés contemporaines dans la gestion des politiques et des cycles de programmes ; la collaboration intersectorielle et le partenariat entre les parties prenantes à tous les niveaux, en particulier entre les gouvernements et les organismes de la société civile ; et les situations instables, politiques et/ou sécuritaires dans des pays tels que l'Afghanistan, l'Égypte, le Nigeria, le Pakistan, la Somalie et le Soudan du Sud.</p>	<p>En réponse à ces défis, l'UNESCO utilise différents moyens pour renforcer la position de l'alphabétisation et améliorer l'ensemble des données disponibles afin de mobiliser une plus forte volonté politique et davantage de ressources. En tant qu'intermédiaire impartial, l'UNESCO a également facilité le dialogue et la collaboration au sein des différents secteurs et groupes concernés à travers l'organisation de réunions et d'activités opérationnelles. L'UNESCO est toujours en mesure d'adapter ses plans de travail afin de trouver d'autres moyens de parvenir aux résultats escomptés dans les pays confrontés à des situations particulières.</p>

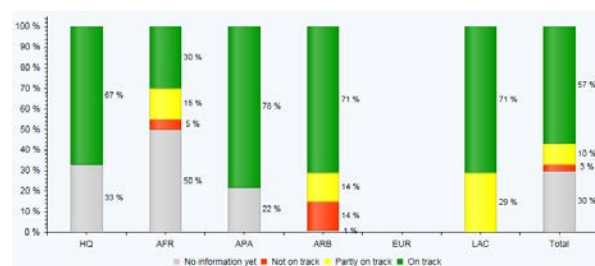
ER 3 : Renforcement des capacités des États membres pour élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à transformer l'EFTP

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
7 932	7 862	99%	12 690	28 040	20 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 57 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de performance (PI) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre de pays dont les systèmes ont été transformés en vue de soutenir les transitions de la jeunesse et générer des compétences pour le travail et la vie.</p> <p>O 2014-2015 : 10 Pays, dont 5 ont utilisé des analyses de politiques, conseils et développement de capacités de L'UNESCO pour lancer l'élaboration d'une politique revue pour soutenir la transition des jeunes en suivant les principes de l'inclusion, de l'égalité des genres et du développement durable.</p>	<p>14 pays se sont basés sur les analyses politiques en matière d'EFTP, les conseils ou un développement de capacité pour soutenir la transition des jeunes. Le Liberia, Madagascar et le Mali ont adopté de nouvelles politiques. Le PEID a bénéficié d'un dialogue régional. 8 pays ont été soutenus par l'UNESCO pour prévoir l'offre et la demande de compétences : Algérie, République dominicaine, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie.</p>	Élevée

<p>IP : Nombre d'instruments et directives préparés par l'UNESCO pour atteindre et surveiller les évolutions mondiales de l'EFTP</p> <p>O 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une proposition finale de Recommandation révisée est soumise à la 38e session de la Conférence générale. - Une proposition d'un ensemble d'indicateurs spécifiques de l'EFTP est préparée et diffusée. - Le projet des niveaux de référence mondiaux (WRL) des résultats d'apprentissage est terminé. 	<ul style="list-style-type: none"> - La recommandation concernant l'EFTP a été adoptée lors de la 38e session de la Conférence générale. - Le travail du Groupe de travail inter-agences sur les indicateurs d'EFTP a été utilisé pour renseigner les indicateurs d'Éducation 2030 associés aux objectifs de l'EFTP. - Une analyse comparative de l'utilisation de descripteurs de niveau a également été publiée. - La suite du travail sur les niveaux de référence mondiaux impliquera des consultations poussées des parties prenantes et une approche participative. 	Élevée
<p>IP : Nombre de centres UNEVOC prenant part aux programmes et contribuant à la production de connaissances.</p> <p>O 2014-2015 : 25 centres UNEVOC engagés dans la production de connaissances sur le développement des compétences des jeunes et le développement durable dans l'EFTP.</p>	<p>28 centres UNEVOC ont créé des connaissances, parmi lesquelles des bonnes pratiques, des études de cas et des rapports validés pour la base de données mondiale de l'EFTP. Le Manuel des procédures d'exploitation de l'UNEVOC propose une analyse de la période et garantit l'implication active dans la production de connaissances, notamment concernant les domaines prioritaires que sont les compétences des jeunes et l'écologisation de l'EFTP.</p>	Élevée

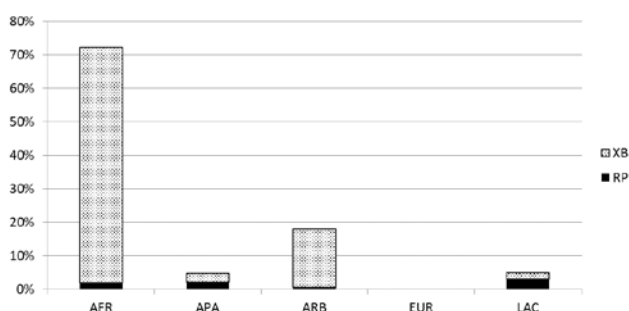
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Deux défis importants limitent la mise en œuvre complète et en temps opportun du travail de clarification conceptuelle de l'EFTP et de surveillance du développement des capacités : (i) la complexité du domaine de l'EFTP en soi, et (ii) la coordination des différentes initiatives menées suivant les différents agendas (travail de l'UNESCO sur les indicateurs, agenda post-2015, etc.).</p>	<p>Un travail conceptuel soutenu est en cours sur l'EFTP, par le biais de réseaux et partenariats, mais aussi concernant la surveillance du développement de compétences. Notre rôle de meneur intellectuel et de générateur de normes dans ce domaine sera renforcé en conceptualisant l'EFTP de façon homogène dans toutes les activités de l'UNESCO.</p>

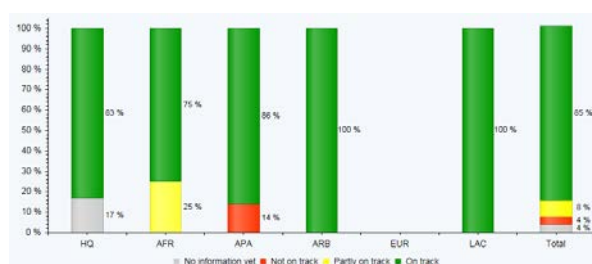
ER 4 : Renforcement des capacités nationales d'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles pour répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
6 175	6 138	99%	11 073	1 837	2 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 85 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre de pays adhérant aux instruments normatifs d'enseignement supérieur de l'UNESCO et soutenus dans la mise en œuvre de ces instruments.</p> <p>O 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 7 pays adhèrent à la convention d'Arusha révisée. 1 Conférence internationale des États (ICS). 1 rapport sur la convention mondiale présenté lors de la 38e session de la Conférence générale. 	<ul style="list-style-type: none"> Une Conférence internationale des États (ICS) a été convoquée en 2014 en vue d'adopter la convention d'Arusha (désormais Addis) sur la reconnaissance de la région Afrique. 17 pays ont à ce jour signé la nouvelle Convention, un certain nombre ayant bien avancé en vue de sa ratification. 3 pays ont ratifié la convention Asie-Pacifique révisée, dite de Tokyo. 1 rapport sur la convention de reconnaissance mondiale a été présenté lors de la 38e session de la Conférence générale. La Convention générale a approuvé l'élaboration de la Convention par le secrétariat. La préparation à la révision de la convention ALC a débuté par une réunion de haut niveau dans la région. 	Élevée
<p>IP : Conférences internationales et régionales organisées avec le soutien de l'UNESCO et portant sur les questions politiques essentielles relatives à l'enseignement supérieur, notamment sur l'enseignement et les modèles d'apprentissage portés par la technologie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> 2 conférences régionales se sont déroulées en Afrique. Elles portaient sur les évolutions de l'enseignement supérieur en Afrique et le développement d'une culture de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. 	Élevée

<p>O 2014-2015 : 1 conférence/réunion internationale.</p>	<p>Une conférence régionale dans les États Arabes portait sur l'assurance qualité en considérant la Gouvernance et de la gestion des établissements d'enseignement supérieur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une conférence régionale sur l'enseignement de l'entrepreneuriat a été donnée dans la région Asie-Pacifique, ainsi qu'une réunion et un atelier du comité sur la 13e convention régionale. - Un forum politique de haut niveau portant sur un enseignement supérieur en ligne, ouvert et flexible, a été organisé, de même qu'un forum électronique mondial sur l'assurance qualité et les meilleurs pratiques en matière d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur. 	
<p>IP : Nombre de pays auxquels l'UNESCO a dispensé des conseils politiques et qui se sont engagés dans l'amélioration de leurs systèmes d'enseignement supérieur.</p> <p>O 2014-2015 : 8 pays soutenus.</p>	<p>Des conseils politiques et visant à renforcer les capacités en matière de pratiques d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur ont été dispensés à 10 pays d'Afrique centrale et 8 pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), impliquant 120 spécialistes des régions.</p> <p>Des ateliers sur le renforcement des capacités pour la région Asie-Pacifique ont pu bénéficier à 25 pays de la région.</p>	Élevée

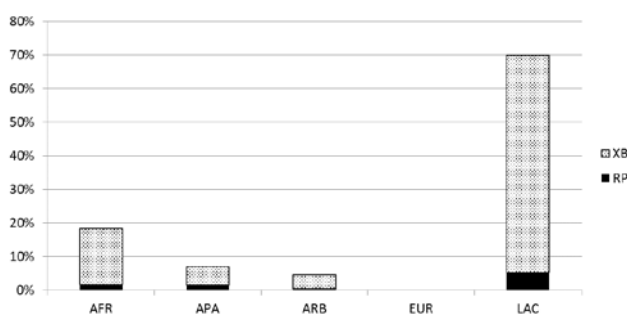
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Les principaux défis associés aux instruments normatifs révisés sont 1) augmenter le nombre des États parties à la convention afin de garantir leur entrée en vigueur, 2) garantir que les signataires des différentes conventions mettent en place les mécanismes nationaux et les structures indispensables pour faciliter la reconnaissance des qualifications, 3) sensibiliser à l'importance des conventions en impliquant les acteurs clés tels que les établissements d'enseignement supérieur. Sur le terrain, il est impératif de renforcer l'assistance technique afin de soutenir la mise en œuvre des dispositions des différentes conventions pré- et post-ratification.</p> <p>Le partage des bonnes pratiques et des expériences (dans des domaines tels que les processus d'amélioration de la qualité, l'exploitation efficace des TIC pour favoriser l'accès et améliorer l'enseignement et l'apprentissage) est souvent entravé par des restrictions financières.</p> <p>Le manque de spécialistes de l'enseignement supérieur dans certains bureaux régionaux limite ou retarde l'aide aux États membres.</p>	<p>Des efforts conjoints tant au niveau régional que sous-régional sont indispensables pour défendre l'importance des instruments normatifs comme élément essentiel de la réforme et de l'agenda de l'assurance qualité dans les systèmes d'enseignement supérieur.</p> <p>Il est essentiel de mieux exploiter le partage et les forums électroniques pour partager les expériences et les pratiques indiquées précédemment.</p>

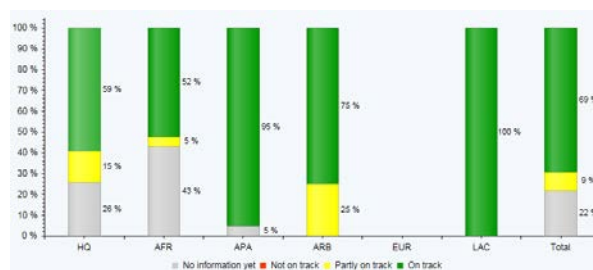
ER 5 : Renforcement des capacités nationales, notamment à travers la coopération régionale, pour élaborer et mettre en place des politiques et stratégies relatives aux enseignants, afin d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
10 971	10 882	99%	32 730	47 120	5 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 69 % des plans de travail.

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre de pays qui, sur la base d'un soutien de l'UNESCO, ont développé et/ou revu leurs politiques relatives aux enseignants, en veillant particulièrement aux questions de l'équité et de l'égalité des sexes.</p> <p>O 2014-2015 : Soutien technique important dispensé à au moins 10 États membres.</p>	<p>Total de 52 pays engagés ayant bénéficié d'une assistance technique de haut niveau de l'UNESCO ; 13 pays africains, 26 pays de l'Asie-Pacifique ; 5 états arabes ; 8 pays d'Amérique latine. Dans les pays CÉDÉAO, un cadre commun régional et des références de qualification pour les enseignants de l'éducation de base ont été validés.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de pays qui, sur la base d'un soutien de l'UNESCO, ont développé et/ou revu la formation des enseignants et le développement professionnel continu.</p> <p>O 2014-2015 : Soutien technique important dispensé à au moins 10 États membres.</p>	<p>22 pays d'Afrique et 6 pays d'ALC ont bénéficié d'un cours de formation au renforcement des capacités de niveau 3ème cycle. 3 pays de la région arabe ont bénéficié d'une formation d'enseignant et d'un développement professionnel continu dans le contexte de situations de crise / d'urgence. Au Pérou, plus de 17 000 enseignants ont été formés par le biais d'un programme de formation virtuel.</p>	Élevée

<p>IP :</p> <p>Nombre d'instituts de formation des enseignants en Afrique sub-saharienne qui ont été renforcés et sont pleinement opérationnels.</p> <p>O 2014-2015 :</p> <p>15 États membres de l'Afrique sub-saharienne.</p>	<p>13 pays d'Afrique ont bénéficié d'une assistance technique pour le développement des capacités institutionnelles et ont utilisé l'ouvrage intitulé « Guide for gender equality in the policy and practice of teacher Education » dans les instituts de formation des enseignants. Ces instituts se sont du reste engagés dans le développement du guide « L'éducation des enseignants au développement durable : le guide d'un enseignement et d'un apprentissage efficaces ».</p>	<p>Élevée</p>
--	---	---------------

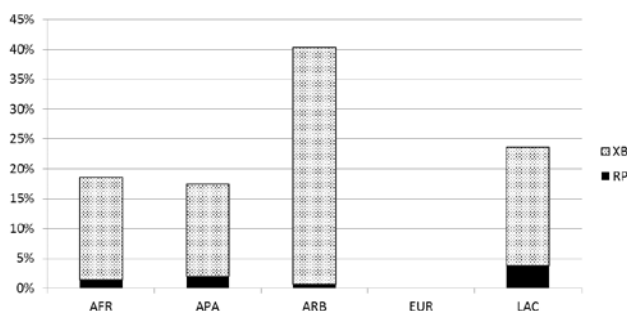
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Le plus grand défi associé à une mise en œuvre la plus efficace possible d'activités avait trait aux ressources limitées en personnel. Les défis par région étaient l'instabilité politique dans la région arabe et l'Asie-Pacifique, l'épidémie d'Ebola en Afrique ; et la garantie de conformité entre nouvel agenda et priorités régionales/nationales.</p>	<p>Des fonds extrabudgétaires importants et une collaboration renforcée entre le siège et les instituts, en partenariat avec l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants (TTF) de l'EPT, ont permis de meilleures synergies entre le programme de l'UNESCO et les principaux domaines d'action de la TTF, ainsi qu'une plus grande couverture nationale.</p>

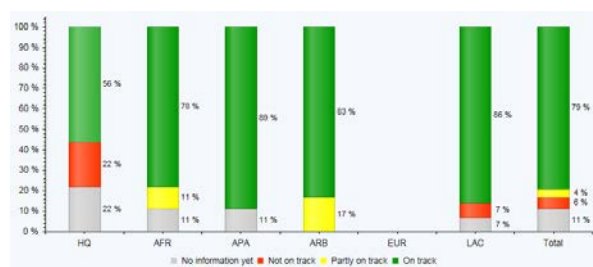
ER 6 : Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
3 578	3 555	99%	6 011	3 110	1 500	

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 79 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre de pays engagés et/ou ayant bénéficié de la production ou du partage de connaissances sur la qualité de l'apprentissage.</p> <p>O 2014-2015 : 4 États membres.</p>	<p>Au travers de l'élaboration d'études de cas sur l'apprentissage inclusif, 11 États membres (4 en Afrique : Tchad, Côte d'Ivoire, Tanzanie et Zambie ; 6 en Asie : Bangladesh, Inde, Népal, Philippines, Thaïlande et Vietnam ; et 1 en ALC : Haïti) se sont engagés à traiter de l'apprentissage inclusif soucieux de la qualité.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de pays soutenus dans lesquels ont été élaborés des programmes complets et inclusifs pour soutenir un apprentissage fondé sur les compétences.</p> <p>O 2014-2015 : 6 États membres.</p>	<p>39 pays étaient impliqués d'ans un diplôme de troisième cycle en conception et développement du curriculum.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de pays qui ont élaboré et/ou perfectionné des outils d'évaluation nationale permettant de mesurer les résultats d'apprentissage à la lumière d'un cadre mondial et des repères nationaux associés à l'apprentissage fondé sur les compétences.</p> <p>O 2014-2015 : 12 États membres.</p>	<p>15 pays ALC ont participé à la troisième étude régionale comparative et explicative (TERCE), 9 pays d'Asie (Afghanistan, Bhoutan, Inde, République démocratique populaire lao, Malaisie, Népal, Pakistan, Sri Lanka et Vietnam) ont profité d'un soutien de l'UNESCO pour renforcer leurs systèmes d'évaluation des apprentissages des étudiants.</p>	Médium

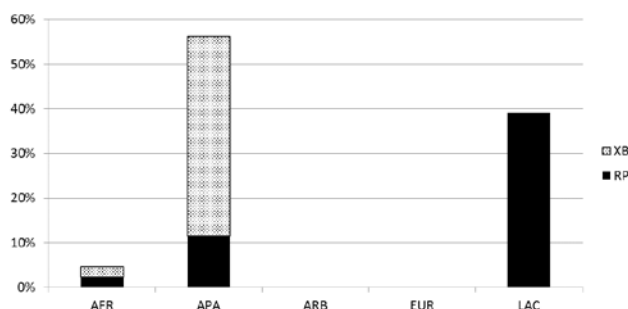
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Le résultat attendu en matière d'apprentissage est nouveau dans le 37 C/5 et couvre un large éventail de sujets.</p> <p>Étant donné le montant limité des fonds du programme ordinaire, il est important de bien exploiter les ressources en procédant à une sélection judicieuse des projets, en établissant des partenariats stratégiques et en levant des fonds extrabudgétaires pour compléter les activités financées par le programme ordinaire. Il convient également de mentionner parmi les difficultés au niveau national la nécessité d'ajuster les programmes de l'UNESCO aux besoins et à la situation de chaque pays concerné. Il est particulièrement important de travailler avec des organisations partenaires dotées des capacités requises et faisant preuve de l'engagement nécessaire pour mener à bien les projets, et il s'avère parfois difficile d'exploiter les fonds et d'établir des accords de partenariat de façon opportune.</p> <p>La portée de l'ER 6 montre qu'il est stratégiquement essentiel de savoir de quelle façon et dans quels domaines consacrer du temps et des ressources humaines pour cette période de quatre ans. Les activités de l'UNESCO relatives au curriculum et à l'évaluation pourraient être plus utiles aux États membres si la stratégie adoptée vis-à-vis des activités communes à tous les niveaux de travail de l'UNESCO était plus claire et mieux centralisée. Une telle stratégie permettrait d'accroître la cohérence des activités du programme et d'optimiser l'impact du programme de l'UNESCO en améliorant sa visibilité et son efficacité. Il est essentiel d'indiquer clairement l'objectif et la portée de chaque activité menée aux niveaux mondial et régional, et surtout, de faire connaître les projets susceptibles de se recouper et de se compléter. Il est ainsi nécessaire de développer des programmes et évaluations de l'apprentissage plus nombreux et de meilleure qualité pour suivre les progrès accomplis à l'égard des objectifs éducatifs à l'échelle mondiale.</p>	<p>En dépit de ces difficultés, des synergies ont été créées au sein de l'UNESCO grâce à des échanges étroits et réguliers visant à encourager la production et la diffusion de connaissances dans toutes les régions. Les réussites constatées à ce jour incluent également plusieurs projets extrabudgétaires importants dont l'objectif est d'améliorer les systèmes d'évaluation et dont le montant s'élève à environ 1,1 million de dollars. Ainsi, dans la région Asie-Pacifique par exemple, 944 061 dollars des États-Unis ont été mobilisés au titre du Programme d'activités mondiales et régionales du Partenariat mondial pour l'éducation (programme GPE-AMR), 220 000 dollars au titre du fonds-en-dépôt malaisien et 10 000 dollars au titre de l'Institut coréen pour les programmes d'enseignement et l'évaluation).</p> <p>Il a souvent été fait appel aux spécialistes du programme qui travaillent au siège, dans les bureaux régionaux ou dans les instituts pour fournir un soutien, notamment technique, aux pays dans différents domaines.</p> <p>Les partenaires n'ont cessé de saluer les efforts déployés par l'UNESCO pour encourager le dialogue international sur l'évaluation et l'apprentissage inclusifs et de qualité. L'UNESCO doit donc continuer de mobiliser des compétences et des ressources dans l'ensemble des régions en renforçant la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud.</p>

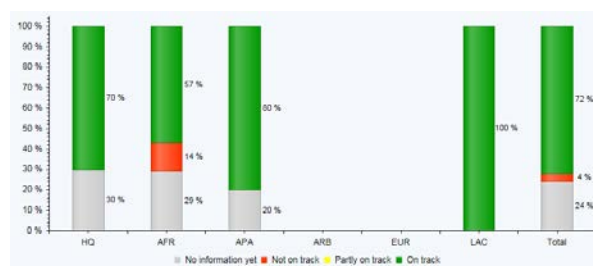
ER 7 : Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
3 440	3 406	99%	1 944	9 618	2 500	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 72 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre d'États membres soutenus dans l'élaboration et la mise à jour de TIC dans les politiques éducatives afin d'exploiter les TIC pour accélérer la réussite des objectifs de l'EPT et façonner l'agenda de l'éducation post-2015.</p> <p>O 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 États soutenus par l'UNESCO dans lesquels des TIC ont été développées ou renouvelées et mises à jour au sein des politiques de l'éducation - 3 forums ministériels régionaux. 	<p>11 États soutenus pour terminer le développement de TIC dans les politiques de l'éducation, 11 États devant développer des stratégies relatives à la formation des enseignants aux TIC. L'UNESCO a mobilisé des fonds et lancé des programmes d'apprentissage mobile au Gabon, au Myanmar et en Thaïlande. L'UNESCO a convoqué la Conférence internationale et diffusé la Déclaration de Qingdao sur l'utilisation des TIC. 2 semaines mondiales de l'apprentissage mobile et 2 forums régionaux ont été organisés.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre d'États membres soutenus par l'UNESCO dans le développement et la mise en œuvre de programmes TIC dans la formation et le développement professionnel des enseignants.</p> <p>O 2014-2015 : 5 états.</p>	<p>L'UNESCO a fourni une formation et une assistance technique au Bahreïn, à l'Indonésie, au Kenya, à Oman, aux Philippines, au Qatar, et les a aidés à élaborer une politique nationale en faveur de ressources pédagogiques ouvertes (4 sont terminés).</p>	Élevée

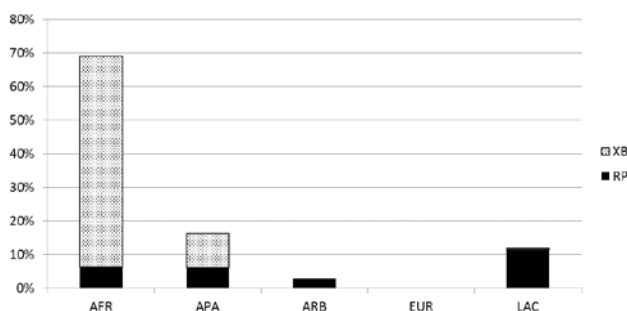
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Le secteur Éducation dispose de capacités restreintes pour répondre à un nombre croissant de demandes des États membres à être soutenus dans le développement de TIC dans les politiques et stratégies éducatives. Reste encore à améliorer la coopération et la division du travail avec le secteur CI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement d'un partenariat fiable avec les commissions nationales et d'autres organismes locaux chargés de la mise en œuvre. - Stratégies et actions anticipées pour mobiliser des fonds et des ressources extrabudgétaires, et coordination accrue entre les activités relevant de projets extrabudgétaires et celles menées dans le cadre de projets financés par le budget ordinaire. - Développement d'une stratégie ED pour que les TIC utilisées en éducation permettent de coordonner les programmes entre agences et d'améliorer la communication.

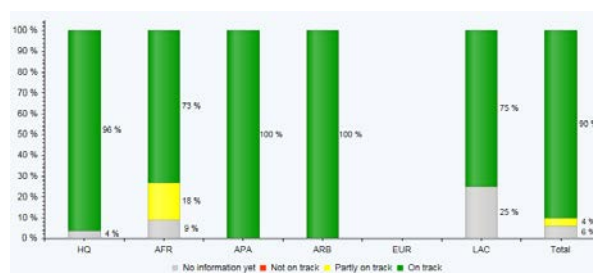
ER 8 : Intégration par les États membres des éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
4 344	4 314	99%	2 917	1 657	500	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 90 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre de pays soutenus ayant intégré l'éducation à la paix et aux droits de l'Homme (citoyenneté mondiale) dans leurs politiques et programmes éducatifs.</p> <p>O 2014-2015 : Au moins 10 nouveaux pays comprennent une éducation à la paix, aux droits de l'Homme et à la citoyenneté mondiale dans leurs politiques et programmes ED.</p>	<p>6 pays ont utilisé la ressource « Enseigner le respect pour tous » ; le renforcement des capacités de développeurs de programmes concernant l'éducation à la paix (8 pays d'Afrique) ; les pays ont utilisé les orientations proposées pour réformer leur politique d'éducation à la paix (2 en ALC, 2 en APA, 2 en ARB) ; 7 pays africains ont développé des capacités sur l'éducation au génocide et à l'holocauste. Sensibilisation à la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation en prônant les plaidoyers et la politique du dialogue.</p>	Médium
<p>IP : L'évaluation qualitative des résultats d'apprentissage concernant l'éducation à la citoyenneté mondiale est documentée.</p> <p>O 2014-2015 : Création de l'outil d'évaluation et utilisation de celui-ci par 5 pays.</p>	<p>Un groupe consultatif d'experts indépendants statue sur les indicateurs proposés.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de membres du réSEAU soutenus ayant proposé des programmes et projets de qualité sur la paix, les droits de l'Homme et d'autres priorités de l'UNESCO et des Nations Unies.</p> <p>O 2014-2015 : 10 % des membres du réSEAU.</p>	<p>46 % des membres du réSEAU ont participé à la première plate-forme collaborative en ligne réSEAU en action.</p>	Élevée

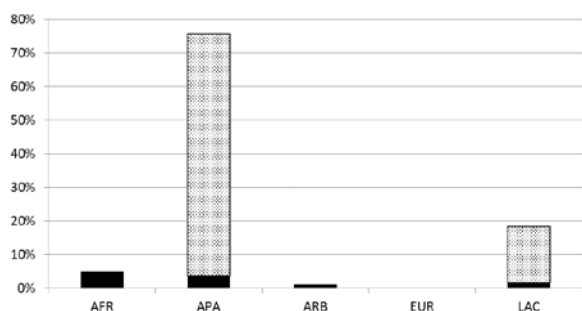
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Les manifestations d'extrémisme violent, comme les attaques terroristes impliquant des jeunes, se sont assorties d'une augmentation de la demande de réponse par l'UNESCO par l'intermédiaire de l'ECM.</p>	<p>Pour répondre à ces demandes de la façon la meilleure et la plus efficace possible, l'UNESCO s'efforce de mobiliser des ressources extrabudgétaires et cherche à étendre ses partenariats avec les parties prenantes, afin de pouvoir augmenter la portée de son travail. Une coopération étroite avec les bureaux hors siège est essentielle pour mettre en œuvre des orientations et outils mondiaux efficaces, mais cela exige des ressources supplémentaires. Les expériences locales et nationales permettent de bien comprendre l'éducation mondiale à la paix et aux droits de l'Homme. Les demandes de soutien des projets et activités au niveau régional ou national émanant des coordinateurs nationaux du réSEAU ne cessent d'augmenter.</p>

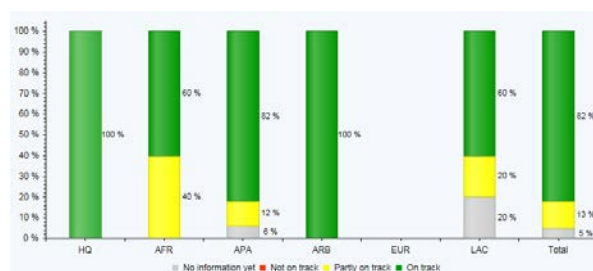
ER 9 : Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
4 443	4 415	99%	10 468	7 640	4 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 82 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
IP : Lancement d'un cadre de programme post-DEDD. O 2014-2015 : 1 cadre de programme.	Programme d'action global sur l'EDD lancé lors de la conférence mondiale de l'EDD 2014, avec plus de 360 engagements des parties prenantes de 80 pays. Fin 2015, on enregistrait un total de 490 engagements.	Élevée
IP : Nombre de références à l'EDD dans les documents politiques au niveau international. O 2014-2015 : 2.	11 références - Déclaration d'Aichi-Nagoya sur l'EDD ; Résolutions de l'AGNU A/RES/69/211 & A/RES/70/209 ; Objectif pour le développement durable 4.7 ; Déclaration d'Incheon ; cadre d'action Education 2030 ; Stratégie MAB 2015-2025 ; SAMOA Pathway ; Biodiversité : communication, éducation & sensibilisation du public, COP12, décision XII/2 ; COP20, Déclaration ministérielle de Lima sur l'éducation et la sensibilisation au changement climatique ; COP21, Accord de Paris.	Élevée
IP : Nombre de pays bénéficiant d'un soutien à l'intégration d'une approche globale de l'EDD dans la formation, avec un intérêt particulier pour le changement climatique, la réduction des risques de catastrophes et la biodiversité. O 2014-2015 : 15.	56 pays, dont : Bangladesh, Brésil, Cambodge, Chili, Costa Rica, Cuba, RD du Congo, Équateur, Égypte, Éthiopie, Fidji, Inde, Indonésie, Jordanie, Koweït, Liban, Mexique, Mongolie, Oman, Pakistan, Namibie, Népal, Pérou, Philippines, Afrique du Sud, Tanzanie, Thaïlande, Tonga, Vietnam ont reçu un soutien technique pour élaborer et planifier des politiques et programmes, former des enseignants et développer des supports d'apprentissage.	Élevée

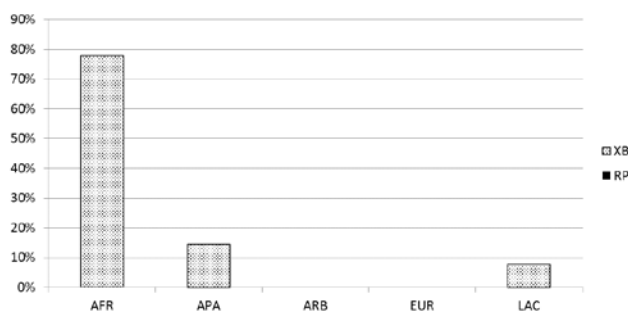
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Les défis à relever pour exploiter tout le potentiel de l'EDD sont les suivants : la nécessité de rapprocher davantage les secteurs de l'éducation et du développement durable ; la nécessité de poursuivre les travaux en vue d'institutionnaliser l'EDD - afin d'assurer un soutien politique fort permettant de mettre en œuvre l'EDD de façon systémique ; et, enfin, la nécessité de réaliser plus d'activités de recherche, d'innovation, de suivi et d'évaluation afin de formuler de bonnes pratiques en matière d'EDD et de prouver leur efficacité. La garantie de l'engagement politique en faveur du Programme d'action global est un processus long, qui exige une communication continue avec les partenaires clés, les différents acteurs et parties prenantes. Des efforts sont cependant nécessaires pour renforcer et développer les engagements entre les différents réseaux de partenaires et les autres acteurs clés de l'EDD.</p>	<p>S'il reste des problèmes à surmonter, la dernière décennie a permis de développer une base solide permettant de soutenir une large gamme de réponses tant globales que locales, et d'aider à entretenir à l'avenir cet élan donné à l'EDD. La préparation de la Conférence mondiale et le lancement du Plan d'action global ont été parfaitement exploités pour mobiliser les partenaires des secteurs de l'éducation et du développement durable. La mise en œuvre du Programme d'action global passe essentiellement par l'extension des actions d'EDD. Des interventions par pays sont un bon moyen de renforcer l'engagement politique et les capacités afin de passer systématiquement par l'éducation pour répondre aux défis mondiaux. Une plate-forme d'informations sur le Programme d'action global de l'EDD a été lancée pour améliorer l'accès aux exemples de bonnes pratiques. Un plan de surveillance sera mis en place et les recherches pertinentes encouragées. Toutes les activités sont mises en œuvre à moindre coût, en rapprochant les programmes réguliers et les projets extrabudgétaires de façon à ce qu'ils se complètent. Au travers du Programme d'action global, l'UNESCO continue de s'appuyer sur la Décennie pour bien faire avancer l'EDD.</p>

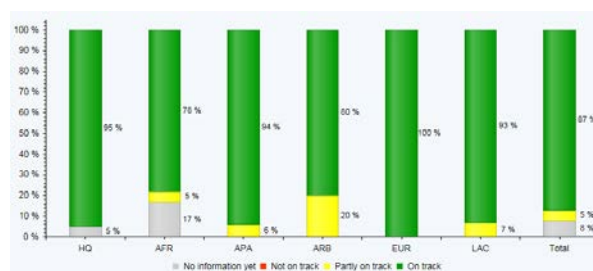
ER 10 : Offre par les États membres d'une éducation de qualité à la santé, au VIH, ainsi que d'une éducation complète à la sexualité contribuant à des styles de vie sains et à l'égalité des genres

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
730	723	99%	36 413	20 837	2 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 87 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP :</p> <p>Nombre de pays disposant d'une stratégie multisectorielle de prévention du VIH en milieu scolaire (<i>Source : GARPR #7.1/NCPI a.i.1.3</i>).</p> <p>O 2014-2015 :</p> <p>91 % (168/182) des pays incluent le secteur de l'éducation dans leur stratégie multisectorielle.</p>	<p>Sur la base du rapport 2012 sur l'Indice composite des politiques nationales (NCPI), plus de 140 pays disposaient de stratégies pour traiter du problème du VIH à l'école. Les résultats du Rapport 2014 sur le NCPI sont toujours en cours d'analyse. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, l'UNESCO a manifesté un soutien actif à plus de 66 pays pour qu'ils renforcent la mise en œuvre de leurs stratégies de prévention du VIH en milieu scolaire, notamment par le biais d'une éducation sexuelle complète.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Nombre de pays dans lesquels au moins 50 % des écoles ont proposé au cours de l'année scolaire écoulée une éducation à la sexualité et à la prévention du VIH à travers les compétences.</p> <p>O 2014-2015 :</p> <p>Au moins 64 % des pays d'ONUSIDA très touchés en Afrique (16 sur 25).</p>	<p>Cet indicateur a été récemment intégré dans les systèmes nationaux SIGE, et les données sont en attente d'analyse. Pourtant, en considérant le récent rapport sur la condition mondiale de l'éducation sexuelle complète en milieu scolaire, près de 80 % des 48 pays évalués disposaient de politiques ou stratégies en faveur d'une éducation sexuelle complète, 21 pays de l'est et du sud de l'Afrique proposant ou étant en passe d'intégrer dans leurs programmes une éducation sexuelle complète.</p>	Élevée

<p>IP :</p> <p>Nombre de pays disposant de règles pour le secteur de l'éducation et d'orientations pour le personnel et les étudiants, qui ont été communiquées aux acteurs concernés des institutions éducatives et qui portent sur la sécurité physique, la stigmatisation, la discrimination, le harcèlement et les abus sexuels.</p> <p>O 2014-2015 :</p> <p>Au moins 48 % des pays d'ONUSIDA très touchés en Afrique (12 sur 25).</p>	<p>Cet indicateur a été récemment intégré dans les systèmes nationaux SIGE, et les données sont en attente d'analyse. Cependant, le soutien apporté à plus de 66 pays concernant l'éducation sexuelle complète a trait à la lutte contre la violence, la stigmatisation et la discrimination. Une feuille de route et un document d'orientation global sur la violence en milieu scolaire associée au genre ont été produits et distribués au niveau national pour 2016.</p>	Élevée
--	--	--------

Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Si l'intérêt et le soutien aux services d'éducation sexuelle complète et d'éducation à la santé sexuelle et reproductive augmentent, la priorité accordée à ce domaine recule du fait des récentes avancées dans la lutte contre le VIH et le SIDA. Aussi, on a assisté à une réduction des fonds accordés à ONUSIDA. Pour l'UNESCO, dont le travail concerne plus largement les thèmes de l'éducation à la santé, de l'éducation sexuelle complète et de l'éducation à la santé sexuelle et reproductive, mais aussi le droit à l'éducation pour tous, ce recul du caractère prioritaire ne remet pas en cause la pertinence de l'ensemble du programme.</p> <p>Dans le domaine plus large de la santé en milieu scolaire, et bien que l'on reconnaisse que le secteur éducatif puisse avoir des répercussions importantes sur la santé des apprenants, il reste difficile de faire suivre cet éveil par des actions et des ressources concrètes. Les donateurs bilatéraux et d'autres partenaires de développement intensifient cependant leurs efforts pour rapprocher les secteurs de l'éducation et de la santé, et travaillent en partenariat pour répondre aux principaux défis de développement et progresser dans l'agenda de l'ODD 2030.</p>	<p>Une réduction du financement d'ONUSIDA à tous les co-sponsors a été annoncée en novembre 2015. L'UNESCO a réagi rapidement pour revoir son programme global et l'adapter à son objectif en tenant compte d'une réduction de financement. En conséquence, le personnel et le financement des activités ont été réduits pour l'exercice biennal 2016-2017, même si l'UNESCO restera en mesure de poursuivre ses engagements vers le C/5 et ses autres engagements extrabudgétaires, ainsi que la réalisation de l'ER10.</p>

ER 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives de l'UNESCO et d'autres acteurs compétents

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
569	565	99%	265	2 641	200	●

État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 100 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre d'analyses comparatives et d'études de cas publiées et diffusées sur les défis qui s'imposent à l'éducation et l'apprentissage aux niveaux national et régional.</p> <p>O 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 études prospectives (y compris celles planifiées par les instituts). - 3 rapports mondiaux/études de tendances. - 1 projet de recherche régional. 	<p>Deux nouveaux volumes publiés dans le cadre de la série « L'éducation en devenir » : « Unleashing the Potential: Transforming TVET », et « Éducation et VIH - Évolution et perspectives ». 7 numéros de Perspectives, revue trimestrielle d'éducation comparée (IBE) et 7 numéros de la Revue internationale de l'éducation, Journal of Lifelong Learning (UIL). Recherche menée par le siège, 7 instituts de catégorie 1 et le bureau de Bangkok.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de comptes-rendus de colloques de recherche internationaux/ régionaux organisés par l'UNESCO et les partenaires de recherche.</p> <p>O 2014-2015 : 4 conférences mondiales ou forums politiques.</p>	<p>« Repenser l'éducation : Vers un bien commun mondial ? » en particulier a été préparé pour l'agenda post-2015. Il constitue un véritable élan pour explorer les sujets associés à l'objectif d'éducation et d'organisation de l'apprentissage au 21e siècle. L'IIEP organise chaque année un forum politique : « Intégrité académique et en recherche » en 2014, et « Planifier l'intégrité dans l'enseignement supérieur » en 2015.</p>	Moyenne

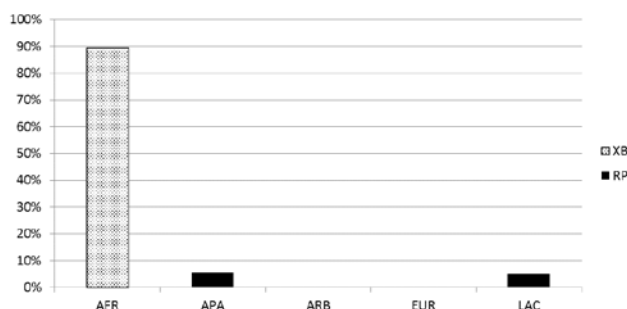
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Le principal défi de la mise en œuvre de cet axe d'action est d'assurer une synergie et une cohérence globale entre les instituts, les bureaux régionaux et les unités de l'UNESCO qui ont un mandat de recherche dans le domaine des politiques d'éducation, compte tenu des différentes structures hiérarchiques et de la diversité des cadres institutionnels.</p>	<p>Des efforts pour atteindre un partage d'informations et la recherche collaborative au sein de la section de recherche et prospective en éducation ont été réalisés, afin de favoriser la synergie et la cohérence des travaux de recherche sur l'ensemble du secteur.</p>

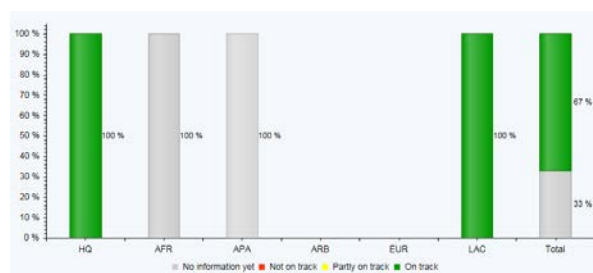
ER 12 : Promotion et suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation et des progrès accomplis pour la réalisation des objectifs internationaux de l'éducation, et contribution des données produites au dialogue sur les politiques

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
397	389	98%	9 411	10 048	-	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 67 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2014	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre de pays rapportant un respect des instruments normatifs associés au droit à l'éducation.</p> <p>O 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Base de données existante. - Un manuel de formation n'est toujours pas disponible. - Rapports de mise en œuvre réguliers. 	<p>L'exercice biennal a été marqué par deux jalons importants : le lancement de la base de données sur le droit à l'éducation, et le développement de la stratégie des instruments normatifs permettant d'améliorer la visibilité, la coopération, la surveillance et la mise en œuvre des instruments normatifs sur le droit à l'éducation. La base de données comporte actuellement des informations des 195 États membres.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de pays exploitant le cadre analytique de l'UNESCO pour revoir leur législation nationale sur l'éducation.</p> <p>O 2014-2015 : Directives pour réviser la loi terminées et ayant fait l'objet d'un essai pilote dans au moins 2 États membres.</p>	<p>Les directives permettant de revoir la législation et les politiques nationales dans le domaine du droit à l'éducation ont été publiées et sont accessibles en ligne. 2 pays (Népal et Haïti) ont terminé l'essai pilote, avec d'excellents résultats.</p>	Élevée

<p>IP :</p> <p>Nombre d'événements associés au lancement du RMS et d'articles dans les médias associés au rapport, avec des exemples d'influence politique.</p> <p>O 2014-2015 :</p> <p>70 événements de lancement.</p>	<p>Pendant cette période, ce sont les rapports 2013/14 et 2015 qui ont été lancés. Le lancement mondial du RMS 2015 a été organisé sur 3 continents le 9 avril 2015. De nombreux experts de haut niveau, personnalités et ministres ont assisté à cet événement. Quelque 71 lancements ont été réalisés en 2015. La couverture médiatique du RMS 2015 a touché 101 pays. Le RMS incluait plusieurs exemples d'impact politique national et mondial.</p>	<p>Élevée</p>
---	---	---------------

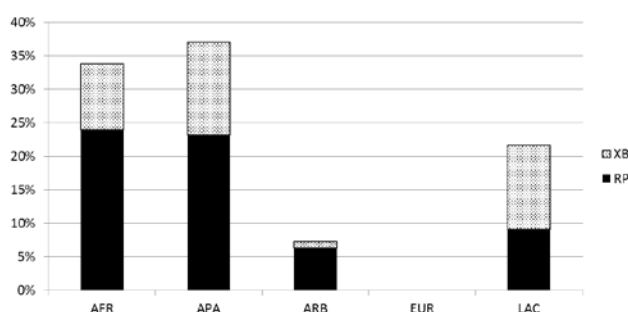
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Les difficultés sont liées à l'importance d'une collaboration étroite avec les bureaux régionaux et hors siège et à la nécessité de renforcer davantage les interactions avec différents acteurs. Un autre défi majeur consiste à corriger le déséquilibre entre les ressources consacrées à ces activités et le travail requis pour répondre pleinement aux besoins, en particulier aux demandes des organes directeurs et au travail réglementaire qui en découle. Certaines activités ont été très retardées du fait d'activités supplémentaires non prévues. De même, le lancement de la 9e consultation a aussi été reporté en raison de la décision du Comité de consulter à nouveau les membres du Conseil exécutif. Cette décision a généré un retard du travail sur la plateforme en ligne qui héberge les orientations de la 9e consultation. La publication du manuel a également été retardée, pour des raisons financières. Les directives de révision de la législation et des politiques concernant le droit à l'éducation ont uniquement été mises en œuvre dans deux pays pour des questions budgétaires. Concernant la base de données, sa maintenance exige des ressources importantes et constitue de ce fait un véritable défi. Un plan d'action visant à faire face à cette situation est en cours d'élaboration. Toutes les activités réalisées à ce jour l'ont été à moindre coût, le travail ayant été réalisé avec un minimum de fonds et un personnel très réduit.</p>	<p>Deux actions correctives importantes ont été prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement d'une stratégie complète ; et - une campagne pour lever des fonds au sein des États membres.
<p>Si l'étendue et la portée du RMS continuent de croître, le rôle de celui-ci dans le cadre post-2015 exige une attention toute particulière afin de définir son futur mandat.</p>	<p>L'équipe du RMS est entrée en contact avec différents acteurs tant de l'UNESCO que du système plus large des Nations Unies afin de donner un réel fondement à son futur mandat.</p>

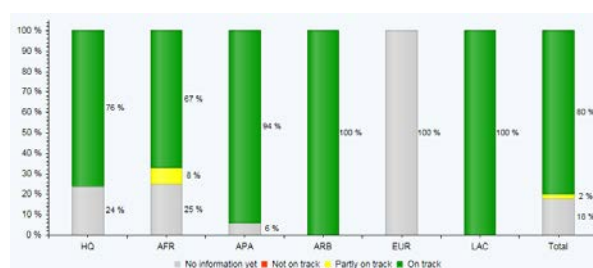
ER 13 : Renforcement de l'engagement politique en faveur de l'éducation dans les agendas du développement à l'échelle mondiale, régionale et nationale, et promotion des modalités de coopération

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
10 922	10 850	99%	17 204	6 898	4 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 80 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2014	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Un soutien accru à l'EPT des acteurs de l'éducation, notamment des gouvernements, des organismes internationaux et régionaux, de la société civile et du secteur privé.</p> <p>O 2014-2015 : Tous les partenaires de l'EPT - États membres, agences des Nations Unies, société civile, secteur privé - participent à la Réunion mondiale 2014 sur l'Éducation pour tous et aux préparations de 2015.</p>	<p>La Réunion mondiale sur l'Éducation pour tous (mai 2014, Oman) a rassemblé environ 300 participants représentant les États membres, les agences organisatrices de l'EPT, les partenaires mondiaux à l'éducation, les agences bilatérales et multilatérales, ainsi que d'autres partenaires. Le cadre d'action Éducation 2030 a été adopté par 184 États membres lors de la réunion de haut niveau qui s'est déroulée en marge de la 38e Conférence générale (2015).</p>	Élevée
<p>IP : Forum mondial sur l'éducation 2015 organisé en République de Corée avec efficacité.</p> <p>O 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réussite du Forum mondial sur l'éducation 2015, avec la participation d'au moins 5 directeurs d'agences, 5 chefs d'état et 100 Ministres de l'éducation. Agenda pour l'éducation post-2015 convenu et Cadre d'action adopté. 	<p>Le FME a été hébergé par la République de Corée, convoqué conjointement par six institutions des Nations Unies et organisé par l'UNESCO. Il a réuni quelque 1 600 personnes, dont 120 ministres de l'Éducation de 160 pays, des agences de l'ONU, des agences donatrices internationales et environ 130 ONG. Avec l'adoption lors du FME de la Déclaration d'Incheon, la communauté internationale s'est engagée à respecter un agenda unique de l'éducation, pour mener ensuite à l'ODD4 sur l'éducation et ses objectifs associés.</p>	Élevée

<p>IP :</p> <p>Les questions d'éducation ont essentiellement été incluses dans les agendas politiques internationaux, régionaux et nationaux (tels que G8, G20, AGNU, Union africaine, ALECSO, ASEAN, UE, ISESCO, OEI).</p> <p>O 2014-2015 :</p> <p>5 réunions de haut niveau traiteront des questions d'éducation.</p>	<p>Lors de la 3e Conférence internationale sur le financement du développement, l'UNESCO a plaidé en faveur d'une hausse des investissements dans l'éducation. La Directrice générale de l'UNESCO fait partie des organisateurs de la Commission internationale de haut niveau pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde, lancée par la Première ministre de la Norvège et le secrétaire général des Nations Unies lors du Sommet d'Oslo sur l'éducation pour le développement (juillet 2015).</p>	<p>Élevée</p>
---	--	---------------

Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Le principal défi concernait la mobilisation de partenaires et acteurs à grande échelle afin de définir collectivement un ensemble d'objectifs tout en garantissant un processus participatif et inclusif.</p>	<p>L'UNESCO s'est appuyée sur son pouvoir organisationnel pour rassembler tous les partenaires et parties prenantes. Le savoir-faire technique de l'UNESCO dans les différents domaines de l'éducation a permis de proposer des orientations techniques raisonnables pour les futurs objectifs. L'engagement d'un certain nombre d'États membres (par exemple Oman et la République de Corée) à soutenir l'agenda en hébergeant des réunions internationales a d'autant facilité les consultations participatives et inclusives.</p>

GRAND PROGRAMME II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

I. Évaluation stratégique globale

Principales réalisations

34. Malgré une situation financière difficile, le grand programme II (GP II) a franchi d'importantes étapes. L'UNEDCO a codirigé avec succès l'Année internationale de la cristallographie 2014, et elle a également célébré l'Année internationale des petits États insulaires en développement (PEID) et organisé la troisième Conférence internationale sur les PEID à Apia (Samoa). Le grand programme II a coordonné les contributions de l'UNESCO et a entrepris, suite à l'adoption des Orientations de Samoa par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'élaborer le plan d'action de l'UNESCO pour les PEID. L'année 2015 a été marquée par le succès de l'Année internationale de la lumière et des techniques utilisant la lumière, codirigée par l'UNESCO, ainsi que par l'adoption de l'Agenda 2030 et des ODD qui y sont définis, et par l'adoption de l'Accord de Paris sur les changements climatiques lors de la COP21, avec la pleine participation de l'UNESCO.

35. La table ronde ministérielle sur les sciences au service du développement durable, organisée par l'UNESCO dans le cadre du Débat de haut niveau de l'ECOSOC et du Forum politique de haut niveau tenus en juillet 2015 à New York, a été déterminante pour ce qui est de faire reconnaître le rôle de la science dans le Programme 2030, de même que les événements de haut niveau organisés avec les membres du Conseil consultatif scientifique (SAB) mis en place par le Secrétaire général de l'ONU pendant les travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies, et en marge de la COP21. Tout au long de la période biennale, le grand programme II a contribué à divers processus en cours qui ont abouti à l'adoption du Programme 2030. Le Secteur a apporté son plein soutien aux réunions du SAB.

36. L'interface science-politiques a été renforcée par la mise en œuvre pleinement opérationnelle de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), l'UNESCO servant notamment d'unité d'appui technique à l'Équipe spéciale de l'IPBES sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux, accueillant des réunions d'experts et préparant le document de l'Équipe spéciale sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux aux fins des troisième et quatrième réunions plénières de l'IPBES. Le travail de l'UNESCO dans ce domaine, ainsi que son action en faveur des PEID, ont été salués par tous et suscitent des demandes qui excèdent les capacités actuelles de l'Organisation.

37. Le *Rapport de l'UNESCO sur la science, vers 2030* a été lancé au Siège de l'UNESCO lors de la Journée mondiale de la science 2015. Une aide à la mise en place de politiques et de gouvernance de la STI efficaces a été fournie par l'intermédiaire de l'Observatoire mondial des instruments de politique de science, de technologie et d'innovation (GO-SPIN) à huit États membres (Israël, Malawi, Rwanda, Zimbabwe, Guinée équatoriale, Mozambique, Niger, Sénégal) ; une aide a également été fournie à 18 pays pour la mise en œuvre des politiques de STI et la vulgarisation scientifique. Des partenariats pour la science au service du développement ont été créés dans le cadre du Forum mondial de la science, de la Journée mondiale de la science, du partenariat UNESCO-L'Oréal pour les femmes et la science, et de la conception et de la mise en place opérationnelle de l'initiative Future Earth en vue de recherches intégrées sur le changement mondial. Le projet SAGA en faveur des STEM et de la parité homme-femme a été l'occasion de dresser une liste d'objectifs concernant les femmes et la science et d'élaborer un premier projet de trousse à outils sur les indicateurs et les politiques en matière de STEM, afin de centrer l'action future sur l'élargissement de la participation des femmes à la science.

38. L'UNESCO a continué de soutenir le renforcement des capacités et l'échange de connaissances scientifiques et de meilleures pratiques dans le domaine des énergies renouvelables. Un programme de bourses a été créé avec le concours du Centre international pour le développement énergétique durable à Moscou. Dans le cadre de l'Année internationale de

la cristallographie, le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) a contribué à la mise en œuvre de “laboratoires ouverts” de cristallographie dans plus de 25 pays. L’Année internationale de la lumière, pour laquelle le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) a servi de secrétariat mondial, a été un immense succès, marqué par plusieurs grandes activités, de l’éducation aux STEM à la recherche en sciences fondamentales, en passant par des programmes de communication et de sensibilisation scientifiques. Deux premières séries de bourses ont été octroyées dans le cadre du programme de bourses de recherche PhosAgro-UNESCO-UICPA “Green Chemistry for Life” (“Chimie verte pour la vie”). Le PISF coordonne de concert avec l’Académie mondiale des sciences (TWAS) une proposition d’un projet majeur portant sur un ensemble de programmes de formation au doctorat en Angola, qui doit être lancé en 2016.

39. Les activités de renforcement des capacités ont été poursuivies par l’intermédiaire de la TWAS, du CIPT et des bureaux hors Sièges. Le cinquantième anniversaire du CIPT en octobre 2014 a été marqué par le lancement du Plan stratégique du Centre pour 2014-2019. L’accent a été mis en particulier sur l’importance que revêt le SESAME (Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient), soutenu conjointement par le PISF et le CIPT, pour le développement de la science au Moyen-Orient.

40. L’UNESCO a contribué en 2014 et 2015 aux deux premières Semaines de l’ingénierie en Afrique. À l’occasion de la Semaine de l’apprentissage mobile en février 2015, Intel et l’UNESCO ont lancé un programme d’accélération de l’action pour la participation des jeunes femmes à l’ingénierie en Afrique. La formation à l’ingénierie a été renforcée avec le concours du centre de catégorie 2 créé au Danemark en familiarisant les États membres avec l’intégration dans les programmes scolaires d’un apprentissage de cette discipline fondé sur la résolution de problèmes. Le Centre international de connaissances pour les sciences et technologies de l’ingénieur de Beijing a ouvert ses portes.

41. Au cours du dernier trimestre de 2015, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) a centré une grande part de ses activités programmatiques et d’information sur le changement climatique et la COP21. Au-delà de son programme d’activité normal sur le changement climatique (observations systématiques, acidification des océans, carbone bleu côtier, renforcement des capacités d’adaptation des pays en développement par la gestion intégrée des zones côtières, etc.), la COI s’est lancée dans une action d’intense mobilisation des institutions scientifiques et de la société civile en faveur de la recherche et de la sensibilisation sur l’océan et le climat. Cet effort s’appuie sur le travail accompli à l’occasion de la célébration de la Journée mondiale de l’océan (8 juin 2015) et de la tenue de la conférence sur le thème “Notre avenir commun face au changement climatique” (juillet 2015) à l’UNESCO. La Journée mondiale de l’océan a rassemblé des chefs d’État et plus de 1 200 décideurs, membres de la société civile et représentants de la jeunesse. La COI a diffusé les messages clés issus de ces événements dans le cadre de sa participation à la COP21. Huit événements officiels en marge de la CCNUCC ont ciblé les négociateurs et les décideurs ; trois événements phares organisés dans la zone du Bourget sous les auspices de la société civile ont eu pour objet de mobiliser le grand public et de le sensibiliser aux problèmes des océans et du climat (près d’un millier de participants, 80 000 consultations sur Twitter) ; deux expositions au Bourget ont présenté des publications scientifiques et axées sur la formulation de politiques ; et la Secrétaire exécutive de la COI a pris une part importante aux travaux de l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et terminologique (SBSTA) de la CCNUCC pour appeler l’attention sur les contributions de la COI à l’observation des océans.

42. Les sciences océaniques deviennent un facteur de développement décisif pour l’humanité. La gestion durable des océans se heurte à de nombreuses difficultés. Face à ces difficultés, la COI s’attache à recentrer et redynamiser ses programmes afin de mieux sensibiliser les États membres et de mobiliser davantage leurs capacités scientifiques de façon à relever les défis définis dans les ODD, les Orientations de Samoa, le Cadre de Sendai et l’Accord de Paris sur le climat. La

conférence scientifique sur le thème “Notre avenir commun face au changement climatique” qui s’est tenue à Barcelone en novembre 2014 a fait le point des besoins en matière de sciences océaniques. Dans le cadre de son Groupe intergouvernemental sur les efflorescences algales nuisibles (HAB) et de l’initiative mondiale sur les efflorescences algales nuisibles, la COI apporte une assistance directe aux États membres et a établi à leur intention un programme de recherche de dix ans pour la protection de la santé publique et des services écosystémiques.

43. La COI dirige et coordonne le Système mondial d’observation de l’océan (GOOS), dont le champ d’intervention englobe non seulement la physique des océans, mais aussi la biologie et les écosystèmes marins, et le nouveau groupe du GOOS compétent en la matière contribuera directement à protéger la santé et la durabilité des océans. L’échange de données océaniques est l’élément central de tout système d’observation. Le programme d’Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE) de la COI a célébré le 10^e anniversaire de la création de son bureau à Ostende (Belgique). Avec un soutien extrabudgétaire des États membres, et en particulier du Gouvernement flamand (Royaume de Belgique), ce programme a entrepris la mise en place d’un réseau mondial de centres de formation régionaux en Amérique du Nord et aux Caraïbes, en Europe, en Afrique, dans l’océan Indien et dans l’ouest du Pacifique. Le Système d’informations biogéographiques relatives aux océans de la COI-IODE est une base de données sur la distribution de la faune et de la flore marine du globe. Il regroupe actuellement 45 millions d’observations de plus de 100 000 espèces marines. C’est une source d’information capitale pour la Plateforme IPBES et pour le travail entrepris dans le système des Nations Unies pour la protection de la vie océanique dans les zones situées en dehors des juridictions nationales. Le caractère opérationnel des systèmes régionaux d’alerte aux tsunamis n’est plus à démontrer, comme l’illustre l’exemple le plus récent : le 16 septembre 2015, le Centre d’alerte aux tsunamis de Honolulu (États-Unis) a lancé une alerte après un séisme de magnitude 8,3. Cette alerte a été relayée avec compétence au niveau local par la Marine chilienne, ce qui a permis d’évacuer plus d’un million de personnes sur la partie du littoral menacée, près de la ville chilienne de Coquimbo, et d’éviter des pertes massives de vies humaines. Grâce à l’excellent soutien de l’Inde et de l’Australie, et à la solide coopération de partenaires tels que le Comité scientifique de la recherche océanique du CIUS, la COI a lancé, le 4 décembre 2015 à Goa (Inde), la deuxième Expédition internationale de l’océan Indien. Celle-ci est presque la réédition historique de la première Expédition des années 1960, qui a été l’un des événements à l’origine même de la création de la COI.

44. En juin 2015, l’Assemblée de la COI a adopté la nouvelle Stratégie de la COI pour le développement des capacités. Faisant fond sur le mandat de la COI dans le domaine de la recherche scientifique marine et le transfert de technologie marine que reconnaissent la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, Rio + 20 et l’ODD 14, la Stratégie souligne la nécessité de la coopération et de la coordination entre les programmes régionaux et mondiaux.

45. À sa 38^e session, la Conférence générale a ratifié la création du Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG) et du label “Géoparc mondial UNESCO”. C’est le premier label nouveau depuis les années 1970. Le Réseau africain des institutions en sciences de la Terre a commencé à accorder des allocations de mobilité à des postdoctorants et des bourses d’études postdoctorales à d’éminentes femmes scientifiques en Afrique.

46. L’UNESCO a bénéficié d’une forte visibilité à la troisième Conférence mondiale sur les risques de catastrophe, tenue à Sendai (Japon) en mars 2015, où elle a présenté sa modalité d’exécution intersectorielle. L’UNESCO a formé plus de 500 experts et sensibilisés quelque 1 500 personnes à la réduction des risques de catastrophe. Deux documents techniques d’aide à la formulation de politiques et onze outils de prise de décisions sur des bases scientifiques ont été élaborés. La toute nouvelle Plateforme internationale pour les systèmes d’alerte rapide aux séismes, premier dispositif de ce type créé sous les auspices des Nations Unies, fonctionnera en liaison avec les activités de l’Organisation dans le domaine des tsunamis et des glissements de terrain.

47. À l'issue d'un processus large et transparent, la Stratégie du Programme MAB pour la période 2015-2015 a été adoptée par le Conseil du MAB à sa 27e session, puis approuvée par la Conférence générale à sa 38e session. Trente-trois nouvelles réserves de biosphère, dont trois réserves transfrontalières, ont été approuvées lors des 26e et 27e session du Conseil du MAB, tandis que trois autres étaient volontairement retirées, preuve que le processus d'examen périodique et sa stratégie de sortie réussissent à maintenir le niveau de grande qualité des réserves de biosphère. Le Réseau mondial des réserves de biosphère comprend aujourd'hui 651 sites totalisant plus de 10,2 millions de kilomètres carrés de zones terrestres, côtières et marines, et une population de 172 millions d'habitants.

48. Toutes les activités du Programme hydrologique international (PHI) ont eu pour objectif d'améliorer la sécurité de l'eau dans les États membres et de renforcer la capacité de ces derniers à mettre en œuvre l'ODD 6. Elles visaient notamment à renforcer la prévision des sécheresses et des crues, en particulier en Afrique, à faire progresser l'interface science-politiques concernant les impacts du changement climatique sur les différentes ressources naturelles à la faveur d'une réunion conjointe du GIEC et du PHI lors de la COP21, à assurer la gestion des ressources en eau dans les régions arides et semi-arides, à établir un réseau de 113 experts (dont 47 % de femmes) dans 41 pays en vue d'étudier les agents pathogènes affectant la qualité de l'eau et des services d'assainissement pour les populations des zones rurales et urbaines, et à définir des principes directeurs à l'intention des sites de démonstration écohydrologiques.

49. Le PHI a été renforcé par de nouvelles initiatives, dont la création d'un groupe de travail sur les questions relatives aux eaux urbaines, le concept officiellement approuvé de "réseau hydrologique" (water family) de l'UNESCO, et noué des liens avec l'initiative internationale #WaterisClimate. L'UNESCO exerce la vice-présidence d'ONU-EAU et a consolidé sa participation active et de premier plan à plusieurs initiatives des Nations Unies, en jouant notamment un rôle dans l'adoption de l'ODD 6, relatif à l'eau. Les résultats de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, coordonnée par le PHI, ont été présentés à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le PHI et le "réseau hydrologique" de l'UNESCO ont pris une part active à la COP21 lors de la Journée de l'eau et du climat, à travers huit événements, à quoi il faut ajouter la Conférence internationale "Eau, mégapoles et changements mondiaux". Plus de 7 800 professionnels, dont 41 % de femmes, ont été formés par le "réseau hydrologique" de l'UNESCO, y compris l'Institut UNESCO-IHE. Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) a lancé les éditions 2014 et 2015 du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, et également produit une série d'outils sur des indicateurs ventilés par sexe aux fins de l'évaluation, du suivi et de l'établissement de rapports dans le domaine de l'eau. L'UNESCO a été partenaire de la Conférence sur l'égalité des femmes et des hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques qui s'est tenue à Genève en 2014, et a débouché sur des recommandations sur l'égalité des genres dans le Cadre mondial pour les services climatologiques, et elle a collaboré avec le Gouvernement français et d'autres partenaires en vue d'appeler l'attention sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes lors de la COP21.

50. Le Programme 2030 est une occasion unique de mettre en valeur la pertinence des programmes du GP II, et consacre en particulier le rôle du PHI dans l'ODD 6, du PISF et des activités de formulation des politiques scientifiques et de renforcement des capacités dans l'ODD 9, de la COI, du PIH et du MAB dans l'ODD 13, de la COI dans l'ODD 14, et de la COI et du MAB dans l'ODD 15. L'Accord de Paris sur les changements climatiques offre aussi des possibilités de démontrer le très grand intérêt des programmes relatifs aux sciences exactes et naturelles pour les États membres en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, du fait en particulier qu'y sont pour la première fois reconnus le rôle et l'impact des océans, de l'eau douce, de l'égalité des genres et des peuples autochtones dans ces processus.

Fonds mobilisés et partenariats établis

51. Le grand programme II a mobilisé environ 85 millions de dollars pendant toute la période biennale. Hormis l'UNESCO-IHE, dont la cible ne peut être mesurée par le système financier de l'UNESCO, les cibles du grand programme II ont été dépassées, avec un taux de réalisation de 111 %. D'importants fonds nouveaux ont été fournis par l'ASDI (Suède) aux fins de quatre projets de recherche dans le domaine de l'interface science-politiques, deux consacrés aux sciences de la terre en Afrique et deux consacrés aux sciences de l'eau. Parmi les autres donateurs principaux figurent aujourd'hui la Banque africaine de développement, l'Australie, la Chine, la Flandre, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la République de Corée et le Fonds de l'OPEP pour le développement international. La COI et le PHI ont engagé des discussions sur une modalité de mise en oeuvre de projets financés par le FEM au nom du PNUE et du PNUD. Le Réseau mondial des géoparc est en voie de verser sur un compte spécial de l'UNESCO 1 000 dollars par an par géoparc.

52. La COI s'est efforcée de maintenir opérationnel le système mondial d'alerte aux tsunamis, par des réunions des instances de gouvernance et des groupes de travail techniques, ainsi que par des cours de formation sur la préparation et la sensibilisation aux tsunamis, en vue d'améliorer les procédures opératoires et l'évaluation des risques. Des exercices de préparation aux vagues de tsunami sont fréquemment organisés dans tous les bassins océaniques. Une solution pour assurer la continuité du travail mené par le Système d'alerte aux tsunamis dans les Caraïbes a été récemment trouvée avec l'aide du Gouvernement de la Barbade. Les systèmes d'alerte aux tsunamis exigent des investissements nationaux adéquats. Le coût de la mise en place du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien a été par exemple de l'ordre de 450 millions de dollars au cours des dix dernières années, les fonds étant fournis pour la plupart par l'Australie, l'Inde et l'Indonésie. Les coûts annuels de maintenance varient entre 50 et 100 millions de dollars. Au début de 2015, le Sultanat d'Oman a commencé à exploiter son propre système national d'alerte rapide multi-aléas. Celui-ci a été conçu avec le soutien technique de la COI dans le cadre d'un accord de fonds-en-dépôt Oman-UNESCO signé en 2009.

53. Mettant à profit ses premières expériences positives avec la communauté des courses nautiques (comme l'édition 2014 de la "Course autour du monde" de Barcelone), la COI a encore resserré ses liens avec la société civile, qui a commencé à voir en elle un partenaire essentiel, disposant de réseaux scientifiques de haut niveau et ayant accès à une information scientifique de haut niveau auprès des meilleurs experts internationaux. En 2014, la COI a lancé avec des ONG et les instituts de recherche partenaires une plateforme baptisée "Océan et climat" (<http://www.ocean-climate.org/>) qui a contribué à accroître considérablement l'attention portée à l'océan dans les négociations de la COP21.

Impact de la situation financière sur l'exécution du programme

54. Tous les domaines du programme ont subi les effets négatifs du déficit de financement et des réductions de postes qui en sont résultées, d'où un surcroît de travail pour le personnel tout au long de l'année 2015, riche en événements importants. La diminution du nombre de postes fixes a particulièrement affecté le travail dans le domaine de l'ingénierie, auquel n'est plus affecté un poste de spécialiste principal de programme. Pour réduire les coûts, le PISF, le PICG, le PHI, la COI et le MAB ont tenu des réunions plus courtes et moins nombreuses, et imprimé moins de documents dans un moins grand nombre de langues pour ces réunions.

55. La situation financière a eu pour effet une réduction du nombre d'États membres pouvant bénéficier d'un soutien dans des domaines tels que l'aide à la formulation de politiques de STI, l'enseignement de la science, la réduction des risques de catastrophe, et l'élaboration de nouveaux projets de recherche et de renforcement des capacités, ainsi que la fourniture de services de formation technique et de communication par le programme MAB. LE PHI est en sous-effectifs, comme l'indiquent le Comité des finances du PHI, l'audit de la Division et l'évaluation externe de la septième phase. Néanmoins, le nombre de membres du réseau UNESCO de

spécialistes de l'eau, notamment de centres de catégorie 2 et de chaires UNESCO, a presque doublé en cinq ans. La Division a été réorganisée pour améliorer la coordination de ce réseau, tandis que la mise en œuvre des objectifs de la huitième phase a dû être hiérarchisée par un panel spécialisé de haut niveau créé par le Conseil du PHI. Certains objectifs ont été reportés, des limites fixées à la couverture géographique d'activités, et les domaines thématiques et le nombre de bénéficiaires réduits. Alors que la mobilisation de fonds extrabudgétaires est conforme aux buts fixés, la situation actuelle en ce qui concerne les effectifs a également restreint la mobilisation de fonds supplémentaires et la capacité de mettre en œuvre les fonds déjà mobilisés.

56. La COI a été particulièrement touchée par la crise financière, la réduction de son budget ordinaire compromettant son leadership dans les programmes mondiaux. Elle a donné la priorité à l'exécution des programmes et à leur dotation en personnel, et réduit lorsque c'était possible ses fonctions de coordination et d'administration. Les activités du programme ont été réduites dans tous les domaines conformément aux orientations des organes directeurs. La réduction du budget des activités opérationnelles a mis en danger la mission principale de la COI, s'agissant du rôle essentiel qu'elle joue dans les systèmes qui assurent, sur le long terme, la surveillance et l'observation des océans, ainsi que dans la gestion, la transformation et la diffusion de données et d'informations propres à aider les États membres à atténuer les risques liés à l'océan. Il a été possible d'atténuer certains risques suite à l'approbation par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 196e session d'un renforcement du budget de la COI, par le versement de 1,1 million de dollars au titre de l'exercice de reprogrammation. Ces fonds ont été mis à disposition au dernier trimestre de la période biennale. La COI continue d'explorer de nouvelles possibilités de financement, mais un financement de base régulier et suffisant demeure essentiel pour qu'elle puisse fonctionner efficacement.

Problèmes généraux rencontrés dans la mise en œuvre et mesures prises pour y remédier

57. Certaines activités ont été interrompues ou reportées faute de ressources humaines et financières suffisantes. Par exemple, dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, la tendance à créer des partenariats ayant de multiples effets positifs sur notre programmation et notre rayonnement a été poursuivie. Les partenariats avec des universités locales accroissent la durabilité et se traduisent souvent par de meilleurs résultats qu'escompté grâce à la participation des étudiants, et que le travail avec des ONG assure un plus large impact au niveau communautaire.

58. Pour remédier aux difficultés, on a notamment intensifié la mobilisation de ressources extrabudgétaires, renforcé le développement de partenariats et le recours à l'APD, et invité les États membres à détacher des cadres et des administrateurs auxiliaires Siège et dans les bureaux hors Siège. Parmi les mesures correctives non optimales figurent le recours accru à des stagiaires, à des consultants juniors à court terme et à des bénévoles, hiérarchisé davantage les tâches, et renforcé la collaboration et la coopération avec des partenaires externes. Une personne a été détachée par le Gouvernement suisse pour appuyer les activités de diplomatie scientifique. Les centres de catégories 1 et 2 ont été beaucoup plus mobilisés pour compenser le manque de ressources humaines et financières, ce qui a eu pour effet d'accroître sensiblement la charge de travail du Secrétariat sur le plan de la coordination.

59. Enfin, les problèmes de sécurité ou la situation sanitaire ont empêché dans certaines régions de mener les activités comme prévu. On y a remédié en partie en aidant les scientifiques locaux à se rendre à l'étranger pour y suivre la formation planifiée, par exemple pour certains projets entrepris de longue date en Libye et pour de nouveaux projets au Nigéria et au Tchad. L'épidémie d'Ebola a obligé à reporter la formation planifiée.

60. Les succès remportés par la COI témoignent de sa très grande pertinence, mais le nombre croissant de ses États membres et l'élargissement de ses responsabilités et de ses tâches l'obligent à continuer de relever des défis toujours plus nombreux et de prouver sa valeur. Les

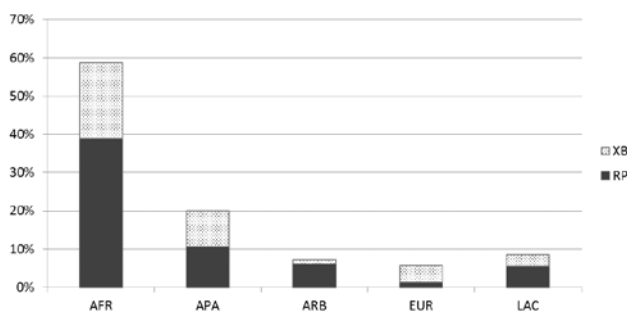
ressources limitées exigent une priorisation plus stricte, tout en maintenant la participation de scientifiques de premier plan et en attirant de plus jeunes, ainsi que des gestionnaires de la science. Le fait que la Commission qui regroupait initialement 40 États membres dotés de capacités raisonnablement développées en matière de recherche océanique en compte aujourd'hui 147 (dont un nombre considérable de PEID), dont les capacités humaines et l'infrastructure ont besoin pour la plupart d'être renforcées, constitue à la fois un défi et une grande opportunité. Cela nécessite un renouvellement ou un élargissement des points focaux nationaux ainsi qu'une stratégie de communication plus solide, qui garantisse des processus de gouvernance efficaces et efficaces aux niveaux régional et mondial, et une meilleure conscience des bienfaits et risques sociétaux liés à l'océan, y compris une analyse des coûts et avantages qui démontre les retombées des investissements consentis par les gouvernements dans le développement de l'océanographie et les observations de l'océan et services océaniques continus. Ce travail est en cours, et les membres du nouveau Bureau de la Commission (élus en juin 2015), ainsi que le Secrétariat, présenteront des propositions concrètes aux États membres de la COI à la session de juin 2016 de son Conseil exécutif.

II. Évaluation par résultat escompté

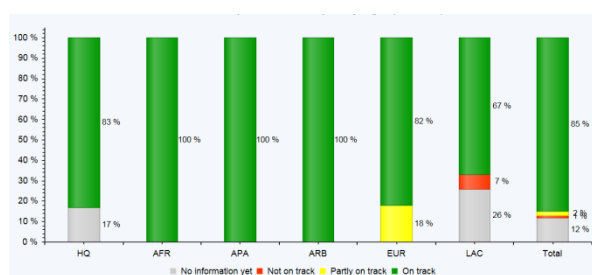
Résultat escompté 1 : Renforcer les politiques de STI, l'interface science-politiques et l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
10 899	11 248	103%	9 165	7 705	8 700	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 85 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP : Nombre d'États membres aidés qui ont adopté des politiques, instruments et outils de gouvernance pour la mise en place de leurs systèmes de STI.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins 8 pays.</p>	<p>Assistance directe fournie à 10 pays.</p> <p>Assistance sous forme de formation fournie à 8 pays.</p> <p>Activités de vulgarisation scientifique menées dans 3 pays.</p> <p>Aide à l'innovation apportée à 8 pays.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de mesures concrètes reconnues et appliquées couramment à l'ONU et auxquelles l'UNESCO apporte clairement une valeur ajoutée qui contribue à renforcer l'interface science-politiques à plusieurs niveaux.</p>	<p>4 axes de travail du SAB identifiés et pleinement mis en oeuvre, et 2 réunions du SAB tenues avec succès grâce à la mobilisation de ressources extrabudgétaires.</p>	Élevée

<p>C 2014–2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins deux axes de travail du Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général de l'ONU lancés et produits connexes livrés. - Au moins deux réunions de fond de l'IPBES organisées ou coorganisées par l'UNESCO dans le cadre du programme de travail 2014-2018 de l'IPBES. - Constitution du conseil d'administration, du comité de la science et du comité de la coopération de l'initiative Future Earth (FE) et élaboration et adoption de son programme scientifique. - Au moins deux réunions de l'Alliance pour la durabilité mondiale (STI) coorganisées par l'UNESCO. - Publication d'une communication scientifique illustrant la contribution de l'UNESCO à la science de la durabilité - Élaboration, publication et diffusion en ligne d'un rapport contenant une compilation d'études de cas s'appuyant sur les programmes scientifiques internationaux et les réseaux de sites de l'UNESCO. - Au moins deux événements mondiaux sur la contribution des politiques de STI au développement durable organisés dans le cadre de réunions de haut niveau telles celles de l'ECOSOC et de la Commission de la science et de la technique au service du développement. 	<p>4 événements de haut niveau auxquels ont participé des membres du SAB tenus avec succès à l'ONU à New York, dans le cadre de réunions de l'ECOSOC et de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et lors de la COP21.</p> <p>3 réunions d'experts de l'IPBES organisées avec succès et financées par des ressources extrabudgétaires.</p> <p>Conseil d'administration, Comité de la science et Comité de la coopération de l'initiative FE constitués, structure de gouvernance adoptée et programme scientifique élaboré et adopté.</p> <p>2 réunions des Comités de la science et de la coopération de l'initiative FE et de l'Alliance/Conseil d'administration de la FE tenues avec succès.</p> <p>2 articles vérifiés par les pairs sur la science de la durabilité et le rôle de l'UNESCO dans ce domaine publiés et un projet extrabudgétaire lancé avec SHS.</p> <p>Rapports sur les sites désignés par l'UNESCO présentés dans le cadre du Réseau d'évaluation inframondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, dont l'UNESCO est un partenaire clé.</p>	
<p>IP 3 :</p> <p>Nombre de mesures prises à plusieurs niveaux pour promouvoir le développement durable dans les PEID ; et utilisation des systèmes de savoirs locaux et autochtones dans les évaluations environnementales.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination d'activités de l'UNESCO dans les PEID pour célébrer l'Année internationale des petits États insulaires en développement ; - Révision des priorités des PEID compte tenu des conclusions des Samoa et création d'un plan d'action de l'UNESCO ; - Appui à trois processus mondiaux pour reconnaître et promouvoir les synergies entre les systèmes de savoirs locaux et autochtones et la science dans les évaluations environnementales ; - Renforcement de deux projets de démonstration de la transmission de systèmes de savoirs locaux et autochtones. 	<p>Plan d'action pour les PEID élaboré sur la base des Orientations de Samoa.</p> <p>Ancrage des connaissances autochtones et locales dans (i) les évaluations de l'IPBES sur la pollinisation en Afrique et en Europe, (ii) le 5^e Rapport d'évaluation du GIEC, et (iii) la CCNUCC/COP21 grâce à l'organisation préalable d'une Conférence sur les peuples autochtones et le changement climatique.</p> <p>Transmission des connaissances du peuple Mayangna renforcée à travers des outils scolaires et la formation d'enseignants au Nicaragua.</p>	Élevée

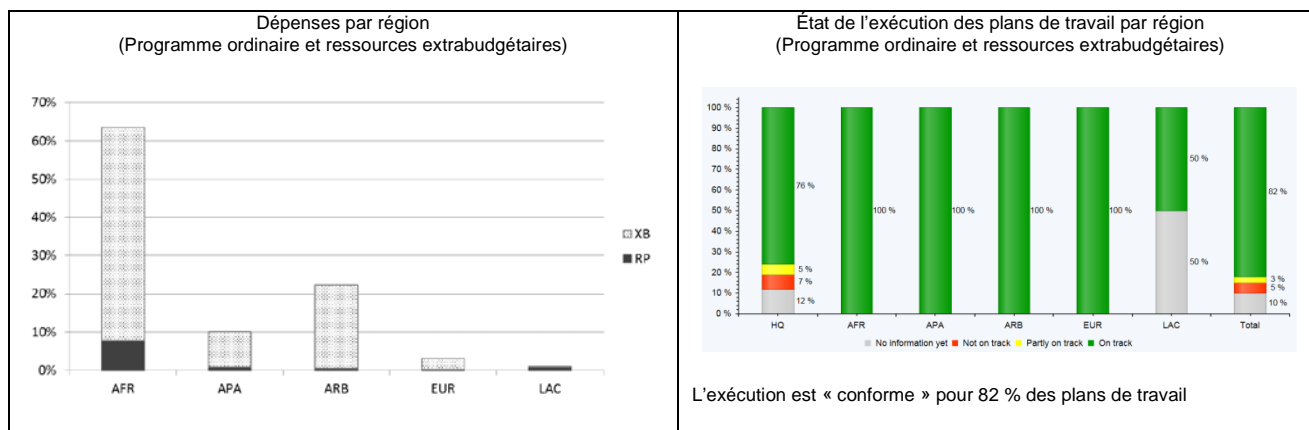
<p>IP 4 : Nombre d'États membres aidés qui ont amélioré l'utilisation des énergies renouvelables pour faciliter l'accès à l'énergie et/ou ont élaboré des plans de développement nationaux.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins trois.</p>	<p>Organisation dans 2 États membres d'ateliers d'experts, dont ont bénéficié 10 pays supplémentaires.</p> <p>Mise en oeuvre d'un projet dont ont bénéficié 5 pays d'Afrique subsaharienne.</p>	Élevée
<p>IP 5 : Nombre d'initiatives régionales et mondiales sur les politiques de STI pour le développement lancées par ou avec l'UNESCO, alimentant le débat et démontrant aux décideurs concernés les meilleures pratiques.</p>	Célébration avec succès de la Journée mondiale de la science 2015.	Élevée
<p>C 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 3 réunions mondiales ; - Rapport mondial sur la science (2015) ; - Au moins 2 réunions régionales. 	<p>Tenue avec succès du Forum mondial de la science 2015.</p> <p>Publication du Rapport mondial sur la science 2015.</p>	

Défis et risques rencontrés dans la mise en oeuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Le partenariat UNESCO-L'Oréal pour les femmes et la science a modifié l'équilibre de la coopération entre les partenaires.</p>	<p>Des discussions sont en cours pour assurer le retour de la cérémonie de remise du Prix à l'UNESCO. De plus, une ambitieuse proposition portant sur des activités qui mobiliseraient les lauréats, boursiers et jeunes talents récompensés par l'UNESCO-L'Oréal entre deux cérémonies consécutives de remise du Prix est élaborée conjointement et sera soumise au conseil d'administration de la Fondation L'Oréal en mars 2016. La Division de l'information du public de l'UNESCO et la Fondation L'Oréal sont convenues d'un plan de communication commun propre à promouvoir les activités conjointes actuelles et prévues à l'avenir.</p>
<p>Allocation de ressources humaines expertes en vue de développer l'initiative GO-SPIN.</p>	<p>Une ambitieuse proposition de financement budgétaire a été élaborée pour répondre à ce défi et fait l'objet de discussions avec les États membres intéressés.</p>

Résultat escompté 2 : Renforcement accru des capacités de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
2 357	2 410	102%	25 108	33 099	13 000	●



Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP : Nombre d'États membres bénéficiaires ayant favorisé et/ou promu l'utilisation durable des sources d'énergie renouvelables, y compris dans le contexte de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous 2014-2024.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins 15.</p>	24 pays bénéficiaires dans 4 régions (Afrique, Asie, Europe orientale et Amérique latine et Caraïbes).	Élevée
<p>IP : Lancement, dans plusieurs États membres, d'initiatives interdisciplinaires d'enseignement des sciences, y compris des méthodes novatrices d'enseignement à tous les niveaux.</p> <p>C 2014-2015 : 9.</p>	Des initiatives interdisciplinaires d'enseignement des sciences ont été lancées dans 16 pays d'Afrique, dont 12 sont mises en oeuvre. En 2015, la TWAS a formé 460 titulaires d'une bourse d'études de doctorat avec 13 partenaires dans 8 pays, et plus de 150 titulaires d'une bourses d'études postdoctorales avec 16 partenaires dans 9 pays. Des activités d'enseignement menées conjointement par le CIPT et le PISF, comme le programme de formation ALOP, ont été conduites dans 8 pays africains.	Élevée

<p>IP :</p> <p>Nombre de pays, notamment d'Afrique, qui ont renforcé leur capacité à produire des résultats scientifiques par une action concertée et la création de réseaux.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>6.</p>	<p>La capacité de communication et de production scientifiques de 22 pays, dont 8 pays d'Afrique, a été renforcée dans le cadre de l'Année internationale de la cristallographie et de l'Année internationale de la lumière. Le CITP et le PISF ont aidé à créer un centre de catégorie 2 au Rwanda. Le CIPT a formé 28 doctorants, 75 étudiants ont obtenu leur diplôme et 51 boursiers actifs de l'initiative StEP, dont 28 % d'Africains, ont pu renforcer leur capacité de production de résultats scientifiques.</p>	<p>Élevée</p>
--	---	---------------

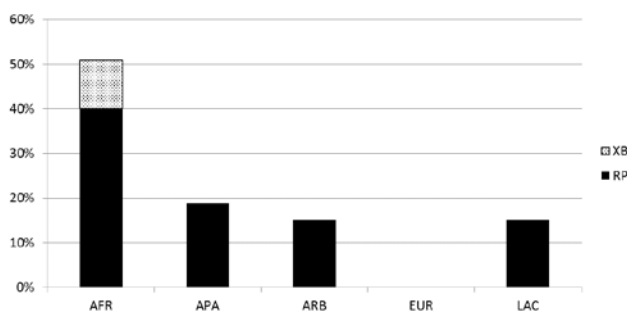
Défis et risques rencontrés dans la mise en oeuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>L'utilisation accrue d'énergies renouvelables oblige à développer le renforcement des capacités, ainsi que les partenariats et la coopération au niveau régional et international.</p>	<p>Il importe de mobiliser de plus amples ressources pour étendre le champ des activités, en particulier dans les pays en développement.</p>
<p>Important manque de moyens humains et financiers pour mettre en oeuvre les immenses programmes de sciences fondamentales (mathématiques, physique, chimie, sciences de la vie, enseignement des sciences, biotechnologies) qui alimentent les bureaux hors Siège en programmes et activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation accrue de ressources extrabudgétaires et ouvertures de crédits supplémentaires pour exécuter correctement le programme. - Collaboration accrue et mobilisation de nouveaux partenariats avec, notamment, le consortium de l'Année internationale de la lumière, le réseau de l'Institut africain des sciences mathématiques, l'APSA, la Fondation Daniel Iagolnitzer, etc.
<p>L'épidémie d'Ebola dans l'ouest de l'Afrique et les questions de sécurité au Nigéria, près de la frontière tchadienne, ont empêché le bon déroulement des activités dans la région (deux ateliers ALOP ont été annulés, l'un au Tchad, l'autre au Nigéria).</p>	<p>Les ateliers de formation d'enseignants ont été reportés jusqu'à ce que de nouveaux lieux puissent être trouvés.</p>
<p>L'instabilité gouvernementale en Libye a gêné la mise en oeuvre de plusieurs programmes libyens entrepris de longue date.</p>	<p>La stratégie du programme de biotechnologie a consisté à tenir les réunions et séances de formation importantes hors de Libye ou par vidéoconférence. La livraison du matériel est suspendue en attendant que la situation locale s'améliore.</p>

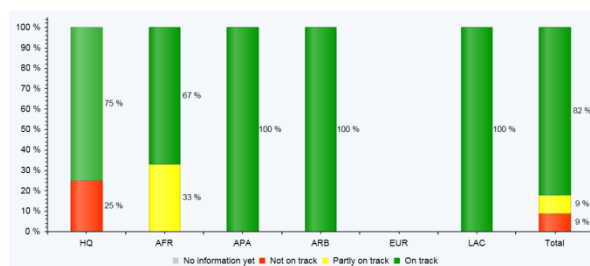
Résultat escompté 3 : Développement et application de la recherche et de l'enseignement interdisciplinaires dans le domaine des sciences de l'ingénieur pour le développement durable

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
1 112	1 156	104%	28	198	2 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 82 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP : Nombre d'universités d'États membres qui ont intensifié la promotion et le renforcement de leurs activités techniques.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins une université dans chacune des régions suivantes : États arabes, Afrique, Europe et Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes, Asie-Pacifique.</p>	<p>Des activités de sensibilisation ont été menées dans des universités des pays suivants : Afrique du Sud, Pakistan, Égypte, Argentine, Malaisie, Zimbabwe, Kenya, Danemark, Brésil, Nigéria, Congo, Mozambique et Angola. Des Semaines de l'ingénierie ont été organisées dans 15 pays d'Afrique. D'autres activités ont eu lieu aussi au Caire, en Argentine et aux États-Unis.</p>	Élevée
<p>IP : Augmentation du nombre d'États membres qui participent activement à la collecte de données techniques.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins 2 pays dans chacune des régions suivantes : États arabes, Afrique, Europe et Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes, Asie-Pacifique.</p>	<p>On a pris conscience de la nécessité de recueillir des données techniques et entrepris d'en faire la collecte dans les pays suivants : Nigéria, Zimbabwe et Kenya (Afrique) ; Argentine et Brésil (Amérique latine et Caraïbes) ; Koweït et Égypte (États arabes) ; Danemark, Royaume-Uni et États-Unis (Europe et Amérique du Nord) ; et Australie, Chine, Japon, Malaisie et Pakistan (Asie).</p>	Élevée

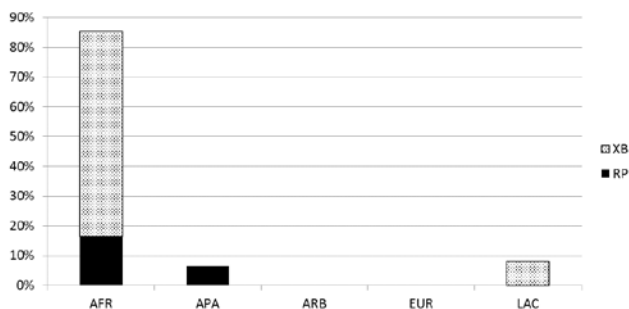
Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
L'insuffisance des ressources humaines et financières affectées au programme d'ingénierie a eu pour effet de réduire l'ampleur des activités et les attentes.	Les réseaux et experts (centres de catégorie 2 et chaires UNESCO) ont été invités à former des groupes de travail pour résoudre les questions clés. Les partenaires ont financé les projets par des contributions en nature et l'organisation d'événements de levée de fonds. Les gouvernements ont eux aussi soutenu et financé très généreusement les Semaines de l'ingénierie UNESCO en Afrique.
L'absence, dans de nombreux pays en développement, d'organisations et de conseils institutionnels en matière d'ingénierie fait obstacle à la collecte de données.	Un document de stratégie sur 4 ans a été établi en vue d'entreprendre le renforcement des capacités institutionnelles en Éthiopie, puis dans d'autres pays d'Afrique.

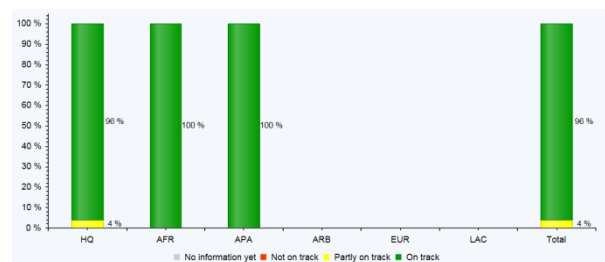
Résultat escompté 4 : Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
2 999	3 096	103%	1 715	4 805	5 880	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 96 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP : (i) Nombre d'accords internationaux sur les normes et méthodologies conclus et mis en oeuvre ; (ii) Accroissement du partage de données entre les programmes internationaux et les organismes de recherche sur le carbone.</p> <p>C 2014-2015: (i) Publication de guides de bonnes pratiques et mise en oeuvre de méthodes par au moins 10 instituts de recherche nationaux ; (ii) Augmentation de 15 % du nombre de données sur le carbone océanique dans la base de données sur le CO₂ à la surface de l'océan (SOCAT) fin 2015.</p>	<p>(i) Manuel sur le carbone bleu en usage dans plus de 10 pays.</p> <p>(ii) 3e édition de l'Atlas du CO₂ dans l'océan de surface : 14,5 millions de mesures du fCO₂ en eaux de surface + 4,4 millions de mesures supplémentaires du fCO₂ (+30%).</p> <p>Le Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans (GOA-ON) est établi et pleinement opérationnel. Site Web : http://goa-on.org.</p> <p>Création d'une communauté de pratique pour les séries chronologiques et premier rapport mondial en préparation, pour impression au début de 2016.</p>	Élevée

<p>IP : Maintien et diversification des investissements des États membres qui pérennisent les niveaux de mise en oeuvre des observations océaniques <i>in situ</i> et spatiales relatives au climat et aux conditions météorologiques.</p> <p>C 2014-2015 : État des objectifs de mise en oeuvre de l'observation de l'océan maintenu ou porté au-delà de 62 %. Augmentation de 15 % du nombre d'États membres qui contribuent aux réseaux d'observation continue de l'océan à l'échelle des bassins et à la coordination technique.</p>	<p>Investissements des États membres dans les réseaux d'observation mondiaux maintenus à environ 65 % des cibles relatives au climat. Des projets (certains indépendants et d'autres financés par le CAP) ont entrepris de trouver des moyens plus efficaces et mieux intégrés de réaliser les observations requises. Le budget du JCOMMOPS a augmenté de 10 % grâce à de nouvelles contributions.</p>	Élevée
<p>IP : (i) Nombre d'institutions qui partagent des données et des informations dans le cadre du réseau IODE de centres de données et de bibliothèques spécialisées en océanographie ; (ii) Nombre d'enregistrements de données mis à disposition par le biais des portails OBIS et ODP et des dépôts d'archives océanographiques en ligne OceanDocs ; (iii) Nombre de publications mentionnant le système OBIS.</p> <p>C 2014-2015: i) 90 institutions participant au réseau IODE et aux portails associés ; (ii) Augmentation à 38,5 millions du nombre d'enregistrements dans la base de données OBIS, augmentation à 200 du nombre de jeux de données dans le portail OceanData ; (iii) augmentation à 6 000 du nombre de notices bibliographiques dans le dépôt d'archives océanographiques en ligne OceanDocs, 200 citations d'ici à la fin de 2014.</p>	<p>(i) 105 institutions participent au réseau IODE et aux portails connexes.</p> <p>(ii) Le nombre de données enregistrées dans la base OBIS est passé à 45 millions ; le nombre de jeux de données dans le portail OceanData atteint 183 ; le nombre de notices bibliographiques dans le dépôt d'archives en ligne OceanDocs est passé à 6625.</p> <p>(iii) 200 citations à la fin de 2015.</p>	Élevée

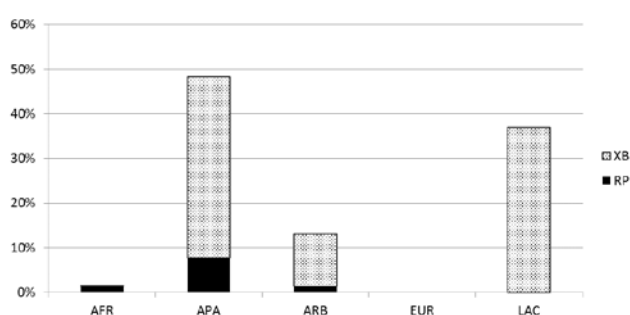
Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Dépendance à l'égard de la collaboration des États membres et entre eux. L'évolution de la situation économique et des fonds versés par les gouvernements peut avoir et a eu pour effet de perturber la mise en oeuvre du programme. Une difficulté majeure a été de doter en effectifs le programme de travail du GOOS au moment où les thèmes traités se multiplient.</p>	<p>Le recrutement du gestionnaire de projet d'OBIS et la mobilisation réussie de ressources financières additionnelles ont permis de développer plus avant le bureau de projet de la COI pour IODE, ce qui va encore accroître notre capacité de livrer des résultats aux États membres. Le Portail OceanData d'IODE inspire quelques préoccupations en raison d'un problème de ressources au Centre de partenariat pour le portail de données océanographiques de l'IODE (ODP) à Obninsk. Ce problème devra être résolu en 2016. Le Plan de travail du GOOS a été mené à bien grâce à de grosses contributions en nature des certains États membres clés.</p>

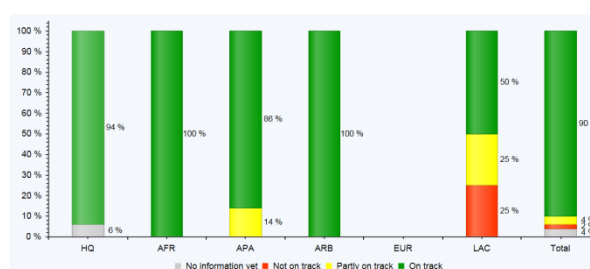
Résultat escompté 5 : Réduction des risques et impacts des aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en oeuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
2 803	2 898	103%	5 523	4 531	14 050	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 90 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP : (i) Systèmes harmonisés et normalisés de surveillance et d'alerte des aléas côtiers dans les 4 régions. (ii) Harmonisation des plans d'adaptation et de mitigation dans la plupart des pays vulnérables frappés par des aléas côtiers.</p> <p>C 2014-2015 : (i) Harmonisation des composants de détection du niveau de la mer et des séismes dans tous les systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis. (ii) Organisation d'au moins 2 ateliers sur l'évaluation des aléas côtiers dans un cadre global d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques.</p>	<p>Maintien de la coordination intergouvernementale du Système mondial d'alerte aux tsunamis.</p> <p>4 systèmes d'alerte régionaux et 10 autres centres s'employant à harmoniser leurs opérations.</p> <p>Établissement de 2 inventaires régionaux du réseau sismique et d'observation du niveau de la mer.</p> <p>Organisation de 3 ateliers sur l'évaluation des aléas côtiers.</p> <p>1 exercice de préparation aux vagues de tsunami mené à bien dans la région Atlantique du Nord-Est et Méditerranée.</p>	Élevée
<p>IP : Amélioration de la surveillance et de la gestion des efflorescences algales nuisibles (HAB) et de leurs impacts,</p> <p>C 2014-2015 : mise en oeuvre d'au moins 6 activités de renforcement des capacités, avec la participation d'au moins 35 centres de recherche nationaux, et au moins 4 ateliers scientifiques promouvant la recherche internationale</p>	<p>11 réunions de développement des capacités.</p> <p>Participation de plus de 35 institutions.</p> <p>6 ateliers scientifiques.</p> <p>CAP :</p> <p>Un rapport mondial de situation sur les HAB en préparation.</p>	Élevée

<p>IP : (i) Publication du premier rapport sur l'Évaluation mondiale des océans avec le soutien technique et scientifique de la COI. (ii) Nombre d'ateliers et de stages de formation régionaux sur l'Évaluation mondiale des océans organisés avec le soutien de la COI. (iii) Nombre d'évaluations régionales des écosystèmes marins réalisées et contribuant à l'Évaluation mondiale de l'état de l'océan.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins 3 ateliers et stages de formation régionaux sur l'Évaluation mondiale des océans organisés avec le soutien de la COI. Publication avant début 2015 de la première édition du rapport sur l'Évaluation mondiale de l'état de l'océan. Réalisation d'au moins 64 évaluations d'écosystèmes marins comparables au niveau des régions/LME.</p>	<p>Rapport sur l'Évaluation mondiale achevé et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies. 2 ateliers de formation régionaux sur l'Évaluation mondiale organisés avec la participation de la COI.</p> <p>66 évaluations régionales des lignes côtières menées à bien par le biais du projet TWAP.</p> <p>Pas de ressources obtenues pour élaborer un module de formation spécifique sur l'Évaluation mondiale. De nouvelles discussions seront nécessaires pour convenir de la méthodologie de la formation (avec le PNUE).</p>	Moyenne
--	--	---------

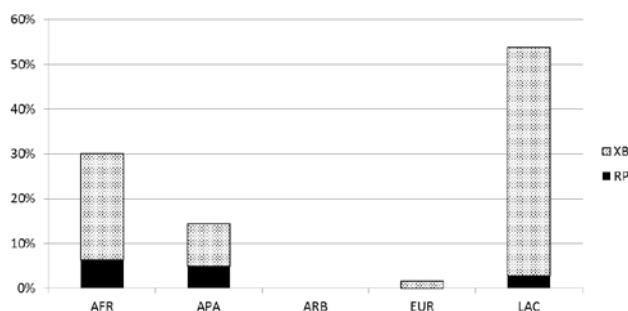
Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Les principaux risques pesant sur la coordination des quatre systèmes d'alerte aux tsunamis sont liés à la limitation des ressources. Le désengagement de certains États membres résulte de la réduction des financements nationaux disponibles et d'un sentiment de complaisance qui s'est installé depuis que les prestataires régionaux de services relatifs aux tsunamis dans l'océan Indien et la Méditerranée sont devenus opérationnels. Cette situation limite et freine la coordination, l'interopérabilité et les efforts d'harmonisation du système, en particulier dans les régions des Caraïbes et de l'Atlantique du Nord-Est, de la Méditerranée et des mers adjacentes.</p> <p>Des ressources sont nécessaires pour qu'il soit possible de poursuivre le renforcement des capacités en matière de gestion des HAB ; la mise à jour et la publication régulière d'un rapport mondial de situation sur les HAB suppose un soutien renouvelé des États membres.</p>	<p>Des ressources extrabudgétaires supplémentaires sont recherchées, ainsi que des financements opportunistes et des partenariats avec d'autres organisations.</p> <p>LA COI maintient et accroît la sensibilisation aux risques de tsunami par l'intermédiaire des contacts nationaux pour les tsunamis. L'amélioration accrue des sites Web des systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis facilitera en outre l'accès aux informations. Les centres d'information régionaux sur les tsunamis qui mettent l'accent sur l'éducation et l'information peuvent également aider à renforcer la sensibilisation.</p>

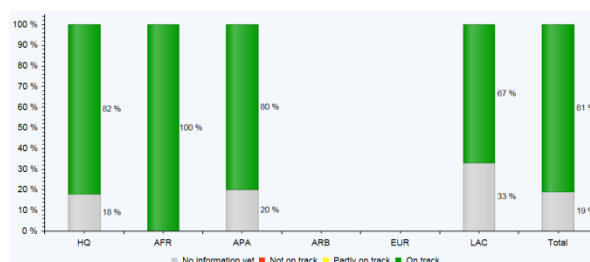
Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et gérer durablement les ressources océaniques et côtières

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
3 493	3 577	102%	4 256	9 176	7 300	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 81 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP : Nombre d'États membres qui mettent en oeuvre les plans de travail (priorités fixées sur la base des besoins et des ressources disponibles) des organes gouvernementaux et subsidiaires.</p> <p>C 2014-2015: 50% des États membres de la COI.</p>	<p>Cibles atteintes. 30 États membres et 16 Territoires pour IOCARIBE</p> <p>26 États membres pour IOCAFRICA</p> <p>24 États membres pour WESTPAC, 94 États membres présents à l'Assemblée de la COI. 23 États membres/ organisations contribuant des ressources financières aux cadres de collaboration scientifique relevant de la COI.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de pays utilisant les directives de gestion écosystémique de la COI et les outils d'adaptation aux risques côtiers et au changement climatique pour l'élaboration, la gestion et l'évaluation de leurs programmes nationaux.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins 20 pays déclarant appliquer les directives de la COI et 12 pays participant à des projets régionaux.</p>	<p>Au moins 30 pays déclarés utiliser les Directives de la COI pour l'aménagement de l'espace marin (approche par étapes).</p> <p>Trois cours de formation à l'aménagement de l'espace marin organisés (Afrique, Caraïbes, Amérique du Sud) et plus de 50 praticiens dans 23 pays.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de scientifiques expérimentés utilisant leurs compétences à l'appui des autorités nationales.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins 200 (enregistrés par le système d'information en ligne sur les étudiants de la COI).</p>	<p>Le nombre d'étudiants formés est déjà supérieur aux cibles : 224 en 2014 ; 459 en 2015.</p>	Élevée

<p>IP : Nombre de pays participant et fournissant des informations au Rapport mondial sur les sciences océaniques.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins 30 pays répondant à l'enquête de la COI sur les capacités nationales en sciences océaniques.</p>	<p>29 (4 de plus prévus)</p> <p>Données issues de l'enquête en vue du Rapport mondial sur les sciences océaniques compilées, stockées et analysées.</p>	<p>Élevée</p>
---	---	---------------

Défis et risques rencontrés dans la mise en oeuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>À la 28^e session de l'Assemblée de la COI, les États membres ont adopté une nouvelle stratégie pour le développement des capacités qui appelle à investir dans les ressources humaines et les institutions auxquelles elles appartiennent, accroître l'accès aux outils et méthodologies scientifiques, renforcer les capacités de la COI de fournir des services aux États membres, améliorer la communication entre les milieux scientifiques et les responsables de l'élaboration des politiques, faire mieux connaître les océans à la société civile. Cette stratégie devra être transformée en un plan opérationnel qui assure un soutien efficace sur le terrain et donne à l'impact de la COI l'ampleur requise. Les nouveaux cadres mondiaux s'inscrivant dans le Programme 2030 – PEID, Orientations de Samoa ou CCNUCC – exigent aussi le développement des capacités en matière de recherche scientifique marine et de transfert de technologie marine, et il sera difficile à la COI de répondre à ces demandes nouvelles avec ses capacités opérationnelles actuelles. La complexité de l'enquête en vue du Rapport mondial sur les sciences océaniques a limité le nombre de réponses des États membres</p>	<p>Les organes subsidiaires régionaux doivent se faire les champions de la stratégie de développement des capacités adoptée par la COI et élaborer des plans de travail compatibles avec les programmes et adaptés à la situation régionale. Fondés sur des évaluations des besoins, ces plans devront être exécutés de manière cohérente et mettre à profit les activités en cours et les moyens de formation et d'enseignement existants. Une coordination et une communication plus étroites entre les gestionnaires des programmes mondiaux et les secrétariats des sous-commissions nationales sont nécessaires si l'on veut que les programmes régionaux tiennent compte des besoins des sous-commissions régionales, et que les régions soient plus activement associées aux programmes mondiaux pour faire face aux enjeux planétaires (comme le changement climatique).</p> <p>Il sera important de mesurer l'efficacité et l'impact de la nouvelle stratégie à intervalles réguliers de façon à l'affiner encore en identifiant et corrigeant toute déficience. Le rapport mondial sur les sciences océaniques livrera des informations utiles sur l'état des capacités dans les régions et au niveau des États membres. Il y aura peut-être lieu de simplifier l'enquête en vue du Rapport afin d'inciter un plus large éventail d'États membres à y répondre, ou d'aider les pays à collecter l'information nécessaire.</p>

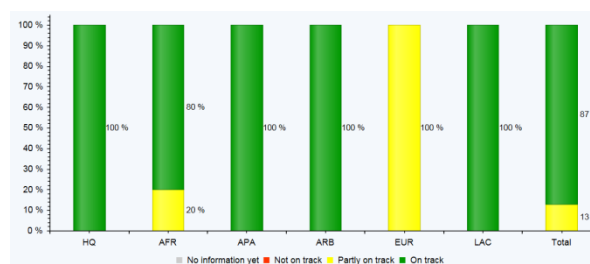
Résultat escompté 7 : Élargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
2 055	2 122	103%	449	1 406	1 600	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 87 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Pourcentage d'États membres en développement disposant de scientifiques participant activement à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud par le biais de projets du PICG axés sur les domaines thématiques clés que sont les géorisques, l'utilisation des ressources minérales et le changement climatique.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>40% des États membres disposant de scientifiques participant aux projets du PICG sont des pays en développement.</p>	<p>Plus de 50 % d'États membres disposant de scientifiques participant aux projets du PICG sont actuellement des pays en développement.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Nombre d'États membres dotés d'institutions contribuant à l'initiative d'Éducation aux sciences de la Terre en Afrique développée par le biais du Réseau africain des institutions en sciences de la terre (ANESI).</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Au moins 10 États membres supplémentaires.</p>	<p>12 pays africains bénéficient actuellement du Réseau ANESI</p>	Élevée

<p>IP : Nombre d'États membres qui ont intégré les sciences de la Terre dans les programmes scolaires.</p> <p>C 2014-2015 : Aucun pour l'exercice biennal en cours.</p>	<p>Le travail progresse dans ce domaine.</p>	<p>Élevée</p>
<p>IP : Nombre d'États membres qui ont des géoparcs mondiaux.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins 10 États membres ont créé de nouveaux géoparcs mondiaux, et il est prévu de créer de nouveaux géoparcs mondiaux dans les régions du monde actuellement sous-représentées.</p>	<p>14 États membres ont créés 20 nouveaux géoparcs mondiaux : France, Japon (2), Chine (4), Autriche, Danemark, Portugal, Canada, Espagne (3), Maroc, Chypre, Grèce, Islande, Indonésie, Italie.</p>	<p>Élevée</p>
<p>IP : Nombre d'États membres soutenus qui ont amélioré la gestion de sites désignés par l'UNESCO et de sites affiliés à l'Organisation ainsi que l'environnement en accédant à des données d'observation de la Terre.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins 2 pays en développement.</p>	<p>Deux États membres : Cambodge et Sri Lanka.</p>	<p>Élevée</p>
<p>IP : Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des sciences de la biodiversité afin de remédier à la perte de biodiversité et réduire l'écart entre la science et les politiques dans les États membres par le biais de mécanismes internationaux, notamment la création de centres de catégorie 2 et la contribution des programmes de l'UNESCO concernant la biodiversité et les services écosystémiques.</p> <p>C 2014-2015 : Prise en compte par les États membres d'une analyse complète des lacunes dans les données et les connaissances relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques. Prise en compte par les États membres de la procédure de l'UNESCO-IPBES visant à reconnaître les savoirs autochtones et locaux pertinents en matière de biodiversité et de services écosystémiques. Au moins 2 nouvelles évaluations régionales sur la biodiversité et les services écosystémiques menées dans les États membres. Au moins 2 centres de catégorie 2 sur la biodiversité et les services écosystémiques créés dans les États membres. Au moins 10 États membres font appel à la contribution technique de l'UNESCO relative aux domaines du programme de travail de la CDB.</p>	<p>Cette activité a été rattachée au résultat escompté 1, IP 2, en cours de biennium. Se reporter à la rubrique pertinente.</p>	<p>Moyenne</p>

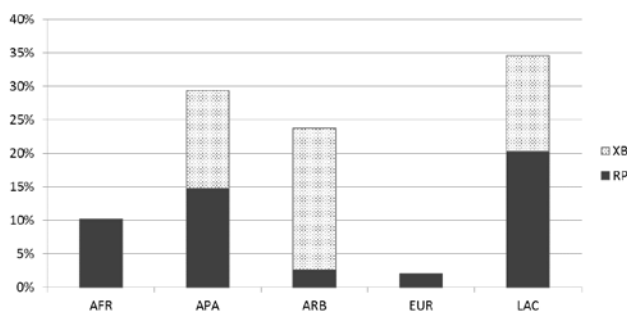
Défis et risques rencontrés dans la mise en oeuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Les difficultés rencontrées par le PICG au cours de l'année passée sont dues en grande partie au montant relativement faible des fonds affectés à ses projets dans le budget du Programme ordinaire.	L'UISG a accepté de maintenir sa contribution à un niveau constant, et celle-ci, à quoi s'ajoutent des contributions de la Chine, a aidé à compenser la diminution des crédits disponibles à l'UNESCO.
Pour les géoparcs mondiaux, le défi principal tient en grande partie au financement des réunions du Groupe de travail sur les géoparcs.	Le faible montant des fonds du Programme ordinaire alloués à ces activités a été complété par des ouvertures de crédits supplémentaires.
Le financement a été l'un des défis majeur pour l'initiative d'Éducation aux sciences de la Terre en Afrique.	Les fonds versés par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (ASDI) en vue de soutenir l'initiative d'Éducation aux sciences de la Terre en Afrique ont été un important facteur de progrès.

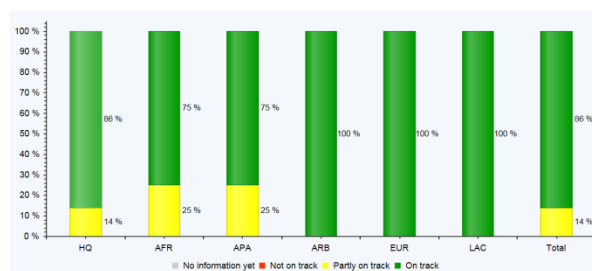
Résultat escompté 8 : Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
2 562	2 654	104%	951	1 557	2 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 86 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP : Nombre de nouveaux partenariats créés par les États membres soutenus afin de sensibiliser à l'importance de la réduction des risques de catastrophe.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins 2 nouveaux partenariats créés aux niveaux mondial et régional.</p>	4 nouveaux partenariats créés (3 au niveau international et 1 au niveau régional).	Élevée
<p>IP : Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré leur résilience et accru leur capacité de réduction des risques de catastrophe.</p> <p>C 2014-2015: Au moins 20 pays, dont au moins 4 en Afrique.</p>	Plus de 70 pays soutenus, dont plus de 7 en Afrique	Élevée

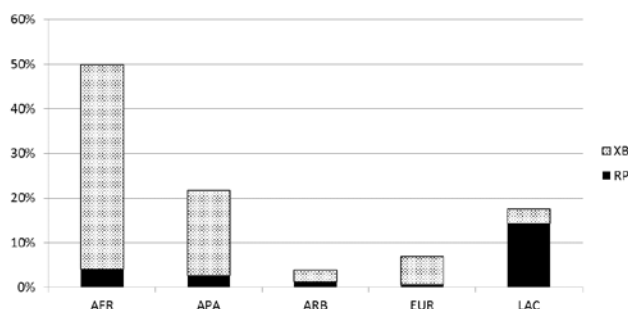
Défis et risques rencontrés dans la mise en oeuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Les principales difficultés identifiées sont bien souvent propres au contexte local, parfois d'ordre culturel, et parfois aussi liées à la coopération avec les autres agences dans le cadre du PNUAD.	Les collègues ont fait preuve de sensibilité aux spécificités culturelles et de capacité d'adaptation. Il est en général bénéfique de disposer de plus de temps pour planifier les projets de façon à acquérir une parfaite compréhension des problèmes, y compris les partenariats et leur lien avec la structure du budget.
Prestation médiocre du consultant recruté.	Le suivi des activités du projet et une gestion rigoureuse du programme ont minimisé ce risque.
Financements limités.	Combiner les crédits du Programme ordinaire et travailler au niveau intersectoriel facilite les choses, de même que lever des fonds extrabudgétaires auprès d'autres partenaires et donateurs, au moyen des mécanismes Unité d'action de l'ONU/PNUAD.
La suppression de deux postes de SC lors de l'exercice de restructuration et de redéploiement a limité la capacité de mise en oeuvre.	Les collègues ont géré l'insuffisance des effectifs avec résilience en ayant recours à des bénévoles, à des détachements et à des stagiaires pour obtenir le soutien nécessaire.

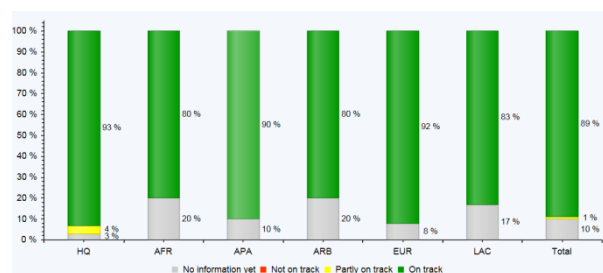
Résultat escompté 9 : Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
6 166	6 385	104%	6 461	4 748	4 500	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 89 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Nombre de nouvelles réserves de biosphère rejoignant le Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR), un réseau de sites d'apprentissage du développement durable.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Au moins 25 nouvelles réserves de biosphère créées, dont trois réserves transfrontalières, notamment dans les pays en développement ou les PMA.</p>	<p>30 nouvelles réserves de biosphère, dont 3 sites transfrontaliers, ont été approuvées par le Conseil du MAB à ses 26^e et 27^e sessions. Trois pays ont rejoint le WNBR : l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Myanmar. Deux réserves de biosphère ont été retirées.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Pourcentage des réserves de biosphère bénéficiant d'un soutien qui ont mis en oeuvre les recommandations du Plan d'action de Madrid et fonctionnent conformément aux principes de la Stratégie de Séville et aux critères du Cadre statutaire.</p> <p>C 2014-2015:</p> <p>Transformation d'au moins 40 % des réserves de biosphère antérieures à la Stratégie de Séville et soutien aux sites restants par des projets de l'UNESCO afin d'atteindre cet objectif.</p>	<p>Le Conseil du MAB a examiné 129 rapports d'examen périodique et 71 rapports de suivi, y compris pour 20 sites qui n'avaient jamais soumis de rapport périodique.</p> <p>43 % des sites du WNBR sont conformes aux critères.</p>	Élevée

<p>IP : Pourcentage d'États membres soutenus qui ont élaboré et mis en oeuvre un plan d'action à l'appui de la stratégie du MAB (2014-2021).</p> <p>C 2014-2015 : Non applicable.</p>	<p>Non applicable en 2014 ; la stratégie du MAB a été approuvée par le CIC-MAB à sa 27^e session et adoptée par la Conférence générale à sa 38^e session.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de programmes/projets de recherche menés dans des réserves de biosphère qui promeuvent la science de la durabilité et le développement durable.</p> <p>C 2014-2015: Au moins 1 programme/projet de recherche par région ou réseau thématique.</p>	<p>Un certain nombre de projets de recherche sont mis en oeuvre en Europe, dans le Groupe ASPAC, en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces projets portent sur la gestion et la mise en valeurs (économie verte) de la biodiversité dans divers socio-écosystèmes, dont des forêts, des savanes et des zones marines et côtières. Plusieurs programmes de recherche sont menés par les étudiants de l'ERAIFT dans les réserves de biosphère d'Afrique centrale (Yangambi, Luki).</p>	Élevée
<p>IP : Approbation en 2015, par le Conseil international de coordination (CIC) du MAB, d'un nouveau document stratégique pour le Programme MAB et son WNBR (2015-2025).</p> <p>C 2014-2015: Approbation du projet de document stratégique par le CIC-MAB à sa 27^e session (2015).</p>	<p>La stratégie du MAB pour 2015-2025 a été approuvée par le Conseil du MAB à sa 26^e session et adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 38^e session.</p>	Élevée

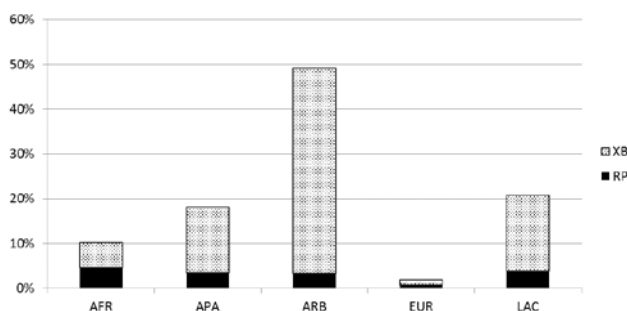
Défis et risques rencontrés dans la mise en oeuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>La diminution des ressources financières au titre du Programme ordinaire ainsi que le manque de ressources humaines représentent toujours un défi et nuisent à l'exécution globale du programme.</p>	<p>La coopération avec les autres programmes de l'UNESCO ainsi qu'avec les institutions affiliées (centres de catégorie 2), a aidé à réaliser des économies d'échelle à travers la mise en commun des ressources.</p>
<p>Les mécanismes de collaboration avec les organismes gouvernementaux, le manque de capacités des partenaires et les nouvelles mesures législatives ont retardé l'exécution des projets.</p>	<p>Afin de compenser ces retards, les équipes de projet se sont efforcées d'anticiper toutes les activités possibles avant l'établissement du contrat et ont invité les tiers à mettre en oeuvre les activités sur le terrain.</p>
<p>Pour réussir, la création de réseaux régionaux nécessite une implication et un engagement constants aux niveaux local, national et régional, ainsi qu'un financement stable.</p>	<p>Le Secrétariat du MAB renforce son soutien à la mobilisation active des bureaux hors Siège de l'UNESCO et des comités nationaux du MAB, notamment en collectant des fonds à cette fin.</p>
<p>La mise en oeuvre de la stratégie du MAB nécessitera de solides partenariats avec un large éventail de parties prenantes, notamment le Secrétariat de l'UNESCO et du MAB, les États membres et les autorités locales, les comités nationaux du MAB, la communauté, les communautés locales, les ONG, les entreprises privées et les donateurs.</p>	<p>Le 4e Congrès mondial des réserves de biosphère (Lima, Pérou, 14-18 mars 2016) sera pour la communauté du MAB l'occasion de renouveler ses engagements, de renforcer les partenariats et de faire connaître les réalisations du MAB aux donateurs potentiels.</p>

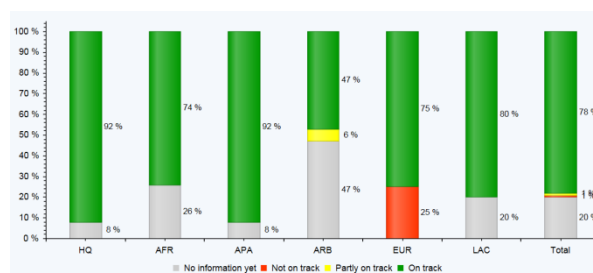
Résultat escompté 10 : Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
9 817	10 105	103%	12 872	11 255	9 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 78 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Nombre d'institutions soutenues qui ont développé des programmes de recherche et de formation sur la gestion des risques d'inondation et de sécheresse liés aux événements climatiques extrêmes.</p> <p>C 2014-2015:</p> <p>Au moins 14 institutions dans 2 régions.</p>	<p>L'Initiative internationale sur la sécheresse a organisé des cours de formation dans les régions Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes, avec le concours de plus de 15 institutions ; des activités de recherche sur les crues et les sécheresses ont été organisées dans les États arabes et au Japon. Des cours de formation ont été organisés avec différents partenaires en Thaïlande, en Iran, au Chili et en Serbie. Et une réunion conjointe avec le GIEC s'est tenue au Siège de l'UNESCO.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Amélioration par les États membres de la gouvernance des eaux souterraines aux niveaux local, national et transfrontalier.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation de 5 États membres au réseau de surveillance des eaux souterraines. - Application par 15 États membres de la méthode d'évaluation des aquifères transfrontaliers. 	<ul style="list-style-type: none"> - 25 États membres ont participé au Réseau mondial de surveillance des eaux souterraines (GGMN). - 15 États membres ont appliqué la méthode d'évaluation des aquifères transfrontaliers mise au point par le PHI. 	Élevée

<p>IP : Nombre d'États membres bénéficiant d'outils et d'approches novateurs qui se sont penchés sur les questions de pénurie et de qualité de l'eau.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins 30 États membres dans l'ensemble des régions.</p>	<p>33 États membres de toutes les régions ont bénéficié d'outils et d'approches novatrices sur les questions de pénurie et de qualité de l'eau.</p>	<p>Élevée</p>
<p>IP : Nombre de zones urbaines soutenues ayant développé des approches novatrices et intégrées en matière de gestion de l'eau.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins 20 zones urbaines.</p>	<p>32 zones urbaines dans 30 États membres.</p>	<p>Élevée</p>
<p>IP : Nombre d'États membres soutenus qui ont appliqué les directives en matière de gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes et qui ont contribué à cette gestion.</p> <p>C 2014-2015: Au moins 2 États membres.</p>	<p>15 États membres ont appliqué les directives et contribuent à la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes.</p>	<p>Élevée</p>
<p>IP : Nombre d'États membres soutenus qui ont renforcé les approches de l'éducation relative à l'eau à tous les niveaux aux fins de la sécurité de l'eau.</p> <p>C 2014-2015:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 États membres, en particulier en Afrique. - 0 réseau. 	<p>Au moins 35, avec organisation d'un certain nombre d'événements spéciaux pour l'Afrique.</p>	<p>Élevée</p>

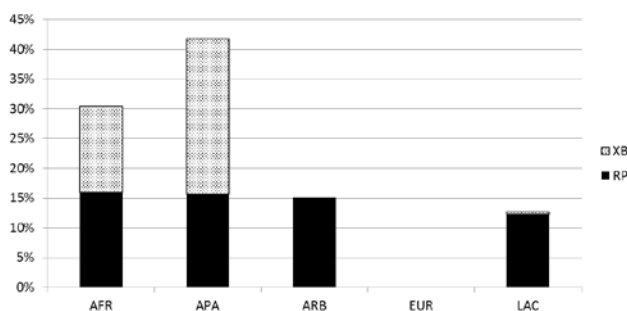
Défis et risques rencontrés dans la mise en oeuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>La diminution des ressources financières et humaines demeure une source de difficultés et affecte l'exécution globale du programme, tandis que la lourdeur des procédures administratives amoindrit la capacité d'enrichir le portefeuille de projets extrabudgétaires.</p>	<p>Les efforts pour enrichir l'actuel portefeuille de projets extrabudgétaires et renforcer ainsi la production de résultats dans les États membres ont abouti à la mise en place d'un mécanisme de coopération programmatique avec le FEM et le PNUD, d'où sont nés plusieurs nouveaux projets extrabudgétaires qui pourraient être renforcés dans les années à venir en augmentant le nombre de thèmes du PHI susceptibles de bénéficier de tels financements.</p>
<p>Il est tout aussi important d'accroître la visibilité du programme au sein de l'UNESCO qu'à l'extérieur de l'Organisation.</p>	<p>Des réunions d'information des États membres et de coordination avec les collègues de l'UNESCO seront organisées.</p>

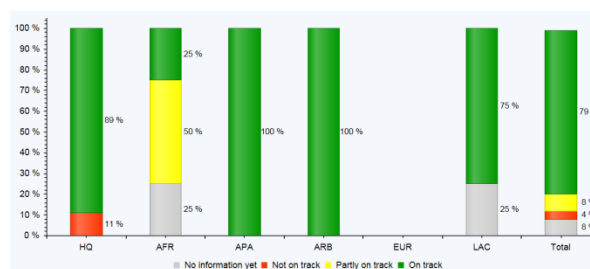
Résultat escompté 11 : Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
3 267	3 350	103%	4 329	5 564	11 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 79 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Nombre de résolutions visant à aider les États membres à améliorer la gouvernance de l'eau par le biais de mécanismes de coopération aux niveaux national, régional et international.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Au moins 5 résolutions intergouvernementales adoptées par le Conseil du PHI.</p>	<p>8 résolutions ont été adoptées par le Conseil, dont 5 ont été appliquées, 2 sont en cours de mise en oeuvre et 1 a été suspendue en raison de la situation d'un État membre.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Nombre d'étudiants diplômés ou de professionnels formés dans le cadre du réseau hydrologique de l'UNESCO aux niveaux du primaire, du secondaire, de la licence, du master et du doctorat, du troisième cycle ou de l'enseignement non formel possédant les compétences nécessaires pour relever les défis en matière de sécurité de l'eau et nombre de techniciens formés pour aider dans le domaine des services et de l'infrastructure de l'eau.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Au moins 750, originaires notamment des pays en développement, dont 20 % au moins sont des femmes.</p>	<p>Plus de 7 886 personnes ont été formées, dont 41 % de femmes.</p>	Élevée

<p>IP : Nombre d'évaluations mondiales relatives à l'eau contenant des données intéressantes les responsables de l'élaboration des politiques.</p> <p>C 2014-2015: Publication d'au moins 2 éditions du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) et d'études de cas connexes par le WWAP, conduit par l'UNESCO, sur des thèmes concernant la sécurité de l'eau.</p>	<p>2 éditions du WWDR (2014 et 2015), dont chacune comprend un volume contenant des études de cas sur des thèmes relatifs à la sécurité de l'eau.</p>	<p>Élevée</p>
<p>IP : Nombre d'institutions du "réseau hydrologique" de l'UNESCO activement engagées au sein d'un vaste cadre mondial à renforcer les synergies entre elles en matière de sciences, d'éducation et d'innovation relatives à l'eau.</p> <p>C 2014-2015 : (non applicable ; le lancement de cette activité est prévu pour 2016-2017).</p>	<p>Non applicable.</p>	<p>Élevée</p>
<p>IP : Nombre d'experts contribuant à améliorer l'analyse et la synthèse de l'information scientifique et technologique à l'appui de la prise de décisions et du contenu des programmes d'études.</p> <p>C 2014-2015 : (non applicable ; le lancement de cette activité est prévu pour 2016-2017).</p>	<p>Non applicable.</p>	<p>Élevée</p>

Défis et risques rencontrés dans la mise en oeuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>La durée réduite des réunions du Conseil du PHI (3 jours) et de son Bureau (2 jours) n'est plus viable étant donné que les coûts ont augmenté au lieu de diminuer, et en raison de l'impossibilité de débattre du programme et, pour les États membres, de dialoguer.</p>	<p>La durée des réunions des organes directeurs du PHI sera accrue comme demandé par les États membres</p>
<p>Le manque d'effectifs et les mouvements de personnel ont causé des retards dans la mise en oeuvre du projet de Stratégie de communication et d'information et l'envoi à intervalles réguliers d'une circulaire d'information par courriel aux membres du Conseil du PHI.</p>	<p>Une étroite collaboration avec l'équipe chargée de la communication au sein du Secteur a aidé à trouver des solutions et à apporter d'importantes améliorations. La tenue de réunions à intervalles réguliers a amélioré la communication interne au sein du PHI, renforçant ainsi la visibilité du programme.</p>
<p>La principale difficulté est la production annuelle du WWDR, qui oblige à gérer simultanément deux rapports et deux campagnes de communication tout en mettant en route un troisième rapport.</p>	<p>Le nouveau gestionnaire du WWAP s'emploie à mettre au point une stratégie pour remédier à cette situation.</p>

GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

I. Évaluation stratégique générale

Principaux objectifs

61. Les principaux objectifs soulignés ci-dessous ont été atteints tout en préparant la voie à la revitalisation des approches, partenariats et résultats durant les deux années futures. La diversité des activités a un objectif commun : mobiliser les connaissances et les valeurs en concertation avec nos parties prenantes pour permettre aux sociétés de mieux comprendre les défis auxquels elles sont confrontées et les transformer en conséquence.

Laboratoire d'idées et production de propositions innovantes et de conseils en matière de politiques

62. Au nom de l'interface recherche-politique en politiques sociales, le 10^{ème} Forum des Ministres du Développement Social pour l'Amérique Latine (3 et 4 octobre 2014) s'est tenu en Équateur et a adopté la Déclaration de Quito et le 1er Forum des Ministres du Développement Social pour l'Afrique de l'Est (à Nairobi, du 24 au 26 février 2015) s'est conclu par la « Déclaration de Nairobi sur la Justice Sociale ». Cinq écoles MOST ont été organisées pendant la période de rapport (Guatemala, Maroc, Tunisie, Mongolie et Fédération Russe).

63. La 9^{ème} édition du Forum de la Jeunesse UNESCO (du 26 au 28 octobre 2015) a réussi à impliquer environ 500 jeunes femmes et jeunes hommes des 159 États membres et, pour la première fois, l'approche de prévoyance innovante a été utilisée à l'aide des « Futurs Laboratoires du Savoir ». Les conclusions du Forum ont été présentées en plénière le 3 novembre 2015, ainsi que durant chaque Commission de la Conférence Générale du Programme, au Forum de la Jeunesse du Commonwealth et à la COP21 et au Forum de la Jeunesse associé (COY 11).

64. Les efforts ont été maintenus afin de mobiliser les différentes parties prenantes et différents partenaires pour soutenir les objectifs de la Décennie Internationale pour le Rapprochement des Cultures pendant le Forum du Tiers Monde sur le Dialogue Interculturel (à Bakou, en Azerbaïdjan, les 18 et 19 mai 2015). Le Forum Académique des Chaires de l'UNESCO sur le Dialogue Interculturel et Interreligieux, organisé à cette occasion, a rassemblé, pour la première fois, plus de 35 Chaires de l'UNESCO pour s'engager dans des échanges avancés sur les tendances dans la recherche actuelle dans le dialogue interculturel et interreligieux. La publication "Agree to Differ" a été lancée au Troisième Forum de Bakou et propose un éventail de perspectives sur le « rapprochement des cultures ». Suite au Forum, le Comité Exécutif des Chaires UNITWIN sur le Dialogue Interreligieux pour la Compréhension Interculturelle s'est rassemblé au Siège en décembre 2015. SHS a également participé au 5^{ème} Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles sur le « Dialogue des leaders religieux et des politiciens pour la paix et le développement » (à Astana, en République du Kazakhstan, les 10 et 11 juin 2015). Le Congrès a réuni environ 600 participants pour discuter de la responsabilité envers l'humanité des leaders religieux et politiques, des nouvelles tendances et des projets d'interaction entre la religion et la politique et de l'influence de la religion sur la jeunesse.

65. L'UNESCO a contribué au développement et à la diffusion de la théorie et de la pratique de prévoyance internationale. Les « Futurs Laboratoires du Savoir et de l'Alphabétisation », sponsorisés par la Norvège, les pays hôtes et la Fondation Rockefeller se sont tenus en Sierra Leone, en Afrique du Sud, au Myanmar, aux Philippines, en Belgique, au Canada, en France et en Allemagne. En coopération avec l'ALECSO, une conférence a été organisée sur le thème « Réflexions sur l'Avenir dans le Monde Arabe : Les Réalités Actuelles et Perspectives Futures » ("Thinking about the Future in the Arab World: Current Realities and Future Prospects"), en septembre 2015, à Tunis. SHS a également remis une proposition révisée à la Banque Africaine de Développement en ce qui concerne un projet visant à développer des indicateurs de résistance

innovants en temps réel à travers un ensemble de Futurs Laboratoires du Savoir et de l'Alphabétisation dans le Sahel.

Conseils en matière de politique pour le développement de politiques et développement des capacités institutionnelles et humaines

66. En adéquation avec la Stratégie Opérationnelle pour la Jeunesse de l'UNESCO (2014-2021), le Grand programme III a élargi son assistance à la fourniture de conseils en matière de politiques en amont pour le développement et la révision de politiques publiques transversales et intégrantes sur la jeunesse. Treize pays (la Mongolie, le Timor-Leste, le Kenya, le Niger, le Congo, la Guinée-Bissau, le Sud du Soudan, l'Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine, la Tunisie) ont bénéficié de conseils en matière de politique et d'une assistance technique, en impliquant de jeunes femmes et de jeunes hommes à différents niveaux du processus de politique. Les responsables politiques et les organisations pour la jeunesse ont été aidés par certaines connaissances et quelques outils pour le développement, la mise en place, le contrôle et l'évaluation des politiques publiques dans dix pays en Afrique (le Botswana, le Kenya, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, l'Afrique du Sud, le Sud du Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie) et six pays du Projet NET-MED Jeunesse (l'Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie).

67. Des initiatives pour promouvoir l'insertion sociale et la lutte contre la pauvreté et la discrimination des groupes les plus défavorisés ont été menées au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal. En Namibie, en Afrique du Sud, au Lesotho et au Swaziland, l'UNESCO a apporté des conseils en matière de politique aux autorités locales par le biais du développement d'une stratégie de réduction sous-régionale afin de compléter les efforts de politique nationaux en faveur des groupes vulnérables et socialement exclus. Des initiatives sur l'intégration sociale des politiques concernant les personnes handicapées ont été prises au Liban, en Palestine, au Maroc et au Guatemala. En Indonésie, l'UNESCO a collaboré avec le Trinity College de Dublin et l'Université de Melbourne pour organiser un atelier sur le « soutien à la mise en place de politiques pour l'intégration sociale des groupes défavorisés en Asie du Sud-Est ».

68. L'UNESCO s'est concentrée sur la revitalisation pour la Coalition Internationale des Villes contre le Racisme (ICCAR) qui offre une plateforme pour mobiliser et encourager les gouvernements locaux à apporter des réponses efficaces en matière de politiques aux défis liés à la discrimination et à l'exclusion dans les villes, avec les principales parties prenantes de villes. Cela a mené à la mise en place d'un accord inter-régional pour la collaboration entre la Coalition Européenne et la Coalition Latine Américano-Caribéenne, l'adoption de déclarations régionales renouvelant les engagements des villes pour lutter contre le racisme et la discrimination (tels que la Déclaration de Coalition Européenne sur « Accueillir les Villes » en se concentrant sur les réfugiés et la Déclaration de Coalition d'Asie-Pacifique sur l'intégration sociale en se concentrant sur les personnes handicapées), ainsi que la production d'outils guides, tels que l'ensemble d'outils pour l'égalité publié par la Coalition Européenne et l'édition spéciale de la « Diversité » dédiée à la Coalition canadienne.

69. En bioéthique, l'UNESCO a continué ses efforts pour créer des capacités au niveau du pays : dix cours de formation des Comités d'Aide en Bioéthique (CAB) ont été assurés dans huit pays (Tchad, Comores, Équateur, El Salvador, Gabon, Guinée, Malaisie, Togo) impliquant 185 personnes des Comités Nationaux de Bioéthique (CNB) ; une assistance technique a été fournie dans huit pays (Argentine, Botswana, Colombie, Équateur, El Salvador, Kazakhstan, Koweït et Pérou) ; et un atelier sous-régional a été tenu au Koweït afin de promouvoir la mise en place de CNB avec la participation du Liban, de la Jordanie et de la Tunisie. Le CNB d'Oman a organisé sa 1^{ère} Conférence Internationale en Bioéthique, en collaboration avec l'UNESCO. Des stages de formation à l'enseignement de l'éthique (SFEE) ont eu lieu en Argentine, au Bangladesh, en Chine, en Croatie, en Inde, en Jordanie, au Kazakhstan, au Kenya, au Liban, à Oman, en Afrique du Sud et en Tunisie, avec 304 participants venant de 38 pays. Pour renforcer l'impact, un réseau d'anciens des SFEE en ligne a été lancé ; 20 experts du monde entier ont été formés et ajoutés à

la liste des formateurs de SFEE et une révision générale de la méthodologie a été lancée. Quinze universités dans 9 pays différents ont introduit le Tronc commun de Bioéthique. Un cours de formation sur la bioéthique pour les journalistes, y compris un manuel de bioéthique en ligne, a été lancé en Amérique Latine. Deux cours de formation à distance en ligne sur l'éthique par UNESCO Redbioética ont été assurés, concernant 360 étudiants de 23 pays dans la région d'Amérique Latine et des Caraïbes.

Action normative

70. La Convention Internationale contre le Dopage dans le Sport a célébré son 10^{ème} anniversaire en beauté, ayant obtenu une adhésion quasiment universelle (183 États parties) au cours de sa première décennie – La Convention la plus rapidement ébauchée et ratifiée à l'UNESCO. La 5^{ème} Conférence des Parties a rassemblé plus de 350 participants venus de 115 pays différents. La Conférence appuie des mesures pratiques pour des obligations de contrôle améliorées des États parties, une meilleure visibilité et l'établissement de normes pour l'évaluation de politiques publiques anti-dopage nationales. Elle a aussi accueilli une mise à jour sur le Fond pour l'Élimination du Dopage dans le Sport. Le Fond a également pu soutenir 59 projets soumis par 49 pays durant les deux dernières années, revenant ainsi à un total de 100 Parties États bénéficiant de 179 petites allocations depuis 2008. Un protocole d'entente actualisé a été signé avec l'Agence Mondiale Anti-Dopage (AMAD) avec le potentiel de meilleurs résultats communs.

71. La Conférence Générale, à sa 38^{ème} session, a adopté la Charte Internationale d'Éducation Physique, d'Activité Physique et de Sport révisée et a soutenu le développement d'un cadre commun pour le suivi de la Déclaration et de la Charte. La Conférence Générale a également invité la Directrice générale à commencer à préparer, en consultation avec les États membres, le texte préliminaire d'une déclaration non engageante sur les principes éthiques en matière de changements climatiques, en tenant compte des résultats des vingt-et-unième et vingt-deuxième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

72. Le Comité International de la Bioéthique (CIB) a publié ses rapports sur les principes de partage des bénéfices et sur l'actualisation de sa réflexion sur le génome humain et les droits de l'homme et a conseillé d'actualiser les déclarations de l'UNESCO liées au génome humain au vu des récentes avancées technologiques dans le domaine.

Fonds mobilisés et partenariats mis en place

73. Dans l'exercice biennal 2014-2015, le Secteur a renforcé ses efforts afin de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour la remise du programme et sécuriser des contributions financières et en nature d'un grand nombre de partenaires et d'États membres. Le Secteur a profité d'un partenariat renforcé avec l'U.E. dans le domaine de la jeunesse (projet Net-Med Jeunesse) et de l'éthique (projet SATORI). Un soutien permanent dans le domaine de la culture de paix de dialogue interculturel a été reçu de la part de l'Arabie Saoudite, de l'Azerbaïdjan et du Kazakhstan. Un accord de partenariat a été signé avec Al Hilal Saudi Football Club (club de football saoudien Al Hilal). Un accord-cadre a été signé avec Perfect World (Chine) et la Fondation MiSK (Arabie Saoudite) en soutien aux Forums de la Jeunesse de l'UNESCO. Contributions en nature d'une valeur inestimable, comme l'accueil de réunions importantes pour le programme. En outre, le Secteur a mis en place des projets s'élevant à 30,5 millions de dollars par l'intermédiaire du bureau de Brasilia.

Impact de la situation financière sur la remise du programme

74. La situation financière a imposé une baisse générale de 28 % dans le budget pour SHS, ce qui s'est traduit par d'importantes réductions des ressources humaines et des activités relatives au programme. Cela a débouché sur une expertise diminuée à tous les niveaux du programme. SHS

ne pouvait pas garantir sa présence dans tous les bureaux régionaux dans le cadre de la réforme sur le terrain en Afrique. Cela a eu de sérieuses répercussions sur la mise en place du programme Priorité Afrique. Certains bureaux clés sur le terrain ont été simultanément impactés dans d'autres régions (par ex. les bureaux de Kingston et d'Apia). Pour redresser la situation dans le Plan de Dépenses 38 C/5 de 518 millions de dollars, SHS a créé de nouveaux postes pour combler les écarts en Afrique (à Abuja, Harare et Yaoundé) ainsi qu'à Kingston et Apia.

75. Les indicateurs de performance et objectifs des résultats escomptés 37 C/5 ont été réduits, impactant les programmes prioritaires. Les activités au niveau national ont été considérablement impactées étant donné que le budget central décentralisé a été réduit de 50 %, même si le secteur tente d'augmenter les taux de décentralisation par région. La contribution du Grand programme III aux projets Priorité Afrique a été compromise par ces réductions de budget. Bien qu'il y ait de bonnes intentions dans le document 37 C/5 pour renforcer la dimension de la parité du Grand programme III, le niveau de ressources disponibles ne permettait pas d'intensifier les activités. De plus, la mise en place de la Stratégie Opérationnelle de l'UNESCO sur la Jeunesse (2014-2021) évolue plus lentement que prévu à cause du manque de ressources.

Défis généraux rencontrés dans la mise en œuvre et actions correctives

76. Les documents 37 C/4 et 37 C/5 apportent une nouvelle vision pour le Grand programme III en intégrant des transformations sociales et un dialogue interculturel avec une dimension de prévoyance. Cela offrait la base pour une plus grande pertinence et une vulgarisation des sciences sociales et humaines en répondant aux besoins des États membres. Malheureusement, les deux premières années des documents 37 C/4 et 37 C/5 coïncidaient avec les réductions importantes au niveau des ressources financières et humaines, entravant ainsi la mise en place à grande échelle du programme. Le Secteur SHS a cependant saisi l'opportunité de consolider son programme en intégrant, dans le 38 C/5, l'Histoire et la Mémoire pour la Section Dialogue (précédemment dans CLT) pour augmenter les synergies avec le dialogue interculturel, qui est désormais mené par une section complète dans SHS. Une nouvelle stratégie pour le Programme MOST, adoptant une nouvelle perspective pour remanier les activités principales, par et au sein des régions, est finalisée en adéquation avec les critères de pertinence pour les défis actuels, l'efficacité et la visibilité de haut niveau pour protéger et améliorer l'impact.

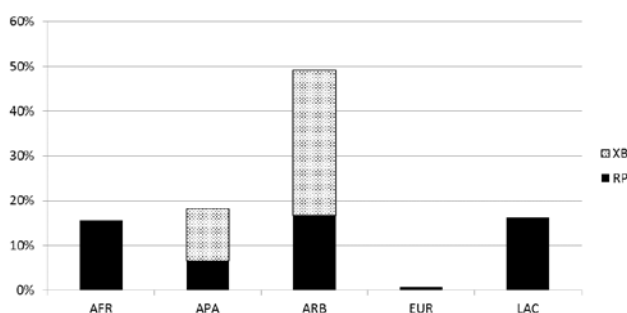
77. Traditionnellement, il s'est avéré difficile de mobiliser des projets extra-budgétaires à grande échelle pour le Grand programme III, mais le Secteur explorera la faisabilité du lancement de propositions de projet multisectoriel pour attirer des ressources extra-budgétaires et partenariats, y compris une plus grande collaboration avec le système des Nations Unies. SHS fera du renforcement de ses capacités dans les communications et de la vulgarisation une priorité au cours des années 2016-2017.

II. Évaluation par résultat escompté

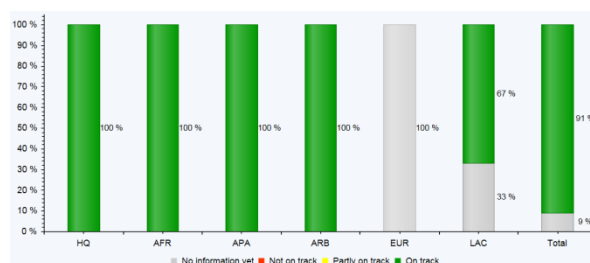
ER 1 : La recherche en sciences sociales et sciences humaines orientée vers l'avenir sur les transformations sociales et le dialogue interculturel ont permis, en ayant recours à la science de la durabilité ainsi qu'à des initiatives basées sur les droits de l'homme et sensible à la parité totalement intégrées, de renforcer la politique nationale des sciences sociales et la coopération scientifique internationale

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
4 000	3 969	99%	775	1 652	2 500	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 91 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de Performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP :</p> <p>Meilleure coopération interdisciplinaire en sciences sociales et humaines par le biais d'un programme MOST renforcé</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Comités de Liaison MOST mis en place pour couvrir au moins 25 pays</p>	<p>L'objectif original fixé dans les projets de travail 37 C/5 a été révisé et abandonné principalement à cause du manque de pertinence. Ça n'a pas été le cas dans les projets de travail 38 C/5. La mise en place s'est concentrée sur le travail de manière bilatérale avec les États membres sélectionnés afin d'encourager la consolidation de comités nationaux existants et la création de nouveaux, selon les directives adoptées par les organes de décision MOST.</p>	Faible

<p>IP :</p> <p>Le programme de recherche interdisciplinaire innovant au niveau national dans les domaines liés aux transformations sociales, à l'intégration sociale et au dialogue interculturel.</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Partenariat créé avec au moins un réseau national par les Comités de Liaison MOST dans chaque région pour encourager l'engagement des communautés de recherche nationales de manière intégrée et anticipative, dans le but d'impliquer 4 réseaux de recherche internationaux sous l'égide de MOST avec le financement des programmes de recherche nationaux et internationaux</p>	<p>Objectif fortement redéfini en raison de la restructuration SHS/SDT, avec des activités particulièrement liées au dialogue interculturel dans les programmes de travail 38 C/5 sous ER 2 et 3. Cependant, des progrès importants ont été faits pour atteindre d'autres aspects de l'objectif par un partenariat avec CISS, CLACSO et CODESRIA</p>	<p>Moyenne</p>
<p>IP :</p> <p>Dialogue international global autour des avenir alternatifs promu par la mobilisation de techniques de prévoyance, la réflexion philosophique critique et l'innovation sociale</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Au moins deux initiatives, y compris la célébration de la Journée Internationale de la Philosophie</p>	<p>La Journée Internationale de la Philosophie s'est tenue deux fois durant ces deux dernières années, en novembre 2014 et novembre 2015. Des progrès importants ont également été faits pour la planification pour la Conférence Mondiale des Humanités (du 6 au 12 août 2017). Le groupe de planification s'est rencontré deux fois (en juin et novembre 2015), un site internet spécifique est opérationnel et la communication préliminaire est en cours.</p>	<p>Élevée</p>

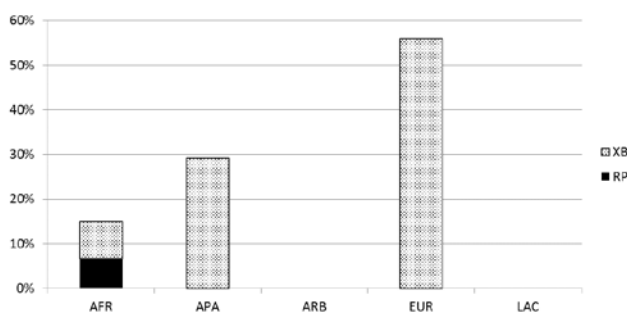
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Alors que le Programme MOST a donné des résultats dans certaines régions, une perspective fraîche est nécessaire pour revoir les activités principales, par et dans les régions, en adéquation avec les critères de pertinence par rapport aux défis actuels, à l'efficacité et à la visibilité de haut niveau pour protéger et renforcer l'impact.</p>	<p>Un avant-projet complet de stratégie pour le programme MOST est en cours de développement</p>
<p>La mobilisation d'acteurs nationaux pour atteindre les objectifs internationaux MOST convenus par le CIG demeure difficile.</p>	<p>Nouvelle approche aux Comités de Liaison Nationaux MOST, telle qu'exigée par le CIG.</p>
<p>L'évolution pour garantir la visibilité de la philosophie dans le débat public reste limitée.</p>	<p>Avec l'effet des projets de travail 38 C/5, la philosophie et les humanités font explicitement partie du programme MOST, notamment en ce qui concerne la planification pour la Conférence Mondiales des Humanités 2017</p>

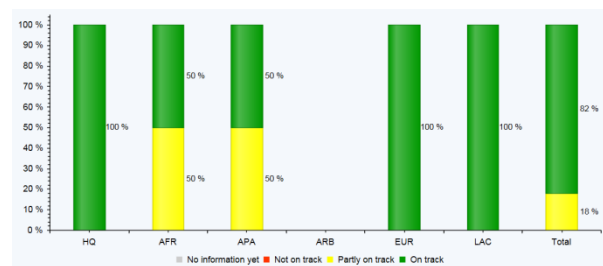
ER 2 : Initiatives basées sur l'approche des droits de l'homme dans l'éducation, la culture, les sciences, la communication et l'information développées qui soutiennent les transformations sociales pour l'émergence de plus de sociétés égalitaires et un plus grand dialogue interculturel

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
2 116	2 095	99%	1 092	1 109	2 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 82 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de Performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre d'initiatives prises, concernant de préférence les défis relatifs à l'agenda post-2015</p> <p>Objectif 2014-2015 : 3 initiatives en coordination avec d'autres Grands programmes</p>	<p>Trois initiatives lancées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le dialogue interculturel dans le contexte de la Décennie des NU pour le Rapprochement des Cultures - sur les inégalités et la justice sociale, à travers le Forum International des Sciences Sociales de 2015 et le Rapport International des Sciences Sociales de 2016 - sur l'intégration de la politique à travers le développement du Labo de Politique Intégré 	Élevée

<p>IP :</p> <p>Les Droits de l'Homme intégrés à travers les programmes de l'UNESCO, la priorité étant donnée à la programmation dans les pays concernés par les PNUAD et ceux dans des situations de post-crise et post-catastrophe</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 Secteurs/services de l'UNESCO appliquent l'AFDR (Approche Fondée sur les Droits de l'Homme) dans leurs projets de travail - et dans l'élaboration des Documents de Programmation du Pays de l'UNESCO (UCPD) - Augmentation dans les références faites aux principes et normes des droits de l'homme dans les programmes de travail, rapports, recommandations analytiques DPCD et EPU concernés. - - Modules HRBA adaptés pour une utilisation en ligne 	<p>Les documents UCPD de Cuba et d'Inde ont incorporé les droits de l'homme dans tous les secteurs.</p> <p>La formation HRBA dispensée au personnel du bureau de Brasilia et le conseil HRBA pour les points centraux nationaux de NET-MED Jeunesse.</p> <p>Un outil « Des mots à l'Action » sur les droits de l'homme intégrant des approches relatives au dialogue interculturel a été produit et largement distribué.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Meilleure coordination au sein de l'UNESCO des contributions aux mécanismes intégrant les Droits de l'Homme au Groupe de Développement des Nations Unies</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>30 soumissions analytiques EPU au Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme</p>	<p>84 soumissions EPU au Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme.</p> <p>Commentaires de l'UNESCO inscrits dans la note d'orientation du GNUM sur les Droits de l'Homme pour les Coordinateurs Résidents</p>	Élevée

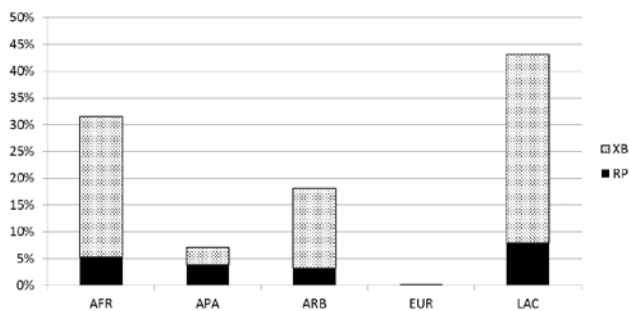
Défis et risques de la mise en œuvre et des actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>La capacité de remettre, en ce qui concerne les objectifs liés au dialogue international nécessite de placer MOST en plateforme reconnue dans le système des Nations Unies, dans un champ institutionnel chargé et en démarrant d'une faible base de reconnaissance.</p> <p>Renforcer la coordination du travail de l'UNESCO sur les droits de l'homme et la contribution aux processus et résultats entre agences.</p>	<p>Une coopération étroite est en cours, notamment avec UNDESA et UNRISD, afin de clarifier le rôle de MOST en ce qui concerne l'Agenda 2030, en renforçant également les décisions positives du Conseil Exécutif et la Conférence Générale à ce sujet et en référence explicite à SDG 16 comme une priorité de MOST dans la stratégie complète pour MOST adoptée en janvier 2016 par le Bureau du CIG.</p> <p>Il serait essentiel d'investir en 2016-2017 en élaborant un nouveau cadre stratégique au niveau de l'organisation pour l'action aligné sur les priorités et défis actuels. Un tel cadre deviendrait la pierre angulaire pour transformer les interconnexions conceptuelles à travers les programmes en synergies opérationnelles. Un bon exemple de cette collaboration est le travail sur l'Examen Périodique Universel (EPU) où il y a de la place pour l'amélioration en termes de documents d'information stratégiques, y compris les DPCD.</p>

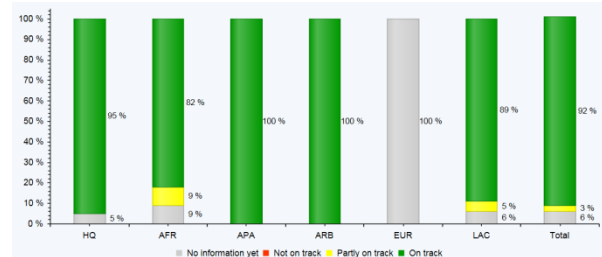
ER 3 : Capacités des décideurs, organisations de la société civile et autres parties prenantes majeures renforcées, pour concevoir et mettre en place des propositions innovantes pour le développement de politiques publiques en faveur de l'intégration sociale et du dialogue interculturel, en ciblant notamment les populations désavantagées

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
5 017	4 980	99%	14 482	14 266	24 194	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 92 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de Performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP :</p> <p>Instruments méthodologiques se basant sur les outils disponibles et les bonnes pratiques identifiés pour évaluer les niveaux d'intégration et de durabilité sociale et de la politique publique et des cadres réglementaires en se basant sur les recommandations des mécanismes de contrôle des droits de l'homme, y compris l'Examen Périodique Universel, dans les domaines de compétence de l'UNESCO</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Étude ou publication de méthodologies de pointe développée ou adaptée pour mesurer l'intégration sociale pour guider la formulation des politiques réalisées en collaboration avec les partenaires et bénéficiant d'une contribution en nature.</p>	<p>Développé et traduit pour être largement diffusé en 2016.</p>	<p>Élevée</p>

<p>IP : Évaluations de politiques nationales et/ou municipales ayant intégré une dimension de parité et mettant en avant des recommandations en matière de politiques liées à l'intégration sociale conduites de façon coordonnée et participative et feuilles de route pour la formulation de politiques ou réformes adoptées par les autorités</p> <p>Objectif 2014-2015 : Évaluation des politiques sociales et révisions effectuées, en appliquant des prévisions, dans au moins 10 pays au niveau national et municipal, y compris le soutien aux résultats du PNUAD et des Documents de Programmation du Pays de l'UNESCO (DPPU) sur l'intégration sociale afin de garantir leur intégration, en opérant de préférence avec les Comités de Liaison MOST et les Chaires de l'UNESCO</p>	<p>Les révisions effectuées et les recommandations développées dans plus de 20 pays dans la région d'ASPAC, d'AFR, d'ALC et arabe suite aux différents ateliers de dialogue sur la Politique régionale.</p>	<p>Élevée</p>
--	---	---------------

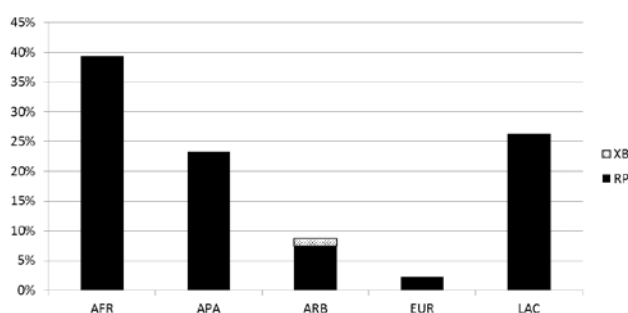
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Le principal défi reste la pénurie de données fiables qui peut entraver processus décisionnel, ainsi que le manque de participation civique et politique des groupes les plus défavorisés.</p>	<p>Le contact régulier sera renforcé avec les agences des Nations Unies, les ministères principaux, les comités parlementaires, les ONG, les centres de recherche et les médias.</p>
<p>Un autre défi est le manque de ressources, aussi bien financières qu'humaines</p>	<p>Des efforts seront déployés pour rechercher des ressources extrabudgétaires et développer des partenariats.</p>

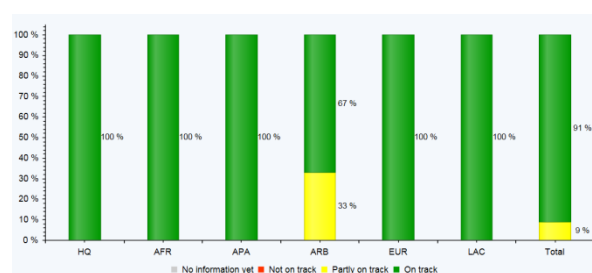
ER 4 : Capacités des États membres renforcées pour faire face aux défis bioéthiques et s'engager complètement dans les débats sur la bioéthique et sur l'identification des implications éthiques, légales et sociales de la science de pointe, des technologies émergentes et de leur application pour le développement durable

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
4 955	4 919	99%	269	718	2 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 91 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de Performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP :</p> <p>Nombre de pays soutenus qui ont mis en place et/ou renforcé leurs capacités bioéthiques</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 pays ; - 8 formations de renforcement des capacités pour les enseignants d'éthique et les comités nationaux de bioéthique (cadre du Comité d'Assistance de Bioéthique et du Programme d'Education à l'Ethique) ; - 2 Comités Nationaux de Bioéthique créés ; - 7 Universités introduisant le Tronc commun ; - 1 nouveau stage de formation de bioéthique développé et lancé pour les parties prenantes stratégiques (juges et journalistes). 	<ul style="list-style-type: none"> - plus de 8 pays ; - 10 Stages de Formation à l'Enseignement de l'Ethique atteignant plus de 220 bénéficiaires dans 30 pays ; 7 Universités ont signé PE ; - 1 nouveau Comité National de Bioéthique ; - 10 formations ABC se sont déroulées au profit de 8 pays et 185 personnes ; - 4 pays ont été aidés avec leurs plans d'action ; des conseils techniques ont été offerts à 11 d'entre eux ; - un atelier sous-régional au Koweït et une 1ère Conférence Internationale en Bioéthique à Oman organisés. 	Élevée

<p>IP :</p> <p>Nombre de rapports avec des directives spécifiques en matière de politiques produits suite à des réflexions internationales sur les implications éthiques, légales et sociales de la science et de la technologie, avec un accent particulier mis sur la bioéthique.</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>2 Rapports, chacun tenant compte des perspectives en matière de Droits de l'Homme et de Parité IBC : 1 COMEST : 1</p>	<p>4 rapports contenant des directives spécifiques en matière de politique (deux chacune par le CIB et la COMEST) ont été finalisés par des organismes d'experts, à travers un processus impliquant tous les membres.</p>	<p>Élevée</p>
--	---	---------------

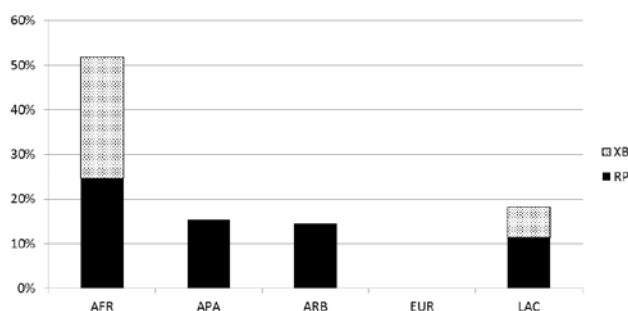
Défis et risques de la mise en œuvre et des actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Pour augmenter le nombre d'experts sur la liste pour les interventions en renforcement des capacités, compte tenu de la demande en augmentation des États membres. Les experts sur la liste donnent bénévolement de leur temps, ce qui constitue une contribution en nature au programme.</p>	<p>Un effort de recrutement /Une formation a été organisé(e) en février 2015 et 10 nouveaux formateurs ont été ajoutés à la liste pour le renforcement des capacités.</p>

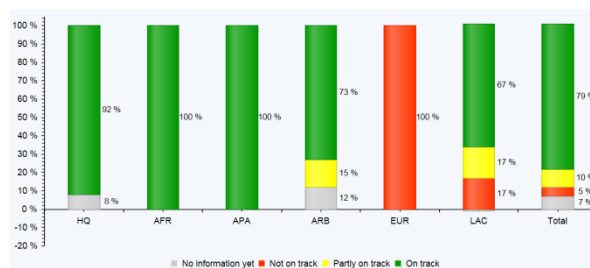
ER 5 : Les capacités des États membres se sont renforcées pour concevoir et mettre en place des politiques impliquant de multiples parties prenantes et des politiques publiques égalitaires liées à la jeunesse et de jeunes femmes et de jeunes hommes se sont engagés dans la construction communautaire et les processus démocratiques

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
6 881	6 827	99%	15 434	25 626	20 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 79 % des plans de travail


Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de Performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre d'États membres soutenus qui lancent un processus de formulation égalitaire et impliquant de multiples parties prenantes et/ou la révision de leurs politiques publiques sur la jeunesse, y compris une dimension de parité, avec la participation de jeunes femmes et jeunes hommes.</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 7 pays (au moins 3 en Afrique et 1 par autre région) lancent un processus de formulation égalitaires et impliquant de multiples parties prenantes et/ou des révisions fondées sur des preuves de leurs politiques publiques sur la jeunesse. - Au moins 4 politiques publiques liées à la jeunesse prévues sur 7 comprennent une dimension de parité - Entités nationales représentantes dirigées par la jeunesse permettant l'engagement des jeunes dans le développement de politiques publiques liées à la jeunesse sont lancées ou renforcées dans 7 pays (au moins 3 pays en Afrique et 1 par autre région) 	<p>13 pays (la Mongolie, le Timor-Leste, le Kenya, le Niger, le Congo, la Guinée-Bissau, le Sud du Soudan, ainsi que, dans le Projet Jeunesse NET-MED, l'Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine, la Tunisie) a bénéficié de conseils en matière de politique et d'une assistance technique pour l'élaboration, la mise en place ou la révision de politiques nationales liées à la jeunesse impliquant des jeunes femmes et des jeunes hommes à différents stades du processus de politique</p>	<p>Élevée</p>

<p>IP : Nombre de projets menés par des jeunes soutenant le développement national et la construction communautaire et permettant l'engagement civique de la jeunesse.</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 projets sociaux innovants ou entrepreneuriaux menés par des jeunes (dont 3 en Afrique), suite au Forum des Jeunes de l'UNESCO à travers les domaines de compétence de l'UNESCO - 15 projets de construction communautaire (dont 6 en Afrique) menés par des jeunes vulnérables, y compris des jeunes touchés par la violence à travers les domaines de compétence de l'UNESCO 	<p>11 projets innovants ou entrepreneuriaux menés par des jeunes (dont 3 en Afrique), suite au 8ème Forum de la Jeunesse UNESCO dans les domaines de compétence de l'UNESCO.</p> <p>Ce fut difficile de contrôler d'autres actions de suivi en plus des projets d'action, en termes de projets de construction communautaire. Cela devrait être plus facile une fois que le mécanisme de contrôle et de rapport sur la Stratégie Opérationnelle sur la Jeunesse sera en place.</p>	Moyenne
<p>IP : Participation des jeunes en augmentation, notamment des jeunes femmes de pays en transition dans les processus démocratiques.</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau de participation accru dans au moins 2 pays en transition (si applicable dans la PNUAD ou la DPCD) - Au moins 40 % des participants dans les actions menées sont des jeunes femmes 	<p>Niveau de participation en augmentation dans 1 pays : la Tunisie, où plus de 50 % des participants étaient des jeunes femmes.</p> <p>Le travail préparatoire a été effectué dans 3 pays en transition : au Maroc, en Mauritanie (lancé manuellement) et en Égypte. L'engagement civique des jeunes a augmenté en Mongolie.</p>	Élevée
<p>IP : Amélioration de la coordination au sein de l'UNESCO et contribution au travail collaboratif sur la jeunesse des N.-U., notamment par le Réseau d'interagences sur le Développement de la Jeunesse</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet de mise en place à l'échelle de l'UNESCO pour le Programme Jeunesse de l'UNESCO, présentant les activités, délais et ressources, développés, mis à jour, contrôlés et évalués ; - Au moins 10 activités, projets et initiatives collaboratifs des N.-U. dans lesquels la contribution de l'UNESCO a été reflétée et intégrée, y compris dans les PNUAD et DPCD. 	<p>Alors que la matrice pour le projet de mise en place a été développée, d'après les consultations IOS et BSP, un cadre de contrôle basé sur les résultats pour la mise en place de la Stratégie, jugé plus pertinent et efficace, sera finalisé en mars 2016.</p> <p>Depuis le rapport précédent, la participation et la contribution de l'UNESCO ont été intégrées dans 1 initiative collaborative internationale des N.-U. sur la jeunesse supplémentaire.</p>	Élevée

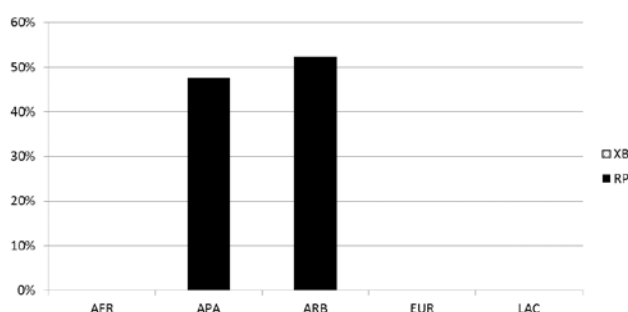
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Le défi principal reste la pénurie de ressources du programme régulier, ainsi que la capacité en personnel, aussi bien au Siège que dans les bureaux sur le terrain</p>	<p>Une mobilisation active des ressources extrabudgétaires et des partenariats, ainsi que la mise en commun des ressources avec les Secteurs du programme à l'UNESCO et avec les agences sœurs des Nations Unies dans le Système des Nations Unies.</p>

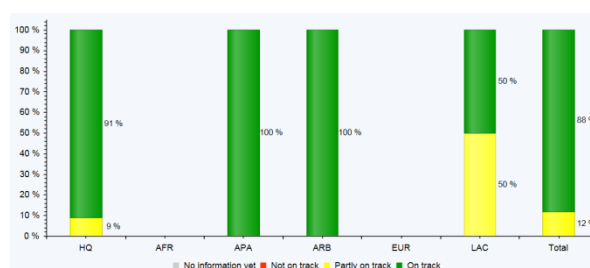
ER 6 : Les politiques associant de multiples parties prenantes et les grandes politiques publiques conçues et mises en place par les États membres dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de l'anti-dopage

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
1 230	1 221	99%	2 871	7 035	2 500	

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 88 % des plans de travail

Plan de dépenses de 507 millions de dollars Indicateurs de Performance (IP) et objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Directives pour mettre en place des cadres de politique nationale qui garantissent l'accès au sport pour tous, quel que soit le sexe, et améliorer la situation de l'éducation physique à l'école introduite dans les États membres.</p> <p>Objectif 2014-2015 : 6 pays ont tenu des réunions avec les parties prenantes au niveau national 6 réunions de suivi régionales ou sous-régionales analysent la mise en place MINEPS V</p>	<p>Trois réunions régionales ou sous-régionales ont été tenues.</p> <p>Aucune réunion de partie prenante nationale spécifique ne peut être reportée.</p> <p>Un cadre commun pour évaluer les politiques sportives nationales peut être conçu suite à l'adoption de la nouvelle Charte sur l'Education Physique, l'Activité Physique et le Sport</p>	Moyenne
<p>IP : Plateforme internationale pour partager les informations entre les organismes sportifs, gouvernements ou autres parties prenantes importantes pour traiter la corruption dans le sport et la manipulation des outils opérationnels et de formation de compétitions sportives mis à la disposition des autorités</p> <p>Objectif 2014-2015 : Une plateforme ou un mécanisme de partage d'informations opérationnel.</p>	<p>Une plateforme pour les organismes sportifs, gérée par le CIO est opérationnelle.</p>	Moyenne

<p>IP : Politiques nationales anti-dopage promulguées conformément à la Convention Internationale contre le Dopage dans le Sport 2005</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>180 États parties à la Convention – 70 % des États parties ont atteint le niveau de conformité</p> <p>- 45 projets acceptés dans le cadre du Fond</p>	<p>183 États parties 70 % ont atteint un niveau de conformité 54 Projets dans le cadre du Fond</p>	<p>Élevée</p>
--	--	---------------

Défis de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Le défi majeur est la capacité de l'UNESCO de répondre aux attentes nourries par les États membres pour les deux années futures qui verront un contrôle accru de la Convention Anti-Dopage et le maintien de la Conférence MINEPS VI. Ces activités comptent sur des contributions extrabudgétaires et en nature</p>	<p>La levée de fonds et la négociation de contributions en nature, y compris des ressources humaines renforcées</p>

GRAND PROGRAMME IV : CULTURE

I. Évaluation stratégique globale

Principales réalisations

78. La période biennale a été marquée par deux grands défis : la nécessité de consolider la place de la culture dans le projet de Programme de développement durable à l'horizon 2030 lors des phases finales des négociations et d'en préparer la mise en œuvre à travers les conventions culturelles, et la multiplication des attaques délibérées contre des éléments du patrimoine culturel dans des situations de conflit. Malgré cette évolution rapide de l'environnement international qui a mis à rude épreuve la capacité de réponse du Secrétariat, l'UNESCO est parvenue à assurer un positionnement stratégique de la culture dans les débats internationaux en cours sur le développement durable, la sécurité et les droits de l'homme, ce qui l'a aidé à réaffirmer son leadership dans ces deux domaines prioritaires.

Programme de développement durable à l'horizon 2030

79. La culture est prise en compte dans neuf des objectifs de développement durable et cibles connexes du Programme 2030 qui a été adopté et reflète ainsi le rôle du patrimoine culturel, des industries culturelles et de la créativité dans les trois piliers du développement durable. Une des cibles de l'ODD 11, sur les villes durables, a expressément trait au patrimoine culturel et naturel, domaine d'importance stratégique pour l'UNESCO. Il y a lieu aussi de noter que l'une des cibles de l'ODD 16 porte sur la récupération et la restitution des biens volés, offrant à l'action de l'UNESCO pour la prévention du trafic illicite de biens culturels, un point d'entrée particulièrement pertinent étant donné le rôle accru que l'Organisation est appelée à jouer face aux conflits. Dans sa résolution A/C.2/70/L.59 adoptée ultérieurement en décembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé qu'il convenait de tenir compte de la contribution de la culture au développement durable dans le contexte du suivi et de l'examen du Programme 2030.

80. L'inclusion de la culture dans le Programme 2030 représente une avancée décisive, rendue possible par d'intenses efforts de sensibilisation, par de larges concertations y compris au niveau des pays, et par le leadership exercé sur le plan normatif et opérationnel dans le cadre des conventions. Le Secteur de la culture de l'UNESCO s'est totalement investi dans le soutien à la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier dans le cadre de l'Initiative sur la culture pour le développement urbain durable. À cet égard, la Conférence internationale sur « La culture pour des villes durables » organisée à Hangzhou (Chine) en décembre 2015, a examiné le projet de *Rapport mondial de l'UNESCO sur la culture et le développement urbain durable* et adopté les *Conclusions de Hangzhou* conçues pour promouvoir le rôle stratégique de la culture au service d'un développement urbain durable par le biais du patrimoine culturel et des industries créatives. Ces conclusions définiront la contribution de l'UNESCO, à travers la mise en œuvre des conventions culturelles, au « Nouvel Agenda urbain » qui sera adopté à la Conférence Habitat-III en octobre 2016.

Action normative

81. La mise en œuvre des conventions fait apparaître des résultats encourageants. Toutes les régions, parmi lesquelles l'Afrique est prioritaire, ont bénéficié de programmes de renforcement des capacités. Sur le plan de la formulation des politiques, de nombreux États parties ont déclaré avoir incorporé dans leur cadre politique et législatif des dispositions fondamentales des conventions portant sur les priorités sectorielles de ces instruments, mais aussi sur des domaines transsectoriels comme l'emploi, le tourisme, l'éducation, les droits culturels, l'égalité des genres, la jeunesse et la protection de l'environnement. C'est la preuve de la pertinence des conventions dans de nombreux domaines et de leur contribution décisive à la réalisation des ODD. L'Assemblée générale des États parties à la Convention de 1972 a adopté une Politique sur

l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial. Le Comité de la Convention de 2003 a examiné des projets d'amendement des Directives opérationnelles concernant le développement durable et a adopté 12 principes éthiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, plaçant le rôle des communautés et la nécessité de s'assurer leur consentement au cœur de la Convention. La publication, en décembre 2015, du premier Rapport mondial de suivi de la Convention de 2005 représente un important pas en avant dans l'évaluation de l'impact sur les politiques de cet instrument, dix ans après son adoption. La Convention de 1970 s'appuie aujourd'hui sur un système de gouvernance pleinement opérationnel, que sont venues compléter l'adoption de Directives opérationnelles et la création d'un Fonds. Le cadre normatif a été encore renforcé par l'adoption à la 38^e session de la Conférence générale de la nouvelle Recommandation de l'UNESCO relative aux musées et aux collections.

Protéger la culture dans les conflits

82. Face à l'accélération des destructions intentionnelles d'éléments du patrimoine culturel et à l'intensification du trafic illicite de biens culturels, le Secrétariat a élaboré une stratégie répondant à deux objectifs étroitement liés : renforcer la capacité de l'UNESCO d'aider les États membres à prévenir la perte d'éléments du patrimoine culturel pendant les conflits ou à y remédier, ainsi qu'à faciliter l'intégration de la culture dans les processus en matière d'action humanitaire, de sécurité et de consolidation de la paix. Cette stratégie, adoptée par la Conférence générale à sa 38^e session, repose sur de larges consultations avec les États membres et d'autres partenaires et institutions essentiels. Un compte spécial multidonateur a été en outre créé pour soutenir l'action. Des discussions ont été engagées avec des partenaires existants ou potentiels dans le cadre de la Coalition mondiale « Unis pour le patrimoine », y compris avec les entités compétentes du système des Nations Unies, en vue de rendre la stratégie opérationnelle, notamment par la mise en place d'un Mécanisme d'intervention rapide et l'examen des options concernant l'intégration de la protection des biens culturels dans les cadres de sécurité et de consolidation de la paix. Le Secrétariat a aussi fourni des conseils sur l'élaboration des politiques et une assistance techniques aux États membres aux fins de l'application effective de la résolution 2199 (2015) adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU en mars 2015. Un soutien technique concernant la Syrie, l'Iraq, la Libye, le Mali et le Yémen a également été apporté par l'intermédiaire des bureaux hors Siège, l'accent étant mis sur les activités définies dans les plans d'intervention d'urgence respectifs. Il conviendra de poursuivre les activités de collecte de fonds pour maintenir ce soutien.

Mobilisation de fonds et établissement de partenariats en 2015

83. Depuis l'examen au printemps 2015 du Rapport sur l'exécution du programme contenu dans le document 196 EX/4, plusieurs partenariats visant à renforcer les activités relatives aux conventions, au patrimoine et aux conflits, ainsi que le Programme 2030, ont été conclus. S'agissant des conflits, un accord a été signé avec le Fonds de développement du Qatar en vue d'une contribution de 2 millions de dollars des États-Unis au Fonds d'urgence pour le patrimoine dans le cadre d'un engagement global de 10 millions de dollars. Un accord de partenariat portant sur 2,5 millions de dollars des États-Unis a été signé avec le groupe YongXin HuaYun pour le développement des industries culturelles et créatives, le Réseau des villes créatives, et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le musée d'art Zhizheng de Shenzhen a signé un accord d'un montant d'un million de dollars pour la création d'un forum de haut niveau sur les musées, la mise en œuvre de la nouvelle Recommandation de l'UNESCO relative aux musées et aux collections, et le renforcement du rôle des musées dans la mise en œuvre de la Convention de 1970. L'Union européenne a financé un programme de 1,5 million d'euros sur les routes du patrimoine pour le développement du tourisme durable, ainsi que la deuxième phase de l'Initiative sur les forêts du patrimoine mondial d'Afrique centrale, à hauteur de 5 millions d'euros. La ville de Hangzhou a versé 500 000 dollars des États-Unis pour financer des projets dans le cadre de l'Initiative sur la culture et le développement urbain durable, y compris l'élaboration du projet de *Rapport mondial de l'UNESCO sur la culture et le développement urbain durable*, à quoi s'est ajouté un don de l'Espagne visant à soutenir la contribution de l'UNESCO à la Conférence

Habitat-III, notamment la publication du rapport, pour 450 000 euros. D'autres partenariats d'aide financière ou en nature ont été conclus, et plusieurs accords existants reconduits.

Impact de la situation financière sur l'exécution du programme

84. Devant la persistance des contraintes budgétaires, le Secteur de la culture a axé l'exécution de son programme sur la mise en œuvre des conventions relatives à la culture. Les crédits du budget ordinaire alloués aux activités de programme au Siège ont servi exclusivement à financer les réunions statutaires. Les coûts fixes élevés de ces réunions ont eu un effet négatif sur les montants disponibles pour le renforcement des capacités et les activités sur le terrain, aux fins desquelles on n'a disposé que de 2,4 millions de dollars pendant la période biennale. Même si des ressources supplémentaires sous la forme de crédits additionnels (4,9 millions de dollars) ou de fonds provenant des exercices de reprogrammation ont permis au Secteur d'investir certaines ressources pour faire face aux situations d'urgence, le Secrétariat, et en particulier les bureaux hors Siège, sont demeurés fortement tributaires des financements extrabudgétaires, y compris pour les activités visant à répondre à des besoins urgents. La réactivité du Secteur en a été affaiblie. On espère que le Fonds d'urgence pour le patrimoine récemment créé sera doté de ressources suffisantes, car des perspectives de financement prévisibles et stables sont essentielles pour conserver le leadership dans ce domaine. Le Secteur de la culture continue d'explorer de nouvelles sources de financement, y compris auprès du secteur privé, en vue de contrebalancer la tendance actuelle à une diminution des soutiens extrabudgétaires des donateurs gouvernementaux traditionnels.

Défis généraux rencontrés dans la mise en œuvre et mesures correctives

85. Les défis rencontrés au cours de la période biennale ont été de nature financière et structurelle. Les contraintes budgétaires et l'écart croissant entre les ressources disponibles et les demandes additionnelles des organes directeurs des conventions ont créé un environnement instable et non viable à long terme, comme indiqué dans les rapports d'audit et d'évaluation d'IOS. Le Secrétariat a pris des mesures correctives visant à mettre en commun les ressources, à rationaliser les processus et à réduire les coûts, mais cette situation n'est plus tenable. Alors que le coût des obligations statutaires découlant des conventions représente environ 6 millions de dollars dans l'enveloppe disponible – hors coûts de personnel – au titre du Programme ordinaire pour chaque exercice biennal, le Secteur ne dispose que d'une très faible marge de manœuvre pour financer des activités opérationnelles au niveau des pays, ce qui réduit considérablement l'action de l'UNESCO, sa visibilité et son impact au niveau national.

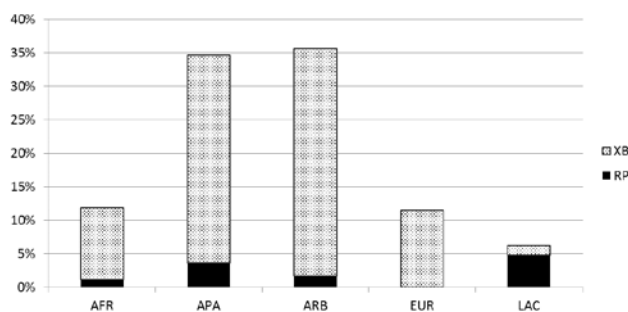
86. D'autre part, le Secteur de la culture a eu des difficultés à faire face, en temps utile, aux situations de conflit, du fait de la nature et du niveau imprévisibles des ressources extrabudgétaires, comme indiqué plus haut. Une Unité de la préparation et des réponses aux situations d'urgence a été créée pour aider à résoudre ces difficultés en levant la contradiction entre la nécessité d'assurer la mobilisation et la cohérence des politiques de tout le Secrétariat et l'absence de mécanismes structurels et financiers adéquats pour y parvenir. Les organes directeurs des conventions doivent aussi réfléchir aux moyens d'assurer une mise en œuvre plus intégrée et aux mécanismes prioritaires pour répondre aux conflits. À cet égard, la tenue de réunions conjointes des organes des conventions culturelles – réunion des présidents des six comités intergouvernementaux en marge de la session du Comité du patrimoine mondial à Bonn, en juillet 2015, et des bureaux des Comités des conventions de 1954 et de 1970 en décembre 2015 – constitue une avancée positive.

II. Évaluation par résultat escompté

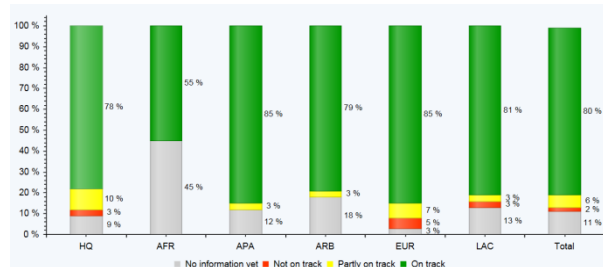
Résultat escompté 1 : Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
17 664	18 217	103%	42 770	63 759	26 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 80 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Soutien des organes directeurs de la Convention de 1972 par l'organisation efficace de leurs réunions statutaires.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Organisation de 2 sessions ordinaires du Comité intergouvernemental et d'une session de l'Assemblée générale.</p>	<p>Organisation de 2 sessions ordinaires du Comité intergouvernemental (38^e session, Doha, juin 2014, et 39^e session, Bonn, juillet 2015), pour lesquelles les pays hôtes ont pris en charge les coûts additionnels, et d'une session extraordinaire du Comité (11^e session, novembre 2015). Le Comité a répondu aux recommandations de l'audit des méthodes de travail des conventions, qui tendent à simplifier et rationaliser les divers processus statutaires et à parvenir à la maîtrise des coûts.</p> <p>Organisation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale (novembre 2014), qui a adopté un nouveau modèle pour la conduite de l'élection des membres du Comité du patrimoine mondial, appliqué pour la première fois lors de la session ordinaire de l'Assemblée générale tenue en novembre 2015.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Nombre de biens du patrimoine mondial où les capacités du personnel sont renforcées, notamment en collaboration avec des instituts et centres de catégorie 2.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Au moins 120 sites.</p>	<p>119 sites du patrimoine mondial ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités menées au niveau national ou régional, souvent en collaboration avec les centres de catégorie 2 liés au patrimoine mondial en matière de conservation et de gestion durable du patrimoine, avec la participation des communautés locales.</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Nombre d'États parties qui élaborent ou révisent des listes indicatives, et pourcentage de dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>(C 1) : Élaboration ou révision de listes indicatives par 40 États parties.</p> <p>(C 2) : 70 % des dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites.</p> <p>(C 3) : 15 % des dossiers conformes aux conditions prescrites émanant d'États parties sous-représentés ou non représentés.</p>	<p>(C 1) : 47 États parties ont révisé leurs listes indicatives et 3 autres sont en train d'élaborer leur première liste indicative, conseillés par le Secrétariat et les organisations consultatives.</p> <p>(C 2) : 83 %, en moyenne, des dossiers de candidature reçus au 1^{er} février ont été considérés comme complets et conformes aux dispositions des <i>Orientations</i>.</p> <p>(C 3) : 19 %, en moyenne, des dossiers conformes aux conditions prescrites ont émané d'États parties sous-représentés ou non représentés.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Nombre de biens du patrimoine mondial qui contribuent au développement durable.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>(C 1) : Au moins 6 études de cas par région démontrant comment la gestion des biens du patrimoine mondial contribue au développement durable.</p> <p>(C 2) : Au moins 14 biens du patrimoine mondial dans les régions ou pays prioritaires bénéficient de projets de conservation spécifiques portant sur des sujets tels que la Liste du patrimoine mondial en péril, les conflits, les catastrophes, la gestion du tourisme, l'urbanisation et le changement climatique.</p>	<p>(C 1) : Au moins 2 projets par région démontrent comment la gestion des biens du patrimoine mondial contribue au développement durable (16 en Afrique, 4 dans les États arabes, 12 en Asie-Pacifique, 2 en Europe, 3 en Amérique latine et aux Caraïbes).</p> <p>(C 2) : Des projets concernant 43 sites du patrimoine mondial dans les régions ou pays prioritaires et liés à des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, aux conflits, aux catastrophes, à la gestion du tourisme, à l'urbanisation et au changement climatique démontrent la pertinence des activités de la Convention de 1972 visant à répondre à ces défis.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Nombre de parties prenantes contribuant à la conservation, aux priorités thématiques et à la sensibilisation.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>(C 1) : 6 partenariats (nouveaux ou renouvelés) en matière de conservation impliquant l'éducation des jeunes, des sites en péril, l'Afrique ou des communautés.</p> <p>(C 2) : 700 participants aux campagnes de bénévoles en faveur du patrimoine.</p>	<p>(C 1) : 6 partenariats conclus ou renouvelés portent sur des sites en péril (1), des communautés (1) ou l'éducation des jeunes (4).</p> <p>(C 2) : Dans le cadre des campagnes de bénévoles en faveur du patrimoine menées en 2014-2015, environ 1 480 jeunes ont été mobilisés sur 61 sites du patrimoine mondial, où ils ont participé, avec les communautés locales, à des activités pratiques de conservation préventive et à des séances d'information sur des questions concernant le patrimoine mondial.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Nombre de sites du patrimoine mondial où la contribution équilibrée des femmes et des hommes à la conservation est avérée.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Au moins 6 sites.</p>	13 sites du patrimoine mondial montrent une contribution équilibrée des femmes et des hommes à la conservation.	Élevée

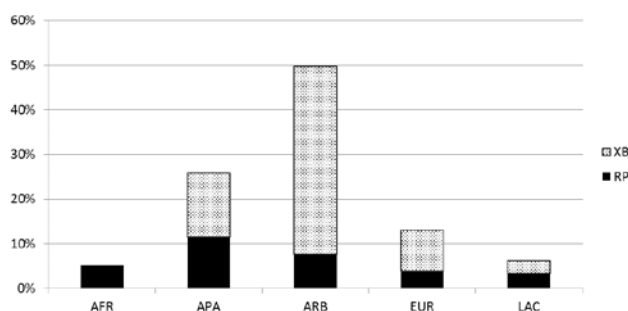
Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Le principal problème reste celui du nombre croissant de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (le palier symbolique du millier de sites a été atteint en juin 2014), à quoi s'ajoutent les menaces de plus en plus nombreuses qui pèsent sur ces sites. Cela se traduit par une charge de travail et des attentes accrues dans un contexte de diminution des ressources stables et prévisibles (Programme ordinaire et Fonds du patrimoine mondial).</p>	<p>L'Assemblée générale des États parties (novembre 2013) a approuvé la création de sous-comptes au sein du Fonds du patrimoine mondial, mais les contributions reçues à ce jour, d'un montant de 53 321 euros, sont très loin d'atteindre l'objectif d'au moins 1 million de dollars par an. Des consultations ont été engagées entre le Secrétariat et les États parties au début du deuxième semestre de 2014 en vue de proposer de nouvelles mesures d'économie ainsi que de mobilisation de ressources qui pourraient contribuer à garantir la durabilité du Fonds.</p>
<p>L'accroissement de la charge de travail et des attentes des États parties n'est pas compensé par une dotation en personnel suffisante, en particulier dans le domaine du patrimoine naturel.</p>	<p>Les États parties se sont mobilisés pour faire face aux pénuries de personnel : 3 personnes ont été détachées au Centre du patrimoine mondial pendant la période 2014-2015, dont 2 par la Turquie et une par Singapour, et des négociations sont en cours pour obtenir des jeunes administrateurs de programme ou des personnes détachées. Des renforts supplémentaires durables sont toutefois nécessaires, en particulier dans le domaine du patrimoine naturel.</p>

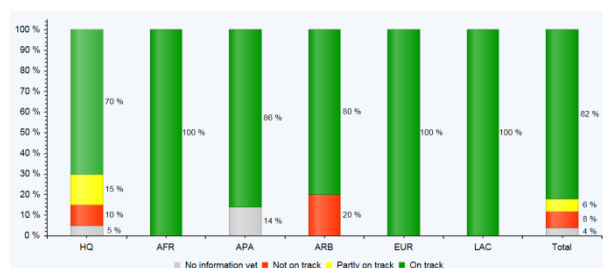
Résultat escompté 2 : Promotion du dialogue sur les politiques à mener pour lutter contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels grâce à une coopération internationale améliorée, renforcée et plus efficace, y compris la mise en œuvre de la Convention de 1970 et le renforcement des capacités des musées

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
5 201	5 367	103%	2 396	2 041	5 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 82 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP : Soutien des organes directeurs par l'organisation efficace de leurs réunions statutaires.</p> <p>C 2014-2015 : 4 réunions statutaires.</p>	<p>Tenue avec succès des 2^e et 3^e sessions du Comité subsidiaire de la Réunion des Parties à la Convention de 1970 et de la 19^e session du PRBC. La 3^e Réunion des États parties a adopté les Directives opérationnelles de la Convention et approuvé la création d'un Fonds.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre d'affaires réglées de retour ou restitution de biens culturels.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins 2 nouvelles affaires de retour ou de restitution soumises au PRBC ou résolues par le Secrétariat.</p>	<p>Services de conseil et de facilitation pour le retour de six statues au Cambodge. Le Secrétariat a fourni des conseils sur des affaires de restitution à soumettre au PRBC, et des informations sur de nouveaux moyens de règlement de différends (concernant notamment la Turquie, la Libye, Israël et la Zambie).</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de nouveaux États parties à la Convention de 1970.</p> <p>C 2014-2015 : 6 nouvelles ratifications.</p>	<p>5 États membres (Bahreïn, Chili, Luxembourg, Autriche et RDP lao) ont ratifié la Convention de 1970.</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Nombre de partenaires différents contribuant à la protection, aux priorités thématiques et à la sensibilisation.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation de fond de partenaires à la fois étatiques et non étatiques à au moins 2 événements majeurs. - 20 ateliers de renforcement des capacités. 	<p>24 ateliers de renforcement des capacités ont été organisés à l'intention de 91 pays de toutes les régions, et ont permis de former plus de 900 participants avec le concours de partenaires étatiques et non étatiques. Le Secrétariat a organisé à Bangkok et Port-Vila 2 grands colloques internationaux sur le trafic illicite en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, et a participé à 15 activités de formation organisées par des partenaires. Il a mis sur pied 5 partenariats de sensibilisation, produit et diffusé 6 vidéos de sensibilisation et 3 publications, et mené 3 campagnes de sensibilisation en Amérique latine, au Maghreb, en Iraq et en Syrie et 1 campagne dans les médias sociaux sur l'Iraq et la Syrie.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Nombre d'experts/participants aux ateliers de renforcement des capacités humaines et institutionnelles relatifs à l'application de la Convention de 1970 et au rôle des musées par genre.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Accroissement de 20 % de la participation des femmes.</p>	<p>La participation des femmes aux ateliers de formation sur la Convention de 1970 a progressé de 20 % par rapport à la situation initiale, pour atteindre 38 %. En ce qui concerne les musées, pour 26 ateliers de renforcement organisés, les femmes ont représenté selon les estimations 54 % des participants.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Nombre de rapports sur l'application de la Convention de 1970 au niveau national fournis par les Parties qui ont été analysés et ont fait l'objet d'un suivi.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Au moins 30 rapports nationaux.</p>	<p>56 rapports ont été reçus et analysés par le Secrétariat.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Promotion du rôle social, économique et éducatif des musées en tant que vecteurs du développement durable et du dialogue interculturel encouragés et développement des capacités des professionnels des musées.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'un forum de haut niveau sur les musées, levée de fonds et tenue éventuelle de 2 réunions du forum, et établissement d'une note d'orientation inspirée des travaux du forum (ressources extrabudgétaires). - Élaboration d'un instrument juridique sous forme de recommandation et tenue de deux réunions, l'une destinée aux spécialistes et l'autre aux représentants des États membres (ressources extrabudgétaires). - 3 activités de formation conçues surtout pour l'Afrique et les PMA (ressources extrabudgétaires). 	<p>Un accord de partenariat a été signé en décembre 2015 en vue de la création d'un forum de haut niveau sur les musées. Une réunion intergouvernementale d'experts pour l'élaboration de la nouvelle Recommandation de l'UNESCO sur la protection et la promotion des musées et des collections s'est tenue en mai 2015, et le nouvel instrument a été adopté à la 38^e session de la Conférence générale (financé par des ressources extrabudgétaires). Toutes les activités susmentionnées ont été financées par des ressources extrabudgétaires.</p> <p>34 ateliers de renforcement des capacités financés par des ressources extrabudgétaires ont été organisés à l'intention des musées et des professionnels (15 en Asie-Pacifique, 8 dans les États arabes, 10 en Europe). 3 activités de formation conçues surtout pour l'Afrique et les PMA ont été menées à bien. 3 inventaires ont été améliorés (2 dans les États arabes et 1 en Europe). Des publications existantes sur les musées ont été traduites dans 6 nouvelles langues et 3 publications</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
- Amélioration de 3 inventaires (ressources extrabudgétaires).	nouvelles ont été élaborées. 7 expositions et 30 activités éducatives connexes ont été réalisées en Asie.	

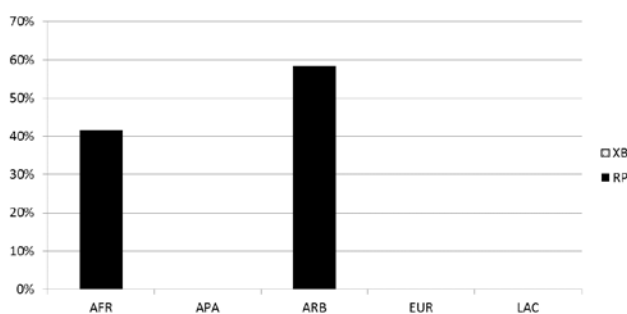
Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
La progression vers l'obtention des résultats escomptés pour le biennium et le quadriennium s'est poursuivie conformément aux prévisions, en dépit des ressources humaines et financières très limitées dont dispose le Secrétariat de la Convention de 1970. Le budget du Programme ordinaire a servi à assurer les services minimums afférents à l'organisation des réunions statutaires. Toutes les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ont été menées grâce aux efforts de levée de fonds déployés par le Secrétariat.	Le Secrétariat continue de mobiliser le soutien (tant financier qu'en nature) des États membres, ainsi que du secteur non lucratif et du secteur privé pour mettre en œuvre des activités opérationnelles et compenser les pénuries de personnel. Un Fonds a été créé au titre de la Convention de 1970 en vue d'encourager et de gérer les contributions extrabudgétaires. 3 postes sont en cours de recrutement (un P-1/P-2, un jeune cadre et un poste P-5 de chef de la nouvelle Section du patrimoine mobilier et des musées).
Malgré la collecte avec succès des fonds nécessaires pour atteindre les cibles de 2014-2015, les activités du Secrétariat dans ce domaine dépendent entièrement de la mobilisation de nouvelles ressources en quantités importantes.	On espère que la création du panel de haut niveau et son rôle dans l'application opérationnelle de la nouvelle Recommandation susciteront l'intérêt et aideront à identifier de nouvelles possibilités de partenariat dans ce domaine d'action, pour lequel le Secrétariat continue d'être sollicité.

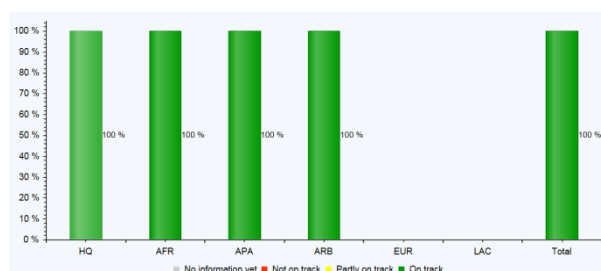
Résultat escompté 3 : Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre effective de la Convention de 1954 (et de ses deux Protocoles) et obtention d'un effet multiplicateur

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
2 397	2 492	104%	230	389	500	●

Dépenses par région (Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région (Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 100 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP : Nombre de réunions statutaires organisées.</p> <p>C 2014-2015 : 4 réunions statutaires.</p>	<p>Tenue de 4 réunions (9^e et 10^e réunions du Comité, 11^e réunion des Hautes Parties contractantes, 6^e réunion des Parties au Deuxième Protocole), où ont été prises des décisions concernant la création d'un nouveau signe distinctif pour les biens culturels sous protection renforcée ; la création d'un Compte spécial pour le renforcement des ressources humaines, et l'élaboration par le Comité international du bouclier bleu d'un rapport sur les situations de conflit armé dans lesquelles les biens culturels sont en péril.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de cas d'assistance internationale et autres formes d'assistance fournies au titre du Deuxième Protocole.</p> <p>C 2014-2015 : 2 prestations d'assistance.</p>	<p>Aucune demande d'assistance du Fonds n'a été reçue en 2014. En 2015, la Libye a soumis une demande informelle de 50 000 dollars des États-Unis pour des services de conseil. Le Comité a encouragé les Parties à présenter des demandes lors de ses réunions.</p>	Moyenne

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Nombre de nouveaux biens culturels inscrits sur la Liste des biens culturels sous protection renforcée et nombre de listes indicatives présentées.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 biens culturels inscrits sur la Liste. - 5 listes indicatives soumises. 	<p>En 2014, aucun nouveau bien n'a été inscrit sur la Liste, et aucune liste indicative n'a été présentée. En 2015, 4 demandes d'octroi de la protection renforcée ont été soumises par l'Égypte, le Mali et la Bosnie-Herzégovine (2 demandes). Le Mali a soumis une liste indicative de 3 biens pour lesquels il compte demander l'octroi de la protection renforcée.</p>	Moyenne
<p>IP :</p> <p>Nombre de capacités nationales renforcées au moyen de conseils techniques.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Fourniture de 30 séries de conseils concernant les mesures nationales de mise en œuvre (mesures préparatoires en temps de paix, formation de personnel spécialisé, présentation de demandes de protection renforcée et d'une assistance internationale ou autre forme d'assistance, etc.).</p>	<p>Des conseils techniques ont été fournis à des États membres dans au moins 30 cas. En particulier, le Secrétariat a fourni des conseils concernant une protection renforcée aux autorités tchèques, égyptiennes, mexicaines et nigérianes.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Nombre d'activités et de formations en matière de sensibilisation.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de 2 meilleures pratiques par le partage de l'information (site Web, etc.). - Organisation de 2 activités/mises à disposition d'outils (mesures de protection, formation des militaires, etc.) en matière de sensibilisation et de formation. - Renforcement du partenariat avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). 	<p>Plusieurs meilleures pratiques concernant la mise en œuvre nationale de la Convention de La Haye et de ses Protocoles ont été diffusées sur le site Web.</p> <p>Deux activités de sensibilisation ont été organisées en 2015 au Libéria et au Togo par le Bureau de l'UNESCO à Abuja. Le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth a organisé une formation sur la protection du patrimoine culturel à l'intention d'officiers de la FINUL au Liban. Plusieurs autres projets ont été lancés en 2015 : élaboration, avec la Chaire UNESCO de l'Université de Newcastle (R.-U.), de matériels de formation destinés aux militaires sur la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé, et rédaction d'un manuel militaire sur la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé en collaboration avec l'Institut international de droit humanitaire de San Remo.</p> <p>L'UNESCO, le CICR et le Bouclier bleu ont tenu une réunion en vue de la création d'une plate-forme de discussion sur toutes les questions relatives à la protection des biens culturels en cas de conflit armé, y compris la communication en cas d'urgence.</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial qui intègrent des éléments optionnels relatifs à l'octroi de la protection renforcée au titre du Deuxième Protocole de 1999 relatif à la Convention de La Haye de 1954.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Propositions d'inscription de 3 biens .</p>	<p>Il n'a été proposé l'inscription d'aucun bien de cette nature. L'inclusion d'éléments optionnels dans les formulaires pertinents se poursuit.</p>	<p>Moyenne</p>
<p>IP :</p> <p>Nombre de nouveaux États parties à la Convention de 1954 (et à ses deux Protocoles).</p> <p>C 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 nouvelles ratifications de la Convention et de ses deux Protocoles (au moins 4 en Afrique). - Organisation d'une consultation et mise à disposition de matériels pour promouvoir la Convention de La Haye de 1954 et ses deux Protocoles. 	<p>Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'Afrique du Sud, le Maroc et la Nouvelle-Zélande sont devenus parties au Deuxième Protocole (1999). L'Éthiopie est devenue partie à la Convention de La Haye de 1954 et à son Premier Protocole. Le Secrétariat a continué d'encourager activement les États à adhérer à la Convention de 1954 et à ses deux Protocoles.</p>	<p>Moyenne</p>
<p>IP :</p> <p>Nombre de partenaires différents contribuant à la protection, aux priorités thématiques et à la sensibilisation.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Participation de fond de partenaires à la fois étatiques et non étatiques à au moins 2 événements internationaux majeurs.</p>	<p>En 2015, le Secrétariat a organisé avec des partenaires non étatiques une réunion d'experts sur l'application de la responsabilité de la protection du patrimoine culturel. La réunion a débouché sur l'adoption de recommandations sur les « lieux sûrs » et les « zones culturelles protégées ».</p>	<p>Élevée</p>
<p>IP :</p> <p>Nombre de rapports sur la mise en œuvre au niveau national de la Convention de La Haye et ses deux Protocoles.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>0.</p>	<p>Les prochains rapports doivent être présentés en 2016. Un formulaire électronique à utiliser à cette fin par les Hautes Parties contractantes a été approuvé à la 10^e réunion du Comité.</p>	<p>Élevée</p>

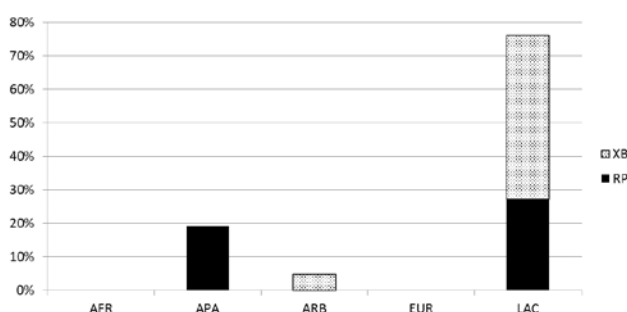
Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Comme pour les autres conventions, le budget ordinaire sert principalement à financer les réunions statutaires. Les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dépendent actuellement de la mise à disposition de ressources extrabudgétaires. L'absence de telles activités a des effets négatifs sur l'aptitude de l'UNESCO à aider les autorités nationales à élaborer des stratégies de protection des biens culturels présents sur leur territoire en cas de conflit armé.</p>	<p>La 6^e Réunion des Parties a créé un Compte spécial pour les ressources humaines du Secrétariat de la Convention de La Haye de 1954 et de ses deux Protocoles. Le Secrétariat encourage régulièrement les donateurs potentiels à verser des contributions financières et/ou à mettre à disposition des ressources humaines sur une base durable. L'Azerbaïdjan a fourni un expert associé en juin 2014 pour une période de deux ans, et Chypre a détaché un administrateur pour une période d'un an, à compter de septembre 2015.</p>

Résultat escompté 4 : Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre effective de la Convention de 2001 et obtention d'un effet multiplicateur

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
1 700	1 764	104%	356	200	6 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 100 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP : Soutien des organes directeurs de la Convention de 2001 par l'organisation efficace de leurs réunions statutaires.</p> <p>C 2014-2015 : Organisation d'une réunion des États parties et de deux réunions du Conseil consultatif scientifique et technique.</p>	<p>Tenue de la 5^e session de la Conférence des États parties (précédée d'une Journée d'échange), et des 5^e et 6^e réunions du Conseil consultatif scientifique et technique. Le Conseil a répondu aux demandes d'assistance technique en envoyant des missions en Haïti (septembre 2015), à Madagascar (juin 2015) et au Panama (octobre 2015).</p>	Élevée
<p>IP : Hausse du nombre des États parties à la Convention de 2001.</p> <p>C 2014-2015 : 5 nouvelles ratifications.</p>	<p>Depuis janvier 2014, 8 États ont ratifié la Convention (Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Guatemala, Guyana, Hongrie, Madagascar). Pour encourager les ratifications, des réunions régionales et nationales ont été organisées aux Bahamas, en Uruguay et au Samoa en 2014, et au Kenya et à Madagascar en 2015. Des événements organisés au Siège de l'ONU à New York, et lors de la réunion des Nations Unies sur les PEID au Samoa en 2014 et de la COP-21 en 2015, ont accru la visibilité de la Convention.</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP : Élargissement de l'accès au patrimoine culturel subaquatique, nombre de partenaires sensibilisés et contribuant à la protection, et de jeunes éduqués et impliqués.</p> <p>C 2014-2015 : Accroissement de la participation des partenaires étatiques et non étatiques, renforcement des capacités.</p>	<p>2 conférences de vulgarisation scientifique (à Hawaii/États-Unis et à Bruges/Belgique) ont été organisées en juin 2014, et une troisième réunion du réseau universitaire UNITWIN sur le patrimoine subaquatique en mai 2015. Plusieurs outils de sensibilisation ont été élaborés (kit éducatif sur le thème « patrimoine et réconciliation » à l'occasion de la commémoration de la Première Guerre mondiale ; application sur iPad à l'intention des enfants ; série de cartes sur le patrimoine subaquatique).</p>	Élevée
<p>IP : Mise en œuvre effective de la Convention par les États parties, harmonisation complète des lois nationales.</p> <p>C 2014-2015 : Plus grande sensibilisation aux obligations afférentes à la mise en œuvre.</p>	<p>Une deuxième formation préparatoire a été organisée en 2014 avec les autorités néerlandaises à Saint-Eustache. En 2015, le Secrétariat a organisé une formation régionale de deux semaines à l'intention du GRULAC en Colombie (décembre 2015), un deuxième atelier sur l'archéologie subaquatique pour les pays africains à Kemer, Turquie (mai 2015), et un troisième atelier de formation sur l'archéologie subaquatique pour les pays africains à Mombasa, Kenya (décembre 2015).</p>	Moyenne

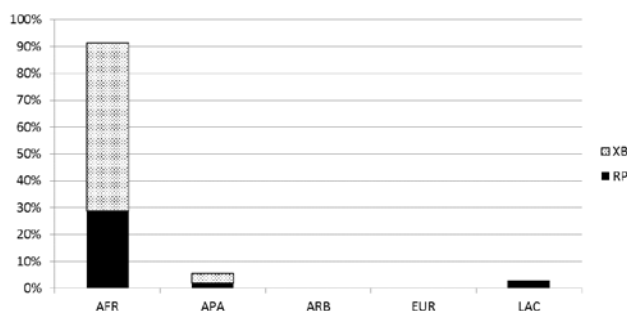
Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Les progrès réalisés pour atteindre les cibles et les indicateurs de référence ont globalement été satisfaisants en 2014 et 2015 pour ce qui concerne les réunions statutaires ; des efforts ont été faits pour accroître le nombre des ratifications de l'instrument au moyen d'actions de sensibilisation, de réunions régionales et de conférences scientifiques, dans la limite des ressources disponibles. Des difficultés subsistent sur le plan des ressources humaines et financières disponibles, y compris pour les activités de renforcement des capacités et autres activités.</p>	<p>Le Secrétariat poursuit ses efforts de mobilisation d'aides financières ou en nature des États membres et du secteur privé afin de mettre en œuvre les activités statutaires et le programme opérationnel et de compenser le manque de personnel. Une part importante du temps du personnel est donc consacrée à la levée de fonds et à l'identification de nouveaux partenariats. Il est prévu de recruter un administrateur P-1/P-2 en 2016.</p>

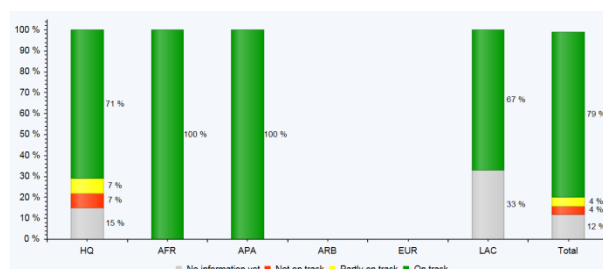
Résultat escompté 5 : Amélioration de l'accès au savoir par la promotion de l'histoire et de la mémoire partagées pour la réconciliation et le dialogue

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
1 755	1 817	104%	1 762	3 142	-	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 79 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Nombre d'institutions, de travaux de recherche, de réseaux et d'événements qui contribuent à une meilleure connaissance et prise de conscience de la traite négrière et de l'esclavage.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Mise en place d'au moins 10 institutions, 2 travaux de recherche, 2 réseaux, et organisation d'au moins 10 événements.</p>	<p>Un réseau international des gestionnaires des sites de mémoire rassemblant 15 institutions qui promeuvent des itinéraires de mémoire a été mis en place. Un guide méthodologique destiné à renforcer les capacités des gestionnaires de sites de mémoire a été finalisé. Une plate-forme Internet a été créée pour faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre les professionnels dans ce domaine. Plus de 50 autres événements ont été organisés dans différentes régions par des partenaires de l'UNESCO pour célébrer le 20^e anniversaire du projet La route de l'esclave, dont un événement mondial au Siège qui a rassemblé d'éminentes personnalités politiques, artistiques et académiques en septembre 2014. Un Agenda pour dix ans a été publié afin de marquer le lancement de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024).</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP : Nombre de matériels pédagogiques fondés sur l'<i>Histoire générale de l'Afrique</i> mis au point et utilisés dans les écoles africaines.</p> <p>C 2014-2015 : Trois ébauches de programmes scolaires, trois guides destinés aux enseignants et trois manuels pour les écoles primaires et secondaires mis au point et utilisés dans les pays africains.</p>	Trois types de contenus (ébauches de programmes d'études, guides pour les enseignants et manuels) ont été finalisés pour chacun des trois niveaux du primaire et du secondaire (10-12 ans, 13-16 ans, 17-19 ans), et validés, après examen par les pairs, par le Comité scientifique international du projet.	Moyenne
<p>IP : Nombre de chapitres du Volume IX rédigés et validés par le Comité scientifique.</p> <p>C 2014-2015 : Rédaction d'au moins 100 chapitres.</p>	La structure du Volume IX de l' <i>Histoire générale de l'Afrique</i> , consistant en trois livres, a été mise au point, et les équipes éditoriales et les auteurs ont été désignés par le Comité scientifique international. Des directives conceptuelles et pratiques ont été élaborées pour aider les éditeurs et les auteurs dans la réalisation du volume. Environ 210 auteurs ont été contactés pour la rédaction des chapitres. 217 chapitres sont en cours de rédaction, et 27 ont déjà été finalisés.	Moyenne
<p>IP : Nombre de partenaires encourageant la contribution du monde arabe et musulman au progrès général de l'humanité.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins 40 partenaires.</p>	Les Volumes I et VI sur les Différents aspects de la culture islamique ont été élaborés avec le concours de plus de 100 contributeurs. Les manuscrits ont été mis au point et révisés et sont prêts pour la publication. Un événement de lancement du Volume I a été organisé en juin 2014 au Siège et a réuni une trentaine de partenaires (éminents spécialistes et personnalités de différentes régions du monde) en vue de débattre du rôle que pourrait jouer ce volume dans la diffusion d'une meilleure connaissance de l'Islam.	Élevée
<p>IP : Nombre de partenaires qui rejoignent la Plate-forme en ligne sur les Routes de la soie et promeuvent la connaissance des Routes de la soie.</p> <p>C 2014-2015 : Au moins 20 rejoignent la Plate-forme.</p>	22 États membres ont désigné des points focaux appelés à faire partie du réseau international constitué par la Plate-forme en ligne sur les Routes de la soie, et à fournir des contenus et participer aux activités de promotion des Routes de la soie. Les personnes désignées se sont réunies à Xi'an, Chine, en mai 2015, pour définir les modalités de fonctionnement du réseau et établir un plan d'action pour les trois années à venir.	Élevée
<p>IP : Nombre de partenaires participant à la lecture croisée de l'<i>Histoire générale</i> et des histoires régionales à des fins de dialogue interculturel et d'éducation.</p> <p>C 2014-2015 : 20.</p>	15 experts, dont des contributeurs à la collection des histoires, ont été identifiés pour participer à une conférence internationale sur la lecture croisée de l' <i>Histoire</i> qui doit être organisée en 2016. Des orientations pour l'élaboration de matériels éducatifs innovants sur les histoires partagées de l'Asie du Sud-Est ont été définies lors d'une réunion d'experts tenue à Bangkok en septembre 2014.	Moyenne

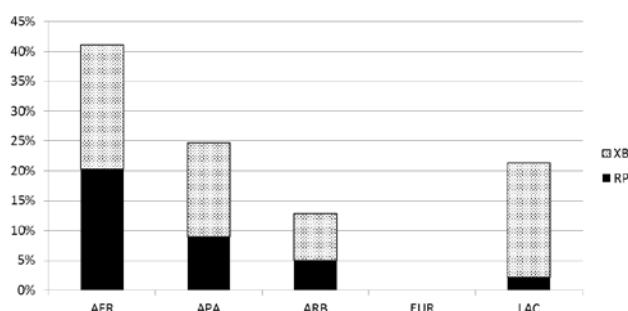
Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
Des ressources extrabudgétaires substantielles doivent encore être trouvées pour assurer la continuité de ces projets.	Une stratégie de levée de fonds a été élaborée pour mobiliser les ressources nécessaires auprès de différents donateurs (gouvernements, acteurs privés, fondations, etc.). Des missions ont été menées dans des États membres clés et des réunions tenues avec les autorités afin de mobiliser des soutiens supplémentaires. Des contacts sont maintenus avec d'autres donateurs potentiels tels que la Banque africaine de développement et le secteur privé.
Le succès de <i>l'Histoire générale de l'Afrique</i> dépend en dernière analyse de la volonté politique des gouvernements africains d'intégrer ses contenus dans les programmes scolaires nationaux.	Une campagne de sensibilisation est en préparation en vue de son déploiement dans les États africains, avec le concours de l'Union africaine. Une coalition des artistes pour <i>l'Histoire générale de l'Afrique</i> a été créée en vue de promouvoir le projet, en particulier auprès des jeunes. Un guide de l'intégration des contenus dans les programmes scolaires nationaux sera élaboré afin d'aider les États membres dans cet exercice.

Résultat escompté 6 : Renforcement et utilisation des capacités nationales en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
10 180	10 568	104%	7 964	15 658	10 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 89 % des plans de travail

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Les organes directeurs de la Convention de 2003 exercent une bonne gouvernance grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Organisation de réunions de l'Assemblée générale (1), du Comité (2) et des organes consultatifs (5).</p>	<p>Tenue de réunions de l'Assemblée générale (1), du Comité (2) et des organes consultatifs (6). D'importantes révisions des Directives opérationnelles ont été proposées ou approuvées, concernant notamment la création d'un nouvel « Organe d'évaluation » (six experts représentant les États parties à la Convention non membres du Comité et une ONG accréditée) et l'ajout d'un nouveau chapitre sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le développement durable au niveau national.</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Nombre d'États membres utilisant des ressources humaines et institutionnelles renforcées pour promouvoir le patrimoine culturel immatériel et tenant compte de la Convention dans leurs politiques nationales.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Élaboration ou révision de politiques dans 24 États et renforcement des ressources humaines et institutionnelles dans 43 États.</p>	<p>Élaboration d'une politique ou révision de celle qui existait déjà dans 15 des 39 pays bénéficiaires d'une aide à la formulation de politiques, et poursuite du soutien apporté à 24 d'entre eux.</p> <p>Renforcement des ressources humaines et institutionnelles dans 55 pays (dont 18 pays africains) par la mise en œuvre de la stratégie globale de renforcement des capacités et par des activités en la matière en cours dans 27 pays (dont 10 pays africains). De nouveaux projets ont été lancés dans 3 pays (dont 2 pays africains). L'élaboration d'une note d'orientation à l'intention des experts et de matériels de formation spécifiques sur la formulation de politiques, la sauvegarde, le genre et le développement durable, ainsi que l'introduction d'évaluations approfondies dans la phase d'élaboration des projets figurent parmi les réalisations saillantes.</p>	Moyenne
<p>IP :</p> <p>Pourcentage de professionnelles de la culture formées par l'UNESCO qui participent ensuite à des processus décisionnels au niveau national dans le domaine de la culture.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>10 % de professionnelles de la culture formées par l'UNESCO contribuant ensuite aux processus de prise de décision nationaux dans le domaine de la culture.</p>	<p>Un mécanisme de collecte des données est en cours d'élaboration. Un mécanisme de suivi et d'évaluation est mis au point pour permettre à l'UNESCO de déterminer si les professionnelles de la culture qui suivent une formation (42 % des stagiaires) utilisent ensuite leurs nouvelles connaissances dans les processus décisionnels nationaux.</p>	Faible
<p>IP :</p> <p>Nombre de plans de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, élaborés et/ou mis en œuvre par les États membres.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>100 plans élaborés et/ou mis en œuvre.</p>	<p>140 plans de sauvegarde ont été incorporés dans les propositions d'inscription et les demandes d'assistance internationale. Pour améliorer la qualité des plans de sauvegarde inclus dans les demandes d'assistance internationale, le Secrétariat a établi des aide-mémoires et offre aux États un retour d'information individualisé, ainsi qu'une assistance technique sous la forme de services d'experts.</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Nombre de demandes d'assistance internationale présentées et effectivement mises en œuvre par les États membres, de dossiers de candidature présentés par les États membres et de meilleures pratiques proposées par les États membres et diffusées par eux et par d'autres parties prenantes.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 demandes d'assistance internationale traitées et 10 projets mis en œuvre. - 65 dossiers de candidature traités et une meilleure pratique diffusée. 	<p>42 demandes d'assistance internationale traitées et 4 projets mis en œuvre ; 103 dossiers de candidature traités et une meilleure pratique de sauvegarde promue. Le Secrétariat a simplifié les procédures de traitement des dossiers de candidature, des demandes et des propositions et il concentre maintenant son attention sur l'évaluation du caractère complet des dossiers du point de vue technique. Cela a permis de réduire progressivement l'arriéré de dossiers non traités (en particulier de demandes d'assistance internationale) et de diminuer les retards de traitement persistants.</p>	Moyenne
<p>IP :</p> <p>Nombre de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention à l'échelon national communiqués par les États parties et examinés par le Comité, et nombre de rapports qui traitent des questions liées au genre et qui font état de politiques promouvant un accès et une participation équilibrés des deux genres à la vie culturelle.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>75 rapports, dont 30 traitent des questions liées au genre et qui font état de politiques promouvant un accès et une participation équilibrés des deux genres à la vie culturelle.</p>	<p>52 rapports périodiques sur la mise en œuvre à l'échelon national et 11 sur des éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente ont été examinés par le Comité ; 27 de ces rapports abordent les questions de genre. Le faible taux de soumission est un problème récurrent. Pour la première fois, le Comité a expressément encouragé les États parties à s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapports avant de soumettre de nouvelles propositions d'inscription. Le Secrétariat encourage systématiquement les États à traiter les questions de genre et à accorder une attention particulière à la description des impacts des politiques, notamment en ce qui concerne l'égalité d'accès et la participation à la vie culturelle.</p>	Moyenne
<p>IP :</p> <p>Hausse du nombre des États parties à la Convention.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>10 nouvelles ratifications, dont 2 en Afrique.</p>	<p>5 nouvelles ratifications (Bahamas, Bahreïn, Koweït, Îles Marshall et Myanmar), aucune en Afrique. Avec aujourd'hui 163 États parties, le rythme des nouvelles ratifications se ralentit. Le Secrétariat offre une assistance technique aux États pour encourager les ratifications.</p>	Moyenne
<p>IP :</p> <p>Nombre d'organisations au sein et en dehors du système des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé contribuant à l'exécution du programme.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 22 ONG accréditées ; 40 renouvelées. - 3 centres de catégorie 2 contribuant pleinement à soutenir le programme de l'UNESCO pour la mise en œuvre effective de la Convention de 2003. 	<p>22 ONG accréditées, et renouvellement de l'accréditation recommandé pour 59 autres ; aucun centre de catégorie 2 ne contribue encore pleinement à la réalisation des objectifs du programme. Le Secrétariat fournit une aide substantielle à la société civile et aux institutions publiques telles que les centres de catégorie 2 afin de faciliter leurs contributions à la mise en œuvre de la Convention.</p>	Moyenne

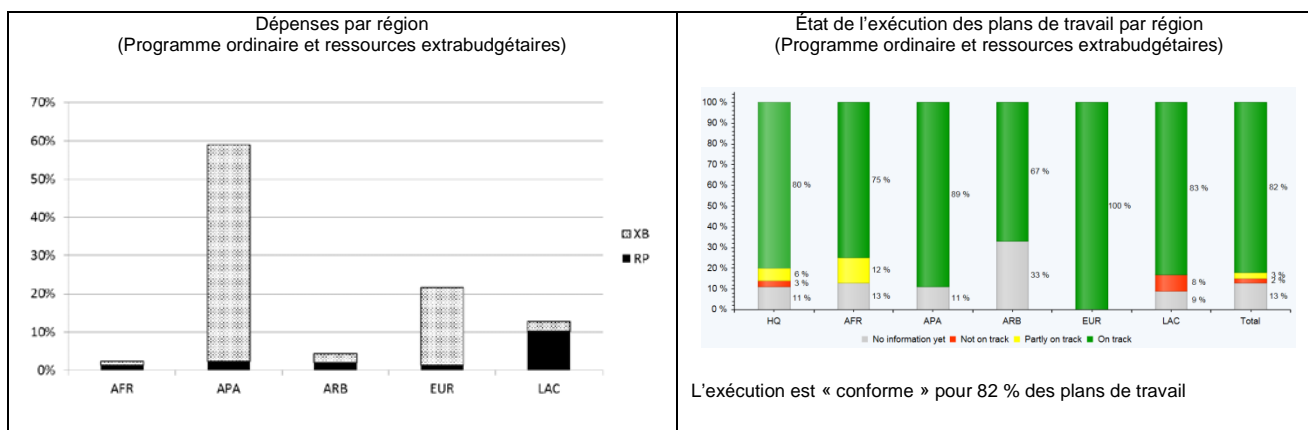
Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Nombre de parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la Convention qui apportent des informations au système de gestion des connaissances.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution d'au moins 400 parties prenantes. - 150 nouvelles pages consacrées au renforcement des capacités et aux indicateurs des orientations. 	<p>265 parties prenantes apportent des informations au système ; 121 nouvelles pages sont consacrées au renforcement des capacités et aux indicateurs de référence. Le système de gestion des connaissances soutient tous les aspects de la mise en œuvre de la Convention. Un site Web entièrement rénové a été lancé afin d'améliorer la consultation et de proposer des interfaces d'utilisation plus aisée. Néanmoins, les membres du personnel de l'UNESCO demeurent les principaux contributeurs, et les parties prenantes extérieures sont moins nombreuses à contribuer qu'espéré.</p>	Moyenne

Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>Les progrès vers l'obtention des résultats escomptés pour le quadriennium sont restés conformes aux prévisions durant les deux premières années, bien que cela ait nécessité l'utilisation anticipée des ressources pour assurer des services minimums pendant la première période biennale. Les résultats planifiés ne peuvent cependant être garantis pour l'ensemble de la période 2016-2017 que si des ressources (humaines et financières) supplémentaires deviennent disponibles. Le problème majeur reste la grave insuffisance des ressources disponibles au titre du Programme ordinaire face à l'accroissement régulier de la charge de travail et des attentes des États parties, comme indiqué dans l'Audit des méthodes de travail des conventions culturelles réalisé par IOS.</p>	<p>Malgré un déclin marqué du soutien extrabudgétaire, en particulier sous forme de contributions destinées au programme de renforcement des capacités et de contributions au sous-fonds pour l'amélioration des ressources humaines du Secrétariat, ce dernier continue de mettre en œuvre et développer plus avant le programme de renforcement des capacités et de compenser en partie le manque de personnel. Comme les secrétariats d'autres conventions, la Section, qui s'appuie actuellement sur un certain nombre d'agents recrutés en vertu de divers engagements temporaires (40 % du personnel, hors contrats de services), ne dispose pas d'une équipe durable adaptée aux fonctions statutaires qu'elle doit remplir.</p>

Résultat escompté 7 : Renforcement et utilisation des capacités nationales pour l'élaboration de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, en particulier par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
7 645	7 931	104%	8 716	11 167	4 500	●



Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Les organes directeurs de la Convention de 2005 exercent une bonne gouvernance grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Organisation de réunions de la Conférence des Parties (1) et du Comité intergouvernemental (2).</p>	<p>Les 8^e et 9^e sessions du Comité et la 5^e Conférence des Parties ont été organisées avec succès selon un calendrier sensiblement réduit (2,5 à 3 jours pour chaque réunion). Des modifications des Directives opérationnelles concernant les rapports périodiques ont été approuvées. 13 nouveaux projets au titre du FIDC ont été reçus et de nouvelles activités ont été définies, dont des modules de formation pour les négociateurs d'accords commerciaux et le traitement préférentiel. Un débat approfondi a eu lieu sur l'impact des nouvelles technologies, et la décision a été prise de rédiger un nouveau projet de Directives opérationnelles sur les questions relatives au numérique. Il a été décidé d'associer plus étroitement les organisations de la société civile au travail des organes directeurs. Le Secrétariat a organisé avant la Conférence des Parties 2 séances d'échanges sur le numérique et l'impact des articles 16 et 21. Des enquêtes de satisfaction ont été publiées.</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP : Adoption de politiques et mesures nationales et renforcement des ressources humaines et institutionnelles pour promouvoir la diversité des expressions culturelles, y compris les biens, services et activités culturels.</p> <p>C 2014-2015 : Élaboration ou révision de politiques et de mesures et renforcement des ressources humaines et institutionnelles dans 10 États.</p>	<p>Les activités menées ont été financées par des ressources extrabudgétaires provenant de l'UE. Elles ont inclus une assistance technique dans 4 pays et une assistance à distance à 9 pays. Parmi les résultats obtenus figurent l'adoption de nouvelles politiques et de nouveaux plans d'action, la création de nouvelles agences et des modèles de gouvernance qui impliquent de nouveaux partenariats entre l'État et les parties prenantes de la société civile.</p>	Élevée
<p>IP : Demandes d'assistance internationale présentées et traitées, et projets effectivement mis en œuvre et suivis (FIDC).</p> <p>C 2014-2015 : 200 demandes d'assistance internationale présentées et traitées et 50 projets mis en œuvre et suivis.</p>	<p>291 demandes de financement ont été traitées, et 78 projets mis en œuvre et suivis. 13 nouveaux projets ont été approuvés pour financement jusqu'en 2017.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de rapports périodiques quadriennaux sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national soumis, traités et analysés par le Secrétariat et examinés par les organes directeurs. Nombre de rapports traitant des questions de genre.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 rapports traités et analysés. - Collecte et diffusion de 25 meilleures pratiques, dont 10 traitant de la participation des femmes à la création, à la production et à la diffusion de biens et services culturels. 	<p>12 rapports périodiques ont été reçus, et 13 meilleures pratiques (dont aucune ne traite des femmes) ont été collectées et diffusées. Parmi les problèmes signalés figurent le manque de données indispensables à la définition de politiques fondées sur des données factuelles, et la capacité limitée d'évaluation et de suivi de l'impact des politiques et des mesures en faveur de la diversité des expressions culturelles. Un projet d'une durée de trois ans sur la mise en œuvre de la Convention de 2005 a été approuvé pour financement par la Suède (ASDI) ; il vise à améliorer le niveau et la qualité des connaissances disponibles et à combler les lacunes sur le plan des capacités.</p>	Moyenne
<p>IP : Hausse du nombre des États parties à la Convention.</p> <p>C 2014-2015 : 7 nouvelles Parties.</p>	<p>7 nouvelles Parties à la Convention.</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Nombre de parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la Convention qui apportent des informations au système de gestion des connaissances.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution de 40 parties prenantes. - 50 pages consacrées à la fourniture de connaissances pour soutenir les activités de renforcement des capacités, dont les actions, outils et méthodologies d'élaboration des politiques. 	<p>Le cadre du système de gestion des connaissances a été lancé à la fin de 2014. 50 nouvelles pages consacrées au renforcement des capacités ont été produites. 34 parties prenantes ont contribué à la gestion des connaissances en élaborant de nouveaux guides méthodologiques et des modules de formation pour les activités de renforcement des capacités à la lumière des résultats des missions d'assistance technique.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Nombre d'organisations au sein et en dehors du système des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé contribuant à l'exécution du programme.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>2 partenariats officiels établis ou renouvelés ; 10 organisations de la société civile participent aux mécanismes de gouvernance de la Convention.</p>	<p>2 nouveaux partenariats ont été négociés avec la Hertie School of Governance pour travailler à l'élaboration d'un cadre d'indicateurs afin de suivre l'état de mise en œuvre de la Convention (collecte, analyse et présentation des données), le financement étant assuré par la Suède, et avec l'Université de Laval pour mener des recherches sur l'impact des articles 16 et 21. 10 organisations de la société civile ont participé à la 8^e session du Comité, qui a adopté une décision de consacrer à la société civile un des principaux points de l'ordre du jour de la 9^e session. Le nombre d'ONG participantes est passé à 31 lors de cette 9^e session.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Villes de pays industrialisés et en développement engagées dans une collaboration en vue d'améliorer la créativité et les économies créatives.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 20 nouvelles villes, dont 7 en Afrique, dans les États arabes, dans les Caraïbes et le Pacifique, deviennent membres du Réseau des villes créatives (ressources extrabudgétaires). - 4 activités du réseau conçues conjointement en vue de développer la place des villes dans le développement économique, social et culturel (ressources extrabudgétaires). - 2 événements conjoints sur le livre organisés par des capitales mondiales du livre (ressources extrabudgétaires). 	<p>75 nouvelles villes créatives ont été désignées, dont 39 villes situées dans 32 pays non encore représentés. 2 réunions annuelles du Réseau UNESCO des villes créatives ont été organisées.</p> <p>1 conférence internationale sur les livres numériques et les technologies du futur (Shenzhen, Chine) s'est tenue en novembre 2014.</p>	Élevée

Indicateurs de performance (IP) et cibles (C) du Plan de dépenses de 507 M\$	Évaluation des progrès accomplis : du 01/01/2014 au 31/12/2015	Probabilité que la cible soit atteinte
<p>IP :</p> <p>Utilisation de la créativité, des arts et du design comme instruments de développement durable en particulier dans les pays en développement.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 16 projets culturels financés au titre du Fonds international pour la promotion de la culture, dont au moins 70 % dans des pays en développement (ressources extrabudgétaires). - 2 accords de partenariat conclus ou renouvelés prévoyant une coopération Nord-Sud ou Sud-Sud et garantissant l'octroi d'au moins 35 bourses dans le domaine des arts et du design (ressources extrabudgétaires). 	<p>18 projets financés par le FIPC, dont 56 % émanaient de pays en développement, ont été mis en œuvre avec succès.</p> <p>Le Programme de bourses UNESCO-Aschberg et les accords de partenariat s'y rapportant ont été suspendus en 2014. Le Programme a été remanié en vue de la mise en œuvre d'activités sur le traitement préférentiel et la mobilité des artistes, priorités essentielles de la Convention de 2005.</p>	Élevée
<p>IP :</p> <p>Renforcement par l'art des capacités des jeunes pour l'expression culturelle et la créativité, le dialogue et la cohésion sociale.</p> <p>C 2014-2015 :</p> <p>Préparatifs de la troisième Conférence mondiale sur l'éducation artistique au moyen de ressources extrabudgétaires.</p>	<p>Il n'a pas été levé de fonds extrabudgétaires pour cette activité.</p>	Faible

Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre, et mesures correctives

Principaux défis	Mesures correctives
<p>La principale difficulté est de mobiliser des ressources extrabudgétaires et l'expertise requise pour répondre aux priorités existantes ou nouvelles définies par les organes directeurs en vue de donner effet à la Convention par des activités de renforcement des capacités et de gestion des connaissances. De nouvelles activités et de nouveaux domaines de travail ont été ajoutés par des décisions des organes directeurs au plan de travail pour le quadriennium, et donnent lieu à la recherche de financements extrabudgétaires. Il s'agit notamment de l'élaboration d'un nouveau programme d'assistance technique, de matériels de formation pour les négociateurs d'accords commerciaux relatifs à la Convention et de la préparation de nouvelles directives opérationnelles sur le numérique.</p>	<p>Les indicateurs de performance et les cibles ont été ajustés pour tenir compte de la réduction du budget des activités dans les priorités fixées par les organes directeurs de la Convention. Le Secrétariat continue à rechercher des aides financières et en nature des États membres, pour mobiliser en particulier des ressources additionnelles (humaines et financières) qui permettraient de poursuivre le programme d'assistance technique pendant le quadriennium et de renforcer ainsi le système de gouvernance de la culture dans les pays en développement qui a obtenu le soutien de l'Union européenne et a été finalisé en juin 2015.</p>
<p>Autres difficultés à surmonter : la stagnation des contributions volontaires au FIDC et le taux d'arriéré des rapports périodiques des Parties.</p>	<p>Pour relever les défis auxquels le FIDC est confronté, un nouveau mécanisme de sollicitation de contributions volontaires des États membres a été conçu et lancé à la fin de 2015. Un soutien financier au renforcement des capacités en matière d'établissement des rapports périodiques a été obtenu auprès de l'ASDI pour aider les pays qui n'ont pas encore soumis leurs rapports. En outre, le cadre de présentation des rapports périodiques a été révisé pour tenir compte des difficultés rencontrées par les Parties dans l'établissement des rapports.</p>

GRAND PROGRAMME V : COMMUNICATION ET INFORMATION

I. Évaluation stratégique globale

Principales réalisations

87. Pour évaluer et célébrer la liberté de presse au niveau international, une moyenne de 80 événements ont eu lieu en 2014 et 2015 pour commémorer la Journée Internationale de la Liberté de Presse. L'UNESCO a un rôle de leadership en ce qui concerne le Plan d'Action des Nations Unies sur la Sécurité des Journalistes et la Journée Internationale pour Mettre Fin à l'Impunité pour les Crimes commis contre les Journalistes. Des activités pour améliorer la sécurité des journalistes ont été réalisées lors de l'annuelle Journée Internationale pour Mettre Fin à l'Impunité pour les Crimes commis contre les Journalistes (IDEI), qui a été commémorée dans plus de 20 pays. Cet événement a également été une excellente occasion pour lancer le rapport de l'UNESCO « Les Tendances Internationales dans la Liberté d'Expression et le Développement des Médias - Accent Spécial sur le Numérique 2015 ». Les instruments et normes internationaux en matière de sécurité des journalistes ont été renforcés, y compris par Décision du Conseil Exécutif de l'UNESCO sur la Sécurité des Journalistes et la Question de l'Impunité (196EX/déc.31). Le document final Connecting-the-Dots, contenant 38 options pour l'action future de l'UNESCO et conjointement convenu par la communauté de multiples parties prenantes en mars 2015, a été approuvé par la 38ème Conférence Générale de l'UNESCO (38C/Res.56) comme un programme complet pour l'approche de l'UNESCO en ce qui concerne les questions liées à internet.

88. En 2015, l'UNESCO a nommé la journaliste renommée et la Correspondante en Chef Internationale Christiane Amanpour Ambassadrice de bonne volonté pour la Liberté d'Expression et la Sécurité des Journalistes. En tant que membre du conseil du Comité pour protéger les journalistes, le Centre pour l'Intégrité Publique et la Fondation Internationale pour les Médias des Femmes, elle a utilisé son profil pour sensibiliser les gens aux problèmes internationaux majeurs.

89. Les 58ème et 59ème Réunions du Bureau du PIDC ont approuvé les 151 nouveaux projets de développement des médias pour un montant total de 2 523 393 dollars des États-Unis. L'UNESCO a continué à mettre en place plusieurs projets extrabudgétaires pour créer un environnement propice à la liberté d'expression dans la région arabe. Les bonnes pratiques et politiques en matière de médias communautaires ont été encouragées par un séminaire international intitulé « Durabilité des médias communautaires : Renforcement des politiques et financement » s'étant déroulé au Siège de l'UNESCO en 2015. La première étape du projet « Donner de l'autonomie aux Stations de Radio Locales avec des TIC » est arrivée à terme. Lors de sa dernière année de mise en place, le projet a consolidé les capacités de 32 stations de radio locales dans les pays ciblés : pour offrir aux populations à faibles revenus, en particulier aux femmes et aux jeunes filles, l'accès à l'information et encourager leur participation active dans le débat public sur les questions liées au développement au niveau local. La Journée Mondiale de la Radio (JMR) 2015 a connu une visibilité sans précédent. Ce n'est qu'en 2015 qu'un total de 329 événements a été enregistré dans 83 pays différents et que l'UNESCO a battu le record de 132 interviews aux médias pour l'occasion. L'UNESCO ne cesse de promouvoir l'utilisation d'Indicateurs de Sensibilité des Sexes pour les Médias (ISSM) en menant de nombreuses actions pour promouvoir la parité dans et à travers les médias. Une Formation en Ligne Massivement Libre d'introduction sur l'Education aux Médias et à l'Information (FLML EMI) pour les jeunes femmes et les jeunes hommes, axée sur le dialogue interculturel et la parité, a été lancée en février 2014. Plus de 25 organisations de jeunes de nombreux pays différents se sont engagées dans l'EMI par le biais de cette FLML.

90. Le Programme de l'UNESCO pour les Ressources éducatives libres (REL) a contribué au développement des politiques de REO au niveau national au Bahreïn, à Oman et au Kenya et a mené à de multiples séminaires de sensibilisation nationaux et régionaux avec des décideurs et législateurs. D'importants projets de REO au Nigeria et en Indonésie ont franchi des étapes importantes avec le lancement de politiques institutionnelles, de portails, de processus

automatisés bien documentés, de renforcement des capacités du personnel et de promotion de résultats et de papiers de recherche aux événements régionaux et internationaux majeurs. Les publications de l'UNESCO REO ont à nouveau été publiées avec la licence ouverte Creative Commons Attribution (BY) ShareAlike (SA) de l'UNESCO et sont désormais disponibles en 7 langues. Deux nouvelles Chaires de Recherche REO ont été nommées en Slovénie et au Mexique. L'UNESCO a été distinguée par un Prix d'Excellence Organisationnelle à la Conférence Annuelle de 2015 du Consortium pour l'Éducation Ouverte. De plus, l'Initiative d'Exploitation du Cadre de Compétences pour les Enseignants des TIC (CCE TIC) a permis, pour le développement et l'utilisation des supports de REO de soutenir la contextualisation du CCE TIC au niveau institutionnel et/ou gouvernemental par des consultations nationales dans 7 pays de 3 continents différents avec l'accent mis sur l'Afrique.

91. La 38^{ème} session de la Conférence Générale a déclaré le 28 septembre Journée Internationale de l'Accès à l'Information. Alors que la promotion de l'information et de la transparence est clairement une activité en cours tout au long de l'année, une journée marquée par la collaboration est importante à des fins de plaidoyer, envoyant ainsi un message fort sur le besoin d'un meilleur accès à l'information pour ainsi éveiller la conscience du public.

92. L'initiative YouthMobile a été suivie avec succès dans 15 pays à travers le monde et a collaboré avec des initiatives du secteur privé pour un rayonnement international, telles que Technovation Challenge, Telefonica's Mobile4change et World Summit Youth Awards. Plus de 600 bénéficiaires directs ont été formés à des compétences de niveau intermédiaire dans le développement d'applis mobiles de source ouverte, y compris dans le Sud du Soudan, au Kenya, au Rwanda, en Afghanistan, au Cambodge et au Liban. Des outils de Source Ouverte ont été déployés pour l'évaluation de la sécurité des bibliothèques universitaires et des écoles. L'UNESCO a réussi à soutenir de nombreux pays pour mettre en place des politiques et initiatives d'AL.

93. En 2014 et 2015, dans le cadre de son Accès Libre (AL) au Programme de Recherche Scientifique, l'UNESCO a organisé 6 événements majeurs impliquant 96 pays et a publié 11 volumes de manuels de renforcement des capacités et publications sur le thème de l'AL. L'UNESCO a également développé 3 outils d'Apprentissage Auto-dirigé et 2 autres publications sur l'Accès Libre et a soutenu 18 pays en Afrique et en Asie pour célébrer la Semaine de l'Accès Libre. De plus, 62 instituts de niveau national ont développé des mandats et des politiques sur l'AL avec le soutien de l'UNESCO. Afin de favoriser l'utilisation des TIC pour la science, l'UNESCO a développé des solutions pratiques en intégrant les données générées de capteur, les données modélisées et les informations provenant du crowd-sourcing pour soutenir les villes à mieux faire face aux désastres liés au climat.

94. En 2014, l'UNESCO a organisé la conférence internationale « De l'Exclusion à l'Émancipation : Rôle des TIC pour les personnes handicapées » à New Delhi, qui a rassemblé 700 participants de 80 pays pour discuter du partage des savoirs et de solutions et la création de nouveaux partenariats. Le document en résultant, la Déclaration de New Delhi, a été ensuite adopté par la Conférence Générale en 2015 (38C/Res.59). La conférence régionale pour l'Amérique Centrale « Plurilinguisme dans le cyber-espace : Les langues indigènes pour l'émancipation » a rassemblé des partenaires régionaux pour discuter des prochaines étapes vers la création de l'Atlas Mondial de l'UNESCO des Langues. L'UNESCO a lancé un projet régional pour piloter le Cadre d'évaluation de l'éducation aux médias et à l'information dans sept pays d'Amérique Latine et des Caraïbes. La Conférence Générale a approuvé la création d'un Centre International pour l'Excellence pour l'émancipation des personnes handicapées par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à Koweït, au Koweït, comme centre de catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO (38C/Res.58).

95. Les directives sur l'Intégration des élèves handicapés dans l'Enseignement Libre et à Distance (ELD) ont été finalisées en novembre. Elles seront lancées début 2016 en anglais, en français et en arabe. Elles visent à promouvoir l'intégration et l'utilisation systématiques des

aspects d'accessibilité par des solutions ouvertes (Ressources Éducatives Ouvertes - REO, Logiciel Source Libre et Ouvert - LSLO et Accès Libre à l'Information Scientifique - AL) dans l'Enseignement Libre et à Distance (ELD). Elles mettent également l'accent sur les principaux rôles et obligations des parties prenantes éducatives – Gouvernements, Institutions ainsi que les organismes d'Assurance Qualité et de Reconnaissance en faisant de l'accessibilité une réalité pour les élèves handicapés.

96. Pour la période 2013-2015, le Programme La Mémoire du Monde (MDM) a soutenu 6 activités de renforcement des capacités qui sont essentielles pour sensibiliser davantage à la préservation du patrimoine documentaire, ainsi que pour augmenter le nombre de nominations réussies. Plus particulièrement, il y avait deux ateliers de formation régionaux pour la région arabe organisés conjointement avec la Commission Nationale pour l'UNESCO d'Oman et du Liban, trois ateliers pour la région Asie-Pacifique, le Cambodge, la République kirghize et le Timor-Leste. L'UNESCO, en collaboration avec la Commission Nationale de Trinidad-et-Tobago pour l'UNESCO, a organisé un Atelier Consultatif Pancaraïbes sur la MDM avec des participants de 10 pays des Caraïbes. Les États membres ont présenté 100 nominations pour examen et inscription éventuelle au registre international de la MDM. Le sous-comité du Registre de la MDM a retenu 88 nominations à présenter à l'IAC pour examen approfondi et recommandations, parmi lesquelles 47 nominations ont été approuvées pour inscription au registre international de la MDM dans le cycle de nomination 2013-2015. Une réunion d'experts du Comité Spécial intergouvernemental (catégorie II) a été convenue au Siège de l'UNESCO à Paris (les 1 et 2 juillet 2015) avec la participation de 115 experts de 46 États membres afin de discuter et de terminer l'ébauche du texte d'une Recommandation de l'UNESCO concernant la Préservation du et l'Accès au Patrimoine Documentaire, y compris sous forme numérique. La [Recommandation](#) a été soumise pour adoption lors de la 38ème session de la Conférence Générale (38C/Res.55), et est donc devenue le premier document normatif de l'UNESCO sur la préservation du patrimoine documentaire pour guider les politiques publiques dans ce domaine pour les décennies à venir.

97. En ce qui concerne l'étude internet complète sur les problèmes liés à internet, plus de 200 contributions ont été reçues dans toutes les régions. Pendant le Forum de Haut Niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur une Culture de la Paix, tenue à New-York le 9 septembre 2015, le Secrétaire-Général des Nations Unies Ban Ki-Moon a attiré l'attention des leaders internationaux sur la Conférence « La Jeunesse et Internet : Combattre la Radicalisation et les Extrémismes », initiée par le PIPT. Pendant cette conférence s'étant tenue au Siège de l'UNESCO les 16 et 17 juin 2015, la Directrice générale de l'UNESCO a lancé le nouveau Cadre d'Action intégré de l'UNESCO - Aider la Jeunesse à Bâtir la Paix. Cette conférence a également rassemblé bon nombre des parties prenantes pour partager leurs expériences sur les interventions, projets et processus de politiques afin de soutenir l'utilisation d'internet comme un outil permettant de combattre l'extrémisme violent et le radicalisme de la jeunesse.

98. La 11ème Réunion de la Commission « La large bande au service du Développement Numérique » a eu lieu à Paris les 26 et 27 février 2015 et a donné aux Commissaires l'occasion de partager les objectifs et le travail de la Commission tout en prenant simultanément connaissance des préoccupations des États membres, des écarts d'information et des besoins croissants d'éducateurs dans un environnement numérique en rapide mutation. Cette Commission, lors de sa rencontre à New-York en septembre 2015, a fait d'importants progrès pour intégrer les questions liées aux TIC dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) récemment formulés. Tandis que les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) ont intégré de petites références à la technologie, au haut débit ou aux TIC, les ODD approuvés sont beaucoup plus détaillés et couvrent 17 objectifs avec plus de 150 cibles.

99. Le Forum SMSI de 2015 s'est tenu du 25 au 29 mai 2015 à Genève (Suisse) sous le thème de « Innover Ensemble : Permettre les TIC pour le Développement Durable ». Il a été organisé par l'UIT, l'UNESCO, la PNUD et la CNUCED. Puisque 2015 a été un tournant lorsque les États membres ont adopté l'Agenda de Développement Durable, toutes les sessions du Forum ont contribué à établir un lien entre les TIC et les ODD.

Fonds Mobilisés et Partenariats mis en place

100. Dans l'ensemble, le Secteur a été touché par la nécessité de ne pas dépasser un budget réduit. Il est important d'insister sur le fait que, grâce à un partenariat dynamique avec les Agences des Nations Unies, les ONG et à l'utilisation de détachements, la mise en place du Grand programme V a été une réussite. Les partenariats avec d'autres donateurs/agences ont permis de partager les frais. Enfin, les activités extrabudgétaires ont attiré d'autres donateurs et a eu un effet boule de neige sur la levée de fonds. Des partenariats stratégiques avec le secteur privé et des alliances avec des centres d'excellence, y compris nos instituts de catégorie 2, ont été sollicités.

101. Des partenariats avec l'Union Européenne et la Fondation Hewlett ont été mobilisés pour des financements extrabudgétaires afin de soutenir le projet d'Exploitation des REO du Cadre de Compétences des TIC (CC TIC). Ce financement a également soutenu la représentation générale et le renforcement des capacités dans le domaine des REO, comme une suite au Congrès Mondial des REO organisé par l'UNESCO en 2012. Les partenariats et la collaboration mis en place avec les initiatives de rang mondial de TIC axées sur la jeunesse ont contribué de manière efficace à compléter les fonds du programme régulier pour les initiatives de l'UNESCO, telles que YouthMobile : Netexplo Forum, Telefonica Educacion Digital, ITU, AfDB et le Conseil de Développement du Rwanda. Les partenariats du secteur privé comprenaient : Tencent (Chine), Zain (Sud du Soudan), Samsung (Nigeria).

102. Suite à une stratégie de levée de fonds réussie, un exemple d'un projet largement financé avec des partenaires impliqués était le projet des « Réseaux des Jeunes de la Méditerranée (NET-MED Youth) » qui est mis en place avec d'autres Secteurs du Programme de l'UNESCO. Le projet a été lancé au début de l'année 2014 avec pour objectif de développer les connaissances, compétences et outils pour émanciper les jeunes femmes et les jeunes hommes de l'Ouest et de l'Est du Bassin Méditerranéen. L'élément médiatique de ce projet intersectoriel a renforcé des capacités analytiques et facilité la recherche axée sur la jeunesse pour contrôler la représentation des jeunes dans les médias et généré des connaissances à propos des habitudes de consommation médiatique de la population et leurs perceptions quant aux différentes plateformes médiatiques.

103. D'après le travail réussi réalisé par l'UNESCO en 2014-2015, l'Union Européenne a également renouvelé son partenariat avec l'UNESCO en décembre 2015 afin de renforcer la liberté d'expression, l'accès à l'information et aux médias libres, indépendants et pluralistes en contribuant pendant 36 mois à hauteur de 1 500 000 euros au nouveau projet « Gagner la Confiance en Europe du Sud-Est et en Turquie ». Ce projet est une suite directe au projet « Responsabilité des Médias en Europe du Sud-Est ».

104. Il y a également eu des succès au cours des deux années avec les projets financés par la Suède « Promouvoir un Environnement Propice à la Liberté d'Expression : Une Action Internationale accentuée sur la région arabe » et « Promouvoir la Démocratie et la Liberté d'Expression » et le projet financé par la Finlande « Promouvoir la Liberté d'Expression en Égypte, en Libye, au Maroc, en Syrie, en Tunisie et au Yémen ». Ce projet à l'accent international a également promu des synergies avec d'autres projets en cours dans les 18 pays cibles à travers quatre régions : l'Amérique Latine, l'Asie, l'Afrique et les États arabes. Des fonds ont également été reçus pour adapter le projet de radio réussi en 2012-2013 « Responsabiliser les Radios Locales avec les TIC » avec une contribution supplémentaire de la part de la Suède de 4,5 millions de dollars pour étendre le projet en République démocratique du Congo, au Kenya, au Lesotho, en Namibie, en Afrique du Sud, en Tanzanie et en Zambie.

Impact de la situation financière sur la remise du programme

105. Des ressources financières limitées ont restreint la capacité du personnel à mettre en place convenablement le programme. Le personnel ne cesse d'assurer des tâches multiples et une

charge de travail croissante. Des ressources supplémentaires pour la remise directe du programme auraient également permis au Secteur d'avoir un impact plus important, notamment sur le terrain, et d'offrir des services tels que des publications dans d'autres langues des Nations Unies.

Défis généraux rencontrés dans la mise en œuvre et actions correctives

106. Les principaux défis de 2014 et 2015 ont été le manque de ressources, aussi bien financière qu'humaines. Des efforts ont été déployés pour la levée de fonds, les subventions spéciales, les « prêts » d'érudits, le recours aux stagiaires, la co-publication, etc. Cependant, cela prend du temps de sécuriser, gérer, dresser des rapports spéciaux sur ces fonds et bâtir des relations. La mise en place d'activités au niveau national ne cesse d'être complexe en raison de différents facteurs, y compris le manque de conscience, le fonctionnement du paysage médiatique et la détérioration de la sécurité et de la situation politique dans certains cas. Cependant, des activités régionales ont été menées dans des pays voisins pour regrouper les participants de pays gravement touchés par des conflits.

107. En ce qui concerne internet, il existe un véritable défi posé par un paysage normatif, légal et réglementaire élargi. Les ressources et l'expertise limitées ont également constitué des contraintes ici. Des fonds ont été levés pour des experts externes.

108. L'axe principal de nombreuses activités est directement ou indirectement lié à Global Priority Africa. Il y a eu des contributions spécifiques par le biais de l'Initiative Internationale sur l'Excellence du Journalisme et le travail avec les médias africains sur la couverture des changements climatiques. Le manque de fonds a été partiellement amélioré par la création de partenariats. PIDC a également attribué une somme spéciale aux projets médiatiques sur ebola.

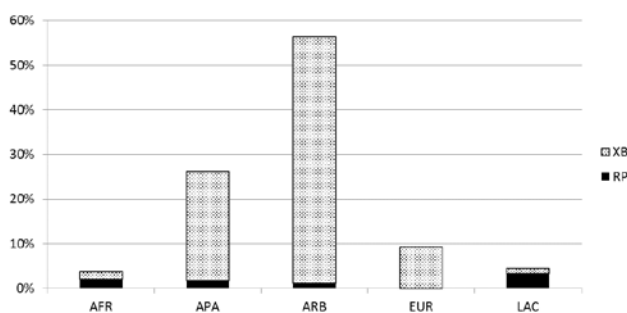
109. L'obtention de résultats peut être attribuée aux nombreux partenariats réussis qui ont été mis en place et la leçon tirée de cela est que l'UNESCO peut regrouper avec succès les énergies de manière concertée. Le financement extrabudgétaire a été important et ce de manière égale (et souvent interdépendant avec les partenariats). Cela nécessite de maintenir, malgré les complexités supplémentaires, les responsabilités et la charge de travail.

II. Évaluation par résultat escompté

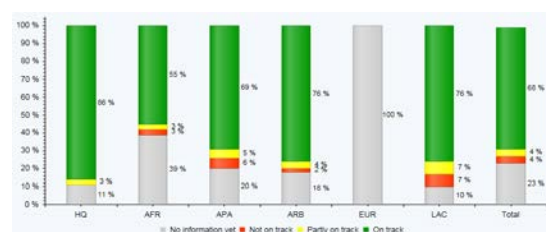
ER1 : Des politiques publiques et des pratiques favorables, ainsi que l'appui aux institutions médiatiques nationales, notamment par le biais du PIDC, rendent l'environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et à l'autorégulation, en ligne comme hors ligne, en particulier dans les pays en situation de post-crise et de post-catastrophe et les pays en transition

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
6 972	7 129	102%	9 394	15 344	3 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 68 % des plans de travail

Indicateurs de Performance (IP) et Objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Liberté de presse, y compris sur internet, promue par les États membres. Campagne internationale de sensibilisation à la liberté de la presse par des organisations professionnelles travaillant dans le domaine de la liberté de la presse</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <ol style="list-style-type: none"> un événement majeur organisé ainsi que des activités locales. La liberté de la presse, y compris sur internet, promue dans le monde entier, notamment par 10 forums internationaux principaux, ainsi que l'annuel Prix International de la Liberté de la Presse de l'UNESCO. Événement majeur organisé ainsi que des activités locales menées à l'occasion de la JMLP dans au moins 160 pays ; 	<ol style="list-style-type: none"> Activités locales sur la question de la Liberté d'Expression ont eu lieu dans 100 pays. Avec la JMLP, un événement majeur a été organisé avec succès à Riga ; Des réunions se sont tenues lors de plus de 20 événements majeurs, faisant alors la promotion de la Liberté d'Expression dans les médias traditionnels, ainsi que les médias en ligne ; Les événements réussis comprennent SMSI, le Forum sur la Gouvernance d'Internet, Netmundial et bien d'autres. Plus de 200 initiatives locales ont été organisées en conjonction avec la JMLP à Riga. Cet effort a été fortement soutenu par le Secrétariat. De plus, la JMLP a reçu une importante couverture médiatique dans de nombreuses régions et de nombreux pays. L'UNESCO a reçu un crédit raisonnable pour cette Journée des Nations Unies et des messages de la DG et de la SG ont été cités par la presse. 	Élevée

Indicateurs de Performance (IP) et Objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>4) Campagne de sensibilisation aux médias traditionnels et réseaux sociaux, y compris : 100 organisations professionnelles locales, régionales et internationales travaillant dans le domaine de la liberté de la presse et activement engagées dans la campagne internationale sur la liberté d'expression par les réseaux sociaux et un site internet dédié à la liberté de la presse.</p> <p>5) Adoption d'un concept sur l'Universalité d'Internet</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 60 %</p>	<p>4) La JMLP a généré plus de 7 millions de tweets et de retweets et plus de 2 000 articles ; un effort vigoureux et réussi a été fait pour impliquer nos partenaires du programme et le public international, par le biais de comptes influents de personnalités et d'organisations. L'ambassadrice de Bonne Volonté de l'UNESCO Christiane Amanpour et d'autres personnalités de la liberté de la presse.</p> <p>5) Adoption du concept de ROAM : basé sur les droits, l'ouverture, l'accès et des parties prenantes multiples ; La 38ème Conférence générale a promulgué le concept de l'Universalité d'Internet. De plus, en 2015, le Secrétariat a organisé la Conférence internationale de multiples parties prenantes <i>CONNECTing the Dots</i> : Options pour Action Future, au Siège de l'UNESCO, pour discuter des questions essentielles, y compris de la liberté d'expression et de la confidentialité en ligne.</p>	
<p>IP : Politiques et normes favorables à la liberté d'expression, la liberté d'information, la liberté de la presse et l'indépendance des médias renforcées</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>1) Ces dimensions ont été renforcées dans 25 pays, tout comme le soutien pour les médias pendant les élections dans au moins 5 pays.</p> <p>2) Indépendance médiatique soutenue par la législation sur les médias et indépendance éditoriale facilitées dans au moins 10 pays, notamment en Afrique</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 40 %</p>	<p>1) Des formations de professionnels des médias ont été organisées dans 15 pays sur le rapport précis, professionnel et indépendant sur les élections conformément aux meilleures pratiques internationales, y compris des sessions spécialisées sur le rapport d'enquête, le rapport sur la parité homme-femme pendant les élections, y compris le rapport de sensibilité aux conflits ; De plus, l'UNESCO a apporté un soutien interne (propriété et expertise) pour piloter les entités médiatiques afin d'améliorer la qualité du rapport d'élection.</p> <p>2) Le renforcement de l'indépendance des médias a été soutenu par le renforcement des capacités des mécanismes de régulation dans 20 pays, notamment par des projets extrabudgétaires en Afrique du Nord. L'UNESCO a organisé une série de séminaires, d'ateliers régionaux, de formations et de conférences de presse afin de sensibiliser les journalistes aux problèmes de la liberté de la presse et de la liberté d'expression (IDE) en Égypte, au Maroc, en Tunisie et en Libye.</p>	Moyenne
<p>IP : Auto-régulation basée sur les systèmes de responsabilité des médias soutenue en collaboration avec la capacité des associations médiatiques et des journalistes renforcée.</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>1) Normes professionnelles et éthiques renforcées dans au moins 15 pays en collaboration avec des associations médiatiques, y compris au moins 6 pays en transition ;</p>	<p>1) La responsabilité des médias ainsi que les directives éthiques (sur les discours haineux) ont été renforcés dans 15 pays ; en Europe du Sud-Est, des formations régionales sur l'auto-régulation, l'accès à l'information et aux discours haineux se sont déroulées et des représentants de cinq conseils médiatiques ont discuté des conclusions initiales d'une évaluation des besoins de l'état actuel des conseils de presse et de l'auto-régulation dans</p>	Élevée

Indicateurs de Performance (IP) et Objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>2) La capacité du journalisme d'investigation est renforcée dans au moins 5 pays</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 25 %</p>	<p>la région. L'UNESCO a coopéré avec et a facilité la mobilisation des ressources de différents donateurs, y compris l'Union Européenne, ce qui a débouché sur deux documents de directives en matière de politiques et un nouveau projet « Gagner la Confiance dans les Médias en Europe du Sud-Est », qui a été signé en décembre 2015.</p> <p>2) Des formations en journalisme d'investigation se sont déroulées dans 15 pays. De plus, l'UNESCO a assisté à la conférence internationale sur le journalisme d'investigation. Des efforts ont été faits pour collaborer avec les bureaux sur le terrain à Abuja, Accra et Pékin afin de faciliter l'utilisation continue du Programme Modèle de l'UNESCO pour l'Enseignement du journalisme ainsi que son successeur - le Recueil des Nouveaux Programmes.</p>	
<p>IP : Sept pays en première phase mettant en place le Plan d'Action des Nations Unies sur la Sécurité des Journalistes et la Question de l'Impunité. Contribution à l'Examen Périodique Universel (EPU) par la soumission d'informations pertinentes.</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>1) Le Plan doit être mis en place dans au moins 7 pays et le renforcement du mécanisme de coordination fait au niveau international ;</p> <p>2) le Plan d'Action et les dimensions de parité promus dans au moins 15 pays supplémentaires, dont 6 au moins se trouvent en Afrique ;</p> <p>3) Contribution au processus d'EPU du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies par la soumission des informations pertinentes sur au moins 45 pays</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 40 %</p>	<p>1) Les mécanismes de coordination régionale pour faire face aux questions liées à la Sécurité des Journalistes et à l'impunité constante des crimes commis contre les journalistes ont été soutenus en Amérique Latine et dans plus de 10 pays d'Afrique et d'Asie.</p> <p>2) Le Plan d'Action des Nations Unies sur la Sécurité des Journalistes et la Question de l'Impunité est en cours de mise en place dans plus de 15 pays. Durant ce processus, une attention particulière a été portée à la mise en place de mesures visant à prévenir la violence envers les femmes journalistes dans 15 pays, dont 6 se trouvent en Afrique (le Sud du Soudan, le Kenya, la Somalie, le Rwanda, le Sénégal, le Mali).</p> <p>Les normes internationales sur la sécurité des journalistes ont été fortement renforcées par Décision du Conseil Exécutif de l'UNESCO sur la Sécurité des Journalistes et la Question de l'Impunité lors de sa 196ème Session et l'adoption d'une nouvelle Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2222 (2015) sur la protection des journalistes.</p> <p>3) En ce qui concerne le Processus d'Examen Périodique Universel (EPU), l'UNESCO a soumis des informations liées à la liberté d'expression au HCDH de 14 pays.</p>	Élevée

Indicateurs de Performance (IP) et Objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Soutien pour les projets PIDC et renforcement du développement des médias mené par le savoir</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Au moins 100 projets de développement médiatique soutenus par le PIDC dans au moins 80 pays en voie de développement dans toutes les régions</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 95 %</p>	<p>Pendant la période relative à ce rapport, 151 projets de développement médiatique ont été soutenus par le PIDC. Des projets ont été mis en place dans plus de 80 pays en voie de développement dans toutes les régions.</p>	Élevée
<p>IP : Évaluation des paysages médiatiques nationaux basée sur les Indicateurs de Développement Médiatique de l'UNESCO réalisée et intégrée dans des programmes afin de renforcer le développement médiatique dans ces pays</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Dans au moins 7 pays</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 10 %</p>	<p>Quatre Indicateurs du Développement des Médias ont été créés et lancés. Dans sept autres pays, la mise en place des Indicateurs du Développement des Médias est toujours en cours. Trois Indicateurs de Sécurité du Journalisme ont été finalisés.</p>	Élevée
<p>IP : L'adoption par des établissements de journalisme de nouveaux programmes qui est basée sur les programmes modèles de l'UNESCO sur le journalisme et les sciences, le développement et la gouvernance démocratique et/ou les nouvelles techniques de rapport</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Au moins 6 nouveaux programmes abordant des questions liées à la gouvernance démocratique, au développement durable et à la paix sont produits par des établissements de journalisme et promus comme suppléments aux programmes modèles, notamment dans les pays africains</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 10 %</p>	<p>6 nouveaux programmes et une formation spécifique durant la COP21 sur les médias et les changements climatiques</p>	Moyenne

Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

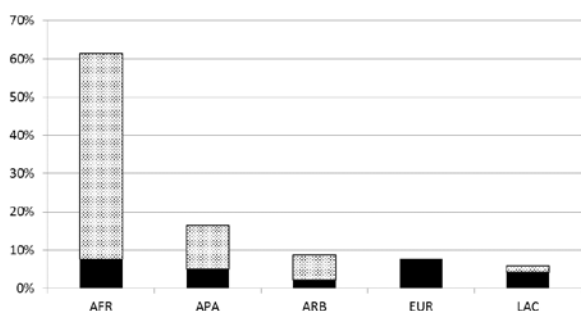
Principaux défis	Actions correctives
<p>Les plus grands défis de 2014 et 2015 ont été le manque de ressources, aussi bien financières qu'humaines. Des efforts ont été déployés pour la levée de fonds, des subventions spéciales, « prêts » d'érudits, co-publication, etc. Cependant, cela prend du temps pour sécuriser, gérer et dresser des rapports spéciaux sur ces fonds et bâtir des relations.</p>	<p>Le Département est resté dans les limites du budget en rétrogradant certains postes vacants. Il est important de signaler que, grâce à un partenariat dynamique avec les Agences des Nations Unies, les ONG, et le recours à des seconds ou à des « prêts », la mise en place du programme a été possible. Les partenariats avec d'autres donateurs/agences ont permis de partager les frais. Enfin, des activités extrabudgétaires ont attiré d'autres donateurs et ont eu un effet boule de neige au niveau de la levée de fonds.</p>

<p>La mise en place d'activités au niveau du pays ne cesse d'être complexe en raison de divers facteurs, y compris le manque de sensibilisation, le fonctionnement du paysage médiatique, la détérioration de la sécurité et la situation politique.</p>	<p>L'obtention de résultats peut être attribuée à de nombreux partenariats réussis qui ont été créés. Il est clair que sans ces partenariats, les résultats auraient été bien moindres et auraient eu considérablement moins d'impact.</p> <p>De plus, certaines activités ont été à nouveau planifiées d'après les conditions de sécurité dans certains pays.</p>
<p>En ce qui concerne internet, le défi est posé par le paysage normatif, légal et réglementaire imposé par internet et les TIC.</p>	<p>L'UNESCO s'est engagée dans une série de publications pour comprendre la complexité de l'environnement internet : l'étude « Les Clés pour Encourager la Société de la Connaissance pour Tous » et le Cadre d'Universalité d'Internet a été présentée lors de nombreux événements internationaux et régionaux, y compris des réunions SMSI et IGF, et ont informé de nombreux processus internationaux et régionaux. Deux autres études importantes « Contrer les Discours Haineux en Ligne » et « Principes pour Gouverner Internet » ont été publiées en 2015 comme les nouvelles éditions des séries de publication de l'UNESCO sur la Liberté d'Internet. Trois nouveaux titres « Protéger les Sources Journalistiques à l'ère du Numérique », « Licence en Ligne et Expression Libre » et « Équilibre entre Confidentialité et Transparence » sont actuellement en cours.</p>

ER 2 : Les institutions médiatiques pluralistes sont facilitées, y compris par l'adoption de politiques en matière de parité et grâce au soutien pour la politique et la pratique des médias communautaires renforcés, tandis que les citoyens, notamment les jeunes, s'émancipent grâce à de meilleures compétences liées à l'éducation à l'information et aux médias (EIM)

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
5 516	5 581	101%	7 183	12 919	15 000	●

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 72 % des plans de travail

Indicateurs de Performance (IP) et Objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre de stations de radio communautaires ayant adopté les directives de programmation afin de renforcer la représentation des femmes et des jeunes</p> <p>Objectif 2014-2015 : Au moins 10 stations radio communautaires, principalement en AFR</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 25 %</p>	<p>Vingt stations de radio communautaires ont appliqué les directives pour intégrer la jeunesse à la programmation. Des directives pour renforcer la participation des femmes ont été élaborées.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre d'organismes réglementaires qui introduisent/renforcent les politiques de durabilité des médias communautaires</p> <p>Objectif 2014-2015 : Au moins 2 organes de réglementation</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 25 %</p>	<p>Des politiques durables sur les médias communautaires ont été préconisées par l'Autorité de Télédiffusion Éthiopienne avec l'UNESCO. Un groupe de régulateurs différents a formulé un ensemble complet de recommandations lors du séminaire international de l'UNESCO. Ce groupe comprenait des régulateurs du Benin, du Ghana, de Tunisie, du Maroc, d'Argentine, du Costa Rica et de France.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de pays pilotant des modèles de financement de médias communautaires</p> <p>Objectif 2014-2015 : Un pays</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 40 %</p>	<p>Des politiques durables relatives aux médias communautaires ont été préconisées par l'Autorité de Télédiffusion Éthiopienne avec l'UNESCO.</p>	Moyenne

Indicateurs de Performance (IP) et Objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre de pays célébrant la Journée Mondiale de la Radio (JMR) le 13 février chaque année</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Au moins 40 pays</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 10 %</p>	<p>La Journée Mondiale de la Radio a été suivie dans 155 endroits en 2014 et 83 pays en 2015. La Journée Mondiale de la Radio (JMR) est une très grande célébration organisée par l'UNESCO. Quel que soit le nombre d'interviews données par le personnel de l'UNESCO pour la JMR, les statistiques du site, les statistiques des réseaux sociaux ou le nombre de partenariats mis en place, l'UNESCO a battu le record de son histoire du respect des journées mondiales avec la JMR de 2014 et 2015.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre d'associations médiatiques internationales/régionales promouvant les Indicateurs de Disparité entre les Sexes pour les Médias de l'UNESCO</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Au moins 3 associations internationales/régionales promeuvent l'IDSM</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 10 %</p>	<p>Trois associations internationales ont promu les IDSM : <i>Caribbean Broadcasting Union</i> (CBU), <i>Southern African Broadcasting Association</i> (SABA) et <i>Eurovision News Exchange Network for South East Europe</i> (ERNO).</p>	Élevée
<p>IP : Nombre d'institutions médiatiques et d'écoles de journalisme appliquant l'IDSM</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Au moins 2 institutions de médias et 5 écoles de journalisme, notamment en Afrique</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 10 %</p>	<p>Quatre institutions médiatiques et 5 écoles de journalisme s'appliquent l'IDSM : L'Association des Journalistes de Djibouti, l'Association des Journalistes de Mongolie, la Radiodiffusion Télévision Congolaise (RTC), les Organes de presses de Gabon, l'école polytechnique d'Harare, l'école polytechnique de Namibie, l'Institut de Journalisme du Malawi, l'Institut de Communication de Zambie et l'Université de Chine (Chaire de l'UNESCO).</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de médias contribuant à l'action « Les Femmes Font l'Actualité »</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Au moins 10 partenaires médiatiques</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 10 %</p>	<p>Treize organisations médiatiques ont contribué à l'action FFA en 2014 et 32 en 2015. Outre la célébration FFA de 2014, 10 organisations médiatiques ont désigné des points centraux pour FFA et l'AIMP. Au cours de l'initiative FFA de 2015, 9 partenaires médiatiques ont promis de s'engager à obtenir que 30 % de toutes les sources interviewées soient des femmes et de travailler pour atteindre 50 %.</p>	Élevée
<p>IP : Un mécanisme international pour le partenariat sur les sexes et les médias renforcé</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Plan d'action par l'Alliance Internationale sur les Sexes et les Médias exécuté par les partenaires concernés</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 10 %</p>	<p>Le plan d'action est en cours d'exécution. Le Comité Directeur de l'AIMP a été créé avec 20 membres de secteurs de parties prenantes majeures, tels que des professionnels des médias, leurs associations professionnelles, des organisations de société civile, des représentants de la jeunesse, etc. Des chapitres régionaux ont été lancés dans les régions d'Asie-Pacifique, d'ALC, d'Europe et d'Amérique du Nord. Le partenariat a été créé avec l'AIERI pour un programme de recherche à un niveau académique.</p>	Élevée

Indicateurs de Performance (IP) et Objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre de programmes de formation d'enseignant intégrant l'Education aux Médias et à l'Information (EMI)</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Au moins 1 programme de formation des enseignants intégrant l'EMI, notamment en Afrique, et une association pour les jeunes</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 10 %</p>	<p>L'Université Sidi Mohamed Ben Abdallah au Maroc a pris des mesures pour intégrer l'EMI dans le programme des langues et de la linguistique à l'université. L'Inde, le Kazakhstan, la Slovaquie et la Turquie ont piloté le Programme d'EMI et l'ont traduit dans les langues nationales. Pour les autres nombreux résultats EMI, veuillez consulter l'activité N° 815 dans Sister pour le 37 C/5, « Compétences en Éducation aux Médias et à l'Information ».</p>	Élevée
<p>IP : Nombre d'États membres développant des politiques et stratégies nationales liées à l'EMI</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Au moins 2 États membres lancent des politiques et stratégies nationales liées à l'EMI</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 10 %</p>	<p>Deux États membres tiennent des consultations nationales sur la formulation des politiques d'EMI : l'Inde et le Nigeria.</p>	Élevée

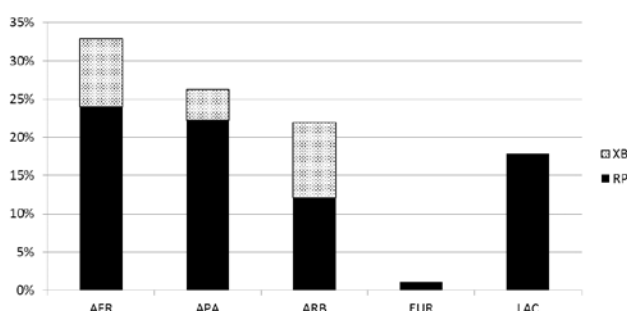
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Tous les domaines du plurilinguisme médiatique ne sont pas touchés par cet ER et la couverture de toutes les régions géographiques n'est pas possible à cause du manque de fonds et de personnel. La Section au sein de la CI ayant trait à ce domaine est celle avec la plus faible allocation PR et la plus petite équipe professionnelle.</p>	<p>Les efforts pour lever des fonds et obtenir des ressources extrabudgétaires ont été intensifiés avec, par conséquent, un faible impact.</p>

ER 3 : Solutions Ouvertes pour le programme des Sociétés de Savoir (Ressources Éducatives Ouvertes, Accès Libre, Logiciel Source Libre et Ouvert, Plateforme de Formation Ouverte, Données Libres, Open Cloud) et l'accessibilité aux TIC, y compris les handicaps et le plurilinguisme promus dans les États membres

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
5 886	5 981	102%	2 466	3 035	-	▲

Dépenses par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région
(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 60 % des plans de travail

Indicateurs de Performance (IP) et Objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre d'États membres formulant des cadres de politiques sur l'accès universel à l'information et au savoir à l'aide de TIC et de Solutions Ouvertes et selon les dispositions contenues dans l'instrument normatif « Recommandations concernant la Promotion et l'Utilisation du Plurilinguisme et de l'Accès Universel au Cyber-espace.</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Au moins 10 nouveaux États membres adoptant des politiques REO au niveau national ; 2) La formation des enseignants basée sur le CCE TIC fait désormais partie intégrante des politiques nationales d'enseignement dans au moins 10 pays ; 3) Nombre de journalistes figurant sur la DOAJ augmenté de 200 et de Listes d'Accès Libre figurant sur la DOAR augmenté de 90 ; 4) Au moins 2 États membres ont promulgué les politiques nationales sur le LSLO, les Données Libres, l'Open Cloud et/ou la Source Ouverte ; 5) Au moins 7 États membres mettant en place la Recommandation sur le plurilinguisme dans le cyber-espace dans des politiques nationales, Stratégies, initiatives et dans la législation <p>Objectif CAP 2014-2015 : 40 %</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Le Bahreïn, l'Oman et le Kenya ont été assisté par l'UNESCO pour développer des politiques REO au niveau national. De plus, l'UNESCO a développé des politiques institutionnelles pour les principales universités nationales au Nigeria et en Indonésie. Le rapport consolidé sur la mise en place de la recommandation 2003 a été approuvé par la Conférence Générale lors de sa 38ème session en fournissant la preuve sur les mesures prises pour mettre en place l'instrument normatif dans 21 pays. 2) La formation des enseignants basée sur le CCE TIC est devenue partie intégrante des politiques d'éducation nationales dans 7 pays 3) 64 instituts de niveau national ont mis en place l'AL. L'action de l'UNESCO a également encouragé les institutions à signer la déclaration de Berlin sur l'AL ; Le nombre de journaux pourrait être augmenté de 1996 et le nombre de listes ouvertes pourrait être augmenté de 330. 4) 2 pays membres (Mexique et Slovaquie) ont reçu le soutien de l'UNESCO en promulguant leur politique d'Accès Libre 5) La Conférence Générale de l'UNESCO a promulgué la Déclaration de New Delhi 	Moyenne

Indicateurs de Performance (IP) et Objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
	<p>appelant les États membres à introduire des politiques et des mesures liées à l'accessibilité à l'information et aux TIC ; l'UNESCO a soutenu le mécanisme consultatif national en Iran pour introduire l'accessibilité à l'information et aux TIC pour les personnes handicapées. L'Information Accessible pour les professionnels de l'enseignement a été finalisée et diffusée dans 23 langues à travers le monde pour effectuer le travail de renforcement des capacités.</p>	
<p>IP : Capacités institutionnelles de nombreux États membres renforcées pour accéder, développer et partager des ressources en matière de connaissances, y compris par le biais des TIC, appareils mobiles et Solutions Ouvertes à haut débit avec un accent spécial sur les enseignants, élèves, chercheurs, professionnels de l'information ou scientifiques</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>1) Au moins 5 États membres mettant en place des ensembles de REO adaptables au niveau national avec un nombre important d'enseignants développant et partageant de manière confidentielle des supports d'enseignement et d'apprentissage ;</p> <p>2) Les ressources en formations à l'accessibilité à l'information et aux TIC en format REO développées et testées par 7 établissements d'enseignement nationaux ;</p> <p>Au moins 2 ministères de l'Education et de la Jeunesse lançant des initiatives pour développer des applications mobiles pour le développement durable et l'emploi des jeunes ;</p> <p>3) 7 institutions éducatives dans le développement des États membres ont adopté un programme sur le partage de l'information par l'intermédiaire d'adolescents ciblant le développement d'application mobile et avec un accent particulier porté sur les jeunes filles ;</p> <p>4) Au moins 2 États membres développant des plans d'action liés à la maîtrise des médias et de l'information basés sur des données s'appuyant sur des preuves ;</p> <p>5) 4 États membres mettant en place des stratégies participatives de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) et d'économie verte basées sur des outils de source Libre et Ouverte (LSLO) et des données de SIG sous licence Libre Ouverte</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 25 %</p>	<p>1) 5 États membres avec des institutions de formation d'enseignants ont créé des listes de REO adaptables au niveau national</p> <p>2) Des ressources en formation à l'accessibilité de l'Information et des TIC sous la forme de REO ont été développées et testées par 4 établissements d'enseignement nationaux</p> <p>3) Des initiatives de formation ont été lancées en collaboration avec des Ministères au Sud du Soudan et au Kenya.</p> <p>4) 9 institutions ont adopté des programmes de formation sur le développement d'applis mobiles en mettant l'accent sur les jeunes filles</p> <p>5) Mécanismes de coordination régionaux soutenus en Amérique Latine et aux Caraïbes pour réaliser l'évaluation nationale de l'éducation à l'Information et aux Médias dans 7 pays</p> <p>6) En collaboration avec les Sciences Naturelles, une Méthodologie collaborative développée par l'UNESCO pour évaluer la Vulnérabilité de la Sécurité des Écoles a été déployée à El Salvador</p>	Moyenne

Indicateurs de Performance (IP) et Objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Nombre d'enseignants exploitant les TIC de manière efficace dans leur pratique professionnelle afin de promouvoir des environnements d'apprentissage de qualité.</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Au moins 5 Établissements d'Enseignement pour Enseignants utilisent le Cadre de Compétences pour les Enseignants des TIC (CCE TIC)</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 25 %</p>	<p>600 enseignants ont exploité les TIC de manière efficace dans leur pratique professionnelle afin de promouvoir des environnements d'apprentissage de qualité</p> <p>5 Établissements d'Enseignement pour enseignants ont utilisé le Cadre de Compétences pour Enseignants TIC (CCE TIC)</p>	Élevée
<p>IP : Initiatives de soutien des politiques pour capitaliser l'enseignement ouvert, à distance, flexible et en ligne (e-learning) sur des solutions ouvertes</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>1) Au moins 2 outils de soutien des politiques pour l'apprentissage ouvert, à distance, flexible et en ligne (e-learning) développés</p> <p>2) Outil dynamique de politique inter-régionale basée sur la communauté regroupant les meilleures pratiques et les conseils en politique pour l'enseignement ouvert, à distance, flexible et en ligne (e-learning)</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 25 %</p>	<p>1) Outil de politique : Directives sur l'intégration des Élèves Handicapés dans l'Enseignement Ouvert et à Distance (EOD) finalisées</p> <p>2) L'UNESCO a finalisé les directives intitulées « L'Enseignement pour Tous : Directives sur l'Intégration des Élèves Handicapés dans l'Enseignement Ouvert et à Distance ». Ce document traite du rôle et des obligations des parties prenantes (gouvernements, institutions, enseignants, concepteurs pédagogiques et assurance qualité (AQ) et organismes de reconnaissance de qualifications, ainsi que des industries et développeurs, familles et personnes handicapées.</p>	Moyenne

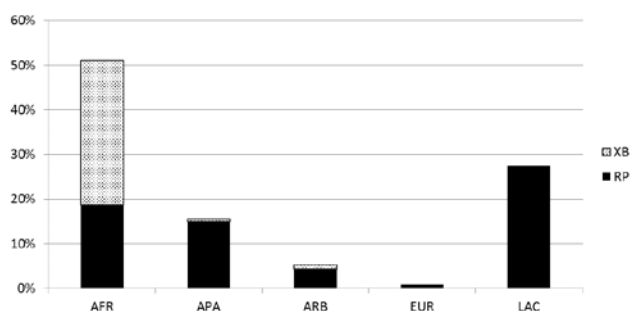
Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
<p>Le défi majeur auquel le secteur a dû faire face en 2014 et 2015 a été les restrictions financières et les financements limités.</p>	<p>Exploitation de la synergie des ressources extrabudgétaires avec les activités en cours</p>

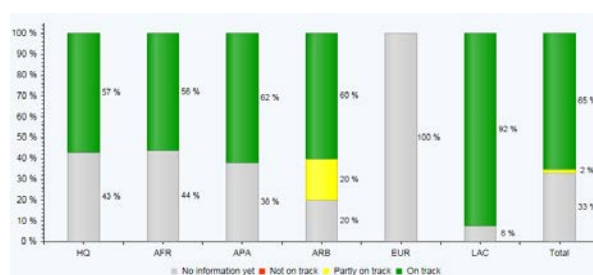
ER 4 : Meilleur accès universel à l'information et patrimoine documentaire préservé sous toutes ses formes par le Programme Mémoire du Monde et États membres soutenus dans la mise en place de résultats SMSI, y compris par le Programme Information pour Tous (PIPT)

Ressources du Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires en 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)						
Budget ordinaire (personnel et activités)			Ressources extrabudgétaires			Évaluation de l'exécution des plans de travail
Allocation (y compris dons)	Dépenses	Taux de dépense %	Dépenses	Fonds mobilisés	Objectifs de financement du 37 C/5	
5 953	6 053	102%	2 654	2 152	220	▲

Dépenses par région (Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



État de l'exécution des plans de travail par région (Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



L'exécution est « conforme » pour 65 % des plans de travail

Indicateurs de Performance (IP) et Objectifs (O)	Évaluation de la progression au 31/12/2015	Probabilité d'atteinte de l'objectif
<p>IP : Protection, préservation et accessibilité au patrimoine documentaire améliorés dans les États membres par le programme Mémoire du Monde et une Recommandation</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Au moins 40 nouvelles inscriptions au registre de la Mémoire du Monde 2) Au moins 10 nouveaux Comités Nationaux et registres de la Mémoire du Monde ont été créés et sont opérationnels 3) Un avant-projet de la Recommandation sur la préservation et l'accès au patrimoine documentaire élaborés <p>Objectif CAP 2014-2015 : 25 %</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Il y avait un intérêt croissant des États membres pour le Programme Mémoire du Monde. 100 nominations ont été présentées pour examen et inscription possible au Registre International de la MDM au cours du cycle de nomination 2014-2015. Le sous-comité du Registre de la MDM a retenu 88 nominations pour examen par le Comité Consultatif International (CCI), parmi lesquelles 47 nominations ont été approuvées pour inscription au Registre International de la Mémoire du Monde en octobre 2015. 2) Au moins 10 nouveaux Comités Nationaux et registres pour la Mémoire du Monde ont été créés et sont opérationnels 3) Suite à la Résolution 53 de la 37ème session de la Conférence Générale demandant à l'UNESCO de préparer un avant-projet de la Recommandation sur la préservation du, et l'accès au patrimoine documentaire, une réunion d'experts du Comité Spécial intergouvernemental (catégorie II) a été organisée au Siège de l'UNESCO, à Paris (les 1 et 2 juillet 2015) avec la participation de 115 experts de 46 États membres afin de discuter et de finaliser l'avant-projet de texte d'un instrument normatif de l'UNESCO dans ce domaine. La Recommandation a été finalisée avec succès et soumise pour adoption lors de la 38ème session de la Conférence Générale et est donc devenue le 	Élevée

	11 novembre 2015 le premier document normatif de l'UNESCO sur la préservation du patrimoine documentaire pour guider les politiques publiques dans ce domaine.	
<p>IP : Bibliothèques et archives des États membres contribuant à la préservation du patrimoine documentaire</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Au moins 2 nouveaux services de bibliothèques numériques mis en place par les États membres</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 10 %</p>	Un outil pour traiter le script en amharique a été développé et déployé avec succès dans 9 bibliothèques universitaires en Éthiopie	Élevée
<p>IP : Les parties prenantes SMSI mettant en place les résultats du Sommet International sur la Société d'Information (SMSI) par le partage des connaissances et des partenariats de parties prenantes</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>1) Parties prenantes SMSI contribuant activement à la coopération internationale dans les domaines des TIC par le partage des connaissances et la création de partenariats avec des parties prenantes multiples</p> <p>2) 10 gouvernements soumettent des rapports de révision SMSI +10 ;</p> <p>3) Les gouvernements, organisations de société civile et du secteur privé participent à toutes les réunions de révisions SMSI</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 10 %</p>	<p>Un événement de sensibilisation de haut niveau organisé pour promouvoir l'accessibilité à l'information dans la ligne « Accès » pour soutenir les politiques et mesures de développement de l'information et de l'accessibilité aux TIC parmi les parties prenantes SMSI.</p> <p>1) Deux forums SMSI en 2014 et 2015 avec plus de 1 500 participants chacun ont été co-organisés et l'UNESCO a complètement contribué au processus de révision SMSI +10 de l'AGNU qui a également rassemblé 100 parties prenantes par une série supplémentaire de quatre réunions avec les multiples parties prenantes et l'adoption finale du Document Final par l'AGNU.</p> <p>2) 15 gouvernements ont soumis des rapports</p> <p>3) Les deux réunions de révision SMSI +10 ont rassemblé plus de 1 500 participants étant des parties prenantes multiples</p>	Élevé
<p>IP : Le débat international sur la Gouvernance d'Internet (GI) comprend éminemment les questions dans le domaine de compétences de l'UNESCO</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>1) L'agenda international de Gouvernance d'Internet et le débat relatif comprend les questions dans le domaine de compétences de l'UNESCO lors des forums concernés</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 10 %</p>	Glossaire sur les termes de gouvernance de l'Internet en arabe développé pour la communauté du GI. L'UNESCO a organisé trois ateliers et un Forum Ouvert lors de chacun des FGI et a contribué et a participé à plus de 20 autres réunions/ateliers dans son domaine de compétence. L'étude liée à Internet « Clés pour Favoriser des Sociétés Inclusives – Accès à l'information et au savoir, Liberté d'Expression, Confidentialité et Éthique sur un Internet International » – et son processus préparatoire inclusive, y compris la conférence CONNECTing the DOTS, ont été des étapes importantes supplémentaires pour placer les thèmes de l'UNESCO au centre sur l'agenda international. L'adoption par la Conférence Générale des recommandations pour les futures actions du concept d'Universalité d'Internet et les principes ROAM sont des points importants supplémentaires des objectifs de ces deux années.	Élevée

<p>IP : La mise en place par de multiples parties prenantes des résultats du SMSI améliorée grâce au renforcement des partenariats et des réseaux des Nations Unies.</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Partenariats et réseaux des Nations Unies renforcés par des réunions de travail et de haut niveau en 2014 et 2015</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 10 %</p>	<p>Quatre réunions physiques de haut niveau de l'UNGIS et 5 réunions de travail ont été organisées ; l'UNGIS a également fait préparer une déclaration commune par ses 30 Organisations sur les TIC pour les ODD, qui a été approuvée par le Conseil des chefs de secrétariats des Nations Unies – une première dans l'histoire de l'UNGIS-ONU.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de Comités Nationaux PIPT créés ou renforcés par les États membres, notamment en Afrique et dans les États membres du PEID, pour évaluer et rendre opérationnelles des réponses aux besoins de politiques nationales dans les domaines prioritaires du PIPT par des stratégies, politiques et projets</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Au moins 5 Comités Nationaux PIPT, dont 3 sont en Afrique et/ou PEID</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 25 %</p>	<p>5 nouveaux Comités PIPT ou points Centraux Nationaux ont été mis en place ou renforcés au Gabon, en République Dominicaine, à San Salvador, en Afrique du Sud et en Thaïlande. De plus, les bureaux de l'UNESCO à Pékin, au Caire, à Harare, à Nairobi, à Téhéran et à San José ne cessent de jouer un rôle majeur pour soutenir la coopération avec les Comités Nationaux PIPT ou les Points Centraux dans les pays qu'ils couvrent.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de partenariats formels mis en place avec des OIG, ONG, institutions du secteur privé et académiques afin de promouvoir la coopération, la formulation de la vulgarisation et la mise en place de politiques dans les 6 domaines de priorité PIPT</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Au moins 2 partenariats formels ; -Programme de travail coopératif élaboré/financé et activités mises en place.</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 40 %</p>	<p>Mécanismes de coordination régionaux soutenus en Amérique Latine et aux Caraïbes pour réaliser l'évaluation nationale de l'éducation à l'information et aux médias dans 7 pays. 5 programmes de travail coopératifs ont été créés ou intensifiés menant à l'organisation d'événements co-financés, au développement de ressources de politiques et à la mise en place de programmes de renforcement des capacités. Soutien apporté au mécanisme consultatif sur le plurilinguisme dans le cyber-espace dans la région de Khanty-Mansiïsk en 2015 et les consultations internationales à Paris en 2014.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre d'États membres ayant intégré les ressources/activités de développement de politique de l'UNESCO (déclarations, directives, études, initiatives de renforcement des capacités) dans des domaines de priorité PIPT dans leurs politiques nationales d'information</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Deux États membres ont intégré des ressources de politiques d'information dans leurs stratégies d'information nationales</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 25 %</p>	<p>Des feuilles de route de la politique sur les solutions ouvertes ont été développées dans au moins trois PID d'ALC comme une suite aux études et événements organisés du PIPT. Des représentants et institutions d'au moins 53 États membres se sont engagés à mettre en place diverses déclarations développées dans le cadre des activités du PIPT.</p>	Élevée
<p>IP : Nombre de MS mettant en place des stratégies et actions liées aux dimensions éthiques des Sociétés de l'Information et du Savoir</p> <p>Objectif 2014-2015 :</p> <p>Un PEID et un pays en voie de développement en Afrique mettant en place des stratégies et des actions dans des dimensions éthiques</p> <p>Objectif CAP 2014-2015 : 10 %</p>	<p>Des conférences sur l'éthique de l'information ont été organisées dans quatre pays africains avec le soutien intégral et la participation des autorités nationales. De plus, les représentants gouvernementaux d'au moins 14 pays africains ont également participé à ces événements et ont exprimé leur engagement pour les intégrer à leur politique nationale et à leurs pratiques. Dans la région d'ALC, deux événements régionaux ont été organisés en collaboration avec deux autorités nationales et les représentants de 16 gouvernements y ont assisté.</p>	Élevée

Défis et risques de la mise en œuvre, et actions correctives

Principaux défis	Actions correctives
Le principal défi auquel le secteur a dû faire face en 2014 et 2015 a été les restrictions financières et les fonds limités.	Développer des partenariats et rechercher des fonds extrabudgétaires.

INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU)

Réalisations et défis principaux en 2014-2015

110. Les Objectifs de développement durable (ODD) ne seront que cela – une série d'objectifs – en l'absence de données exactes qui permettent aux pays de suivre les progrès accomplis et d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles. C'est pourquoi l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) conduit des efforts visant à élaborer et produire les cadres et indicateurs indispensables au suivi du nouvel objectif mondial de l'éducation (ODD 4), ainsi que des principales cibles relatives à la science, à la culture et à la communication.

111. À l'évidence, aucune organisation ne peut à elle seule livrer toutes les données requises pour suivre les ODD. L'ISU a donc adopté une approche stratégique consistant à évaluer les besoins en matière de statistiques des pays et de la communauté internationale et à réorganiser en conséquence ses activités et services – de la collecte de données au renforcement des capacités.

112. Dans le domaine de l'éducation, l'ISU agit de manière proactive : elle a constitué un groupe consultatif technique pour aider la communauté internationale de l'éducation à identifier les indicateurs requis pour suivre la réalisation de l'ODD 4 et être mieux à même de scolariser tous les enfants et de leur donner accès à l'apprentissage d'ici 2030. Pour l'ODD 4, l'ISU continue d'améliorer la qualité de sa série principale d'indicateurs – tels que les taux de participation ventilés par sexe, les projections concernant la pénurie d'enseignants et les données relatives au financement de l'éducation – tout en mettant au point de nouveaux indicateurs et en s'assurant de nouvelles sources d'information sur la qualité de l'éducation, les questions d'équité et les résultats de l'apprentissage. En particulier, il existe un besoin critique de mesures globales de l'apprentissage que les pays puissent utiliser pour améliorer les résultats des enfants et des jeunes et suivre les progrès accomplis. Étant donné l'importance et la complexité de ce travail, la Directrice de l'ISU a mis en place une série de nouvelles initiatives en collaboration avec les partenaires et donateurs, en supervisant directement la mise en oeuvre.

113. Dans le domaine de la science, l'ISU est la seule agence de statistique qui collecte des données sur la recherche-développement dans tous les pays, quel que soit leur stade de développement. Au cours du dernier biennium, l'Institut a entrepris de collecter les données tous les ans, et non plus tous les deux ans, tout en enrichissant considérablement sa base de données grâce à une nouvelle enquête mondiale sur l'innovation. De ce fait, l'ISU est prête à assurer le suivi d'une cible essentielle de l'ODD 9, qui appelle à renforcer la recherche scientifique et l'innovation, en particulier dans les pays en développement.

114. Dans le domaine de la culture, l'ISU a accompli un prodigieux bond en avant en concevant et lançant une enquête mondiale sur l'emploi culturel. Ces données faciliteront les initiatives internationales et nationales de formulation de politiques conçues pour renforcer le rôle de la culture dans la promotion d'une croissance économique durable et inclusive.

115. Dans le domaine de la communication, l'ISU s'apprête à lancer une nouvelle enquête mondiale sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation. Les résultats pourront faciliter le suivi de cibles clés de l'ODD 4, relatif à la qualité de l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie.

116. Globalement, les ODD représentent pour l'ISU une formidable opportunité et un défi majeur. L'Institut a l'expertise technique, la réputation et le dynamisme requis pour faire oeuvre de pionnier. La difficulté sera de réunir les ressources nécessaires pour produire les données.

117. Dans le contexte de financement actuel, il est de plus en plus difficile de mobiliser des soutiens sur plusieurs années pour toutes les phases de la production de données – de la conception d'une méthodologie à la collecte, au traitement et à la diffusion des données. Les

donateurs privilégient de plus en plus les accords de financement liés à des projets spécifiques, qui ne sauraient répondre adéquatement aux besoins d'une agence de statistique. Aucune agence de ce type, et moins encore un Institut mondial, ne peut décomposer ses services essentiels en projets ciblés. Il est donc impératif de s'assurer un soutien accru de l'UNESCO et de ses partenaires, en particulier de ceux qui ont pour mandat de soutenir et de suivre la réalisation du nouvel objectif mondial de l'éducation.

118. Pendant la période biennale 2014-2015, l'ISU a généré environ 24,5 millions de dollars des États-Unis de recettes, et ses dépenses se sont élevées approximativement à 23,2 millions de dollars. La contribution de l'UNESCO a représenté 32 % environ de ces recettes, et les donateurs suivants ont apporté un soutien à l'Institut : les Gouvernements de l'Australie, du Canada et de Québec, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède, le Mécanisme d'octroi de dons pour le développement de la Banque mondiale, la Fondation Hewlett, et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). En outre, l'Institut a reçu en 2013 une aide de 2,3 millions de dollars du Partenariat mondial pour l'éducation destinée à soutenir son travail dans les domaines de l'évaluation des compétences en matière de lecture, du financement de l'éducation et des enfants non scolarisés pendant la période allant de 2013 à 2016. Le soutien constant de l'ensemble de ces donateurs est crucial pour l'Institut, qui s'efforce en même temps de conclure de nouveaux accords avec un plus large éventail de partenaires.

119. Grâce au maintien d'une série de mesures d'austérité (telles que le gel du recrutement pour les postes vacants, la baisse des coûts administratifs, la restriction des voyages, la diminution du nombre d'ateliers de formation ou la réduction des frais afférents par le choix de lieux plus économiques pour ces activités de formation et de renforcement des capacités, la suspension de certaines activités, etc.), l'ISU a réussi à préserver la plupart de ses services essentiels, à quelques exceptions près, comme l'enquête mondiale sur les médias, tout en intervenant dans les nouveaux domaines susmentionnés.

120. Pour toutes ces initiatives, l'ISU doit mobiliser des ressources additionnelles qui lui permettent de répondre aux demandes croissantes pour des données de grande qualité. Les besoins et attentes en matière de statistiques que suscitent les ODD représentent à la fois une chance et un risque pour le rôle et la réputation à plus long terme de l'Institut et de l'UNESCO tout entière.

.

Priorité globale Afrique

Synthèse de l'évaluation stratégique

121. Conformément à sa Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique, le Département Afrique, agissant en étroite coordination avec les secteurs de programme et les bureaux hors Siège situés en Afrique, a fourni des orientations et un soutien pour la mise en œuvre des six programmes phares. Des conseils de haut niveau et des services de facilitation ont été fournis concernant, en particulier, la mise œuvre et le suivi des décisions de l'UA (par exemple l'École de la paix en Côte d'Ivoire ou la Biennale de Luanda pour une culture de la paix) et des résultats des réunions de haut niveau et des missions en Afrique (par exemple, la visite de la Directrice générale au Mali, qui a débouché sur la décision de soutenir le processus de paix). En outre, le Département a participé activement, au plan technique et du leadership, aux programmes conjoints et aux mécanismes de coordination régionale du système des Nations Unies en Afrique.

122. L'aide apportée aux États membres et aux bureaux hors Siège a aussi inclus le fait de donner de la visibilité à leurs activités grâce au site Web du Département, par exemple lors de la Semaine africaine 2015, ainsi que la mobilisation de partenaires tels que Royal Air Maroc et l'Office Chérifien des Phosphates (OCP). Le Département s'est particulièrement employé à coordonner les activités liées à la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence, comme l'illustre, par exemple, le soutien stratégique et technique apporté à l'Envoyé spécial Forest Whitaker, au titre de la Whitaker Peace and Development Initiative, et dans le cadre de la mise en place de réseaux dynamiques en Afrique.

123. Une autre activité tournée vers l'avenir concerne le lancement, avec SHS, des Forums sur les futurs de l'Afrique, notamment l'organisation par le Département, en décembre 2015 au Siège, d'un forum ayant pour thème « L'émergence en Afrique : quel avenir pour le continent ? », qui a réuni d'éminentes personnalités. Le même jour, le Département a présenté une publication intitulée « African Futures: Towards a Sustainable Emergence », dont la préface a été rédigée par la Directrice générale, et qui a été conjointement produite par le Département et l'Institut des futurs africains. Une publication intitulée « Femmes africaines, panafricanisme et renaissance africaine », qui met en avant le rôle des femmes africaines dans la construction du panafricanisme et de la renaissance africaine, a été présentée lors de la Conférence générale.

Programme phare 1 : Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence

124. En 2014, l'UNESCO a créé trois réseaux : le « Réseau de fondations et institutions de recherche pour la promotion d'une culture de la paix en Afrique » (Yamoussoukro) ; le « Réseau femmes et culture de la paix en Afrique » (Bruxelles), et le « Réseau jeunesse et culture de la paix en Afrique » (Libreville). Vingt jeunes de ce dernier réseau ont participé de manière significative à la conférence de l'UNESCO ayant pour thème « Les jeunes et l'Internet » (Paris, juin 2015). Suite à l'adoption, en janvier 2015, de la décision de l'UA relative à la culture de la paix en Afrique, l'UNESCO a participé, en mai et en novembre 2015, aux réunions préparatoires et d'information en vue de l'organisation, avec le Gouvernement de la République d'Angola, d'un Forum panafricain biennal pour une culture de la paix en Afrique, qui doit se tenir en 2016 à Luanda. En outre, elle a entrepris une étude de faisabilité sur la création d'une « École de la paix » en Côte d'Ivoire, qui avait été approuvée pendant la 198^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO. Elle a contribué à l'organisation, en coopération avec la République du Bénin, d'un colloque sur l'initiative africaine pour la paix par le dialogue interreligieux et interculturel tenu en mai 2015. Le processus national de paix et de réconciliation au Mali mis au point par le biais de l'Accord de paix du 15 mai et du 20 juin 2015 a été renforcé par l'UNESCO, notamment grâce à la reconstruction des mausolées de Tombouctou.

125. Afin de sensibiliser davantage au patrimoine commun des peuples africains, de faciliter l'intégration régionale et de contribuer à la construction d'une citoyenneté et d'une identité africaines, des matériels pédagogiques destinés aux écoles africaines primaires et secondaires ont

été élaborés à partir de l'Histoire générale de l'Afrique. Par ailleurs, le Département Afrique est pleinement mobilisé pour la célébration de la Journée du patrimoine mondial africain instaurée par la Conférence générale de l'UNESCO. Dans la même lignée, l'UNESCO a lancé, en octobre 2015, une coalition internationale d'artistes pour l'Histoire générale de l'Afrique, qui cible les jeunes et le grand public et vise à faire prendre conscience de l'importance d'apprendre l'histoire de l'Afrique. Une conférence internationale et une réunion du Réseau de fondations et institutions de recherche pour la promotion d'une culture de la paix en Afrique se sont tenues à Soyo (Angola) en septembre 2015.

126. En Afrique de l'Ouest, de nombreux enseignants et formateurs d'enseignants ont reçu une formation sur le manuel de la CEDEAO relatif à l'éducation à la paix, qui a été traduit dans 27 langues locales de la Communauté. Une version numérique est désormais disponible en anglais, en français et en portugais. Les radios communautaires sont utilisées pour relayer des messages de paix et de réconciliation. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies et l'UNESCO ont engagé des initiatives mobilisant les jeunes au Nigéria et au Burkina Faso afin d'encourager le dialogue interconfessionnel et interethnique et l'entente interculturelle. En Afrique centrale, une formation spécifique à l'attention des jeunes sur l'éducation à la paix, la citoyenneté et le processus électoral a été lancée au Burundi. L'UNESCO coopère avec des institutions du système des Nations Unies pour promouvoir un dialogue transfrontière pour la prévention et la gestion des conflits, en particulier au nord du Cameroun, par le biais d'initiatives visant à créer des réserves de biosphère transfrontières. En Afrique de l'Est, des activités ont été menées au titre de l'initiative sur l'éducation à la citoyenneté mondiale. La République-Unie de Tanzanie plaide en faveur de la protection des droits des albinos et de la cessation des mutilations génitales féminines, avec le ferme appui de chefs masais. En Afrique australe, l'UNESCO renforce la tolérance, la lutte contre la xénophobie et la coexistence pacifique en Namibie et en Afrique du Sud, à travers des programmes radiophoniques communautaires et une campagne médiatique sur les violences liées au genre et les droits humains.

Programme phare 2 : Consolider les systèmes éducatifs en vue du développement durable en Afrique : améliorer l'équité, la qualité et la pertinence

127. L'UNESCO a fourni un soutien technique pour le renforcement des capacités en matière d'élaboration des politiques et de planification à l'échelle sectorielle, privilégiant des domaines tels que l'élaboration d'analyses et de plans sectoriels en vue de demandes au Partenariat mondial pour l'éducation, ou leur mise en œuvre (République centrafricaine, Tchad, Congo), l'élaboration de systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) et l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données, notamment l'utilisation d'un modèle de simulation des politiques éducatives (Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Guinée-Bissau, Nigéria et République-Unie de Tanzanie). Conséquence directe de la réunion de Kigali, un appui technique a été fourni en vue des examens nationaux de l'EPT 2015 et a permis l'élaboration d'un rapport d'évaluation de l'EPT, de 38 rapports nationaux et l'organisation de 16 consultations nationales. Une consultation régionale sur le Cadre d'action Éducation 2030 a été organisée pour 25 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre en novembre 2015 à Dakar (Sénégal).

128. S'agissant de l'EFTP, des progrès ont été accomplis par le biais de projets tels que celui intitulé « Une meilleure éducation pour l'essor de l'Afrique » (BEAR), qui est mené dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Les synergies entre l'UEMOA et la CEDEAO ont été renforcées en ce qui concerne l'EFTP, l'enseignement supérieur et la STI (discussions de Kigali, février 2015). Une action thématique a été menée conformément aux cadres de qualifications nationaux et régionaux. Un nouvel outil méthodologique de diagnostic national (DIPEFE), dont l'objectif est de faciliter la transition des jeunes entre l'éducation/la formation et le marché du travail, a été conçu et publié. Un travail de coopération et de renforcement des capacités a été effectué à l'échelle régionale pour le développement, l'application et l'analyse des compétences des jeunes et les politiques environnementales. Ce renforcement des capacités a bénéficié à deux réseaux régionaux – le RAIFFET (Réseau Africain

des Instituts de Formation de Formateurs de l'Enseignement Technique) et le RAFPRO (Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnelle) – et à 11 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. En outre, 250 exemplaires du guide pratique intitulé « It's Time to Work (ITTW) », outil d'orientation professionnelle pour l'EFTP au service d'une économie verte, ont été diffusés dans 7 pays de la SADC.

129. Un atelier sous-régional pour la région du Sahel (Sénégal, mai 2015) a traité des liens entre l'EFTP, l'alphabétisation et l'éducation non formelle (ENF), et a communiqué les résultats d'études conduites dans la région. Le Département Afrique a participé à cet atelier en favorisant la mise en place de partenariats. Des activités d'alphabétisation et de développement des compétences destinées aux filles et aux femmes, et reposant notamment sur l'utilisation des TIC, ont été mises en œuvre au Sénégal, au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie. En Namibie, 20 enseignants du primaire ont reçu une formation sur l'alphabétisation et la lecture par des pratiques d'apprentissage non traditionnelles dans les premières classes du primaire. Un cadre harmonisé pour les programmes d'enseignement bilingue dans un contexte multilingue et multiculturel et un ensemble de documents de référence destinés aux institutions de formation pédagogique sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle ont été mis au point pour les pays francophones de la région de la CEDEAO.

130. Concernant la formation des enseignants, un « Guide pour l'Afrique sur l'élaboration de politiques relatives aux enseignants » a été publié. La feuille de route de la Conférence panafricaine sur la formation des enseignants et le développement (PACTED), élaborée par l'UA avec l'aide de l'UNESCO, de l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'EPT et d'autres partenaires, a été adoptée par les ministres de la CEDEAO chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique lors de leur réunion de novembre 2014. En 2015, l'UNESCO a initié la mise en place d'un cadre pour les programmes des instituts de formation pédagogique à l'éducation de base en Afrique de l'Ouest et du Centre. Le programme d'enseignement, adopté plus tôt par les pays de la SADC, pourraient être adapté par la Communauté d'Afrique de l'Est.

131. Un événement phare a été organisé en coopération avec l'UA pour l'adoption, en 2014, de la Convention régionale révisée sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique (Convention d'Addis-Abeba, décembre 2014). En collaboration avec l'Association des universités africaines (AUA) et l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD), l'UNESCO a élaboré un cadre d'assurance qualité pour l'Afrique, et les capacités d'une masse critique de 70 spécialistes de l'assurance qualité venus de huit pays de l'UEMOA ont été renforcées en matière d'assurance interne et externe de la qualité. L'UNESCO et l'AUA ont conjointement élaboré et publié un cadre et des lignes directrices concernant la mobilisation de ressources et la définition d'approches de financement innovantes de l'enseignement supérieur en Afrique, et les capacités de plus de 150 spécialistes africains de l'enseignement supérieur ont été renforcées.

Programme phare 3 : Mobiliser la STI et les connaissances au service du développement socioéconomique durable de l'Afrique

132. Une assistance technique a été apportée pour la conception d'instruments stratégiques, l'organisation de consultations sur l'élaboration de politiques de STI et la formulation de lois relatives à la STI dans plus de sept pays africains, avec l'aide de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID). En octobre 2014 à Rabat (Maroc), le deuxième Forum ministériel sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique a permis aux participants d'affirmer leur volonté de mettre la science au service d'une transformation économique accélérée en Afrique après 2015, en mettant l'accent sur l'amélioration des possibilités d'emploi chez les jeunes à travers l'éducation et l'acquisition de compétences techniques. Des ministres des sciences et de la technologie des PEID de l'océan Indien ont établi des stratégies pour prévenir les catastrophes liées au changement climatique grâce à la science de la durabilité. En juillet 2015, une réunion de haut niveau organisée en collaboration avec le

Gouvernement ghanéen sur la mobilisation de la STI au service du développement durable de l'Afrique après 2015 a réuni plus de 150 participants venus de 20 pays africains.

133. L'ASDI a financé le développement du GO-SPIN dans certains pays (2015-2016). Des biologistes africains en milieu de carrière ont été formés à la génomique, et on compte à présent en Afrique de l'Est plus de 100 experts de haut niveau en génomique et en bio-informatique. Un cours en ligne de géologie destiné aux pays de la CEDEAO a été élaboré afin de former de jeunes étudiants africains en géoscience et d'améliorer la durabilité environnementale. Des efforts pour promouvoir la participation des femmes dans les domaines des sciences fondamentales et de l'ingénieur ont été menés en partenariat avec les fondations L'Oréal et Elsevier, par le biais de bourses attribuées à des femmes scientifiques et ingénieures émérites, afin d'encourager celles-ci à poursuivre leurs recherches de premier plan.

134. L'UNESCO continue de mettre en œuvre ses programmes de renforcement des capacités en soutenant, renforçant et développant son réseau d'instituts de recherche dans le but de favoriser l'éducation et la formation à court et long termes dans les disciplines émergentes des nanotechnologies, de la science des changements climatiques et des sciences de l'ingénieur. Le renforcement des capacités politiques et technologiques relatives aux énergies renouvelables en Afrique s'est poursuivi, en partenariat avec Panasonic et le Fonds de l'OPEP pour le développement international, pour former des décideurs et des experts qualifiés de plusieurs pays afin d'installer un système d'électricité photovoltaïque dans 75 écoles rurales. Le Youth Mobile Project a donné à de jeunes femmes et hommes les moyens de développer et diffuser des applications mobiles pertinentes, conçues pour aborder des questions locales liées au développement durable. En marge de la COP-21, le Siège de l'UNESCO a accueilli une conférence sur les savoirs autochtones et le changement climatique en Afrique subsaharienne, ainsi que le Forum des jeunes sur la STI.

Programme phare 4 : « Favoriser la science pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la réduction des risques de catastrophe »

135. Le partenariat UNESCO-ASDI (2014-2017) a fourni un nouvel élan à l'initiative d'Éducation aux sciences de la Terre et au système africain de surveillance de la sécheresse, mis en place en Afrique de l'Ouest et qui sera étendu en Afrique australe. Les pays de l'IGAD ont bénéficié de nouveaux outils dévolus à la prévision saisonnière et aux inondations. À travers le Programme d'évaluation des eaux transfrontalières, des pays africains ont utilisé une méthodologie adaptée pour caractériser et évaluer les aquifères transfrontières ; une fois le programme achevé, une version améliorée de la carte des aquifères transfrontières de l'Initiative sur la gestion des ressources des aquifères transnationaux (ISARM)-IGAD sera disponible. Une méthodologie plus détaillée a été appliquée à l'aquifère Stampriet, situé à cheval entre le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud. Dans le cadre du Programme de renforcement des capacités en Afrique, huit évaluations des besoins d'approvisionnement en eau ont été achevées dans plusieurs pays. Dans le cadre du PHI, une plate-forme sur l'eau pour l'Afrique a été mise sur pied. Plus de 50 experts africains ont été formés à l'élaboration d'atlas et de portails d'information, aux instruments maritimes, à la modélisation et à la prévision océaniques, ainsi qu'à la biogéographie et à la biodiversité marines. Quatre centres régionaux de formation ont été créés au Kenya, au Mozambique, au Sénégal et en Afrique du Sud dans le cadre du projet Ocean Teacher Global Academy, afin d'offrir davantage de possibilités de formation dans le domaine des sciences de la mer.

136. Le Programme MAB et le Réseau des réserves de biosphère de l'Afrique (AfriMAB) ont été constamment renforcés et étendus grâce au développement des capacités et au soutien technique assurés par le Secrétariat du MAB, l'accent étant mis sur les sites transfrontières. Le projet « L'économie verte dans les réserves de biosphère », financé par Koica, est mis en œuvre dans trois réserves de biosphère (Ghana, Nigéria et République-Unie de Tanzanie). Trois nouvelles réserves de biosphère africaines ont été approuvées (deux en Afrique du Sud et une en Éthiopie).

En 2014, 33 étudiants en master et 23 doctorants originaires de 23 pays d'Afrique ont suivi une formation à l'ERAIFT (École Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux, République démocratique du Congo). L'ERAIFT est devenue un centre de catégorie 2 de l'UNESCO suite à l'approbation de la Conférence générale à sa 38^e session. Le projet d'inscription du lac Tchad à la Liste du patrimoine mondial et au Réseau mondial des réserves de biosphère a été approuvé par la Banque africaine de développement pour être financé par la Commission du bassin du lac Tchad. L'UNESCO et le Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF) ont organisé un atelier de formation de préparation aux risques, à Cabo Verde en février-mars 2015, pour 15 participants responsables de sites du patrimoine mondial culturel et naturel dans des pays africains lusophones. Deux rapports d'études de cas sur la dynamique des sédiments ont été présentés pour être diffusés lors de la Conférence internationale sur les grands bassins hydrographiques africains, qui s'est tenue en Tunisie en octobre 2015.

Programme phare 5 : Mettre le pouvoir de la culture au service du développement durable et de la paix dans un contexte d'intégration régionale

137. La culture étant de plus en plus reconnue comme un catalyseur et un moteur du développement durable, l'UNESCO s'est efforcée d'aider les pays africains à améliorer leurs cadres institutionnels et juridiques relatifs à la culture, en particulier grâce à l'application des conventions culturelles, en déployant une assistance technique ciblée pour formuler ou réviser des politiques culturelles, ainsi que pour développer les capacités des fonctionnaires et des professionnels travaillant dans les secteurs de la culture et du patrimoine. Par exemple, au titre de la Convention de 1972, 36 ateliers ont été organisés en Afrique, réunissant 1 224 participants, et au titre de la Convention de 2001, deux ateliers ont été organisés pour 35 professionnels de pays africains. Dans le cadre de l'approche globale de la Convention de 2003 pour un développement à plus long terme des capacités, des projets pluriannuels ont été menés dans 20 pays africains et ont combiné des formations, des services consultatifs et la consultation de parties prenantes. Six pays africains supplémentaires ont bénéficié d'un soutien spécifique de courte durée. Au total, 340 personnes ont été formées, dont plus de 40 % de femmes. En outre, une session du Comité intergouvernemental a été organisée en Namibie en 2015, et l'Éthiopie a proposé d'accueillir la prochaine en 2016, ce qui portera à 4 sur 11 le nombre de sessions du Comité accueillies par des pays africains depuis que la Convention existe. Au titre de la Convention de 2005, une assistance technique a été fournie pour la création de nouvelles politiques dans sept pays africains, et le FIDC a versé 663 000 dollars pour financer 8 projets dans 12 pays d'Afrique, couvrant des domaines très variés, allant de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques culturelles au renforcement des capacités des entrepreneurs culturels, en passant par la cartographie des industries culturelles et la création de nouveaux modèles commerciaux d'industrie culturelle.

138. Par ailleurs, une assistance technique et des services de renforcement des capacités ont été fournis pour encourager la ratification des conventions relatives au patrimoine culturel. À cet égard, 62 personnes ont participé à des activités de sensibilisation à la Convention de 1954 au Togo et au Libéria, et trois pays africains¹ ont ratifié les conventions de 2001 et 1954, y compris les deux protocoles associés à la Convention de 1954. En termes de formation, l'UNESCO a aidé les États membres africains à sauvegarder leur patrimoine matériel et immatériel, à lutter contre le trafic illicite de biens culturels et à protéger les biens culturels en cas de conflit armé par le biais de diverses initiatives menées en collaboration avec des partenaires tels que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Fonds africain du patrimoine mondial et les Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

139. En ce qui concerne la promotion des valeurs du patrimoine culturel, en particulier auprès des jeunes, l'UNESCO a investi dans l'élaboration de matériels éducatifs et dans la mise en œuvre

¹ L'Éthiopie est devenue partie à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (La Haye, 1954) et à son (Premier) Protocole de 1954 ; Madagascar est devenue partie à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001) ; et l'Afrique du Sud est devenue partie à la Convention de 2001 et au Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954.

d'initiatives de sensibilisation. Au titre de la Convention de 1972, 15 États membres africains ont pris part à des activités effectuées dans le cadre du Programme d'éducation au patrimoine mondial, 4 initiatives d'éducation au patrimoine mondial ont été menées avec des jeunes venus en particulier de 85 pays africains, et 11 camps de jeunes ayant mobilisé une centaine de volontaires internationaux ont été organisés sur des sites du patrimoine mondial de neuf pays d'Afrique.

Programme phare 6 : Promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression et au développement des médias

140. Des progrès ont été accomplis s'agissant de favoriser l'émergence de sociétés du savoir inclusives, ouvertes et démocratiques, en renforçant les efforts qui visent à accroître la liberté d'expression, l'accès à l'information et les capacités, en particulier dans le domaine des TIC en Afrique. La Journée mondiale de la liberté de la presse a été célébrée dans la plupart des pays africains en 2014 et en 2015. La mise en place d'activités liées au Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité a été promue dans tout le continent, notamment au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, au Soudan du Sud, en Somalie, au Nigéria, au Gabon et au Zimbabwe. Des formations et des conférences spéciales y ont été organisées et un suivi assuré avec, par exemple, l'action au Soudan du Sud du Groupe de travail dans le secteur des médias, et la publication dans ce pays, en décembre 2015, du rapport sur la protection de la liberté des médias et de la sécurité des journalistes. Un manuel réunissant des techniques et des méthodes de protection des journalistes lors des conflits a été élaboré. L'UNESCO a aidé une soixante de stations de radio communautaires africaines à renforcer les capacités des instructeurs et des animateurs radio, dont des femmes et des jeunes, dans le cadre du projet financé par l'ASDI, « renforcer les radios locales par le biais des TIC ». Les capacités de couverture électorale ont été renforcées au Malawi et au Burkina Faso, tandis que des formations relatives aux pratiques éditoriales et d'autorégulation ont été organisées au Zimbabwe. Dans le contexte des Initiatives spéciales du PIDC, une évaluation globale des Indicateurs de développement des médias a été menée avec succès au Soudan du Sud. De nouvelles évaluations fondées sur les IDM ont été lancées à Madagascar et au Swaziland. Au Gabon, la révision de la nouvelle loi sur les médias a été appuyée pour garantir la liberté de la presse. Le Forum national sur la gouvernance de l'Internet (FGI) s'est déroulé au Rwanda en octobre 2015 pour permettre aux partenaires des médias de contribuer à la liberté d'expression.

141. En coopération avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'UNESCO a organisé la formation de 32 journalistes des Comores en novembre 2014, afin de renforcer les pratiques de couverture démocratique en vue des prochaines élections de 2015. Dans le cadre de l'éducation au journalisme et de l'Initiative mondiale pour l'excellence dans l'enseignement du journalisme, des efforts ont été réalisés afin de faciliter l'utilisation continue des programmes d'enseignement type de l'UNESCO pour le journalisme, ainsi que du recueil de nouveaux plans d'études qui leur succède (The Compendium of New Syllabi), et afin d'intégrer les enseignants africains en journalisme dans le Réseau international de Chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM). Plusieurs ateliers de renforcement des capacités ont eu lieu dans plusieurs pays d'Afrique, portant principalement sur l'égalité des sexes, le développement des capacités dans les domaines du journalisme scientifique, du journalisme d'investigation, de la gouvernance démocratique, des informations relatives à l'environnement et du traitement des questions liées au changement climatique dans le contexte de l'après Rio + 20 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les bureaux régionaux de Nairobi et de Dakar ont formé plus de 530 journalistes, dont 340 femmes, sur la science et le développement, le journalisme d'investigation et la gouvernance démocratique. Au Sénégal, 73 programmes ont été produits sur le changement climatique et la sécurité alimentaire, la question du genre étant le thème prioritaire. S'appuyant sur le guide intitulé « Le Changement climatique en Afrique: guide à l'intention des journalistes », l'UNESCO a collaboré avec l'Agence française de coopération médias concernant la formation de 18 journalistes africains. Ils ont ensuite rendu compte de la Conférence scientifique internationale ainsi que des manifestations organisées dans le cadre de la COP-21, respectivement en juillet et en décembre. Aux Comores, une aide a été fournie à

l'Association des Médias Audiovisuelles des Comores pour la formation, sur les trois îles (août et septembre 2015), de jeunes présentateurs radio dans les domaines de la production et de la diffusion de programmes radio, sur la base du guide pratique de l'UNESCO « Rassembler les générations par le biais de la radio ».

Défis et enseignements tirés

142. La mise en œuvre des programmes phares a souffert des restrictions budgétaires et de la réduction des activités découlant de l'exercice de définition des priorités. Les ressources humaines limitées des bureaux hors Siège représentent une difficulté supplémentaire. Pour surmonter ces difficultés, le Département Afrique a consolidé son rôle en matière de facilitation et de soutien stratégiques, ainsi que de mobilisation des ressources financières et en nature grâce à son expertise interne des institutions régionales, sous-régionales et nationales en Afrique, ainsi qu'avec la collaboration active des secteurs du Siège, des services internes et des bureaux hors Siège. En outre, il s'est coordonné avec HRM pour matérialiser les propositions des États membres de détacher du personnel aux bureaux hors Siège.

Priorité globale Égalité des genres

Synthèse de l'évaluation stratégique

143. La Division pour l'égalité des genres du Cabinet de la Directrice générale (ODG/GE) poursuit sa dispense de conseils stratégiques et son soutien technique global aux secteurs de programme, services centraux, bureaux hors siège, instituts et centres chargés de la mise en œuvre systématique et efficace du Plan d'action pour l'égalité des genres 2014-2021 (GEAP II). Pour renforcer les capacités internes nécessaires à la mise en œuvre du GEAP II, la Division a dispensé une formation et des conseils techniques à toutes les unités du Secrétariat, notamment via les consultations de l'égalité entre les sexes. Une analyse quantitative et qualitative complète de tous les plans de travail (WP) a été entreprise en 2014 et 2015. Les résultats de cette analyse, ainsi que les recommandations spécifiques visant à améliorer les WP, ont été partagés avec l'équipe de direction (SMT) et le Réseau de points focaux pour le genre (GFP). On a entrepris des examens de suivi des WP afin de suivre les modifications et de recueillir de bons exemples pouvant servir de modèles aux spécialistes du programme. ODG/GE surveille activement l'utilisation du marqueur d'égalité des genres dans SISTER et continue d'organiser régulièrement des sessions de formation.

144. Dans le cadre des responsabilités du GEAP II, le Réseau de points focaux pour le genre a été renouvelé en novembre 2014. Il compte désormais 150 GFP dans les sièges, les bureaux hors siège et les instituts. Les évaluations de performance réalisées par les membres de la SMT et directeurs/responsables des bureaux hors siège et instituts incluent désormais des critères spécifiques de l'égalité des genres.

145. L'UNESCO poursuit son engagement en faveur de la promotion de haut niveau et des initiatives de réseautage permettant de garantir la bonne mise en œuvre de la priorité globale GE, et compte sur la scène internationale, nationale et régionale parmi les acteurs visibles qui favorisent l'égalité des genres dans tous ses secteurs de compétence. On assiste ainsi à une mise en valeur ou à un renforcement de la collaboration avec un large éventail de parties prenantes. L'organisation poursuit sa contribution stratégique au système des Nations Unies, notamment via la soumission des second et troisième rapports UN-SWAP à ONU-Femmes et via la participation active aux 58^e et 59^e sessions de la Commission de la condition de la femme (CCF). En mars 2014 et 2015, l'ODG/GE a organisé les Conférences de l'UNESCO pour célébrer la Journée internationale de la femme et des présentations d'artistes au sein des sièges. En marge de la CCF, elle a également organisé plusieurs événements en collaboration avec ED et CI à New York. En 2015, l'ODG/GE a coordonné le lancement du Programme conjoint sur l'Autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par l'éducation en partenariat avec ONU-Femmes, l'UNFPA et la Banque mondiale. Elle a également collaboré avec ED pour organiser, en partenariat avec ONU-Femmes, la Semaine de l'apprentissage mobile à Paris sur le thème « Mobiliser la technologie pour autonomiser les femmes et les filles », et le Forum mondial sur l'éducation à Incheon.

Grand programme I : Éducation

146. L'UNESCO, l'ONU-Femmes, l'UNFPA et la Banque mondiale ont lancé un programme conjoint visant à l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par le biais d'une approche multisectorielle globale de l'éducation, de la santé, du développement des compétences et de l'utilisation de la technologie. Parallèlement, l'UNESCO a mis en place une politique de profil élevé et co-organisé des événements promotionnels, notamment : la discussion générale menée par le CEDAW sur le droit à l'éducation des filles/femmes, avec le HCDH ; la réunion des partenaires internationaux sur la violence liée au genre en milieu scolaire (VGMS), avec l'UNGEI et la France, qui doit confirmer les engagements à l'échelle du globe ; la table ronde ministérielle de l'ECOSOC avec l'ONU-Femmes, le Bangladesh et le Danemark, et visant à faire prendre conscience à quel point violence et discrimination empêchent les filles d'accéder à la scolarité et à

l'apprentissage. Les États membres (par exemple Éthiopie, Népal, Nigeria, Pakistan, Mali, Niger, Sénégal et Tanzanie) ont bénéficié d'un soutien technique tant sur le plan des politiques que des programmes dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes. Des outils permettant de favoriser et de mettre en œuvre des politiques et des pratiques d'enseignement prônant l'égalité des sexes, en particulier en Afrique, ont été mis en place. Un examen de la situation hommes-femmes dans les rapports nationaux EPT 2015 a été entrepris, ainsi qu'une analyse des résultats des évaluations d'apprentissage régionales qui tient compte du genre. Dans l'édition 2015 du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, le résumé consacré à l'égalité entre les sexes donne des informations détaillées des avancées réalisées ces 15 dernières années en vue d'une parité des sexes et de la réduction de toutes les formes d'inégalité des genres dans l'éducation.

Grand programme II : Sciences naturelles

147. L'UNESCO a créé des modèles et octroyé plus de 370 bourses de recherche pour que des femmes puissent poursuivre une carrière scientifique, par le biais de l'OWSD, de la Elsevier Foundation Awards, visant à favoriser les carrières scientifiques des femmes dans les pays en développement, et du partenariat L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science. Le Conseil consultatif scientifique du secrétariat général de l'ONU compte 46 % de femmes et l'UNESCO a augmenté sa proportion de femmes dans les conférences scientifiques pour la passer à 39 %. L'UNESCO a en outre établi un nouveau réseau, appelé Association des femmes africaines en mathématiques (AWMA, ou African Women in Mathematics Association). Grâce aux messages délivrés lors de la conférence internationale « Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des Services météorologiques et climatologiques » et visant à augmenter le nombre de scientifiques femmes contribuant à la science du climat et à garantir que les services climatologiques touchent aussi les utilisateurs féminins, l'UNESCO a été conviée à participer à la table ronde organisée par le Sénat français et intitulée « Femmes et luttes contre le changement climatique ». Plus de 400 filles ont bénéficié d'un tutorat en STEM, notamment par le biais des Camps scientifiques d'excellence au Kenya. De nouveaux projets initiés par le WWAP, la TWAS/l'ANSTI et SAGA, et ayant trait aux indicateurs, données et instruments de politique d'égalité des genres en science ou eau, ont pu bénéficier de nouveaux soutiens et partenaires. En particulier, à partir des résultats du projet SAGA, les États membres peuvent désormais mieux comprendre les impacts des programmes sur les femmes et les sciences, et améliorer ainsi leurs cadres politiques en vue d'atteindre une égalité des genres en Sciences, technologie et innovation (STI).

Grand programme III : Sciences sociales et humaines

148. L'élaboration et la planification de politiques d'inclusion sociale n'opérant pas de discrimination de genre ont été encouragées par des ateliers et des examens des politiques menées en Indonésie, en Malaisie, en Thaïlande et au Panama. Une école MOST sur « L'égalité des genres en tant que priorité globale de l'UNESCO » a été organisée au Maroc. Plusieurs initiatives de renforcement des capacités tenant compte du genre ont été entreprises au Liban, en Palestine, au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal, au Brésil et dans les pays membres de la Communauté d'États indépendants. L'Inde a vu la mise en place de radios communautaires sur les droits et opportunités offerts aux migrants hommes et femmes. Des recommandations visant à mettre un terme à la violence contre les femmes et hommes les plus défavorisés, notamment les personnes handicapées, ont été intégrées dans le projet de loi sur la violence familiale en Chine. Un projet financé par un fonds-en-dépôt a été lancé en Malaisie, au Timor-Oriental et au Cambodge. Celui-ci doit aider les décideurs à développer des politiques publiques inclusives, à savoir bénéficiant tant aux hommes qu'aux femmes. Les thèmes de la formation à la bioéthique englobaient des composants spécifiques de l'égalité des genres. Des avancées ont été réalisées pour définir un cadre global de développement d'une politique en faveur des jeunes qui souligne la nécessité d'intégrer des outils pour tenir compte du genre. Le 9e Forum UNESCO sur la jeunesse, qui s'est tenu en octobre 2015, a rassemblé plus de 500 jeunes délégués du monde entier, dont 60 % de femmes, pour traiter de sujets liés au changement climatique et à l'agenda post-2015 du

développement durable. Des directives portant sur une politique d'éducation physique de qualité ont été établies pour soutenir les états membres dans le développement d'une politique inclusive, permettant de dispenser une formation physique tant aux filles qu'aux garçons.

Grand programme IV : Culture

149. Il ressort des Dialogues sur la culture et le développement de 2014, menés de concert par l'UNESCO, le PNUD et l'UNFPA, le message essentiel selon lequel la culture, en tant que moteur et catalyseur de développement durable, en tant que secteur d'activité et en tant que ressource dynamique de transformation sociale, est essentielle pour mieux responsabiliser les femmes et parvenir à une égalité entre les sexes. Le premier rapport de l'UNESCO sur l'égalité des genres : patrimoine et créativité (disponible en chinois, anglais, français et espagnol) mettait en avant le rôle clé de la culture et des industries créatives dans la promotion de l'emploi des femmes et de l'égalité des genres, et encourageait le développement de politiques qui favorisent la contribution des femmes à la vie culturelle, en incorporant dans de nombreux cas l'égalité des genres aux cadres politiques nationaux sous la forme d'un thème transversal qui souligne l'importance du développement durable. Les conventions 2003 et 2005 ont introduit des instructions dans les cadres des rapports périodiques, et la convention 2003 montre que le nombre d'états proposant des informations spécifiques du sexe dans leurs rapports connaît une hausse. L'heure est à l'élaboration d'indicateurs quand aucun point de comparaison n'était jusqu'alors disponible. C'est par exemple le nombre d'états membres soutenus qui ont introduit des politiques de renforcement des capacités visant à élargir le potentiel créatif des filles et des femmes. Une unité de formation au genre et au patrimoine culturel immatériel a été mise en place.

Grand programme V : Communication et information

150. L'UNESCO continue à promouvoir l'égalité des genres dans et via les médias par une approche sur deux fronts, en intégrant l'égalité des genres au sein de ses programmes, mais aussi en réalisant des actions et activités spécifiques aux genres, en soutenant l'application par les institutions médiatiques des indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) et en soutenant les lancements et réunions régionales de l'Alliance mondiale genre et médias (AMGM). En 2015, l'égalité des genres était le point central de la journée mondiale de la radio. En Afrique, le projet « renforcer les radios locales par le biais des TIC » a contribué à multiplier les programmes radios consacrés aux préoccupations des femmes. La nécessité de protéger les femmes journalistes a également été abordée lors des célébrations de la journée mondiale de la liberté de la presse. Ce sont plus de 1000 filles qui se sont inscrites dans un cours en ligne à grande échelle sur les médias et la maîtrise de l'information. L'atelier Youthmobile a permis aux jeunes femmes du Kenya et du Soudan du Sud de publier des applications mobiles localement pertinentes et portant sur l'alphabétisation des femmes et la transmission d'un message de paix. L'outil « Les femmes dans l'histoire de l'Afrique : un outil d'apprentissage électronique », lancé en 2013, a été introduit dans des classes au Kenya, en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie, et intègrent deux modules supplémentaires élaborés par le Bureau de Dakar sur les figures féminines de la région (Sénégal et Mali). Les politiques publiques sont en outre stimulées par des initiatives de recherche telles que l'enquête mondiale sur les médias et le sexe.

Les principaux défis et les leçons

151. La mise en œuvre de GEAP II continue d'être entravée par des ressources financières et humaines limitées. Il est alors plus complexe d'organiser des activités de renforcement des capacités/de formation, en particulier pour le personnel sur site. La participation aux initiatives de promotion et de mise en réseau de haut niveau s'en trouve également affectée. Ces défis ont été quelque peu atténués car reposant sur un financement extrabudgétaire pour des événements spécifiques et sur des fonds d'affectation spéciaux pour les initiatives pilotes. Le renforcement des cadres de responsabilisation et de responsabilité dans le cadre du GEAP II, une analyse régulière des plans de travail RB et XB, de même que l'introduction des marqueurs d'égalité des genres

dans SISTER sont, combinés à une formation continue, des éléments essentiels pour mieux institutionnaliser la priorité GE au sein des processus et programmes du secrétariat. On espère ainsi que leur contribution permettra d'atténuer certains des défis restants.

Projet de décision

152. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la résolution 34 C/89, la décision 196 EX/ 4 (I) et la résolution 38 C/99,
2. Ayant examiné le document 199 EX/4 Partie I (A) intitulée « Rapport sur l'exécution du programme (PIR) pour 2014-2015 »,
3. Exprime sa satisfaction à la Directrice générale pour la qualité des informations et des données factuelles qui y sont présentées ;
4. Prend note avec satisfaction des progrès réalisés en vue de l'obtention de résultats, ainsi que des mesures prises pour assurer l'exécution du programme malgré la situation financière ;
5. Invite la Directrice générale à poursuivre ses efforts pour garantir l'exécution efficace du programme ;
6. Prie la Directrice générale de lui présenter, à sa 201^e session, un rapport sur l'exécution du programme (PIR) couvrant la période 2014-2016, conformément à la résolution 38 C/99.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-neuvième session

199 EX/4

Partie I (B)

PARIS, le 7 mars 2016
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

PARTIE I (B)

RAPPORT STRATÉGIQUE SUR LES RÉSULTATS (SRR) 2015

Résumé

Le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) est préparé conformément à la résolution 38 C/99. Il est destiné à informer les discussions en amont du Conseil exécutif sur le Projet de programme et budget de l'Organisation pour 2018-2021 (39 C/5), qui mèneront aux Propositions préliminaires de la Directrice générale pour le 39 C/5 (automne 2016).

Ce rapport fournit une évaluation stratégique des résultats obtenus par les cinq grands programmes et l'ISU pour la période 2014-2015, en utilisant des données externes apportées par les évaluations externes, les audits et d'autres sources indépendantes sollicitées récemment.

Action attendue du Conseil exécutif : Décision proposée au paragraphe 294.



TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION	3
GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	14
GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES.....	30
GRAND PROGRAMME IV – CULTURE	40
GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION	50
INSTITUT DE STATISTIQUES DE L'UNESCO (ISU)	63
Décision proposée	65
ANNEXE : Matrices multicritères pour l'évaluation des programmes	

INTRODUCTION

1. Le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) est une composante essentielle du **nouveau format de rapports** adopté par les États membres lors de la dernière Conférence générale (38 C/Résolution 99), qui s'appuie sur la nécessité d'établir « une claire distinction (...) entre les rapports sur les activités et l'exécution, et d'autre part le rapport sur les résultats escomptés et ceux qui ont été obtenus » (décision 195 EX/4.V). Avec ce nouveau format, les activités/résultats font l'objet d'un compte rendu annuel dans le Rapport sur l'exécution du programme (PIR) et les résultats escomptés sont exposés tous les quatre ans dans le SRR.

2. Format de rapport entièrement nouveau, le SRR est conçu pour apporter une analyse de haut niveau des résultats de l'UNESCO, notamment « un examen des principaux axes d'action et de leurs résultats escomptés respectivement pour chacun des Grands programmes » qui doit être utilisé « entre autres (...) pour présenter des propositions dans le SRR pour la continuation, la réorientation, notamment de possibles renforcements, des stratégies de sortie ou cessation des programmes concernés. » (197 EX/Décision 5.IV, E). Si les Secteurs de programme se sont conformés à ce nouveau format de rapport et à son cadre, il y a quelques différences dans les approches et les mesures appliquées à leur évaluation, conformément aux critères définis par le Conseil exécutif dans le document 197 EX/5 Partie IV (E).

3. Le SRR vient utilement s'adjoindre aux modalités habituelles des rapports. Le présent rapport s'appuie sur un examen mené au sein de chaque secteur en consultant les Bureaux hors Siège et les Instituts. Ce processus d'examen a permis à chaque secteur de programme d'évaluer et réexaminer leur programme de façon systématique, après avoir reçu les commentaires des services centraux (en particulier BSP et IOS, ainsi qu'AFR et ODG/GE). Le Rapport stratégique sur les résultats est conçu pour informer les premières discussions du Conseil exécutif sur le Projet de programme et de budget de l'Organisation pour 2018-2021 (39 C/5), qui aboutira aux propositions préliminaires de la Directrice générale pour le 39 C/5 (automne 2016).

4. Pour chacun des Grands programmes, le SRR inclut les éléments suivants :

- une **évaluation stratégique globale** des résultats accompagnée d'une identification de la « marche à suivre » pour proposer de possibles améliorations, réorientation, adaptation du programme ;
- des **évaluations détaillées pour chacun des résultats escomptés** (ou pour chaque groupe de résultats/axes d'action/domaines thématiques, lorsque les résultats sont liés par une même thématique) ;
- une **matrice**, fondée sur les analyses mentionnées ci-dessus, évaluant chaque résultat escompté selon les cinq critères choisis par le Conseil exécutif sur une échelle d'évaluation « élevé/moyen/faible ».

5. La méthode suivie dans la préparation du SRR a associé l'auto-évaluation aux éléments apportés par l'évaluation externe, les audits et d'autres sources indépendantes. Il a été remarqué, toutefois, que l'absence d'évaluation récente pour les secteurs SHS et CI constituait un défi particulier, qu'il faudra reconnaître et qui sera relevé au cours des exercices futurs. En comparaison, les secteurs ED, SC et CLT ont pu s'appuyer sur un éventail de données bien plus large. Dans le même temps, les Secteurs de programme ont cherché à tirer parti d'une gamme de ressources afin d'évaluer les résultats, par exemple, dans le cas du Secteur CI, les opinions des bénéficiaires des programmes de l'UNESCO.

6. Sur le plan formel, le SRR couvre le dernier exercice biennal (2014-2015). Cependant, certaines des conclusions et, en particulier, certaines des propositions sur la marche à suivre sont fondées sur des évaluations de la mise en œuvre du programme sur une période plus longue de

quatre ou cinq ans, prenant en compte les résultats de plusieurs évaluations importantes et de réexamens qui ont été effectués auparavant, et dont les conclusions et recommandations continuent d'influencer les approches et choix programmatiques.

7. Comme le recommande le Conseil exécutif, la matrice sert à montrer « la performance des programmes de l'UNESCO par rapport aux critères définis au paragraphe 5 du document 197 EX/5 Partie V (E), à savoir la pertinence, la capacité d'exécution, l'avantage comparatif, l'obtention de résultats tangibles et la viabilité » (197 EX/Décision 5.IV.E), définis comme suit :

(a) *Pertinence* en particulier évaluée sur la base :

- De l'alignement avec la stratégie globale et les objectifs du Grand programme ;
- De la contribution à la réalisation des ODD et/ou des priorités nationales ;
- De l'accent mis sur les priorités globales Afrique et Égalité des genres ;
- De l'accent mis sur les pays/groupes de population cibles (PAM, PCPD, PEID, jeunes, groupes marginalisés).

(b) *Capacité d'exécution*, évaluée en particulier sur la base :

- Des capacités et de l'expertise du personnel ;
- Des partenariats ;
- De l'importance des ressources extrabudgétaires.

(c) *Avantage comparatif/valeur ajoutée*, évalués en particulier sur la base :

- Du caractère unique/de niche du programme/projet (l'UNESCO est le seul acteur du système des Nations Unies dans le domaine concerné) ;
- Des questions nouvelles concernant les cibles du programme/projet dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

(d) *Contribution manifeste et résultats tangibles*, évalués en particulier sur la base :

- Des résultats tangibles et mesurables pouvant être directement attribués au programme ;
- Du degré de visibilité.

(e) *Viabilité*, en particulier évaluée sur la base :

- De facteurs financiers : capacité financière de l'UNESCO de maintenir l'exécution et les résultats du programme et capacité des États membres (bénéficiaires) à pérenniser le programme ;
- De l'appropriation par le pays partenaire : niveau de prise en main du programme par l'État membre et de sa participation à celui-ci ;
- De la stratégie de sortie : existence d'un plan de pérennisation/d'une stratégie de sortie assortie d'échéances et de points de sortie bien définis.

GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION

I. Évaluation stratégique globale

8. Dans le contexte mondial actuel, le rôle de l'éducation comme agent de changement social et de développement est plus pertinent que jamais. Alors que des progrès significatifs ont été réalisés pour satisfaire aux priorités dans un certain nombre de domaines, le monde est confronté à d'immenses défis ; de grandes disparités et inégalités entre les pays et en leur sein ; une crise migratoire humanitaire sans précédent ; un fort taux de chômage parmi les jeunes ; la montée de l'extrémisme violent ; et les graves effets du changement climatique. L'éducation est un vecteur essentiel de la société, contribuant à construire la paix et à promouvoir la compréhension entre les cultures. Doter les personnes des connaissances, compétences, attitudes et valeurs nécessaires à la formation d'un monde durable représente aussi une force de changement essentielle à la réussite de l'Agenda 2030 pour un développement durable. Dans ce contexte, le mandat de l'UNESCO concernant l'éducation est fondamental. En tant que seule agence de l'ONU spécialisée dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO occupe une position unique lui permettant de faire progresser l'agenda de l'éducation mondiale dans les quinze prochaines années, en tirant profit de ses fonctions, structures et expertises fondamentales et par la promotion d'une approche de l'éducation fondée sur les droits. Le secteur Éducation de l'UNESCO s'appuiera sur les progrès accomplis grâce aux agendas des Objectifs de développement du Millénaire et d'Éducation pour tous (EPT), et centrera sa stratégie sur l'agenda de l'après-2015.

9. Conformément à ce qui précède, l'opérationnalisation du Grand programme I dans le 37 C/5 a été conduite selon une double approche : apporter un appui aux États membres afin d'accélérer l'avancée vers les objectifs EPT 2015 et élaborer l'agenda mondial pour l'éducation pour les quinze prochaines années en s'appuyant sur les réussites et les défis qu'il reste à relever. L'UNESCO a mené le processus d'examen national d'EPT, qui a permis à 120 pays de mesurer leurs progrès, avec le soutien de l'Organisation. Ce processus a suscité des débats sur les politiques et fourni une forte base de données pour la définition de l'agenda post-2015 pour l'éducation. L'UNESCO a joué un rôle décisif dans la formulation de l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) et les cibles afférentes relatives à l'éducation, et dans la mise en avant du rôle essentiel de l'éducation dans l'agenda général.

10. Une des caractéristiques essentielles de l'agenda pour le développement durable, notamment ODD 4, est son universalité. Celle-ci implique la reconnaissance de principes et normes communs dans le domaine de l'éducation, applicables à tous les pays ; elle reconnaît également les liens entre les problèmes nationaux et mondiaux en ce qui concerne l'éducation et donc d'un engagement universel pour les résoudre. L'universalité implique aussi que l'ODD 4 et les méthodes de sa mise en œuvre concernent tous les États membres, quel que soit leur statut en matière de développement. En prenant en compte ceux-ci, il est clair que le rôle normatif primordial de l'UNESCO et que ses fonctions dans le domaine de l'éducation, ainsi que son rôle opérationnel est essentiel dans le contexte des ODD. En s'appuyant sur l'importante contribution de l'UNESCO aux États membres au cours des dernières années, le secteur Éducation continuera d'aider les pays à obéir au cadre normatif relatif au droit à l'éducation, de fournir une expertise technique de soutien aux politiques de développement, ainsi que de construire la capacité au niveau des pays.

11. Jusqu'à 2015, l'UNESCO a joué un rôle essentiel dans la formation du futur agenda international pour l'éducation, inscrit dans l'ODD 4 nouvellement adopté : « *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ». Au cours de tout ce processus, la communauté internationale était mobilisée pour prendre la mesure des progrès accomplis au travers d'EPT et approuver un nouvel ensemble d'objectifs. Afin d'améliorer l'efficacité des mécanismes de coordination d'EPT, en place depuis 2001, l'UNESCO a évalué de façon critique les structures existantes et mis en place en 2011 un mécanisme plus ciblé et allégé. Un agenda post-2015 unique pour l'éducation a été rédigé par l'intermédiaire du mécanisme de coordination EPT rénové et de forums internationaux

comme une série de conférences de consultation régionales, la Réunion mondiale sur l'EPT (Moscaté, mai 2014) et le Forum mondial sur l'éducation (Incheon, mai 2015). Ce faisant, l'UNESCO s'est positionnée avec succès comme l'agence de premier plan dans le domaine de l'éducation soutenant les États membres dans le processus de définition du nouvel agenda mondial pour l'éducation.¹ Il s'agit là d'une conséquence claire et visible du leadership intellectuel et du pouvoir de rassemblement permettant un tel dialogue de haut niveau, soutenu par une forte expertise technique, notamment à travers ses réseaux, alliant le travail normatif et opérationnel de l'Organisation au niveau national.²

12. Le Cadre d'action Éducation 2030, adopté par acclamation par 184 États membres (Paris, novembre 2015) accompagnera la mise en œuvre de l'ODD 4. Au travers du cadre d'action, l'UNESCO a reçu la mission de mener et coordonner la mise en œuvre de l'ODD 4 sur l'éducation et les cibles correspondantes. Le défi pour l'UNESCO est de maintenir son leadership mondial, de poursuivre son soutien à un processus de coordination transparent et inclusif au niveau régional et mondial et garantir une approche cohérente et centrée sur les résultats du soutien apporté aux pays.

13. D'importantes ressources ont été investies dans le soutien aux pays qui risquaient le plus de ne pas avoir atteint les objectifs EPT en 2015, avec une attention particulière portée à l'Afrique, une des priorités globales de l'Organisation. En outre, l'UNESCO a accordé la priorité à quatre domaines thématiques - la politique et planification sectorielle ; l'alphabétisation ; l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) ; et les enseignants. La modalité de mise en œuvre consistant à se centrer sur un nombre limité de domaines thématiques³ avec une portée géographique bien définie a nettement renforcé les capacités des États membres, comme l'a indiqué une récente évaluation externe, et devrait donc être poursuivie à l'avenir.

14. Conformément à la priorité globale Égalité des genres, le Grand programme I a déployé d'importants efforts pour intégrer les questions de genre dans l'ensemble de son travail. Il est utile de remarquer que la moitié au moins des bénéficiaires du Grand programme I sont des filles et des femmes ; l'accent a été tout particulièrement mis sur l'éducation des filles et des femmes dans les domaines de l'alphabétisation, de l'EFTP, des enseignants et la santé dans l'éducation. L'UNESCO a apporté son soutien avec succès à plus de 60 États membres pour garantir qu'ils ont inclus les questions de genre dans leur politique éducative, leurs plans et stratégies dans les quatre domaines de priorité et affirmé le genre comme une question de politique essentielle, notamment au travers d'activités de renforcement des capacités (par exemple, cinq pays ont renforcé les politiques d'alphabétisation, les projets et les actions tenant compte du genre). En outre, dans le cadre d'ensemble du « Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes », l'UNESCO a mis en place des partenariats solides entre secteur privé et secteur public et a mobilisé des fonds provenant de compagnies privées comme Ericsson, la fondation Hainan

¹ L'évaluation externe des mécanismes de coordination régionaux et mondiaux d'Education pour tous sur la période 2012 - 2015 (tels qu'ils ont été rédigés en janvier 2016) a conclu qu'« en exerçant son rôle de coordination, l'UNESCO a pleinement tiré profit de sa légitimité politique et de sa proximité vis-à-vis des pays membres.

² L'évaluation mentionnée ci-dessus énonce que l' « UNESCO a grandement informé le contenu du cadre de suivi de l'ODD 4 par une interaction étroite avec les autres partenaires de développement ».

³ L'évaluation externe de l'un des programmes extrabudgétaires les plus importants du secteur Éducation, Développement des capacités pour l'Éducation pour tous (CapEPT) a conclu que « les quatre thèmes prioritaires sont tous considérés comme des domaines d'investissement pertinents, la PPS et l'alphabétisation étant des domaines dans lesquels l'UNESCO agit depuis longtemps, et l'EFTP et les enseignants des domaines émergents qui suscitent une forte demande de la part des pays partenaires. » De surcroît, l'évaluation réalisée en 2015 par le Service d'évaluation et d'audit sur l'EFTP a démontré que « l'approche intégrée de l'UNESCO concernant l'EFTP va au-delà de l'objectif économique consistant à doter les individus de compétences leur permettant de travailler. Elle a fait preuve de son leadership mondial en élargissant les conceptions de l'EPTV en mettant en avant des questions liées au mandat de l'UNESCO, comme l'équité, la justice sociale, l'apprentissage tout au long de la vie et le développement durable dans les réformes de l'EFTP des pays concernés. Cette dimension humaniste distingue clairement l'UNESCO des autres acteurs internationaux travaillant dans le domaine de l'EFTP. »

Chiang et le groupe Weidong, ainsi que de nouveaux donateurs, afin de développer des programmes ciblés dans les pays africains comportant de grandes disparités entre les genres.

15. L'Organisation a pu influencer l'orientation stratégique des donateurs dans le sens d'un soutien aux thèmes prioritaires de l'UNESCO (par exemple les quatre domaines prioritaires au travers du programme CapEPT, les enseignants avec les Fonds-en-dépôt chinois et l'EFTP avec la République de Corée) et a mis en commun les fonds pour les pays cibles dans le but de créer des synergies entre les différentes interventions.[1] Les importantes ressources extrabudgétaires mobilisées au cours du dernier exercice biennal venant de donateurs traditionnels ou émergents, ainsi que du secteur privé ont été réunies et sont venues renforcer le Programme ordinaire. En 2014-2015, le Secteur est parvenu à mobiliser quelque 229 millions de dollars, ce qui représente 42 % des fonds mobilisés par l'Organisation.

Risques, défis et enseignements tirés

16. Dans le Programme et budget pour 2014-2017, la promotion, le suivi et l'évaluation de l'apprentissage ont été introduits comme un nouveau résultat escompté spécifique (ER 6), reconnaissant ainsi l'importance de l'apprentissage pour l'amélioration de la qualité de l'éducation. Différentes entités de l'UNESCO, notamment les Bureaux régionaux, bureaux hors Siège et les instituts de catégorie 1 contribuent à l'apprentissage et au développement de la capacité dans ce domaine. Toutefois, les enseignements tirés au cours des deux années précédentes montre qu'il n'est peut-être pas adapté d'entreprendre un travail de cette ampleur en le plaçant sous un résultat escompté unique. En outre, du fait de contraintes financières il n'a pas été possible d'engager des ressources suffisantes ni d'apporter l'expertise nécessaire. L'avenir, cette importante mission devra être repensée, afin de le rendre plus explicite et de l'intégrer à d'autres priorités et à leur programme respectif.

17. Pendant un grand nombre d'années, le Grand programme I avait consacré les résultats escomptés à la santé et à l'éducation, en se centrant tout particulièrement sur le SIDA. L'UNESCO a affiché des résultats probants dans ce domaine et a été reconnue pour sa forte capacité à remplir sa mission. Cependant, grâce aux progrès enregistrés concernant cette épidémie, le SIDA n'est plus aujourd'hui au même niveau de priorité mondiale qu'il l'a été au cours des décennies précédentes. Il en résulte que les fonds destinés aux missions relevant spécifiquement du VIH sont en diminution. À l'avenir, les domaines de travail relatifs à la santé et à l'éducation, la violence sexiste dans l'environnement scolaire et l'éducation sexuelle, qui sont importants pour la réussite de l'ODD 4 pourraient être intégrés dans un programme éducatif plus complet.

18. En tant qu'agence spécialisée dans l'éducation, un des avantages comparatifs de l'UNESCO est qu'elle dispense des conseils de politique et une assistance technique aux États membres dans le domaine de l'éducation. Toutefois, depuis 2012, le Secteur Éducation a vu le nombre de ses postes diminuer d'environ 20 %, du fait de la situation financière de l'Organisation, qui a amoindri sa capacité de résultat. Le Secteur a pu compenser cette perte dans une certaine mesure en mettant en commun son expertise au travers de ressources extrabudgétaires ; les postes des programmes inscrits aux budgets, qui devraient assurer les fonctions essentielles du Secteur ne peuvent être pleinement remplacés. La pénurie d'expertise et de ressources humaines au Siège, dans les Bureaux régionaux et hors Siège cause encore des difficultés au Secteur.

19. Les sept instituts de catégorie 1 liés à l'éducation ont reçu quelque 40 % du budget de programme du Grand programme I. Comme il s'agit d'instituts spécialisés dans leur domaine respectif, il est dans l'intérêt de l'Organisation de faire en sorte que ces instituts soient opérationnels afin de contribuer à la mise en œuvre de l'ODD 4. Cependant, comme l'a démontré l'évaluation de l'IOS (2012), les capacités de ces instituts sont inégales : si certains font preuve d'une grande efficacité, d'autres ont une moindre capacité d'exécution. Depuis 2013, des efforts

[1] En Mauritanie, où l'UNESCO soutient l'alphabétisation au travers de son programme Cap EPT, le programme Malala a donné un élan supplémentaire sur les questions de genre.

ont été accomplis pour améliorer la gestion, la stabilité financière et l'efficacité de ces instituts. Le Secteur, avec le soutien du Conseil exécutif et de la Conférence générale a fait des progrès dans l'harmonisation et l'orientation programmatique de ces instituts avec le programme de travail du Secteur, en allégeant leurs structures de gouvernance, en rendant opérationnel le concept d'autonomie fonctionnelle, en renforçant et en stabilisant le fonctionnement des instituts et en posant des limites à la durée du mandat des directeurs de ces instituts. Des efforts supplémentaires seront nécessaires à l'avenir pour poursuivre l'amélioration de la capacité d'exécution et l'efficacité des instituts de catégorie 1, notamment de leur gouvernance.

La marche à suivre

20. Le travail du Secteur Éducation continuera d'être guidé par la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO et ses Objectifs stratégiques 1, 2 et 3, qui visent à : développer des systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de qualité ; donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables ; concevoir le futur agenda international de l'éducation. L'UNESCO aidera les États membres à atteindre l'ODD 4 et les cibles correspondantes de deux façons parallèles ; elle mènera et coordonnera l'agenda Éducation 2030 et s'appuiera sur son pouvoir de mobilisation pour travailler en étroite collaboration avec les principaux acteurs à l'échelle nationale, régionale et mondiale afin d'harmoniser les programmes et les pratiques, par exemple en renforçant la coopération entre les agences. Elle encouragera également le dialogue entre les donateurs traditionnels et émergents afin de garantir un soutien ciblé accru à l'éducation au travers de financements novateurs et durables.

21. En même temps, l'UNESCO fournira une assistance technique au niveau national et mondial afin de renforcer les capacités des États membres à mettre en œuvre et assurer le suivi des normes et standards internationaux dans le domaine de l'éducation, en optimisant les options de politiques en ligne avec l'ODD 4 et les cibles correspondantes, et en améliorant le développement organisationnel et structurel des systèmes éducatifs. Les progrès vers les objectifs d'Éducation 2030 seront contrôlés par le Rapport mondial de suivi sur l'éducation et au travers de l'important travail mené par l'Institut de statistique de l'UNESCO (UIS) dans la collecte de statistiques comparées sur l'éducation. L'UNESCO renforcera son rôle opérationnel au niveau national en employant des ressources extrabudgétaires à des initiatives menées par les pays eux-mêmes.

22. Afin de compenser les difficultés liées aux ressources humaines limitées, le Secteur Éducation mobilisera entièrement et consacrera toute son expertise, ses réseaux, et ses partenariats à assurer une exécution efficace des programmes. Les activités opérationnelles du Secteur, ainsi que son travail de plaidoyer sera renforcé par une collaboration entre les secteurs plus étroite et s'appuiera sur des initiatives existantes, comme le travail sur l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques (STEM), les Réseaux de la Jeunesse Méditerranéenne et le travail de suivi mené dans le cadre de la COP 21. La coopération Sud-Sud et triangulaire sera également favorisée comme une modalité de mise en œuvre essentielle pour apporter une assistance technique au niveau régional et national. Le Secteur s'appuiera sur l'actuel « répertoire de bonnes pratiques en matière d'éducation » afin de promouvoir encore davantage la Coopération Sud-Sud et triangulaire.

23. L'UNESCO simplifiera encore davantage son orientation programmatique autant qu'il sera nécessaire afin de garantir un impact plus fort ainsi que l'efficacité des coûts. Conformément à la politique de l'Organisation de prolongement du cycle C/5 de deux à quatre ans, en prévoyant des ajustements tous les deux ans, le Secteur Éducation a déjà entrepris des actions de remédiation pour reprogrammer ses activités afin de limiter le nombre de résultats escomptés, ce qui devrait bénéficier à l'ensemble du Grand programme I. Dans le budget 38 C/5 approuvé, le travail effectué dans le cadre de l'axe d'action 3 a été réorganisé afin d'assurer de meilleures synergies et une cohérence avec les exigences de l'agenda Éducation 2030. Le Grand programme I sera axé sur onze résultats escomptés, contre treize mentionnés dans le document 37 C/5. Le Secteur

poursuivra son évaluation des résultats escomptés décrits dans le document 38 C/5 et entreprendra des actions et ajustements pour garantir que la cohérence et l'orientation programmatique sont reflétées dans le 39 C/5.

II. Évaluation par résultat escompté (ER)

Axe d'action 1 : Aider les États membres à développer des systèmes éducatifs favorisant un apprentissage tout au long de la vie de qualité et accessible à tous.

ER 1 : Des capacités nationales renforcées pour développer et mettre en œuvre des politiques et des projets dans le cadre d'un apprentissage tout au long de la vie

24. Dans le domaine de la politique et de la planification sectorielles, l'UNESCO soutient les États membres dans leurs engagements pluriannuels, suivant une approche intégrée du développement des capacités associant une assistance technique au niveau national, une formation et un encadrement au niveau national, régional et mondial, des conseils et l'établissement de normes pour améliorer les politiques, la planification, la gestion et la production des connaissances. Dans la période qui a précédé 2015, le soutien technique de l'UNESCO aux pays concernés dans la conduite de leur évaluation nationale du programme Éducation pour tous a permis à 120 pays de prendre part au processus d'analyse de leur progrès et difficultés concernant les objectifs d'EPT. C'est au travers de ce processus que se sont formées les priorités de l'agenda post-2015. Ce travail a été mené par le Siège, les Bureaux régionaux, les bureaux hors Siège avec le soutien de l'Institut international pour la planification de l'éducation (IIEP) et de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

25. En outre, en prenant en compte les mandats et les avantages comparatifs de l'Organisation, l'UNESCO travaille dans le domaine de l'éducation en situation d'urgence en apportant une assistance technique en matière d'évaluation des besoins et un soutien aux politiques en vue de la reconstruction et de la prévention des situations d'urgence. L'UNESCO concentre ses interventions dans les domaines de l'éducation post-primaire, de l'EFTP et de l'enseignement supérieur. Par exemple, dans le contexte de la crise en Syrie, la Jordanie établit le profil scolaire et les besoins éducatifs des jeunes Syriens éligibles à une aide de l'UNESCO pour accéder à l'enseignement supérieur. L'Iraq réforme son système d'EFTP avec l'assistance technique de l'UNESCO.

26. Le travail de l'UNESCO sur la politique et la planification sectorielle en matière d'éducation est d'une grande pertinence, en particulier dans le contexte de l'ODD 4. L'UNESCO, aussi bien au siège que dans les Bureaux régionaux a obtenu des résultats probants et prouvé sa capacité d'exécution, en particulier au travers de l'IIEP et de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL). De plus, les commentaires des bénéficiaires directs au sein des États membres du programme de développement des capacités, comme les directeurs et superviseurs des départements de planification, indiquent que le travail de l'UNESCO a amélioré de façon significative la performance générale de ces entités respectives et a soutenu des pratiques de planification reposant sur des preuves. L'UNESCO poursuivra son soutien aux États membres dans leur mise en œuvre d'Éducation 2030 dans les domaines de l'examen des politiques, l'analyse sectorielle et la préparation de la planification stratégique et opérationnelle. En particulier, au travers de sa Nouvelle recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes, l'UNESCO continuera à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment par l'apprentissage formel et informel.

ER 2 : Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité à la fois inclusifs et soucieux de l'égalité des genres

27. Au cours du dernier exercice biennal, 35 pays ont renforcé leurs politiques nationales et plans pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes, en mettant fortement l'accent sur l'égalité

des genres avec le soutien de l'UNESCO. Une volonté politique collective a été suscitée par l'activité de plaidoyer et le travail de coordination de l'UNESCO, en particulier au travers : Des Journées internationales de l'alphabétisation ; des prix internationaux de l'alphabétisation, le rapport sur la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et la résolution correspondante adoptée lors de la 69^e Assemblée générale, le processus d'élaboration futur agenda pour le développement avec une perspective pour l'alphabétisation en 2030, les répercussions de la Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes.

28. Si des progrès ont été accomplis dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, l'ampleur du défi demeure immense. Selon les estimations, 757 millions d'adultes, dont les deux tiers sont des femmes, sont insuffisamment alphabétisés. Au vu de ces problèmes, l'alphabétisation et l'éducation non formelle demeurent tout à fait pertinentes. L'UNESCO apporte une assistance technique au niveau national, notamment au travers de l'UIL. L'UNESCO est la seule agence des Nations Unies investie d'un mandat en matière d'alphabétisation : cependant, son leadership dans ce domaine est entravé par le caractère fragmentaire et inégal des capacités dans les différentes entités qui la constituent.

29. Il y a certaines directions à prendre dans les années à venir en vue d'atteindre l'objectif d'alphabétisation dans le contexte de l'agenda Éducation 2030. En particulier, l'UNESCO devra promouvoir les programmes d'alphabétisation en mettant en avant l'égalité des genres et par des mécanismes d'exécution novateurs, notamment les technologies de l'information et de la communication comme l'apprentissage sur support mobile, afin de surmonter les carences des méthodes traditionnelles d'enseignement. L'UNESCO assurera la coordination de « l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation », qui vient d'être mise en place afin de renforcer les partenariats et apporter une orientation stratégique permettant d'assurer des avancées significatives vers la réussite des ODD.

ER 3 : Renforcement des capacités des États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à transformer l'EFTP.

30. L'UNESCO a mis en œuvre sa Stratégie pour l'EFTP (2010-2015) qui vise à renforcer l'appui aux États membres pour l'amélioration de leur système et de leurs pratiques en matière d'EFTP. Selon l'évaluation sur l'EFTP menée par IOS en 2015, l'expertise de l'UNESCO en matière de conseil politique et de renforcement des capacités est appréciée au niveau national, tandis que son travail conceptuel et normatif constitue une valeur ajoutée spécifique qui aide les États membres à construire et améliorer leur système d'EFTP. L'UNESCO a fait preuve de son leadership mondial en faisant de l'EFTP un parcours d'apprentissage contribuant à l'équité, à la justice sociale, à l'apprentissage tout au long de la vie et au développement durable. Afin de répondre à la vaste demande des États membres, la Communauté EFTP de l'UNESCO sera consolidée par le développement de « pratiques communes » promues par le Centre international UNESCO-UNEVOC, qui fera office de centre de ressources. Le Réseau UNEVOC sera encore développé pour jouer le rôle de moteur essentiel dans l'apprentissage mutuel, le renforcement des capacités et la promotion de la coopération internationale entre les institutions de l'EFTP.

31. Au vu des difficultés constantes que représente le fort taux de chômage chez les jeunes et de l'inadéquation de l'offre et de la demande de compétences à laquelle sont confrontés les pays développés comme les pays en voie de développement, l'EFTP demeure un domaine d'action de l'UNESCO très pertinent. Dans ce contexte, une nouvelle Stratégie pour l'EFTP, en accord avec l'agenda Éducation 2030 est proposée. La Stratégie vise à faciliter la transformation des systèmes d'EFTP au sein des États membres en travaillant dans trois domaines prioritaires : favoriser l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ; promouvoir l'équité et l'égalité entre les genres ; et faciliter la transition vers les économies vertes et des sociétés durables. Des efforts seront déployés pour mobiliser davantage de ressources pour soutenir ce domaine de travail essentiel.

ER 4 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles afin de répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion de la mobilité et de la responsabilisation

32. Éducation 2030 offre une occasion unique de rétablir l'enseignement supérieur comme l'un des domaines d'excellence de l'UNESCO, seule entreprise des Nations Unies investie d'un mandat en la matière. L'UNESCO soutient les États membres dans quatre domaines, en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur : la définition de normes, l'assurance-qualité dans l'enseignement supérieur, l'enseignement supérieur en ligne et à distance, le programme UNITWIN/Chaires UNESCO. Ces priorités seront maintenues afin de créer des synergies entre ces domaines essentiels, afin de tirer profit de l'expertise disponible, en dépit des ressources humaines limitées. Le manque de ressources de l'Institut pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), l'institut de catégorie 1 de l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement supérieur est tout particulièrement préoccupant. Afin d'alléger cette difficulté, une stratégie de financement a été lancée pour tenter de rendre l'institut viable sur le plan financier.

33. Une des réussites les plus remarquables dans ce domaine est l'adoption de la Convention révisée sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique (connue sous le nom de Convention d'Addis) à laquelle ont participé en 2014 l'Union africaine et un grand nombre d'États africains. La Convention révisée a posé des fondations solides pour la modernisation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur en Afrique. En outre, le programme Chaires de l'UNESCO a subi un contrôle de qualité approfondi pour garantir la rationalisation du réseau. Le défi consiste toujours à faire en sorte que tous les secteurs de programme de l'UNESCO utilisent ce vaste réseau de partenaires extérieurs pour promouvoir le travail de l'Organisation dans divers domaines.

34. La préparation d'une convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur offre une nouvelle occasion de faciliter le processus de mondialisation pour aider les États membres, en particulier les pays en développement à accroître la qualité de leur système d'enseignement supérieur. À travers tout ce processus, l'UNESCO dialoguera avec les États membres et la communauté internationale de l'enseignement supérieur et fournira une assistance sur les questions de politique.

ER 5 : Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres

35. La question des enseignants est centrale pour l'ODD 4 ; le vivier d'enseignants qualifiés à tous les niveaux est un moyen de mise en œuvre de l'objectif et des cibles correspondantes. L'UNESCO en association avec des partenaires comme Éducation internationale s'est engagée activement pour assurer que les enseignants jouent un rôle de premier plan dans le nouvel agenda mondial de l'éducation. Il est crucial que l'UNESCO préserve son rôle central dans son soutien aux États membres à la fois aux politiques et au programme, en centralisant ses ressources et son expertise, et en maintenant une vision stratégique claire.

36. En s'appuyant sur des ressources extrabudgétaires comme le Programme CapEPT et les Fonds-en-dépôts chinois, des actions concrètes ont été entreprises afin d'accroître les capacités des instituts de formation des enseignants en Afrique en vue d'améliorer la qualité de l'éducation des enseignants en accordant une importance particulière à la formation des enseignantes et à l'inclusion des questions de genre. L'UNESCO est investie d'un mandat clair d'établissement des normes concernant les enseignants par deux instruments normatifs : la recommandation de 1966 concernant la condition du personnel enseignant et la recommandation de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur. La nouvelle section

« enseignants », qui réunit sous la même direction l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'éducation pour tous (TTF) apportera une synergie nouvelle dans son travail.

ER 6 : Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences

37. L'apprentissage est une vaste notion qui englobe des contenus, des méthodes, des processus, des environnements et des résultats. Un grand nombre d'activités liées à « l'apprentissage » sont menées par diverses entités du Secteur Éducation, et en particulier, le Bureau international d'éducation (BIE) dont le travail est principalement centré sur les programmes d'enseignement. Pour que l'UNESCO occupe une position stratégique dans le cadre du débat mondial sur la métrique des apprentissages et les évaluations comportant un fort enjeu pour l'apprenant, l'accent a été mis sur l'évaluation formative dans les premières années de la scolarisation. Toutefois, cette approche s'est avérée délicate, car l'amélioration de la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement par l'évaluation formative renvoie à des questions plus larges liées à la pédagogie, aux programmes et à la formation des enseignants. L'UNESCO se doit de poursuivre son engagement dans des initiatives internationales sur l'évaluation des apprentissages et développer son action dans les domaines où des résultats prometteurs ont été effectivement obtenus. En Amérique latine et dans la région des Caraïbes, l'UNESCO a coordonné la Troisième étude explicative et comparative régionale (TERCE) qui couvre 15 pays, plus de 3000 écoles et presque 200 000 élèves, et dont les résultats ont été largement diffusés aux responsables politiques de toute la région.

38. Il a été difficile d'embrasser tout le travail de l'Organisation dans ce domaine sous un programme unique. À l'avenir, une suggestion possible est l'intégration de « l'apprentissage » dans tous les domaines thématiques dont l'objectif général manifeste est l'amélioration de la qualité de l'enseignement. La création d'une plate-forme interne commune pourrait réunir les multiples expériences et domaines d'expertise dans l'ensemble du Secteur Éducation afin de développer des cadres de référence des compétences et apprentissages et des outils d'évaluation pour les apprenants (d'âges différents) et les enseignants dans divers domaines d'apprentissage.

ER 7 : Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie, et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants

39. Au cours des dernières années, le programme s'est développé considérablement dans les domaines de l'information et des technologies de la communication (TIC) dans l'éducation. Dans un effort pour se concentrer dans les domaines présentant un avantage comparatif, l'UNESCO s'engage auprès des États membres dans quatre grands domaines : i) le soutien aux politiques, ii) les TIC pour les enseignants et le développement professionnel des enseignants, iii) l'apprentissage mobile, iv) les Ressources éducatives libres (REL). Comme l'ont reconnu les Déclarations d'Incheon et de Qingdao, les TIC dans l'enseignement offrent d'immenses possibilités de développement pour les années à venir. Les partenariats avec des entreprises privées associées aux TIC, que celles-ci soient donatrices ou partenaires techniques ont donné des résultats tangibles, comme la Semaine de l'apprentissage mobile, événement annuel de grande envergure qui rassemble les principaux acteurs de ce domaine. Grâce à ce travail, l'UNESCO s'est affirmée comme un acteur majeur au niveau international.

40. Étant donné la transformation des systèmes et politiques éducatifs ainsi que la puissance et la présence croissantes de l'Internet dans les sociétés modernes, les TIC dans l'éducation devraient constituer un domaine d'intérêt de plus en plus important pour l'UNESCO. Cependant, pour cela, il est nécessaire de renforcer les capacités internes techniques, y compris celles de l'Institut pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE). L'amélioration de la coopération et de la division du travail avec le Secteur CI, la consolidation de la capacité de l'ITIE à devenir un acteur important dans ce domaine et la gestion des partenariats avec le secteur privé demeurent des défis à relever.

Axe d'action 2 : Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables
--

ER 8 : Intégration par les États membres d'éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives

41. L'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) est hautement pertinente en tant qu'élément fondamental de l'ODD 4. L'ECM tire un mandat fort de la Recommandation de 1974 concernant l'Éducation pour la compréhension internationale. L'ECM soutient la prévention de l'extrémisme violent au travers de l'éducation, en accord avec le plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent. L'UNESCO a une forte capacité d'obtenir des résultats du fait des partenariats solides qu'elle a construits.

42. Au cours du dernier exercice biennal, l'Organisation s'est positionnée comme un leader mondialement reconnu du plaidoyer en faveur de l'ECM, et une référence pour les États membres et les autres acteurs pour son soutien à l'ECM, ce qui prouve l'avantage comparatif détenu par l'UNESCO. Parmi les résultats tangibles, citons : l'inclusion de l'ECM, comme cible spécifique (cible 4.7) de l'ODD 4 ; l'UNESCO comme l'un des organisateurs du Forum mondial sur l'ECM : et une forte demande de la publication portant sur les objectifs de l'apprentissage. En outre, les demandes des États membres concernant un soutien sur l'ECM en général, mais aussi dans des domaines comme la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation sont en augmentation rapide. Cela fournit une base solide pour la poursuite du travail de l'ECM à l'avenir, en mettant particulièrement l'accent sur la prévention de l'extrémisme par l'éducation.

ER 9 : Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'éducation au développement durable (EDD) dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international

43. L'EDD est très pertinente comme élément crucial de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il est inclus dans l'ODD 4 comme cible spécifique et moteur pour tous les autres ODD. La capacité d'exécution de l'UNESCO dans ce domaine est excellente, comme l'a démontré le Programme d'action mondial (PAM) pour lequel un solide mécanisme de mise en œuvre a été élaboré avec les principaux partenaires. L'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP) copréside l'action prioritaire consacrée à la jeunesse du PAM. L'UNESCO était l'organisme responsable pour la Décennie des Nations Unies pour l'EDD (2005-2014) et coordonne le PAM, avec l'approbation de la 37^e Conférence générale et la reconnaissance de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/69/211), montrant ainsi l'avantage comparatif de l'UNESCO.

44. Les résultats obtenus de façon probante sont, entre autres : l'inclusion de l'EDD dans l'Agenda 2030 ; la Conférence mondiale de 2014, événement phare de l'EDD le lancement du prix UNESCO-Japon d'EDD. De surcroît, les décideurs politiques et les éducateurs de 56 pays ont reçu le soutien de l'UNESCO pour l'intégration de l'EDD dans l'éducation. Le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) est relancé comme moyen d'exécution de l'ECM et de l'EDD. L'appui des États membres s'est développé, le mécanisme de mise en œuvre pour le PAM est affermi et un vaste éventail de partenaires s'est engagé à collaborer avec l'UNESCO dans les années à venir.

ER 10 : Offre par les États membres d'une éducation de qualité à la santé et au VIH, ainsi que d'une éducation complète à la sexualité contribuant à des styles de vie sains et à l'égalité des genres

45. Les progrès de l'UNESCO concernant l'ER 10 ont abouti au renforcement des capacités de plus de 80 pays pour le développement de l'éducation à la santé, notamment l'éducation sexuelle, et celui d'environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs. Le travail dans ce domaine a également mis l'UNESCO en mesure de se confronter aux questions émergentes, comme le

renforcement du système éducatif pour faire face aux situations sanitaires d'urgence, comme l'épidémie d'Ebola. La capacité d'exécution du secteur a été stimulée par les administrateurs nationaux de programme (NPO) dans plus de 20 pays, soutenue par cinq conseillers régionaux de l'UNESCO et une direction mondiale. Les fonds destinés au travail sur le VIH ont diminué, ce qui a nécessité des ajustements du positionnement dans ce domaine. Cependant, l'intérêt des États membres pour des domaines comme l'éducation sexuelle demeure soutenu, ainsi que le montre la somme de plus de 5 millions de dollars réunis en 2014-2015 par l'ASDI, la NORAD, la GIZ et d'autres agences. D'importantes questions émergentes comme la violence sexiste à l'école, le harcèlement scolaire et le bien-être demeurent très pertinents pour la mise œuvre d'Éducation 2030. L'UNESCO poursuivra le développement de ces domaines de travail et effectue les ajustements programmatiques nécessaires pour faire en sorte qu'ils occuperont une place importante dans le programme général d'éducation.

Axe d'action 3 : Faire avancer l'Éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation

ER 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

46. Renforcer la fonction mondiale normative et intellectuelle au travers de la recherche et de la prévision est un élément crucial du rôle de l'Organisation comme agence technique principale dans l'éducation internationale. « Repenser l'éducation : Vers un bien commun mondial ? » publié en 2015, est une claire illustration de la contribution de l'UNESCO à la connaissance comme un bien public. S'appuyant sur une synthèse des données existantes analysées dans une perspective normative, l'UNESCO a mené un renouvellement de la vision de l'éducation qui est reflété par l'agenda élargi et plus ambitieux de l'EDD, et par l'ODD 4 consacré à l'éducation (Éducation 2030). De plus, tous les instituts de catégorie 1 conduisent des recherches appliquées en soutien d'Éducation 2030, à des degrés divers. Le rapport mondial de suivi du programme EPT a également joué un rôle crucial dans les avancées de la recherche sur divers sujets relatifs à l'éducation, base de l'évaluation de la réussite d'EPT.

47. En progressant, il sera nécessaire que la recherche menée par l'UNESCO soit mieux alignée sur le travail de coordination et de suivi de l'Agenda Éducation 2030 effectué par l'UNESCO. L'intégration du travail de l'UNESCO sur la recherche dans le domaine éducatif dans une structure commune de soutien et de coordination d'Éducation 2030 au Siège devrait assurer une meilleure articulation de ces deux fonctions, et une plus forte synergie de la vision d'avenir et de la recherche appliquée à l'éducation entreprise par l'ensemble du Secteur Éducation de l'UNESCO.

ER 12 : Promotion et suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation et des progrès accomplis pour la réalisation des objectifs internationaux de l'éducation, et contribution des données recueillies au dialogue sur les politiques

48. Les cadres normatifs, qui sont au cœur de la mission de l'UNESCO soulignent le caractère inaliénable du droit à l'éducation. La mise en œuvre du droit à l'éducation par les États membres a été appuyée par le développement et le suivi réalisé par l'UNESCO de norme et standards d'éducation et par les conseils techniques dispensés dans l'examen ou le développement de leur cadre juridique et politique. Cette approche fondée sur les droits, promue avec force par l'UNESCO au cours des années passées, constitue le fondement même de l'ODD 4. Dans le contexte d'une nouvelle Stratégie pour les instruments normatifs, le travail normatif formera un élément central du programme d'éducation dans l'ensemble des fonctions et activités menées par le Secteur Éducation. Parmi les résultats probants, citons : des mécanismes de suivi solides qui favorisent le partage d'information et les activités de plaidoyer, une base de données mondiale qui garantit la responsabilité et la transparence, des principes directeurs pour le réexamen juridique et politique, et des demandes de la part des États membres pour une réforme de la législation éducative.

49. Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM), précédemment connu sous le titre de Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous (GEM) est un rapport annuel indépendant sur le plan éditorial, qui fait autorité et s'appuie sur des données factuelles. Il suit les avancées vers les objectifs d'éducation mondiaux et les cibles qui ont été adoptés par la communauté internationale en 2015 comme faisant partie intégrante des nouveaux Objectifs de développement durable (ODD). Tout au long de la période 2002-2015, le GMR a permis de suivre les avancées de la communauté internationale vers les objectifs d'EPT. Les analyses du GMR offraient une importante base pour la recherche fondée sur des données factuelles qui a ouvert la voie au développement de l'agenda post-2015 dans le domaine de l'éducation. Le rapport est largement reconnu comme un plaidoyer indispensable et un instrument technique permettant de garantir une éducation élémentaire de qualité pour tous et d'autres priorités politiques dans l'éducation et l'apprentissage. Son mandat ayant été renouvelé en 2015, et tirant parti de l'expertise accumulée, l'équipe du Rapport GEM lancera en 2016 une série de rapports de suivi sur l'éducation axés sur les questions internationales.

ER 13 : Renforcement de l'engagement politique en faveur de l'éducation dans les agendas du développement à l'échelle mondiale, régionale et nationale, et promotion des modalités de coopération

50. L'UNESCO s'est repositionnée avec succès comme l'agence principale en matière d'éducation en aidant les États membres à définir le nouvel agenda mondial pour l'éducation. Depuis 2012, l'UNESCO, en lien avec l'UNICEF, a facilité les Consultations thématiques mondiales sur l'éducation dans l'Agenda de développement post-2015. En associant ce processus aux mécanismes de coordination d'EPT déjà existants, elle a plaidé avec succès pour un unique agenda pour l'éducation post-2015. L'accord de Mascate adopté lors de la Réunion mondiale sur l'EPT 2014 a informé la proposition du Groupe de travail ouvert sur l'ODD 4 ainsi que le Cadre ODD adopté par l'Assemblée générale (septembre 2015). Il constitue la base de la Déclaration d'Incheon et du Forum mondial sur l'éducation (mai 2015) qui a été une étape fondamentale dans l'élaboration de l'agenda Éducation 2030. Le cadre d'action Éducation 2030 a été adopté en novembre 2015 dans le but de guider la mise en œuvre d'ODD. Le défi pour l'UNESCO consiste à conserver son leadership mondial, en poursuivant un processus de coordination transparent et inclusif et en assurant une approche cohérente et centrée sur les résultats de l'appui apporté aux pays.

GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

I. Évaluation stratégique globale

51. L'UNESCO est l'agence des Nations Unies investie d'un mandat spécifique dans le domaine des sciences, qui est largement reconnue et appréciée à la fois par la communauté scientifique et, en particulier, les États membres ayant besoin d'accéder au savoir scientifique dans leur quête pour accéder à un développement durable.

52. L'Organisation a joué un rôle stratégique dans la sensibilisation et la promotion à l'échelle nationale, régionale et mondiale du rôle essentiel de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) comme instruments et moteurs d'un développement durable. Comme jamais auparavant, les STI sont reconnus comme ce qui donne accès au développement durable, comme en témoignent les principales conclusions de l'Agenda 2030 pour un développement durable (2015), les Objectifs de développement durable (ODD), le Programme d'action Addis Abeba sur le financement du développement, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (SFDRR), l'Accord de Paris sur le changement climatique, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays moins avancés (PMA). Une attention particulière a été portée au transfert de savoir et de technologies et au renforcement des capacités, ce qui est reflété par l'introduction d'un Mécanisme de facilitation de la technologie (MFT, Programme d'action d'Addis Abeba) ou la création d'une Banque des technologies (BT, Programme d'action d'Istanbul).

53. À travers son travail de politique scientifique, son rôle essentiel de catalyseur dans le renforcement d'une interface science-politique, l'utilisation d'outils de suivi, son engagement et son indispensable participation dans les programmes scientifiques internationaux et émergents, l'Organisation est particulièrement bien placée pour aider les États membres à réussir l'Agenda 2030 et atteindre les ODD. Si l'importance des STI pour un développement durable a été largement reconnue, le GP II est confronté au défi de saisir cette occasion unique et d'équilibrer avec soin ses ressources face aux attentes des États membres et des partenaires. L'Organisation doit être très attentive à garantir une contribution appropriée et une coopération efficace aux mécanismes des Nations-Unies récemment mis en place afin de construire des synergies et des approches communes.

54. Les programmes scientifiques actuels de l'UNESCO, en particulier le Programme hydrologique international (PHI), le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) ainsi que le Programme international de géosciences et des Géoparc (PICG) et le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) couvrent un vaste spectre de disciplines scientifiques et comportent des approches concernant à la fois la politique et la mise en œuvre. Le contexte organisationnel et international en évolution rapide justifie la nécessité de se recentrer sur la politique en amont, le suivi, les initiatives pilotes normatives et novatrices, gérées au Siège mais mises en œuvre principalement sur le terrain, et, en cas de succès, améliorées par les États membres.

55. En comparaison du budget de 653 millions de dollars approuvé par le 36 C/5, le budget ordinaire du secteur Sciences naturelles a été réduit de 12,1 millions (moins 25%) dans le Plan de dépenses 37C/5 qui s'élève à 507 millions de dollars. Confronté à ce problème, le Secteur a mobilisé des fonds extrabudgétaires pour un montant total de 78 328 000 dollars au cours de la période 2014-2015 et des donations qui s'élèvent au total à 2 415 000 dollars. Au cours de la même période, le budget des frais de personnel sous le Plan de dépenses 37 C/5 de 507 millions de dollars a également été réduit d'environ 7 millions de dollars (ou 21 %) par rapport au budget approuvé du 36 C/5 d'un montant de 653 millions de dollars. Cela a entraîné une suppression de 32 postes (ou 22,5 %) dans l'ensemble du Secteur au cours de l'exercice biennal, et donc une sérieuse pénurie en ressources humaines qui ne permet pas d'obtenir les meilleurs résultats que ce soit dans l'exécution des programmes ou la capacité à trouver des financements. Ces réductions de postes ont touché le Siège et les bureaux hors Siège, mais le Secteur a fait tous les

efforts possibles pour maintenir sa présence hors Siège en effectuant des ajustements dans les limites des ressources disponibles.

La marche à suivre

56. L'action de l'UNESCO dans la STI devrait continuer à se concentrer surtout sur les questions de développement, en utilisant des approches multisectorielles ciblées sur les pays en développement, en particulier la Priorité globale Afrique, les PMA et les Petits États insulaires en développement (PEID) et en tenant compte le genre, les droits de l'homme et les dimensions éthiques. Le GP II devra aussi accorder une attention particulière à ce qu'un espace et une voix appropriés soient accordés au savoir local et autochtone, et qu'il se trouve reflété dans la planification des programmes et leur mise en œuvre.

57. Les futures orientations du GP II devraient également être informées par les résultats de l'exercice actuel qui compare les actions de programme avec les ODD et l'Accord de Paris sur le changement climatique pour déterminer où se trouvent les leviers et l'avantage comparatif les plus efficaces.

58. Si lors de l'exercice de choix des priorités budgétaires pour le 37 C/5, les États membres ont accordé une plus grande priorité aux sciences appliquées de l'eau et de l'écologie, dont les sociétés peuvent bénéficier plus immédiatement, c'est aussi par des investissements ciblés dans les STI que les États membres récolteront les bénéfices à plus long terme, menant à une mise en œuvre réussie des ODD. Une bonne gouvernance (comme l'a souligné le Rapport de l'UNESCO sur la science : vers 2030 [USR]), en particulier une bonne gouvernance scientifique et des politiques scientifiques complètes allant de choix d'investissements judicieux en recherche et développement à l'éducation formelle à la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM) à tous les niveaux, afin d'encourager l'éducation scientifique parmi leurs citoyens, sont toutes nécessaires pour créer les conditions favorables pour construire des sociétés du savoir et des économies bleues/vertes durables. Une faible priorité a été accordée aux programmes du GP II, et le secteur a tout juste réussi, grâce à des fonds extrabudgétaires, à promouvoir des instruments comme l'USR, l'Observatoire mondial des instruments de politique de science, de technologie et d'innovation (GO-SPIN), mais aussi le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) comme essentiels à la planification et au suivi.

59. Il est également nécessaire d'entreprendre des investissements dans des stratégies régionales répondant aux besoins et priorités régionaux. L'efficacité des résultats ne peut être mesurée que par un programme d'évaluation à long terme, qui n'existe pas actuellement. L'ampleur du mandat de l'UNESCO lui donne un avantage déterminant au sein des Nations-Unies dans l'exécution des programmes interdisciplinaires et globaux dans des domaines comme l'éducation aux STEM, la DRR et les réponses au changement climatique. Les réseaux, uniques dans le domaine scientifique, d'instituts et de centres de catégorie 1 et 2, ainsi que les Chaires UNESCO, fournissent, s'ils sont pleinement mobilisés, des instruments puissants pour parvenir à la paix et à un développement durable. La première réunion mondiale des centres de catégorie 2 pour les sciences est prévue pour le mois de mai 2016 en Chine.

60. En ce qui concerne les programmes environnementaux, il est souhaitable d'explorer une synergie plus étroite entre le PHI et le Programme MAB, ainsi que d'autres secteurs de l'UNESCO concernés, pour tirer meilleur profit du réseau de réserves de biosphère afin de promouvoir des solutions fondées sur la science et néanmoins holistiques au développement durable. Le soutien au programme de géosciences doit se poursuivre, en particulier à la lumière du renforcement pour les États membres en développement de leur capacité à gérer leurs ressources minérales nationales, domaine dans lequel l'UNESCO dispose d'un net avantage comparatif.

61. En parallèle, l'équilibre entre le financement des programmes ordinaires et la mobilisation des ressources extrabudgétaires afin d'assurer des programmes vigoureux et durables demeure un défi. À cause de ressources humaines et financières limitées, un élément fait défaut pour

compléter l'éventail des programmes scientifiques : un mécanisme de prévision dans les différents domaines couverts par les programmes.

II. Évaluation par Axe d'action/résultat escompté (ER)

Axe d'action 1 : Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société

ER 1 : Renforcement des politiques de STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones.

(i) Politique scientifique et interface science-politiques

62. Un certain nombre d'États membres ont développé, mis en œuvre et comment effectuer le suivi de leurs politiques de STI en s'appuyant sur les mécanismes mis en place par l'UNESCO, comme GO-SPIN et les rapports pays, en particulier en Afrique, mais aussi en Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC), dans les États arabes et en Asie, y compris les PEID. Les États membres ont été mis à même de développer des indicateurs STI par l'appui apporté par la collaboration avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et le CISTRAT, un centre de catégorie 2. Les États membres ont aussi été mis en mesure de mieux comprendre l'impact des politiques de promotion des femmes dans les sciences et d'améliorer leur éventail de politiques concernant l'égalité des genres dans les STI.

63. Par le suivi des évolutions des STI, le RSU pourrait être utile au suivi mondial des ODD, en particulier l'Objectif 9, cible 9.5, confortant ainsi la place de l'UNESCO comme principale agence des Nations Unies dans le domaine des STI. Le Forum mondial de la science 2015 a été l'occasion de discussions de haut niveau sur la contribution de la science et de la technologie à l'Agenda 2030.

64. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20) a souligné l'importance de renforcer la politique scientifique et la base de connaissances scientifiques. Du fait de son caractère intergouvernemental, et en association à des partenaires des Nations Unies, des partenaires scientifiques et gouvernementaux, essentiels à la réussite de l'Agenda 2030, l'UNESCO a un rôle central à jouer à cet égard ainsi que le montrent les exemples suivants. En accueillant le Secrétariat du Conseil consultatif scientifique (SAB) du Secrétariat général des Nations Unies, l'UNESCO a été fermement désignée comme l'organisation des Nations Unies responsable de dispenser des conseils scientifiques au Secrétaire général des Nations-Unies et à l'ensemble du système des Nations Unies. À ce jour, le Conseil a fourni des avis sur le rôle de la science dans le programme de développement durable, le changement climatique, la révolution des données, les défis essentiels et les savoirs scientifiques et traditionnels. En tant que l'un des quatre organismes des Nations Unies affiliés à la Plate-forme de politique scientifique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), l'organe intergouvernemental récemment créé qui évalue l'état de la biodiversité et des services écosystémiques qu'elle rend à la société, l'UNESCO contribue aux évaluations internationales et à de nouveaux scénarios participatifs d'aide à la prise de décision qui permettront aux États membres de concevoir des politiques solides afin d'assurer au mieux la conservation tout en encourageant le développement durable. L'UNESCO s'est attachée à rendre opérationnelle l'initiative Future Earth, la principale plate-forme internationale de conception et production communes des connaissances au travers d'une recherche interdisciplinaire relative à l'évolution du monde, notamment le changement climatique. Cette plate-forme devrait fournir aux États membres la base de connaissances nécessaires pour appuyer l'interface science-politique et permettre une définition des politiques informée et fondée sur des données.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

65. L'Agenda 2030 fait appel dans toutes ses dimensions aux STI, comme moyen fondamental de mise en œuvre des ODD. L'UNESCO ne doit pas laisser passer cette occasion sans précédent d'occuper ce créneau. Le principal défi a été la nécessité de maintenir un niveau suffisant de ressources humaines et financières financées par les programmes ordinaires avec une expertise dans ce domaine, un prérequis pour mobiliser de façon adéquate un financement extrabudgétaire et satisfaire la demande croissante des États membres de disposer d'un accès aux STI. L'UNESCO voit s'ouvrir de nouvelles possibilités d'exercer un impact plus important au travers des récentes initiatives TFM et TB dans le contexte de l'agenda de développement international. L'évaluation de l'Objectif stratégique de programme 4 effectuée en 2010 : Favoriser des politiques et un renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation a noté que : « l'UNESCO dispose d'un avantage comparatif pour jouer le rôle de catalyseur de la coopération scientifique mondiale et pour exercer un leadership mondial dans le renforcement des capacités et la définition de politiques. L'UNESCO fait partie du petit nombre d'agences investies d'un mandat pour promouvoir la cause de l'égalité des genres dans la science. »

66. À l'avenir, il faudra aborder la question de l'équilibre entre les ressources des programmes ordinaires et les financements extrabudgétaires, sur lesquels le programme s'appuie de façon excessive. Il y a également un net besoin de renforcer l'expertise du personnel des programmes réguliers. Le RSU devrait s'affirmer comme instrument de suivi des ODD et GO-SPIN devrait être développé. Les Fora de plaidoyer, comme le Forum mondial de la science et le Forum mondial de l'innovation devraient être complétés par un Forum mondial de la diplomatie scientifique pour mettre en lumière la contribution essentielle de la science à la paix et aux objectifs de développement fixés par un accord international. Une évaluation externe sur le travail mené par l'UNESCO au sujet de la politique scientifique et du renforcement des capacités est prévue pour l'exercice 2016-2017. Ses recommandations devraient contribuer à éclairer le chemin à suivre.

(ii) *Les groupes vulnérables : Les petits États insulaires en développement (PEID) et les Systèmes de savoir locaux et autochtones (LINKS)*

67. L'UNESCO a mobilisé des contributions à l'échelle de l'Organisation tout entière pour garantir le succès de l'Année internationale des PEID 2014 et la Troisième Conférence internationale sur les PEID à Samoa. À la suite du document final de Samoa, la Voie à suivre (Samoa Pathway), l'UNESCO a élaboré, avec la contribution de tous les programmes et des États membres PEID, un projet de Plan d'action et stratégie de mise en œuvre et des documents relatifs, qui seront présentés aux 199^e, 200^e et 201^e sessions du Conseil exécutif.

68. L'UNESCO a été le catalyseur d'avancées majeures dans la reconnaissance internationale du savoir local et autochtone (ILK), qui est désormais pleinement reconnu, sur le sujet du changement climatique, par le Cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi que l'Accord de Paris. Le savoir local et autochtone est de même reconnu dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques par les évaluations en cours d'IPBES et dans celui de la DRR dans les documents finaux du Cadre de Sengai sur la DRR.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

69. Le travail sur les PEID et le savoir local et autochtone contribue à la réussite des ODD 1 et 13 en vue de renforcer la résilience et de l'ODD 15 pour assurer des moyens de subsistance durables. Il y a une demande croissante de la part de la plate-forme IPBES, du GIEC, de la CCNUCC, de l'OMM, de la CDB et du SAB, entre autres, pour étendre ILK dans les domaines du changement climatique, de la DRR et pour réunir la science et ILK. Ce domaine émergent de l'interface science-politique requiert des innovations interdisciplinaires et une exécution de grande qualité pour maintenir l'UNESCO à la pointe.

70. Dans les années à venir, il sera difficile à l'UNESCO de préserver son leadership avec ses ressources actuelles, alors que la reconnaissance internationale du savoir local et autochtone suscite une demande et des financements, y compris dans des domaines nouveaux comme la DRR. De même pour les PEID, la contribution de l'ensemble de l'UNESCO pourrait être renforcée par une coordination améliorée et une mobilisation des ressources extrabudgétaires. Le Plan d'action et la stratégie de mise en œuvre pour les PEID devraient fournir des orientations pour une amélioration de l'exécution du programme qui devrait bénéficier aux PEID.

71. L'ER 1 résulte de la fusion de trois ER dans le 37 C/5 approuvé, et couvre de multiples dimensions des systèmes scientifiques et du savoir, y compris la politique scientifique, l'interface science-politique, le savoir local et autochtone et les besoins des PEID. D'un côté, la demande des États membres est forte, mais ces derniers attribuent en même temps une faible priorité budgétaire aux domaines qui viennent d'être mentionnés, une situation qui nécessite d'être à nouveau examinée.

Axe d'action 2 : Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie

ER 2 : Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences naturelles, notamment par le recours aux TIC.

ER 3 : Développement et application de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences de l'ingénieur interdisciplinaires pour le développement durable

72. Les États membres en développement ont renforcé leurs capacités scientifiques avec l'aide du Centre international de physique théorique Abdus Salam(CIPT), de l'Académie mondiale des sciences - pour l'avancement des sciences dans les pays en développement (TWAS) et du Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), à plusieurs niveaux, par la recherche, la formation, des subventions et des bourses d'études. L'Année internationale de la lumière et des techniques utilisant la lumière 2015 (IYL) a donné naissance à douze initiatives interdisciplinaires dans le domaine de l'éducation aux sciences.

73. Des futures scientifiques ont été récompensées : 10 jeunes diplômées et 24 jeunes chercheuses ont été distinguées et/ou ont reçu un soutien de la part du partenariat L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science, l'Organisation pour les femmes et la science dans le monde en développement (OWSD) à la TWAS, qui aujourd'hui compte 4595 femmes scientifiques parmi ses membres et a apporté un soutien à 114 jeunes femmes en 2024-2015, et le camp d'été pour filles STEM qui s'est déroulé au Kenya et a réuni 500 filles, dont certaines ont poursuivi leurs études des STEM à l'université.

74. Vingt-quatre pays ont bénéficié d'actions de formation pour une utilisation durable des sources d'énergie renouvelable. Cinq États membres africains se sont engagés à étendre leur réseau électrique d'alimentation des écoles rurales à l'échelle nationale en mobilisant leurs propres ressources, sur la base des résultats obtenus par le projet « Électrification solaire des écoles rurales », en cours dans leur pays.

75. L'Alliance pour l'ingénierie en Afrique a été créée à la suite des deux premières Semaines de l'ingénierie en Afrique afin de répondre au problème de l'enseignement de l'ingénierie en Afrique. En Asie, des efforts ont été entrepris pour encourager l'accréditation des ingénieurs et de l'enseignement de l'ingénierie, afin que davantage de pays reçoivent une accréditation internationale selon les termes de l'Accord de Washington signé en 1989. Au travers d'activités de sensibilisation à l'échelle mondiale s'est fait jour une prise de conscience du besoin en ingénieurs, en particulier en femmes ingénieurs, et de nouvelles approches de l'enseignement de l'ingénierie ont été renforcées, surtout au travers des centres de catégorie 2.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

76. Bien que ces deux ER soient classés « C », les États membres ont clairement exprimé le souhait de voir se poursuivre le soutien aux programmes de sciences fondamentales, à l'éducation aux STEM et aux énergies renouvelables, comme le montre le financement extrabudgétaire reçu. C'est tout particulièrement vrai pour l'Afrique. Les programmes pour l'égalité entre les genres dans les STEM sont de plus en plus visibles au niveau international.

77. Grâce à son mandat interdisciplinaire et à la priorité Égalité des genres, l'UNESCO détient un avantage comparatif clé dans le domaine de l'éducation aux STEM. Les STEM sous-tendent l'ensemble de l'Agenda 2030, en particulier l'ODD 9 (cible 9.5) et 12 (cible 12.a). Il en est de même pour les sciences fondamentales nécessaires pour atténuer le changement climatique et s'y adapter.

78. Selon les conclusions de l'évaluation du CIPT : « le CIPT est une institution performante et efficace, qui associe une activité de recherche de haute qualité au renforcement des capacités scientifiques concernées dans les pays en développement. Les défis à surmonter consistent à (...) développer la collaboration avec l'UNESCO afin de créer davantage d'occasions mutuellement profitables aux deux institutions. » Ces défis ont été relevés, comme le montre la collaboration du CIPT avec le PISF sur IYL 2015, le Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME) et les actions communes d'éducation aux sciences, ou bien la poursuite de la coopération sur la formation des enseignants de STEM.

79. En ce qui concerne le programme sur les énergies renouvelables, l'évaluation de l'OSP 4 datant de 2010 a remarqué, en exprimant quelques réserves sur l'efficacité du programme sur l'énergie de l'UNESCO, dans un contexte où d'autres agences sont mieux dotées, que ce programme « demeure soutenu avec vigueur par un grand nombre d'États membres. ». Depuis, les actions de 2014-2015 dans le domaine des énergies renouvelables ont représenté des contributions appréciables à la Décennie des Nations-Unies pour rendre les énergies renouvelables accessibles à tous et le Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables (GREET) a été cité en exemple à suivre lors de la COP 21.

80. Les ingénieurs ont un rôle fondamental à jouer pour relever les défis urgents et de grande ampleur auxquels est confrontée la société. Ils sont en fait nécessaires pour presque chacun des 17 ODD, en particulier les ODD 4, 6, 7, 9 et 11. Pourtant, la plupart des pays - qu'ils soient développés ou en développement - n'ont pas suffisamment d'ingénieurs diplômés pour répondre à leurs besoins actuels. La demande de formation et d'accréditation en ingénierie demeure forte dans les États membres d'Afrique et d'Asie. Avec des moyens supplémentaires, l'UNESCO pourrait occuper une position unique pour remédier au faible pourcentage de femmes ingénieurs. La réduction des ressources financières pourrait avoir gravement compromis le programme ingénierie sans le soutien de trois nouveaux centres d'ingénierie de catégorie 2, de spécialistes et l'appui non financier de la part de partenaires et du secteur privé.

81. L'évaluation de l'OSP 4 a noté que « le Programme ingénierie à la suite de la diminution de ses ressources (...) est toujours centré sur la sensibilisation au lieu de se tourner vers l'engagement dans des politiques comme l'a suggéré l'évaluation. »

82. Les programmes sur l'énergie et sur l'ingénierie sont tous deux largement en sous-effectifs, ce qui empêche de tirer parti du fort potentiel de financement dans ces domaines.

83. À l'avenir, il est nécessaire que l'UNESCO agisse en s'appuyant sur son net avantage comparatif dans le domaine de l'éducation aux STEM, en développant une stratégie intersectorielle en collaboration avec des partenaires appropriés, afin de faire avancer cet objectif en mobilisant les instituts et centres de l'UNESCO concernés par les sciences ainsi que d'autres réseaux. La collaboration avec le Secteur Éducation sur l'enseignement des STEM aux filles a

débuté en 2015 et se poursuivra. Autant que possible, les activités nationales relatives à l'éducation aux sciences doivent être menées au niveau des bureaux hors Siège.

84. Le CIPT et la TWAS, ainsi que le CERN devraient être davantage impliqués dans la mise en œuvre du PISF et les actions de renforcement des capacités dans le champ des sciences fondamentales et celles relatives aux STEM.

85. S'appuyant sur le travail mené actuellement et par le passé dans le domaine de l'ingénierie, l'UNESCO pourrait se concentrer sur la politique en amont et le suivi en intégrant les suites du premier rapport de l'UNESCO sur l'ingénierie dans le RUS. Des financements extrabudgétaires seraient nécessaires pour les projets suffisamment larges pour financer des recrutements, afin de faire avancer le programme ingénierie. Une évaluation externe de ce programme devrait être prévue dès qu'un financement aura été identifié.

86. Il est absolument nécessaire de déterminer dans quelle mesure le travail de renforcement des capacités mené par l'UNESCO dans le domaine des sciences fondamentales et de l'ingénierie doit se concentrer sur les aspects en amont, notamment la gouvernance, les politiques, le suivi, la définition de normes et la diplomatie concernant les STI, dont l'impact général est potentiellement plus important, plutôt que sur des interventions de renforcement des capacités humaines ou des capacités d'institutions individuelles, qui peuvent mieux être mis en œuvre par les États membres eux-mêmes. Cela pourrait entraîner par exemple une intégration du programme concernant l'énergie dans le PHI, le MAB et les actions sur le changement climatique et pourrait définir plus clairement le rapport sur l'énergie comme un mécanisme de suivi.

87. Une évaluation externe du travail de l'UNESCO portant sur la politique scientifique et le renforcement des capacités est prévue pour l'exercice biennal 2016-2017, et ses recommandations devraient apporter des pistes supplémentaires. L'évaluation du programme portant sur les énergies renouvelables a dû être repoussée, faute de financement.

Axe d'action 3 - Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières

88. Pour l'axe d'action 3 et ses résultats escomptés 4, 5 et 6, voir les analyses contenues dans le paragraphe sur la Commission océanographique intergouvernementale.

Axe d'action 4 : Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe

ER 7 : Élargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques

89. En novembre 2015, la 38^e session de la Conférence générale a approuvé la création du PICG et la désignation « Géoparc mondial de l'UNESCO ». Au cours de l'exercice biennal, 20 nouveaux Géoparcs mondiaux ont été désignés dans 14 États membres, ce qui porte leur nombre total à 120 Géoparcs dans 33 pays.

90. Le Réseau africain des institutions en sciences de la terre sert avec succès de plate-forme de collaboration aux institutions et aux acteurs en Afrique et à l'extérieur. Des équipes de recherche dans 14 pays se consacrent à l'étude de l'impact sur l'environnement et la santé des mines abandonnées d'Afrique subsaharienne.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

91. L'UNESCO est la seule agence des Nations Unies s'intéressant à la géologie et à la géophysique. En approuvant le PICG, les États membres ont exprimé leur ferme soutien au travail de l'UNESCO dans ce domaine. Les Géoparcs mondiaux de l'UNESCO pourraient non seulement

augmenter le tourisme local durable, mais aussi stimuler les économies régionales et aider les États membres dans la gestion de leurs ressources naturelles.

92. Le budget alloué à l'ER 7 en 2014-2015 a été réduit du fait de son classement au niveau de priorité budgétaire « C », ce qui a affecté les effectifs et les opérations, et donc la capacité d'exécution et l'obtention des résultats escomptés. Si un financement minimum des programmes ordinaires n'est pas maintenu, la possibilité de profiter de ce mandat unique de l'UNESCO et de saisir les occasions de financements extrabudgétaires sera gravement compromise.

93. Grâce au partage des connaissances scientifiques sur le passé, le présent et le possible futur géologique, les défis posés par le climat peuvent être mieux compris et relevés. Les programmes de géoscience, en particulier PICG et les Géoparcs mondiaux de l'UNESCO auront un clair rôle à jouer pour atteindre les ODD 8, 13 et 15. Le rôle et l'importance des géosciences dans le développement des économies vertes, du tourisme durable, de la gestion durable des ressources humaines, la DRR et l'adaptation au changement climatique devraient être promus avec davantage d'efficacité.

94. En partie à cause de la transition vers le PICG, le Secteur a pris la décision de différer l'évaluation externe du PICG, prévue pour 2017, au prochain exercice quadriennal. À l'avenir, une attention particulière sera portée aux défis et opportunités que représentent les désignations multisites de l'UNESCO.

ER 8 : Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes

95. Soixante-dix pays ont renforcé leur préparation aux désastres et leur résilience en s'appuyant sur les activités de l'UNESCO, par exemple en rendant plus sûrs les bâtiments abritant les écoles. Six réseaux scientifiques DRR sur les géorisques ou la gestion multirisque ont été consolidés et quatre ont été créés au cours de l'exercice biennal. La contribution de l'UNESCO à la Conférence de Sendai sur la DRR est un exemple brillant de coopération entre les Secteurs qui devrait être intensifiée à l'avenir en introduisant dans le programme de DRR des considérations liées aux savoirs locaux et autochtones et à l'éthique.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

96. Le Cadre d'action de Sendai pour la DRR, les ODD 11 (cible 11.5), 13 (cible 13.1) et 15, ainsi que l'Accord de Paris fournissent ensemble un nouveau paradigme pour l'action mondiale et la coopération sur la DRR. Afin de renforcer leur résilience, les États membres ont besoin d'une expertise considérable, d'un cadre législatif et d'instruments pour réduire le risque de désastre, ainsi que des citoyens et des responsables politiques informés. L'UNESCO dispose d'un avantage comparatif dans des domaines comme l'Initiative pour les Systèmes d'alerte sismique précoce, étant donné le mandat unique dont dispose l'UNESCO dans le domaine des sciences géologiques.

97. L'évaluation 2010 de SPO 5 : La Prévention aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets a conclu que « les projets de l'UNESCO sont en général modestes, ce qui limite leur impact direct. Toutefois, les données suggèrent que l'UNESCO exerce un impact de plus en plus important ». Avec une équipe réduite, la construction de partenariats avec, par exemple les universités locales permet de promouvoir la viabilité de certaines actions (formation des formateurs et implication des étudiants), souvent avec de bons résultats. Le travail avec les ONG, en développement, permet d'atteindre plus largement les communautés (« le dernier kilomètre »).

98. Au travers d'une approche multidisciplinaire et intersectorielle, l'UNESCO peut contribuer à renforcer les capacités et favoriser les partenariats de telle sorte que la science et la technologie puissent servir à concevoir la DRR et appuyer les États membres dans leurs efforts pour tenir les engagements du Cadre d'action de Hyogo, du Cadre d'action de Sengai pour la DRR et des ODD. Les efforts futurs devront être centrés sur le développement de nouveaux savoirs dans le domaine

de la DRR, la cartographie et l'évaluation des aléas, les systèmes d'alerte précoces ainsi que l'échange de données et d'informations, le renforcement des capacités et la sensibilisation des responsables politiques et des communautés. En outre, la promotion et la publication des normes et méthodes de construction de bâtiments sûrs doivent être poursuivies, tout comme celles des stratégies de DRR et des procédures opératoires normalisées des géorisques et multirisques. L'inclusion des questions de genre, les droits de l'homme et les questions éthiques doivent être renforcées au sein de la DRR.

ER 9 : Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers

99. À l'issue d'une vaste consultation transparente et d'un processus de rédaction qui a duré un an, une nouvelle stratégie MAB 2015-2025 a été finalisée et adoptée par le 27^e Conseil MAB et entérinée par la 38^e session de la Conférence générale. Trente-trois nouvelles réserves de biosphère, parmi lesquelles trois sont transfrontalières, ont été incluses dans le Réseau mondial des réserves de biosphère.

100. La qualité des réserves de biosphères (BR) et la crédibilité du WNBR ont été renforcées par la mise en œuvre de la Stratégie de sortie du MAB, le nombre record de rapports d'examen périodique reçus des États membres et une augmentation des propositions d'extension des BR afin de renforcer le rôle de celles-ci dans le développement durable. Quarante-trois pour cent des BR répondent aujourd'hui aux critères du Plan d'action de Madrid.

101. La gestion des terres arides marginales a été améliorée dans les BR qui ont participé au projet SUMAMAD réussi, et les communautés locales, y compris des groupes de femmes, ont développé des activités d'économie verte au travers de l'Économie verte dans les Réserves de biosphère : un moyen de réduire la pauvreté, de conserver la biodiversité et d'atteindre un développement durable dans les Réserves de biosphère.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

102. Un enseignement essentiel est que le programme MAB/WNBR doit se centrer sur son rôle pour lier les programmes mondiaux aux populations locales, notamment les détenteurs de savoir autochtone et les groupes vulnérables, ainsi que les contextes du développement local afin de susciter le changement sur le terrain, et de poursuivre l'amélioration des méthodes et instruments d'opération du MAB. Les principaux risques concernent d'abord la perte de sa concentration sur ce rôle fondamental du MAB/WNBR, et en deuxième lieu un éventuel échec à communiquer efficacement la vision, la mission, le rôle et les services du MAB aux États membres et à la communauté internationale. L'évaluation de 2014 du Plan d'action de Madrid pour les Réserves de biosphère, demandée par le CIC-MAB a fait plusieurs recommandations fortes afin d'améliorer le Plan ainsi que le fonctionnement du MAB et du WNBR. L'évaluation a permis la préparation d'une Stratégie 2015-2025 du programme MAB plus aiguisée, qui est un cadre solide de soutien à l'action future du MAB.

103. Dans l'agenda 2030, le MAB et le WNBR sont bien placés pour soutenir les cibles de l'ODD 15 et les ODD 6, 13, 14, ainsi que dans une moindre mesure les ODD 1, 2 et 11. L'Accord de Paris ouvre de nouvelles opportunités au MAB et au WNBR. À l'avenir, le MAB devrait soutenir les États membres dans leur développement de régions modèles pour un développement durable, en utilisant la science pour trouver des solutions novatrices, y compris aux problèmes de DRR, et en concluant de nouveaux partenariats avec les structures de gouvernance locales, le secteur privé et la société civile. Le quatrième Congrès mondial des Réserves de biosphère et le 28^e CIC-MAB de mars 2016 devraient aboutir au Plan d'action de Lima pour le programme MAB et ses WNBR (2016-2025), dont la structure devrait permettre des actions à l'échelle nationale, locale et régionale et des rapports dans la mise en œuvre de la Stratégie MAB 2015-2025. Un nouvel ensemble de communication *Ma biosphère, mon avenir* est prévu pour 2016-2017. L'innovation

dans le renforcement des capacités, le financement et les partenariats devraient être vigoureusement poursuivis. De nouvelles voies permettant de répondre au changement climatique, la mobilisation d'ILK et de la DRR doivent être explorées.

Axe d'action 6 : Renforcer la sécurité de l'eau douce

ER 10 : Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau

ER 11 : Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale

104. La huitième phase du PHI (PHI- VIII), dont le thème principal est la sécurité de l'eau, a débuté en 2014. Les capacités des États membres sur la prévision des sécheresses et des inondations ont été renforcées par la publication de bonnes pratiques et la formation, en particulier en Afrique. Les connaissances se sont accrues sur la localisation et l'étendue de 592 aquifères transfrontaliers (TBA) à travers le monde et une évaluation mondiale des caractéristiques physiques et socioéconomiques essentielles de 166 TBA et de 42 PEID a été menée à terme. De nouvelles informations sur la vulnérabilité des eaux souterraines aux inondations et aux sécheresses ont été mises à la disposition des États membres. Le Chili a utilisé l'atlas des zones arides préparé par le PHI.

105. Les capacités des pays d'Afrique à répondre aux problèmes de qualité de l'eau ont été renforcées tout au long de la Semaine africaine de l'eau et la participation au Forum africain de l'eau a permis une sensibilisation aux questions de sécurité de l'eau. La coopération avec des acteurs essentiels comme le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), les centres relatifs à l'eau et les communautés économiques régionales a été consolidée. La suite du cadre développé par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), l'AMCOW s'est engagé à définir des cibles nationales et un cadre de suivi et d'évaluation pour sa stratégie et sa politique concernant les genres, en y incluant des indicateurs spécifiques au contexte africain ventilés par genre. Des consultations des États membres ont permis d'identifier des défis majeurs liés à la qualité de l'eau sur le continent américain et en Europe.

106. Une analyse comparative de l'eau dans les mégapoles a été présentée à la COP 21. Une plate-forme de partage des savoirs mondiaux sur l'eau en milieu urbain a été mise à la disposition des États membres. La capacité des États membres à inclure les principes de l'écohydrologie dans leurs pratiques de gestion a été renforcée par la mise en place de principes directeurs sur les sites de démonstration de l'écohydrologie.

107. S'appuyant sur les résultats de l'Année internationale 2013 de la coopération dans le domaine de l'eau et en soutien à l'Agenda 2030, la coopération internationale et régionale sur l'eau douce a été renforcée par la mobilisation et une coordination accrue de la famille de l'eau de l'UNESCO, notamment l'UNESCO-IHE et le WWAP, comme l'ont recommandé les évaluations du PHI-IV et VII.

108. Les États membres ont été mis à même de prendre des décisions informées en se basant sur les données fournies par le WWDR et plus de 7800 personnes ont reçu une formation dans le cadre d'un programme de l'UNESCO lié à la question de l'eau, par exemple l'UNESCO-IHE.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

109. Un des principaux défis du réseau de la famille de l'eau UNESCO est peut-être l'absence d'une coordination forte à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Il est possible d'améliorer la mobilisation de l'abondante expertise et les ressources humaines disponibles par le biais du réseau en construisant des partenariats appropriés et une meilleure coordination. Afin de réduire

les coûts, il sera fait un plus grand usage des réunions virtuelles. L'éventail de projets extrabudgétaires a été élargi et un mécanisme de coopération programmatique avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le PNUD a été mis en place, ce qui a abouti à de nouveaux projets extrabudgétaires, et de bonnes perspectives d'avenir. Pour les financements importants, les modalités d'engagement des projets seront systématiquement étudiées. Cependant, des difficultés liées à la dépendance vis-à-vis du personnel temporaire et aux blocages administratifs demeurent.

110. L'évaluation externe du WWAP a remarqué que ce rapport phare des Nations Unies sur l'eau « ... est toujours une source d'information qui fait autorité sur les ressources en eau douce » et est l'un des rapports de l'UNESCO disposant de la plus grande visibilité. Le WWAP répond à toutes les recommandations de l'évaluation. Pour le WWDR, la principale difficulté est que la publication annuelle de rapports exige de gérer simultanément deux rapports et des campagnes de communications tout en commençant la rédaction d'un troisième. Le nouveau coordonnateur du WWAP élabore une stratégie afin de pallier ce problème et de développer la capacité de financement.

111. En 2013, une étude de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau a conclu « qu'en termes d'impact, il y a plusieurs indications dans les données disponibles des bénéficiaires qu'ont pu tirer les États membres des activités de l'UNESCO-IHE à différents niveaux, au travers du développement individuel et institutionnel des capacités, du soutien aux politiques ciblées et au programme, du partage de connaissance et de la recherche conjointe et des activités éducatives. ». L'UNESCO-IHE subira une évaluation au début de l'année 2016 en vue d'étudier le renouvellement de l'Accord opérationnel avec l'UNESCO.

112. L'Agenda 2030, en particulier l'ODD 6, l'attention portée à l'eau douce dans l'Accord de Paris (article 8), et le SFDRR en ce qui concerne l'eau et les systèmes sanitaires (par exemple, l'UNESCO-IHE a développé un concept de système sanitaire d'urgence dans ce contexte) représentent des occasions essentielles pour l'UNESCO. À l'avenir, le PHI entend mettre en place un partenariat stratégique avec l'UE, ce qui pourrait ouvrir une perspective pour un engagement financier à long terme, et promouvoir et encourager des opportunités avantageuses en collaboration avec certains États membres.

113. L'éventail de programmes relatifs aux sciences de l'eau devrait tirer parti du dynamisme unique de la coopération entre le PHI, le WWAP et l'UNESCO-IHE. Les efforts pour financer et renforcer les partenariats stratégiques avec les donateurs, par exemple le FEM, seront intensifiés. Il est primordial de renforcer la collaboration de la Famille de l'eau de l'UNESCO, en se concentrant notamment sur les questions régionales, afin de mieux mobiliser l'abondante expertise disponible pour l'exécution de PHI-VIII et de contribuer à l'Agenda 2030. Il faut améliorer les comptes rendus des divers éléments du réseau, en particulier pour les centres de catégorie 2, les Chaires UNESCO et les commissions nationales. L'UNESCO-IHE, le WWAP et le PHI devraient effectuer des études afin d'améliorer l'évaluation du nombre d'États membres bénéficiant de leurs formations, données et projets. Le WWDR devrait être mis en œuvre comme un instrument de suivi de l'ODD 6.

Commission Océanographique Intergouvernementale

Axe d'action 3 – Promouvoir le savoir et la capacité à protéger et à gérer de façon durable l'océan et les côtes

114. Les années 2014-2015 ont été marquées par d'importants développements dans la gouvernance environnementale internationale dans laquelle les questions liées aux océans ont été très visibles et sensibles. Dans une certaine mesure, ces années ont été pour la COI de l'UNESCO un test quant à son importance, son impact et sa stabilité. La forte contribution de la COI à l'adoption des ODD (Agenda 2030) par l'Assemblée Générale des Nations Unies et, en particulier, de l'Objectif indépendant 14 sur les Océans, la reconnaissance du rôle de l'Océan dans

l'Accord de Paris sur le Climat de 2015 de la CCNUCC, le Cadre de Réduction du Risque de Catastrophe de Sendai et le Parcours SAMOA montrent de manière convaincante que la COI a été sur la bonne voie pour contribuer aux solutions liées à l'océan pour les principaux défis de notre époque. Cependant, il existe d'importants problèmes de manque de ressources, de visibilité et de risques de durabilité et la capacité de livraisons réussies de projets dans toutes les directions des actions de la COI.

I. Évaluation stratégique globale

115. Toutes les activités de la COI en 2014-2015 ont poursuivi les objectifs de haut niveau de sa Stratégie à Moyen Terme, définis par ses États membres. Atteindre ces objectifs requiert la contribution de toutes les parties prenantes dans les cas liés aux océans. A cet égard, les organismes gouvernants de la COI, soutenus par le réseau divers sous-jacent d'organismes et de groupes d'experts subsidiaires techniques et régionaux, veillent à la détention ferme des programmes de la COI par les communautés bénéficiaires. C'est ce qui a fini par mener à la reconnaissance majeure de l'Océan dans les principaux accords-cadres internationaux.

116. Comme l'Objectif indépendant en matière d'océan, l'ODD 14 est un point de référence clair et la mobilisation institutionnelle pour la COI dans le contexte de l'Agenda 2030. La référence spécifique de l'ODD 14 aux Directives et Critères de la COI sur le transfert de la technologie marine est l'apogée de plusieurs années d'efforts. La COI travaille activement avec les Océans des Nations Unies pour guider le développement des indicateurs de performance pour les cibles d'ODD. Elle est fortement engagée dans l'information du processus des Nations Unies de création d'un nouveau régime juridique dans le cadre de la CNUDM sur la protection de la biodiversité marine au-delà des zones de la juridiction nationale.

117. Au-delà de l'ODD 14, environ 11 Objectifs sur les 16 restants se rapportent directement ou indirectement avec l'océan. Ces derniers comprennent, *inter alia*, l'ODD 2 sur la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition, l'ODD 13 sur les changements climatiques, l'ODD 4 sur les opportunités d'apprentissage continu, l'ODD 8 sur la croissance économique et l'emploi productif, l'ODD 11 sur les villes fortes et durables. Pour la première fois, l'Accord de Paris sur le Climat fait référence au besoin de protéger les écosystèmes océaniques. La décision de la COI de mettre un tel accent sur la programmation et la sensibilisation autour des changements climatiques et la COP 21 en s'appuyant sur sa contribution à Rio+20 et la réussite de la Journée Mondiale de l'Océan du 8 juin 2015 et l'implication dans une forte mobilisation des institutions scientifiques et de la société civile autour de l'océan et de la science climatique et la sensibilisation à ces questions ont indubitablement contribué à cela.

118. Les observations systématiques étant explicitement reconnues comme étant essentielles pour renforcer les connaissances scientifiques sur le climat et soutenir la prise de décisions, les principaux points d'entrée de la COI se sont faits par les contributions en matière d'observation océanographique au Système Mondial d'Observation du Climat (SMOC) - par le biais du Système Mondial d'Observation de l'Océan (SMOO) – et contributions scientifiques au Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GEIEC) par le Programme Mondial de Recherche sur la Climat (PMRC)

119. La COI a contribué grandement au soutien de la durabilité du SMOO. Avec l'OMM, des mesures ont été prises pour aider la récupération du Système d'Observation du Pacifique Tropical qui est central pour détecter et prévoir El Niño et les variations régionales de la montée du niveau de la mer. La CMOMM de l'OMM/de la COI est une commission commune mixte unique de deux agences des Nations Unies et est un élément majeur dans la mise en place et les services. Une contribution récente notable au système est l'ouverture du Bureau de la CMOMM à Brest en mars 2015 avec une contribution importante des organisations-partenaires françaises.

120. Aujourd'hui, la COI coordonne 4 Systèmes d'Alerte aux Tsunamis régionaux dans toutes les zones de l'océan menacées par d'éventuels tsunamis. Des exercices d'alerte aux tsunamis sont

régulièrement organisés dans tous les bassins. Ce travail de la COI constitue une contribution très importante au cadre de réduction du risque de catastrophe post-2015 des Nations Unies adopté en mars 2015 par la Conférence de Sendai. Avec un budget très modeste, la COI coordonne un système d'alerte aux tsunamis international d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars américains.

121. La COI a à nouveau concentré son programme sur la science océanographique afin d'aider ses États membres à faire face aux questions liées à la science émergente sur la désoxygénation, les séries temporelles écologiques marines, les changements climatiques et les tendances internationales de phytoplancton et de carbone bleu. Le travail a été guidé par les conclusions de la 2^{de} Conférence Internationale sur la Recherche Océanographique (du 17 au 21 novembre 2014 à Barcelone) qui analysaient la façon dont les sciences océanographiques avaient évolué ces 20 dernières années et abordaient la décennie future au niveau de la collaboration dans les sciences et technologies marines en vue d'améliorer la gouvernance des océans. De la même façon, la COI a continué son leadership en matière de recherche sur l'acidification des océans, la pollution marine (y compris par les plastiques et micro plastiques) et les efflorescences algales nuisibles.

122. L'Échange International des Données et Informations Océanographiques (EIDIO) de la COI est le seul cadre organisationnel qui traite exclusivement de l'échange de données océanographiques internationales. Le Système d'Information Biogéographique des Océans (SIBO) de la COI constitue l'une des bases de données majeures au niveau international en biodiversité des océans. Il a contribué à au moins 2 des 20 cibles de biodiversité des Nations Unies. Comme cela a été demandé par les 193 parties de la CDB, les données du SIBO sont utilisées pour l'identification des Zones Maritimes Importantes sur le plan Écologique et Biologique et sont également utilisées par l'OAA pour l'identification des Écosystèmes Maritimes Vulnérables. Le SIBO fournit également des informations clés sur la diversité biologique à la première Évaluation Océanique Mondiale (EOM) des Nations Unies. Le Programme d'Évaluation des Eaux Transfrontalières géré par la COI a contribué aux évaluations côtières EMO 66 couvrant toutes les côtes du monde. En ce qui concerne les évaluations internationales et les informations basées sur la science pour les politiques, l'avantage comparatif de la COI réside dans sa position unique en tant que cadre intergouvernemental pour faire avancer la recherche et identifier de nouvelles questions scientifiques par l'action collaborative. La COI est également reconnue comme l'organisation des Nations Unies responsable du développement de la Planification de l'Espace Maritime, comme cela a été démontré par l'adoption des directives de la COI par plus de 40 pays impliqués dans la gestion des océans.

123. La stratégie de Développement des Capacités (DC) de la COI a été renouvelée en juin 2015 par l'Assemblée de la COI lors de sa 28^{ème} session et sera essentielle pour garantir la pertinence continue de la Commission comme une plateforme intergouvernementale mondiale pour assister et développer les capacités de ses États membres et notamment des Petits États Insulaires en Développement (PEID) et des Pays les Moins Développés (PMD).

124. Ces exemples de réalisations montrent que la COI remplit convenablement son rôle en tant qu'organisation intergouvernementale des Nations Unies, capable d'offrir un cadre opérationnel, logistique et juridique pour les activités océanographiques et coordonner, avec autorité, la mise en place des efforts majeurs en matière de recherche océanographique internationale de grande importance pour le développement durable. Afin de veiller à sa pertinence continue avec ses États membres, la COI a effectué un exercice de cartographie complet reliant les aspects clés de son mandat et de ses fonctions principales aux cadres stratégiques internationaux. Tous les résultats majeurs de ce travail durant 2014-2015 et des projets de travail pour 2016-2017 peuvent également être visionnés au vu de cette analyse qui sera présentée au Conseil Exécutif de la COI en juin 2016.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

125. La COI est le seul organisme des Nations Unies spécialisé dans la science et les services océanographiques. Cela met en lumière d'autres organisations et agences des Nations Unies en ce qui concerne la science océanographique, les échanges d'observations et de données et les services. Aujourd'hui, la Commission a 148 États membres et, depuis 2005, il y a eu une augmentation de 15 % du nombre d'États membres.

126. Il a de grandes attentes de la COI et la Commission doit tenir les promesses faites dans un grand nombre de domaines et offrir une plateforme pour la coordination de la recherche, des observations et services, le développement des capacités dans les États membres qui vaut plus d'un milliard de dollars américains. Dans le Programme et le Budget pour 2016-2017 (38 C/5), la COI a 12,5 professionnels et 5 membres du personnel chargés du service général au Siège et 7,5 professionnels dans les bureaux sur le terrain. Ce minuscule secrétariat est censé superviser la mise en place du programme, fournir une assistance administrative aux groupes d'experts et aux organismes de gouvernance de la COI et doivent également répondre à la supervision du programme, à la gouvernance et aux exigences de rapport. L'incompatibilité de la taille actuelle du secrétariat et de l'étendue des activités constitue le risque principal pour la livraison d'un programme approprié.

127. Le financement des observations océanographiques provient principalement des agences de financement de la recherche. Le soutien aux systèmes d'alerte aux tsunamis nécessite un haut niveau de responsabilité permanent de la part des Gouvernements. La capacité des États membres en sciences océanographiques, observations et leur utilisation est très variable. A cause de ces facteurs, la durabilité de la recherche et des observations océanographiques nécessite d'importants efforts visant à augmenter la visibilité de ces activités au travers d'agences nationales. Tandis que la COI tend à développer les systèmes majeurs en océanographie, ce qui est complexe et requiert un effort durable et concentré, il existe désormais de nombreuses autres organisations dans le monde qui utilisent des données et observations océanographiques pour générer des produits qui augmentent leur propre visibilité. A cause de cela, le rôle de plus en plus important de la COI dans le processus de remise de l'information est plutôt difficile à expliquer aux parties prenantes et fondateurs principaux et, en tant que tel, la COI est exposée à une concurrence féroce en ce qui concerne les financements. Dans la CMOMM, la différence au niveau des cultures entre la météorologie et l'océanographie constitue un défi permanent, avec des récompenses à la clé lorsqu'elle est vaincue.

128. En répondant aux besoins en constante évolution de l'atténuation et du climat, les services opérationnels et la protection de la santé des océans, les réseaux d'observation océanographique subissent de rapides avancées techniques et commencent à mesurer des variables de plus en plus chimiques et biologiques. Les avantages de ce système de plus en plus performant doivent être partagés avec tous les États membres. Cependant, les éventuelles ramifications juridiques de cette expansion du système d'observation devront toujours être explorées afin de s'assurer de la durabilité du SMOO et de son accès à l'océan mondial.

129. Afin de garantir des ressources suffisantes pour ces principales activités, la COI a besoin de s'engager de manière plus stratégique dans la gestion et la coordination de projets extrabudgétaires ou la fourniture de services. Compte tenu des ressources en personnel limitées et de la nature laborieuse de l'exercice, une priorisation très complexe est nécessaire, ainsi qu'une évaluation approfondie des chances de réussite afin de déterminer quels efforts doivent être déployés.

130. De futures opportunités viendront du fait qu'il y a désormais une conscience sociale beaucoup plus importante du rôle de l'océan et des opportunités économiques associées à celui-ci. Il existe également une bien meilleure compréhension qui, afin de produire une évaluation censée des conditions dans l'océan et mener des activités avec efficacité et en toute sécurité, il existe une nécessité d'observations systématiques fiables. Le rôle des services océanographiques

soutenus par la COI est très visible par les alertes aux tsunamis. Il existe désormais une meilleure compréhension du fait que ce programme de la COI ou géré par la COI comme le SMOO, la Gestion Intégrée de la Zone Côtière, la Planification de l'Espace Maritime, la recherche sur les Efflorescences Algales Nuisibles, et bien d'autres offrent à la fondation scientifique ce qu'on appelle « l'Économie Bleue » (la « Croissance Bleue »). Le rôle des PEID sur la scène des Nations Unies augmente et leur dépendance à l'océan aide à faire avancer la recherche océanographique ainsi que l'agenda des observations. L'Accord de Paris met en place le Comité de Paris sur le renforcement des capacités et le rôle du Mécanisme Technologique de la CCNUCC. Tandis que la technologie marine a été fortement absente du débat sur les changements climatiques et le cadre du transfert de technologie de la CCNUCC, mais compte tenu de la large reconnaissance autour des Critères et Directives de la COI sur le transfert de la Technologie Marine par la CNUDM et plus récemment l'ODD14, il aurait pu y avoir une chance de partager le savoir-faire et d'intégrer une perspective océanographique dans les mécanismes existants et nouveaux. Le Mécanisme Financier de la CCNUCC est assuré par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Fonds Vert pour le Climat. La COI a réussi à mobiliser des ressources considérables par le biais du FEM et profitera de toutes les opportunités éventuellement disponibles par le Fonds Vert pour le Climat. L'accord récemment conclu avec le PNUD sur la mise en place du projet dans le contexte de la zone focale des Eaux Internationales financé par le FEM est également perçu comme une réalisation importante.

131. En résumé, il n'y a probablement pas eu de meilleur moment pour la COI pour renforcer sa contribution au développement durable en encourageant les sciences, observations et services océanographiques, ainsi que le transfert des technologies maritimes. Le défi pour la COI est de conserver le haut niveau scientifique de ses activités tout en les organisant par un mécanisme intergouvernemental. La COI doit également impliquer dans son travail des scientifiques leaders et en attirer des jeunes. Il est également important de conserver des liens forts avec les responsables scientifiques nationaux. Un autre défi est de continuer la planification intégrante et la mise en place des activités de la COI selon les principes de « co-conception », en obtenant un haut degré de cohérence entre les programmes internationaux et les activités régionales, en particulier les activités des sous-commissions régionales de la COI : le Pacifique occidental, la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes et la COI pour l'Afrique.

La marche à suivre

132. Les quatre cadres internationaux récemment émergés donnent la direction du développement de la COI, dans une perspective à court et long terme. Afin de continuer à servir le système des Nations Unies comme le principal organe spécialisé en sciences, observations et services océanographiques, la COI devra renforcer la cohésion de tous ses programmes et l'échange d'informations entre eux, grâce à quoi les observations océanographiques aideront la recherche et les services océanographiques et les services favoriseront la prise de conscience quant à l'importance de l'éducation et des observations océanographiques. Pour cela, la COI devra développer et mettre en place une stratégie de communication efficace, personnalisée et productive afin d'atteindre ses objectifs organisationnels généraux, de s'impliquer efficacement avec les parties prenantes concernées et de démontrer l'impact de son travail. En prenant en compte le fait que l'océan et les affaires maritimes génèrent de nombreuses activités socio-économiques, la COI a l'intention de s'engager avec les États membres et les institutions économiques internationales pour solliciter leur aide pour mettre en avant auprès des parties prenantes concernées l'importance des activités océanographiques pour l'économie et la croissance nationales. Un exemple précoce de ce développement a été le Second Sommet de l'Économie Bleue organisé par la République des Seychelles, les EAU et la COI en janvier 2016.

133. L'effort immédiat devrait aller à l'opérationnalisation de la nouvelle stratégie de développement des capacités de la COI pour 2015-2021 et cela nécessite une compréhension de l'état des choses actuel. A cause de ces besoins de la COI d'assurer la réalisation du 1er Rapport Mondial sur les Sciences Océanographiques (RMSO), cela a tendance à donner une image mondiale des capacités spécifiques existantes au niveau national et régional. Cet aperçu de

l'infrastructure et du matériel existants, des ressources humaines (avec une première analyse détaillée de l'équilibre entre les sexes au sein des forces de travail liées aux sciences océanographiques), des priorités, du financement, etc. aidera la future planification du développement des capacités.

134. Pour dépasser le problème de son infrastructure et de ses ressources limitées, la COI a besoin de renforcer l'engagement des États membres et de rechercher davantage de soutien de leur part pour ses activités. Pour cela, la COI aura besoin de renforcer davantage ses Organes de Gouvernance et de continuer à élaborer, avec les États membres, une stratégie pour le développement futur de la COI avec son intégration totale par les circonscriptions. Un facteur important de la réussite de la COI est l'association avec et le soutien par les Programmes Principaux, offrant l'avantage comparatif de l'approche complète interdisciplinaire de l'UNESCO aux questions sociétales majeures. Une proposition complète en adéquation avec ces lignes sera présentée pour une discussion profonde par les organismes de gouvernance de la COI en vue d'obtenir des directives sur la préparation de l'avant-projet 39 C/5.

GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

I. Évaluation stratégique globale

135. Dans les sociétés de plus en plus diversifiées d'aujourd'hui, le rôle des sciences sociales et des sciences humaines dans le soutien du développement social inclusif, du renforcement du dialogue interculturel pour le rapprochement des cultures et de la promotion des principes éthiques demeure des plus importants. A une époque où les menaces et les défis internationaux, tels que l'inégalité, l'exclusion, la violence et le sectarisme qui sapent la cohésion de l'humanité, ne cessent de croître, la mission humaniste fondamentale de l'UNESCO de soutenir la population dans sa compréhension des uns des autres et le travail en collaboration pour bâtir une paix durable demeure essentielle.

136. Les dimensions sociales de l'Agenda 2030 et les cibles sur l'intégration sociale, l'éradication de la pauvreté extrême, la réduction des inégalités, les politiques inclusives pour les villes, ainsi que la prise de décision inclusive et participative trouvent écho dans le mandat de l'UNESCO pour soutenir les États membres dans la gestion des transformations sociales contemporaines. Le dialogue interculturel est essentiel pour comprendre les transformations sociales contemporaines et assurer le pacifisme des sociétés. Cela correspond tout à fait au cadre de la Décennie Internationale pour le Rapprochement des Cultures qui est mené par l'UNESCO et constitue une plateforme d'assistance d'une valeur inestimable pour les États membres dans la promotion et le développement de sociétés pacifistes et inclusives, comme cela est inscrit dans l'Objectif 16 et ses cibles concernées. Ces cibles présentent des liens forts avec d'autres objectifs : l'enseignement inclusif (ODD 4) ; garantir des vies saines (ODD 3) ; rendre les villes inclusives (ODD 11) ; s'adapter aux changements climatiques (ODD 13) ; et obtenir la parité entre homme et femme (ODD 5). Un accent spécifique est mis sur l'engagement des jeunes dans la transformation sociale. L'UNESCO apporte également une assistance technique et un renforcement des capacités pour la formulation de politiques participatives et inclusives, aussi bien au niveau national qu'au niveau des villes, avec un rôle majeur pour la prévoyance, pour le renforcement des institutions pour promouvoir les principes éthiques ; et pour l'éducation physique et le sport comme modalités de développement social inclusif.

La marche à suivre

137. L'Agenda 2030 donne la chance aux sciences sociales et aux sciences humaines de renforcer avec fermeté les valeurs et principes universels - tels que la solidarité internationale, l'intégration, la lutte contre la discrimination, la parité homme-femme et la responsabilité - dans les efforts des États membres et les autres parties prenantes majeures pour mettre en place les ODD. A cette fin, il est important pour l'UNESCO de renforcer les initiatives interdisciplinaires, multi-sectorielles et axées sur le résultat déjà existantes - et d'en développer de nouvelles - qui encouragent davantage de collaboration et de participation internationales. La complexité de l'Agenda 2030 nécessite une plus grande cohérence des politiques en répondant aux ODD – en s'assurant de liens plus forts entre la recherche en sciences sociales et les politiques publiques. Cela demande également une coopération intersectorielle plus forte au sein de l'UNESCO et une collaboration plus large avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires, notamment au niveau national.

138. Le 37 C/5 coïncidait avec d'importantes réductions au niveau des ressources humaines et financières, entravant la mise en place à grande échelle du Programme Principal III (PP III). En général, il s'avère difficile de mobiliser des ressources extra-budgétaires à grande échelle à cause de la nature axée sur les procédés des initiatives en sciences sociales, qui sont moins attractives pour la visibilité du donateur et sont plus difficiles à quantifier. L'élaboration d'une stratégie forte pour la vulgarisation et la mobilisation des ressources sera une mission majeure en 2016-2017 afin de veiller à la continuité des activités principales actuelles et permettre la mise à échelle des initiatives de renforcement des capacités, notamment au niveau du pays.

139. Suite à la révision du programme du Grand programme III, il est proposé que la diversité des activités devrait être regroupée autour d'un même fil conducteur : la mobilisation des savoirs et des valeurs par le dialogue avec nos parties prenantes afin d'équiper nos sociétés pour comprendre les défis auxquels elles sont confrontées et les transformer en conséquence. Le SHS a l'intention d'utiliser les deux années actuelles comme transition, par des ajustements structurels afin de garantir une réponse intégrée aux questions transversales de manière coordonnée dans le Secteur et au sein de l'UNESCO dans son ensemble.

140. Les consultations menant à l'ébauche du Programme et du Budget (39 C/5) seront une occasion de réviser et de se concentrer à nouveau de façon à renforcer la cohérence dans tout le travail dans le PP III. Cela devrait également apporter des améliorations au niveau de la définition des résultats escomptés, indicateurs de performance et cibles mesurables. Cette action permettra au Secteur de déterminer de manière plus précise les actions devant être menées au niveau international, régional et national et les synergies entre elles, tout en recherchant des modalités de mise en place plus décentralisées.

II. Évaluation par axe d'action/domaine thématique

Axe d'action 1 : Mobilisation de la recherche axée sur l'avenir, du savoir et de l'élaboration de politiques pour soutenir les transformations sociales, l'intégration sociale et le dialogue interculturel

141. Les années 2014 et 2015 ont été une période de transition et de consolidation. Le Secteur a réalisé une ré-évaluation de ses programmes de base en réponse aux références guides jumelles des dimensions sociales de l'Agenda 2030 et à l'Objectif Stratégique 6 de la Stratégie à Moyen Terme « Soutenir le développement social, encourager le dialogue interculturel pour le rapprochement des cultures et promouvoir les principes éthiques ».

142. Les actions du MLA 1 pendant la période de rapport ont été conçues autour de trois piliers : a) le renforcement du lien entre recherche et politique avec une dimension prospective ; b) l'encouragement du dialogue interculturel ; et c) la promotion du développement de politiques publiques inclusives et du renforcement des capacités.

Renforcement du lien recherche-politique avec une dimension prospective (contribuant aux résultats escomptés 1 et 2)

143. Les actions de l'UNESCO se sont concentrées sur le renforcement des liens entre les connaissances, la politique et la pratique, en se référant aux compétences des sciences sociales pour assister les États membres dans la gestion des transformations sociales. Au moins 14 produits de recherche ont signalé l'adoption de politique explicite par les États membres impliquant différentes questions liées aux politiques publiques majeures, telles que l'intégration des femmes indigènes, la violence dans les écoles, la violence familiale, l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, la vulnérabilité sociale et la sécurité alimentaire, ainsi que les *sociabilités* souterraines dans les favelas.

144. L'importance du lien entre recherche et politique est particulièrement reconnue dans la région d'Amérique Latine et des Caraïbes où le Programme de Gestion des Transformations Sociales (MOST) a convenu de dialogues sur les politiques à travers une série de Forums des Ministres du Développement Social, la 10^{ème} édition qui s'est déroulée en Équateur en 2014. Des mesures ont été prises afin de poursuivre l'extension au-delà de l'Amérique Latine avec un Forum au Kenya pour la sous-région (février 2015) et l'organisation des Écoles MOST comme une activité principale de renforcement des capacités, avec de nouvelles initiatives au Maroc, en Tunisie, en Russie et en Mongolie. L'intégration de la prévoyance avec le SHS a été priorisée avec des avantages concrets pour le programme des Écoles MOST et le développement des synergies dans la mobilisation des ressources.

145. De plus, un important travail préparatoire a été effectué en ce qui concerne la contribution de MOST à l'Agenda 2030 sur le développement social inclusif, y compris la forte participation de MOST au Forum Mondial des Sciences Sociales organisé par le Conseil International des Sciences Sociales (CISS) (à Durban, en Afrique du Sud, en septembre 2015) ; le processus éditorial pour le Rapport Mondial des Sciences Sociales de 2016 ; et la conceptualisation, la conception et la création du Labo de Politique Inclusive, en travaillant de façon intersectorielle avec les Secteurs de l'Education et de la Culture. Les résultats en philosophie et sciences humaines ont été orientés sur les procédés, notamment en ce qui concerne la revitalisation du Conseil International de la Philosophie et des Sciences Humaines (CIPSH) et la définition du processus préparatoire menant à la Conférence Mondiale des Humanités de 2017

146. L'UNESCO a contribué au développement et à la diffusion de la théorie et de la pratique de prévoyance internationale. Seize « Futurs Laboratoires du Savoir et de l'Alphabétisation » (FL KnowLabs) se sont déroulés en travaillant en étroite collaboration avec des sponsors locaux et internationaux dans 12 pays sur les cinq continents. Chacun des FL KnowLabs a généré des capacités et des compétences au niveau local, avec la création de normes qui sont essentielles pour mettre en place des communautés de pratiques, telles que des règles pour déterminer l'outil de prévoyance le plus approprié à appliquer dans des situations particulières ; les vocabulaires spécialisés spécifiques relatifs aux systèmes et procédés d'anticipation ; et le choix des heuristiques les plus efficaces pour le fonctionnement de l'intelligence collective et de la création du savoir.

Encourager le dialogue interculturel (en contribuant aux résultats escomptés 1, 2 et 3)

147. Le leadership mondial de l'UNESCO pour encourager le dialogue interculturel a été renforcé par sa nomination en tant qu'agence responsable de la Décennie Internationale pour le Rapprochement des Cultures (2013-2022) (CRDI) par l'Assemblée Générale des Nations Unies (Rés 67/104). Cela a permis à l'UNESCO de renforcer son engagement avec les États membres, les organisations intergouvernementales, les organisations non intergouvernementales et les Chaires de l'UNESCO par des consultations générales qui ont débouché sur l'élaboration d'un Plan d'Action pour la Décennie adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans la Résolution 69/140 en décembre 2014. Le CRDI est devenu un cadre clé pour l'engagement des États membres pour poursuivre le dialogue interreligieux et interculturel, la promotion de la compréhension mutuelle et la coopération pour la paix.

148. La Feuille de Route de l'UNESCO pour le CRDI comprend une stratégie en cinq points - cartographie, recherche, renforcement des capacités et partage des connaissances, la revendication et la coordination - et quatre domaines d'action correspondants pour 2016-2017 : la création de connaissances pour informer au niveau des politiques et orienter la planification ; la collaboration en recherche avec des institutions académiques partenaires nouvelles et existantes ; le développement des connaissances en compétences interculturelles et la vulgarisation culturelle ; ainsi que de nouvelles actions de plaidoyer et la mise à échelle d'une coordination intégrée de la Décennie.

149. Suite à un partenariat entre l'UNESCO et Tudor Rose, la publication "*Agree to Differ*" (« *Acceptons nos Différences* ») a été lancée en mai 2015, soutenant ainsi la plus large dissémination des principes fondamentaux du CRDI. Ce recueil rassemblait environ 60 auteurs, offrant ainsi un aperçu du dialogue interculturel et interreligieux depuis un large choix de perspectives, y compris les États membres, les agences des Nations-Unies, les rapporteurs spéciaux des Nations Unies, les organisations non-gouvernementales, les leaders religieux, les experts et les activistes de la société civile.

150. Pour la première fois, l'UNESCO a préparé le rapport annuel du Secrétaire-Général pour la 70^{ème} séance ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en consolidant les contributions du système des Nations Unies pour la mise en place des Résolutions A/69/139 sur une culture de paix et A/69/140 sur la promotion du dialogue interreligieux et interculturel de

l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptées en décembre 2014. L'UNESCO conservera ce nouveau rôle en 2016 et a coordonné la collaboration entre les institutions pour la préparation du nouveau rapport qui impliquera environ 14 agences des Nations Unies et leurs réseaux sur le terrain, dans le but de renforcer les approches communes, aussi bien pour la formulation de recommandations que pour l'action concrète sur le terrain.

151. Certaines initiatives de renforcement des capacités lors de la mise en place du Plan d'Action pour la Décennie Internationale pour le Rapprochement des Cultures ont été menées grâce à des fonds extra-budgétaires du « Programme International Abdullah bin Abdulaziz pour une Culture de Paix et de Dialogue » d'Arabie Saoudite qui a financé 10 projets intersectoriels achevés en septembre 2015. Une évaluation externe des projets est prévue durant le premier semestre 2016.

Politiques et Renforcement des Capacités (contribuant au résultat escompté 3)

152. Dans le domaine de l'intégration sociale, l'UNESCO a renouvelé son soutien aux États membres et partenaires clés lors de la formulation et la révision de politiques publiques participatives et intégrantes en explorant les dynamiques de l'élaboration de politiques s'appuyant sur des faits. Les principales recommandations de tables rondes sur les politiques régionales ont mis l'accent sur le besoin de données complètes et fiables, de la participation renforcée de toutes les parties prenantes et d'une plus grande collaboration internationale, y compris du partage de l'expertise et des bonnes pratiques. Avec le soutien de la Malaisie, des projets de renforcement des capacités ont été développés en Malaisie, au Cambodge et à Timor-Leste.

153. Au niveau national, plusieurs initiatives ont sous-estimé le leadership de l'UNESCO, comme par exemple dans la Migration Interne dans l'Initiative de l'Inde. Grâce au travail de qualité exécuté (documents de politique, outil de formation et communauté de pratique), l'Organisation a été invitée à contribuer aux délibérations du Groupe de Travail Interministériel sur la Migration et à enrichir les procédés d'élaboration de politiques nationales sur les questions liées à la migration.

154. Une révision du travail du SHS sur les politiques publiques en matière d'intégration sociale menées avec l'*Overseas Development Institute* (ODI) et couvrant 50 projets a mis en avant les bonnes pratiques de toutes les régions. Il fournit des résultats et recommandations tout en mettant en avant la nécessité de décomposer de manière appropriée les données de contrôle et d'évaluation, d'intégrer complètement les analyses politiques lors de l'élaboration et de la mise en place du programme et de promouvoir un élément d'égalité des sexes plus complet dans toutes les activités de conception du programme. Cela éclaircirait non seulement les contraintes les plus profondes empêchant les femmes et les jeunes filles de participer aux projets, mais montrerait également comment un manque de sensibilisation à la parité lors de la conception d'un programme peut promouvoir des résultats négatifs et inattendus pour les femmes et les jeunes filles.

155. La Coalition Internationale des Villes contre le Racisme (CICR) a été revitalisée afin de promouvoir l'intégration, la diversité, la lutte contre le racisme et la discrimination au niveau des villes. La Coalition s'est développée dans un réseau de plus de 500 villes dans différentes coalitions régionales et nationales et la collaboration entre les Coalitions régionales a été renforcée, par exemple par la signature en septembre 2015 d'un accord de coopération entre les Coalitions de Villes d'Europe, d'Amérique Latine et des Caraïbes. L'UNESCO travaille avec les Coalitions pour réviser le Plan à Dix Points de la CIVCR pour refléter les contextes et réalités actuels, en adéquation avec l'Agenda 2030, en se concentrant davantage sur les droits de l'homme, la parité homme-femme et les défis relatifs aux violences à caractère sexiste. La Coalition mobilise les villes pour contribuer à la Conférence III de l'Habitat à Quito en 2016 qui adoptera le Nouvel Agenda Urbain.

156. En ce qui concerne l'intégration des Droits de l'Homme et la migration, l'UNESCO a intensifié sa participation dans les plateformes inter-institutionnelles (c.-à-d. le Groupe de Travail des Objectifs de Développement des Nations Unies sur les Droits de l'Homme, le Groupe Mondial sur

la Migration et le Mécanisme de Révision Périodique Universel). Trois publications – Note d'orientation sur les Objectifs de *Développement des Nations Unies sur les Droits de l'Homme pour les Coordinateurs Résidents et les Équipes Nationales des Nations Unies* ; le *Manuel du Groupe Mondial sur la Migration sur les Données et la Migration* ; et le *Rapport Thématique sur la Migration des Jeunes : Défis et Opportunités* - ont été présentées.

157. En ce qui concerne la priorité mondiale de la parité homme-femme, le SHS a continué à plaider pour la promotion des droits des femmes et de leur émancipation et pour le besoin de respecter et d'améliorer les droits et l'intégration sociale des femmes et des jeunes filles les plus vulnérables, en se concentrant sur les femmes migrantes, les femmes indigènes et les femmes handicapées. En Inde, des radios communautaires ont été développées pour les femmes migrantes ; au Mali et au Sénégal, le renforcement des capacités pour créer des activités générant des revenus a été assuré pour les femmes exclues dans les zones retirées ; et au Costa Rica, un projet a été lancé pour impliquer les hommes et les jeunes hommes à obtenir la parité homme-femme et à combattre la violence faite envers les femmes.

Histoire et Mémoire pour le Dialogue (résultat escompté 5 dans le Grand programme IV qui a été transféré au Grand programme III dans le 38 C/5)

158. Les Histoires Générales et Régionales, la Route de l'Esclave et la Plateforme en Ligne des Routes de la Soie sont des exemples des programmes conçus afin de combattre l'ignorance et développer des connaissances menant à une compréhension mutuelle entre les cultures et les peuples. Ces projets contribuent à la Décennie Internationale pour le Rapprochement des Cultures (2013-2022) et la Décennie Internationale pour les Personnes d'Ascendance Africaine (2015-2024). La Route de l'Esclave et l'Histoire Générale de l'Afrique répondent au projet *Priorité Afrique* en mettant en avant les contributions de personnes d'ascendance africaine à l'évolution générale de l'humanité en vue de lutter contre les préjugés raciaux, le racisme et la discrimination. Les connaissances et les approches développées à travers ces projets ont eu et ne cessent d'avoir un impact sur le débat international sur la diversité culturelle, l'histoire partagée, la réconciliation et le dialogue interculturel. Cette contribution constitue une valeur ajoutée importante qui renforce le rôle de l'UNESCO comme laboratoire d'idées et forum d'échanges intellectuels et scientifiques.

159. Le projet La Route de l'Esclave a célébré son 20^{ème} anniversaire en 2014 et a contribué à sensibiliser l'opinion et à comprendre davantage l'héritage de la traite des esclaves et de l'esclavagisme dans les sociétés modernes. La préparation et la proclamation de la Décennie Internationale des Personnes d'Ascendance Africaine (2015-2024) a donné une nouvelle occasion de renforcer le partenariat avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits-de l'Homme et le Département de l'Information Publique des Nations Unies et de publier les différents matériaux développés : publications, matériaux pédagogiques et films. De forts partenariats ont également été mis en place avec des institutions qui consentent à contribuer aux efforts du projet dans la recherche scientifique, le développement du matériel pédagogique et la gestion des sites de mémoire. L'accent a été mis sur la préservation, la promotion et la gestion des sites et itinéraires de mémoire à travers la création d'un réseau international pour les responsables du patrimoine mémorial et l'élaboration d'un guide afin d'améliorer leurs capacités. Les actions du projet ont débouché sur la création dans certains États membres de nouveaux itinéraires de mémoire, l'adoption de politiques visant à encourager l'enseignement de cette tragédie dans les écoles, l'organisation d'événements de commémoration, l'affichage d'expositions et la production de films.

160. En ce qui concerne l'Histoire Générale de l'Afrique (HGA), le matériel pour les niveaux primaires et secondaires élaboré selon les huit volumes de la collection a été terminé, révisé par leurs pairs et validé par le Comité Scientifique. En partenariat avec l'Union Africaine, un lobbying actif a été exercé envers les États membres Africains qui ont renouvelé leur engagement pour intégrer ce matériel à leurs programmes nationaux lors de la dernière Conférence des Ministres de l'Éducation (COMEDAF) s'étant tenue en 2014 à Yaoundé, au Cameroun. L'action a également été menée envers d'autres parties prenantes majeures (éducateurs, artistes, médias) pour soutenir et accompagner cet important projet et, en particulier, préparer le terrain pour l'utilisation de ce

matériel dans l'éducation formelle, informelle et non-formelle. Une Coalition d'Artistes pour l'Histoire Générale de l'Afrique regroupant plus de 100 artistes a été créée. Le volume IX de l'HGA a été lancé et le nouveau Comité Scientifique, qui a été créé afin de veiller à la rigueur scientifique et intellectuelle, a choisi une structure composée de trois livres, a identifié environ 300 collaborateurs et a défini les orientations générales pour l'ébauche des différents chapitres.

161. Le contenu de la Plateforme en Ligne de la Route de la Soie, lancée en 2013, a été enrichi de nouveaux éléments et ses pages les plus importantes ont été traduites de l'anglais au russe et à l'arabe. En réponse au grand intérêt témoigné dans ce projet, un Réseau International des Points Centraux a été établi afin d'impliquer les parties prenantes dans les activités de la plateforme. Vingt-cinq États membres ont désigné des points centraux et ont participé à la première réunion du réseau s'étant tenue à X'an, en Chine, en mai 2015, pour définir les modalités de fonctionnement et un plan d'action pour les trois années à venir. La Plateforme a contribué à différents événements marquant la Décennie Internationale pour le Rapprochement des Cultures.

162. Les 12^{ème} et 13^{ème} éditions du Prix de Sharjah de l'UNESCO ont été organisées et deux éminents érudits et deux importantes institutions ont été nommés nouveaux lauréats. Les cérémonies de prix ont été marquées par une exposition et des représentations artistiques montrant la diversité et le potentiel de la culture arabe. Une évaluation du prix a été réalisée et présentée lors de la 195^{ème} session du Conseil Exécutif qui a renouvelé le Prix pendant six années supplémentaires. Un plan de sensibilisation plus stratégique a été discuté et sera mis en place durant les deux prochaines années afin de garantir une participation internationale plus équilibrée.

Risques et opportunités, défis et enseignements tirés

163. Le contexte mondial actuel a entraîné une demande croissante pour des interventions de l'UNESCO dans le secteur des transformations sociales, du dialogue interculturel et de la prévoyance. Cela nécessite que le PP III soit agile dans ses capacités à répondre aux défis émergents. La principale leçon tirée de l'expérience des années 2014 et 2015 est la nécessité de mieux articuler les résultats escomptés et les indicateurs liés.

164. Comme réponse initiale, une nouvelle stratégie pour le Programme de Gestion des Transformations Sociales (Programme MOST) a été mise en place, en adoptant une perspective fraîche pour revoir les activités principales, par et au sein des régions, en adéquation avec les critères de pertinence par rapport aux défis actuels, à l'efficacité et à la visibilité de haut niveau pour un impact durable plus important. La stratégie insiste sur l'importance d'améliorer la détention de MOST par deux principales circonscriptions : Les États membres et les communautés de savoir et de sciences humaines. Les conséquences négatives du manque d'appropriation apparaissent clairement des récentes expériences et, à l'inverse, les améliorations concrètes au niveau du fonctionnement général du programme en 2014-15 montrent la capacité d'un sens d'appropriation aigu afin de garantir une plus grande reconnaissance et un plus grand engagement et par conséquent, *inter alia*, une base de ressources étant davantage en adéquation avec les attentes importantes exprimées par la Conférence Générale.

165. Le flux de travail des transformations sociales est confronté à un ensemble de risques et d'opportunités que l'adoption de l'Agenda 2030 a nettement mis en avant. D'une part, chaque aspect de l'Agenda se rapporte directement aux sciences sociales et aux sciences humaines et il existe une demande très forte pour leurs conclusions dans le débat public et les cercles politiques. D'autre part, ces conclusions basées sur la recherche ont tendance à être difficiles à relier directement aux défis politiques et les sciences sociales et les sciences humaines se font concurrence pour attirer l'attention avec d'autres modes de discours, moins rigoureux mais superficiellement plus intéressants. C'est la base de l'engagement exprimé par la nouvelle stratégie MOST pour une interface de politique-recherche renforcée qui utilise des connaissances basées sur les sciences sociales axées sur les besoins humains et qui contribue à la création d'une culture de prise de décision éclairée ancrée dans les droits de l'homme.

166. En ce qui concerne le dialogue interculturel, la Feuille de Route comprend des initiatives innovantes, telles que le développement d'indicateurs - un effort potentiellement instructif.

Axe d'action 2 - Permettre aux États membres de gérer les implications éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'atteindre un certain développement social inclusif et durable

Bioéthique (résultat escompté 4)

167. Comme cela a été souligné dans l'Évaluation de la COI en février 2010, l'UNESCO, en tant qu'agence internationale leader pour la bioéthique, a promu la bioéthique dans le monde entier à travers des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ; est reconnue comme un intermédiaire honnête sur les questions liées à la bioéthique par une grande partie de la communauté internationale d'experts en bioéthique ; et continue de proposer un forum pour que des accords soient trouvés sur la manière de traiter les questions liées à la bioéthique.

168. Les Déclarations de l'UNESCO en bioéthique continuent de définir la norme. Par exemple, la Déclaration Universelle sur la Bioéthique et les Droits de l'Homme (2005) a été utilisée comme document de référence dans les décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la Cour inter-américaine des Droits de l'Homme, ainsi que les Cours Suprêmes du Brésil et du Costa Rica. De plus, au moins deux des Déclarations de l'UNESCO en bioéthique ont été intégrées dans la législation nationale pour la recherche en Espagne. À travers les quatre organes internationaux auxquels l'UNESCO sert de Secrétariat - le Comité International de Bioéthique, le Comité Intergouvernemental de Bioéthique, le Comité Inter-institutions sur la Bioéthique et la Commission Mondiale sur l'Éthique du Savoir et des Technologies Scientifiques - le programme a joué un rôle majeur dans l'anticipation et la définition de questions éthiques émergentes importantes. Ces organismes n'ont pas cessé de proposer des stratégies et des réponses appropriées. Les exemples comprennent les rapports récents sur les principes éthiques sur les changements climatiques, le partage des avantages des sciences de la vie et les risques émergents des avancées dans le domaine de la génétique.

169. L'UNESCO renforce les capacités institutionnelles des États membres dans la bioéthique en soutenant la création et le renforcement de comités nationaux de bioéthique, et en aidant donc les États membres à mettre en place les principes de la Déclaration Universelle sur la Bioéthique et les Droits de l'Homme au niveau du pays. Depuis 2008, 18 Comités Nationaux de Bioéthique (CNB) ont été créés avec l'aide de l'UNESCO. Dix sessions de formation pour les CNB dans huit pays ont également été assurées en 2014 et 2015. Les résultats des enquêtes ont fortement indiqué que les bénéficiaires ont apprécié la haute qualité de ces sessions de formation.

170. Les activités de formation pour enseignants de l'UNESCO et le développement des ressources éducatives ont contribué au renforcement des capacités. En 2014 et 2015, plus de 304 participants de 38 pays différents ont été formés dans le cadre des cours de formation des enseignants à l'éthique (CFEE). En Amérique Latine et aux Caraïbes, les cours d'Enseignement Continu à Distance de Bioéthique ont formé 30 étudiants de 23 pays différents sur les deux dernières années. Les résultats des études ont montré un haut niveau de satisfaction parmi les participants à ces cours. De plus, un cours de formation sur la bioéthique et un manuel de bioéthique destiné aux journalistes ont été lancés en Amérique Latine. Le programme modèle de l'UNESCO sur la bioéthique a été adopté par plus de 26 universités dans 21 pays depuis 2008 ; il a également été largement adopté par le Comité Permanent des Médecins Européens (CPME) et a été utilisé pour la révision du programme d'éthique médicale et de droit au Royaume-Uni et appuyé par le Conseil Général Médical du R.-U. et l'Association Médicale Britannique. C'est également un élément essentiel du cours de Master en Bioéthique proposé par les Affaires Sanitaires de la Garde Nationale en Arabie Saoudite. De plus, le programme collabore avec les Chaires de l'UNESCO en Bioéthique afin de promouvoir l'enseignement de la bioéthique, mobiliser l'attention sur les questions en matière de bioéthique, encourager le dialogue multiculturel et soutenir la formation en bioéthique.

171. Comme tendance clé, l'UNESCO est le témoin d'une demande accrue de la part des États membres pour le renforcement des capacités en bioéthique : un déploiement international en 2014-15 a déjà répondu à cette demande, en en donnant davantage aux États arabes et à l'Asie pour toucher davantage de pays ; et la formation d'enseignants en Afrique et la création de comités consultatifs plus bioéthiques au niveau national ont consolidé les réalisations.

172. Entretemps, l'UNESCO s'est également engagée dans le travail de nombreuses autres agences, comme par ex. des consortiums internationaux pour la recherche ou de nouvelles normes : Directives SATORI, TRUST, CIOMS, ou HVP, comme partenaire international fiable, apportant de la visibilité à la promotion des principes éthiques internationaux parmi les communautés d'experts. Elle a continué à renforcer la collaboration avec l'OMS et a conservé son leadership en promouvant le dialogue entre institutions, en tant que secrétariat permanent du Comité inter-institutions des Nations Unies sur la Bioéthique.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

173. Le progrès scientifique continue de générer de nouveaux ensembles de dilemmes éthiques nécessitant des réponses appropriées du point de vue de la fixation de normes. Par exemple, le Comité de Bioéthique International (CBI) demande aux États membres de produire un instrument international juridiquement engageant afin d'interdire le clonage humain à des fins reproductives. Cela donne l'occasion à l'UNESCO de conserver son leadership dans le secteur normatif.

174. Le programme de bioéthique a renforcé les capacités dans les États membres grâce à l'établissement de comités nationaux de bioéthique. Comme leçon tirée d'une évaluation de la COI, le financement initial du programme classique se concentre sur les interventions prioritaires, telles que l'assistance aux comités nationaux, la mise en place de réseaux régionaux d'experts et le développement de matériel de formation. Il a également renforcé les structures bioéthiques nationales existantes grâce à ses publications et services consultatifs. Cependant, la durabilité de ces comités dépend de l'engagement des parties prenantes. La viabilité des CNB dépend des ressources leur étant accordées par leurs gouvernements respectifs.

175. Les réductions dans les principaux financements ont empêché l'UNESCO de conserver sa place de leader comme opérateur unique des bases de données internationales de bioéthique (GEObs). Cette série de bases de données est un outil très utile pour la bioéthique dans le monde entier et agit comme un élément permettant d'autres activités bioéthiques de l'UNESCO, telles que l'initiative d'Aide aux Comités de Bioéthique (CAB).

176. En dépit du fait d'être un programme phare reconnu et de haute priorité dans le Plan de Dépenses de 507 millions \$, la bioéthique nécessite des fonds extra-budgétaires plus importants pour ses activités de renforcement des capacités au niveau du pays ; des efforts plus importants seront explorés dans ce domaine.

Axe d'action 3 - Élaborer des politiques via un processus participatif engageant les parties prenantes du domaine des sports et de la jeunesse ; soutenir le développement de la jeunesse et l'engagement civique, et favoriser dans les programmes de l'UNESCO une approche reposant sur les droits de l'Homme

Jeunesse (résultat escompté 5)

177. La stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2014-2021) (document 37 C/4) souligne la pertinence de la contribution de l'Organisation qui souhaite exploiter tout le potentiel des jeunes comme acteurs de la transformation en faveur de la paix et du développement. Le premier exercice biennal de la mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse (2014-2021) a confirmé que de plus en plus d'États membres demandent que l'Organisation redouble d'efforts sur trois axes : formulation et révision de politiques en impliquant

les jeunes, renforcement des capacités pour la transition vers l'âge adulte, et engagement civique, participation démocratique et innovation sociale.

178. Le travail de l'UNESCO sur le développement et la participation de la jeunesse s'appuie sur le savoir-faire multidisciplinaire de l'Organisation et son rôle d'intermédiaire sérieux, dispensant à un nombre sans cesse croissant d'États membres des conseils d'élaboration et de mise en œuvre de politiques, ainsi que de développement des capacités institutionnelles et humaines. En travaillant sur la formulation et l'examen de politiques impliquant de multiples acteurs et la participation des jeunes, l'UNESCO fait office d'agence clé des Nations unies ; cette position s'est du reste vue renforcée par l'organisation du premier Forum mondial sur les politiques de jeunesse, qui s'est tenu à Bakou, en Azerbaïdjan. Le forum a rassemblé quelque 700 décideurs représentant les gouvernements, la société civile, les donateurs et les universitaires, et s'est achevé par le lancement de l'engagement de Bakou en faveur des politiques sur la jeunesse. Celui-ci met en avant huit principes directeurs pour le développement de politiques en faveur des jeunes, et avance dix engagements concrets ouverts à toutes les parties prenantes nationales, régionales et internationales souhaitant participer à cette initiative. Le projet des Réseaux de la Jeunesse Méditerranéenne (NET-MED Youth), qui, au vu du premier rapport annuel sur l'état d'avancement, a donné de bons résultats, est une autre illustration du potentiel de cette solide méthodologie, qui pourrait être étendue et répliquée dans d'autres régions, en collaboration avec les donateurs éventuels.

179. Le 9e forum des jeunes de l'UNESCO, qui s'est tenu dans le cadre de la 38e session de la Conférence générale, a renforcé ses efforts visant à encourager les femmes et les hommes, en tant que citoyens actifs, à soutenir le développement de la nation et la création d'une communauté par le développement et la mise en œuvre de projets menés par la jeunesse. On y a relevé une plus grande participation de la jeunesse, des jeunes femmes en particulier, dans les pays qui vivent de profondes transformations. C'était le cas de la Tunisie, où environ 50 % des participants étaient de jeunes femmes. Le Manuel d'apprentissage de la démocratie de l'UNESCO a été lancé dans deux autres pays de la sous-région d'Afrique du nord (Maroc et Mauritanie), et des sessions de formation seront organisées à l'avenir.

180. Nous avons renforcé la coordination au sein de l'UNESCO et augmenté notre participation au travail collaboratif des Nations unies sur la jeunesse, en particulier par le biais du Réseau inter-agences de l'ONU pour le développement de la jeunesse. Les contributions de l'UNESCO ont été intégrées et se retrouvent dans 13 initiatives collaboratives mondiales des Nations unies sur la jeunesse.

Sport et lutte contre le dopage (résultat escompté 6)

181. Le taux de ratification élevé (183 états) de la Convention internationale contre le dopage dans le sport (2005) pendant cette première décennie atteste de la pertinence d'une telle convention pour les États membres. Les données du système Anti-Doping Logic, composé d'un questionnaire en ligne et d'un logiciel d'analyse permettant de recueillir les données de tous les États parties sur les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention, montrent que le niveau d'adhésion augmente constamment. De plus en plus de pays en effet adoptent des mesures nationales de lutte contre le dopage afin de « promouvoir la prévention du dopage dans le sport et la lutte contre ce phénomène en vue d'y mettre un terme » (article 1), et recourent à cette fin à des mesures législatives, réglementaires, politiques ou administratives.

182. L'importance capitale du renforcement des capacités dans la mise en œuvre de la Convention est reconnue par la Conférence des parties. Avec 59 projets approuvés pour le seul exercice biennal, le Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport a franchi une nouvelle étape en soutenant 100 États parties pour réaliser 179 projets depuis 2008.

183. L'UNESCO est la seule organisation du système des Nations unies ayant une mission relative au sport. Celle-ci se traduit par son travail de normalisation, comme en attestent la

Convention contre le dopage et la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport. La durée du programme pourtant dépend de la poursuite d'un soutien extrabudgétaire et d'une aide en nature sous la forme d'un vaste partenariat, qui comprendrait des membres du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPE) et de son Conseil consultatif permanent, mais aussi des organismes sportifs et des sociétés privées.

184. La Déclaration de Berlin, intervenant dans le cadre de la Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V), est mentionnée dans la résolution des Nations unies A/RES/69/6 ; par la 7e réunion des ministres des sports des gouvernements du Commonwealth de 2014 ; par l'assemblée générale de l'Association des Comités Nationaux Olympiques en 2014 ; par le Groupe de travail international sur les femmes et le sport (GTI) en 2014 ; et par le Groupe de travail international du bureau des Nations unies pour le sport au service du développement et de la paix.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

185. Un des défis a trait à la volatilité de la gouvernance, à une instabilité politique persistante et aux questions liées à la sécurité (en particulier dans les pays en transition ou sortant d'un conflit), mais aussi à l'absence de structures et mécanismes suffisants pour impliquer la jeunesse, en particulier dans la gouvernance. Ce problème est pris en charge par l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche des politiques et programmes en faveur de la jeunesse qui englobe des acteurs multiples, cette approche permettant de partager les responsabilités et la propriété, mais aussi d'engager divers groupes de jeunes.

186. Le recours à des résultats mesurables constitue aussi un défi important, en particulier concernant les concepts de participation des jeunes ou d'engagement civique des jeunes. Pour pouvoir évaluer les résultats des initiatives à l'échelle de l'UNESCO, il est en effet indispensable d'associer à la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse un mécanisme de surveillance et d'évaluation selon les résultats, qui soit élaboré et mis en place de façon plus concertée et intégrée. De même, si le Forum des jeunes de l'UNESCO constitue un excellent moyen pour associer les jeunes au travail des structures des États membres et de l'UNESCO, on constate un certain décrochage entre les résultats du Forum et les résultats attendus de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse. Une attention particulière sera portée en 2016-2017 au renforcement de ces liens, et notamment dans le suivi de la 9e édition du Forum.

GRAND PROGRAMME IV – CULTURE

I. Évaluation stratégique globale

187. L'UNESCO est reconnue comme comptant parmi les chefs de file mondiaux de la culture, et ses conventions sur la culture lui procurent un avantage relatif incontesté tant au niveau normatif qu'opérationnel. Par son travail de normalisation, l'Organisation a créé des espaces de dialogue, et reste le seul forum universel disposant de la légitimité, de l'universalité et du pouvoir de rassembleur indispensables pour initier une coopération au niveau mondial dans le domaine de la culture.

188. L'importance capitale des programmes de renforcement des capacités dans la mise en œuvre des conventions, notamment par le biais d'une assistance technique et de conseils politiques, est soulignée par les dernières évaluations de IOS. Si les conventions n'ont pas toutes le même impact, ces programmes ont permis à un grand nombre d'États parties d'intégrer dans leur législation nationale, dans leurs politiques et leurs cadres stratégiques des dispositions essentielles, dans certains cas sous la forme d'un thème transversal mais qui s'avère essentiel pour le développement durable.

189. L'approche globale défendue par l'UNESCO en matière de culture a permis de reconnaître dans l'Agenda 2030 pour le développement durable à quel point la culture joue un rôle essentiel dans le développement durable. Il est à cet égard indispensable de continuer à souligner tout l'intérêt des acteurs transversaux - de la culture par exemple - dans les mécanismes d'examen qui seront adoptés pour surveiller l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, afin qu'ils continuent d'être considérés comme pertinents et à valeur ajoutée. Le rôle stratégique de la culture a aussi été défendu à travers les Conclusions de Hangzhou concernant le « Nouvel agenda urbain » qui sera adopté lors de la Conférence Habitat III, comme dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Il convient en outre de noter que les liens désormais reconnus entre les dimensions culturelle, humanitaire et sécuritaire des conflits se traduisent par le fait que l'UNESCO, seule agence des Nations unies dotée d'une mission de protection du patrimoine culturel, est censée apporter une réponse à la multiplication des atteintes à la culture et à la diversité culturelle.

190. L'approche intégrée de l'Agenda 2030 comme réponse aux conflits ouvre de nouvelles perspectives de conception et de mise en œuvre de programmes culturels, car elle ne cantonne pas la culture à son rôle « traditionnel » visant au développement économique, social et environnemental, mais propose des objectifs plus ciblés offrant à la culture de nouvelles perspectives programmatiques aux niveaux national et international. La conception des programmes devra tenir compte de centres d'intérêt nouveaux et/ou revus, tels que villes durables, sociétés paisibles et inclusives, égalité des genres, tourisme durable, modèles de consommation et de production ou encore sécurité alimentaire. Il conviendra alors de redoubler d'efforts pour développer des programmes qui adoptent une approche plus transversale au sein des conventions.

191. En conséquence, il faudra veiller tout particulièrement à une mise en œuvre plus rationalisée et convergente des conventions sur la culture, en considérant le renforcement des relations entre les conventions et leurs organes directeurs, le renforcement des connexions normatives et opérationnelles, ainsi que l'amélioration de la coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et avec les différentes parties prenantes.

192. Pourtant, l'écart persistant entre les ressources à disposition et la charge de travail des secrétariats des conventions, comme stipulé dans les rapports d'audit et d'évaluation de l'IOS, souligne combien la situation des conventions sur la culture reste instable et précaire. Le budget régulier consacré aux activités est passé de 15,7 millions de dollars des États-Unis en 2011-2012 à 8 millions dans le cadre du plan de dépenses de 507 millions de dollars pour 2014-2015. Sur cette somme, 5,6 millions de dollars sont retenus pour les réunions statutaires se déroulant au siège, ce qui laisse uniquement 2,4 millions de dollars pour ces activités. Si 108,57 millions de

dollars de ressources extrabudgétaires et 4,9 millions de dollars d'enveloppe supplémentaire ont pu être mobilisés pendant l'exercice biennal, ces sommes ont été essentiellement consacrées à des programmes spécifiques sur le terrain plutôt qu'à des fonctions clés de gestion des conventions ou de renforcement du personnel. Cette coupe dans le budget du plan de dépenses se traduit par une réduction totale de 32 postes au siège (référence 194 EX/3), ce qui limite sérieusement la capacité de travail. D'autre part, le Secteur a fait de son mieux pour conserver sa capacité de conseiller politique sur le terrain, et en particulier en Afrique, qui compte 21 postes établis hors siège sur un total de 49.

La marche à suivre

Les thèmes transversaux

193. En s'appuyant sur son savoir-faire et sur ses conventions, l'UNESCO devra proposer des recommandations politiques et des rapports factuels pour soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il faudra veiller en particulier à la mise en œuvre de la cible 11.4, car l'UNESCO est la seule agence des Nations unies qui soit responsable et doive rendre des comptes dans ce domaine. À cet égard, le Rapport mondial de l'UNESCO sur la culture et le développement urbain durable, qui sera présenté lors de la conférence Habitat III, est en cours de rédaction. Comme cela est recommandé par l'Évaluation sur la culture et le développement de l'IOS (2015), les preuves concrètes doivent être renforcées par l'engagement du siège et des bureaux hors siège, en respectant un certain équilibre, dans des activités en amont (conseils politiques) et en aval (au niveau local).

194. La protection du patrimoine culturel touché par les catastrophes et les conflits est sans conteste l'un des domaines d'activité les plus visibles pour l'UNESCO. En tant que seule agence des Nations unies chargée de la protection du patrimoine culturel, l'UNESCO se doit de répondre à la multiplication des atteintes à la culture et à la diversité culturelle, notamment en aidant les États membres à lutter contre le trafic illégal de biens culturels, trafic reconnu par le Conseil de sécurité des Nations unies comme une des sources de financement potentiel des groupes terroristes. Pour assurer un travail efficace dans ce secteur, et en considérant le cadre humanitaire et sécuritaire plus large des Nations unies, il sera nécessaire d'intégrer et de préciser des objectifs spécifiques, au niveau adapté, dans les priorités du projet 39 C/5, comme cela est également demandé par la Conférence générale dans le document 38 C/Résolution 48, et de garantir les ressources financières et humaines adaptées. Cela implique dans une certaine mesure un décalage stratégique pour le secteur, qui s'appuie sur l'expérience acquise et sur un certain nombre de bonnes pratiques, et exige le renforcement des capacités du Secrétariat (compétences institutionnelles, financières et en personnel) affectées aux droits de l'homme, à la sécurité et à la prévention des conflits afin de pouvoir s'engager à tous les niveaux avec les partenaires des Nations unies. Cela exige aussi de reconsidérer la présence de l'Organisation sur le terrain, attendu qu'il n'existe actuellement aucun poste international établi dans les bureaux couvrant des zones affectées par un conflit, par exemple en Syrie ou en Irak. Ce changement de stratégie donnerait à la mission fondamentale de l'UNESCO une application concrète en soulignant la pertinence de la culture au sein de thèmes prioritaires tels que prévention des conflits, établissement de la paix et droits de l'Homme.

Mise en œuvre des conventions

195. La plupart des difficultés associées à la mise en œuvre des conventions peuvent être résolues avec des ressources humaines et financières suffisantes, et avec des partenariats institutionnels durables permettant d'asseoir leur impact. Si cela est possible, il sera possible d'améliorer la gouvernance des conventions et le soutien accordé aux États membres tant en terme d'activités de renforcement des capacités à long terme que de services d'assistance technique à la demande. Il est important que les États membres, et en particulier les États parties qui ont ratifié les conventions, identifient et se concentrent sur les priorités essentielles, et contribuent à leur financement en vue de réduire les écarts, notamment par un soutien adapté

pour des fonds spéciaux destinés aux ressources humaines, mais aussi par des détachements, prêts ou fourniture de personnel en charge des projets. Cela implique aussi un engagement ciblé et l'implication dynamique des organes directeurs et de leurs structures pour favoriser une telle approche (présidents, bureaux et comités). Un renforcement de la gouvernance de ces organes et leur collaboration avec le Secrétariat seront essentiels pour pérenniser la capacité de mise en œuvre des programmes.

196. L'obtention de résultats durables implique également des activités de tutorat et de surveillance afin de soutenir les bénéficiaires dans les étapes ultérieures du processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Un système de surveillance performant devrait permettre à l'UNESCO d'adapter ses programmes à l'évolution des besoins et priorités des États membres. Le cadre existant de rapport sur les résultats, notamment les rapports périodiques, devrait être renforcé par la mise en place d'indicateurs et de références, en vue d'améliorer le suivi du degré d'avancement de la mise en œuvre des conventions par les États parties. La Convention 2005, qui envisage un nouveau cadre de résultats dans le cadre de son premier Rapport mondial de suivi publié en 2015, propose à cet effet une expérience intéressante : 10 nouveaux domaines thématiques et 33 indicateurs clés permettant d'identifier l'impact profond de la Convention et les progrès réalisés par les États membres pour atteindre ces objectifs. Du temps et des ressources seront cependant indispensables pour bien tester ce cadre et mettre en œuvre les indicateurs.

197. Pour ce qui est en particulier de la priorité Afrique, et suite au transfert des programmes Route de l'Esclave et l'Histoire Générale de l'Afrique vers le Grand programme III (SHS), le programme portera essentiellement sur la mise en œuvre des conventions, l'objectif global consistant à aider les pays africains à améliorer leurs cadres institutionnels et légaux associés à la culture, au patrimoine et à la créativité. À cet effet, le secteur Culture concentrera tous ses efforts sur les trois niveaux essentiels de son travail de normalisation, à savoir (i) les ratifications, qui seront systématiquement encouragées ; (ii) l'intégration de leurs dispositions dans les législations, politiques et stratégies nationales ; et (iii) la mise en œuvre de ces cadres au niveau national. Cette mission sera réalisée par la dispense de conseils politiques, la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités. Pour ce faire, le secteur conservera son expertise dans la région en proposant du personnel sur site (voir paragraphe 191 précédent) dans la mesure où les ressources l'autorisent.

Propositions de programmes/domaines de travail programmatiques à renforcer, réorienter, recentrer, réduire ou interrompre

198. Les dernières années se sont accompagnées d'une reconsidération radicale des activités du secteur Culture, qui est désormais quasi exclusivement centré sur les conventions. Si l'on se projette dans l'avenir, il va de soi que des ressources importantes devront être investies pour soutenir à long terme les États Membres dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du développement durable et la prise en charge des défis nouveaux et à venir tels que la protection de la culture pendant et après un conflit, en portant l'accent sur le rôle de l'éducation au patrimoine pour prévenir l'extrémisme violent. Il conviendra alors de renforcer l'élaboration de programmes qui adoptent une approche plus transversale au sein des conventions sur le patrimoine.

199. Les priorités actuelles portant sur les mécanismes d'inscription dans le cadre des Conventions 1972 et 2003 devront être abandonnés au profit de mécanismes de conservation et de sauvegarde plus importants et à long terme. Comme cela a été mentionné dans l'audit réalisé par un auditeur externe pour la Convention de 1972, les nominations doivent faire place à la conservation et à une gestion efficace des sites existants. Il en va de même pour la Convention de 2003, pour laquelle la priorité actuelle de la Liste représentative doit céder sa place à d'autres mécanismes en mesure de soutenir les efforts nationaux de sauvegarde, en passant notamment par le recours au Fonds du patrimoine culturel immatériel, sous-utilisé.

200. Le renforcement des capacités doit être une activité essentielle pour toutes les conventions, et celui-ci doit être abordé stratégiquement en encourageant et en aidant les États parties à intégrer des réglementations dans leurs cadres légaux nationaux puis à les mettre en œuvre.

201. Des programmes extrabudgétaires thématiques pourraient de plus être progressivement supprimés ou être assumés par des organismes partenaires tels que les centres de catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO. En 2016 par exemple, les programmes thématiques sur le patrimoine mondial vont être revus, et des propositions de réorientation seront faites lors de la 40e session du Comité du patrimoine mondial. Pour ce qui est de la créativité, le Réseau des villes créatives génère actuellement des coûts indirects conséquents en faisant preuve de peu de résultats tangibles. Ces programmes pourraient être externalisés ou revus afin de libérer des capacités au sein du Secrétariat, lesquelles pourraient alors être consacrées à d'autres fonctions essentielles et priorités.

II. Évaluation par axe d'action/domaine thématique

Les thèmes transversaux

202. L'approche globale préconisée par l'UNESCO concernant la culture est estimée tant par les États membres que par les parties prenantes. C'est ce qui a finalement permis l'avancée importante réalisée en 2014-2015 au cours des négociations de l'Agenda 2030 pour obtenir une vraie reconnaissance du rôle transversal de la culture dans le développement durable. La culture est pour la première fois intégrée aux objectifs opérationnels de l'agenda international du développement, dans neuf ODD, le rôle des conventions culturelles pour atteindre un développement durable par le biais du patrimoine et de la créativité étant clairement stipulé dans plusieurs des cibles. Une cible est explicitement consacrée au patrimoine culturel et naturel, dans l'ODD 11 sur les villes durables, domaine d'importance stratégique pour le secteur de la culture et sa contribution à l'Agenda 2030. Une autre cible, qui entre dans l'ODD 16 sur l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, traite de la récupération et du retour de biens volés, et représentant pour l'UNESCO un point d'entrée important dans le travail de prévention du trafic illicite de propriété culturelle, qui prend tout son sens quand on considère le rôle que l'Organisation est amenée à jouer du fait de la multiplication des conflits. Grâce à ces points d'entrée, à l'instar d'autres tels que la sécurité alimentaire, l'éducation, la croissance économique, la consommation durable, les modes de production et l'environnement, le secteur est bien placé pour soutenir la mise en place de l'Agenda 2030.

203. L'UNESCO a également joué un rôle stratégique et eu un impact certain dans la reconnaissance internationale des liens qui existent entre attaques contre la diversité culturelle, violation des droits de l'Homme et menaces à la paix. Les dimensions humanitaire, culturelle et sécuritaire des conflits sont désormais largement reconnues, comme en attestent les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations unies. Il s'agit là d'une modification importante du paradigme, et d'un résultat encourageant qui fait suite à la mobilisation active et à l'engagement dynamique du système des Nations unies et d'autres acteurs de ces domaines. Le cadre normatif, et en particulier les conventions de 1954, 1970 et 1972, continue à dessiner le cadre de référence dans lequel s'opère la mobilisation de la communauté internationale, la lutte contre l'impunité et la criminalisation des responsables d'attaques. On peut citer à cet effet le premier procès par la Cour pénale internationale d'un individu suspecté d'avoir détruit des monuments religieux et historiques de Tombouctou (Mali).

204. Parmi les résultats importants, on relève également les actions réalisées par l'UNESCO pour promouvoir l'intégration de la culture et du patrimoine au sein du *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030*, adopté en mars 2015 par la 3e conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe. Ce document de politique internationale comporte des dispositions spécifiques portant sur l'action des États membres, qui soulignent l'importance qui existe à protéger le patrimoine contre toute catastrophe et la contribution favorable que peuvent avoir culture et patrimoine pour créer des sociétés plus résilientes.

205. Les instruments normatifs, de même que les mécanismes et programmes qui y sont associés, offrent aux États membres le soutien pertinent pour atteindre ces objectifs. L'évaluation 2014 de l'IOS sur le travail de normalisation réalisé par l'UNESCO dans le domaine de la culture soulignait qu'un grand nombre d'États parties avaient intégré des dispositions dans leurs politiques et législations nationales, même si cette adoption ne touchait pas de façon égale toutes les conventions. Il s'agit dans certains cas de domaines transversaux essentiels au développement durable, tels qu'emploi, éducation, droits culturels, égalité des genres, jeunesse et protection de l'environnement. Pour ce qui concerne l'égalité des sexes, on commence à engranger des résultats encourageants, puisque davantage de rapports statutaires nationaux abordent l'égalité des genres et décrivent des politiques qui favorisent un accès et une participation identiques des hommes et des femmes à la vie culturelle, en particulier dans le cadre des conventions 2003 et 2005. S'il existe des difficultés pour établir des relations avec les domaines politiques autres que la culture, comme le relève l'évaluation de l'IOS, cette tendance positive est cependant encourageante au moment où le Secteur s'engage dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'adoption de politiques de développement durable spécifiques dans le cadre des conventions de 1972 et 2003 mérite à cet effet d'être relevée, car celles-ci pourraient générer une meilleure cohésion politique entre ces instruments normatifs et la mission plus large des Nations unies tout en conservant le mandat particulier de chaque convention. La plupart des parties prenantes considèrent qu'il est important que l'UNESCO travaille à créer et renforcer les capacités. L'évaluation de l'IOS souligne que les programmes de renforcement des capacités entrepris dans le monde entier dans le cadre des conventions ont donné des résultats concrets concernant le développement de capacités institutionnelles et professionnelles, même si une fois encore, l'IOS relève des différences entre les différentes conventions.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

206. L'adoption de l'agenda 2030 ouvre de nouvelles opportunités de conception et de mise en œuvre de programmes associés à la culture. L'UNESCO comme d'autres organisations internationales soutiendront les États membres dans la mise en œuvre d'une feuille de route commune, qui ne cantonne pas la culture à son rôle « traditionnel » de vecteur du développement économique, social et environnemental, mais propose des objectifs plus ciblés offrant à la culture de nouvelles perspectives programmatiques aux niveaux national et international. La conception des programmes devra tenir compte de centres d'intérêt nouveaux et/ou revus, tels que villes durables, sociétés paisibles et inclusives, égalité des genres, tourisme durable, modèles de consommation et de production durables ou encore sécurité alimentaire.

207. L'agenda 2030 exige également d'améliorer la coopération intersectorielle tant au sein de l'UNESCO qu'avec les donateurs et partenaires externes. Une telle coopération intersectorielle doit être encouragée au sein de l'UNESCO et respecter les points d'entrée associés à la culture et le savoir-faire développé par chaque Secteur. Cette collaboration plus étroite doit passer par les fonds et programmes des Nations unies et par d'autres agences spécialisées, mais impliquer également le Groupe de la Banque mondiale et d'autres acteurs d'organismes de la société civile et du secteur privé.

208. Les mécanismes d'examen qui permettront de surveiller les avancées dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 permettront de déterminer la pertinence et la valeur ajoutée des facilitateurs transversaux, par exemple de la culture. Dans la pratique, la définition des modalités des mécanismes d'examen sera essentielle étant donnée la portée importante de l'Agenda 2030, qui compte 17 ODD et 169 cibles. Concernant la culture, il existe un risque réel qu'elle disparaisse des mécanismes d'examen ou qu'elle n'occupe qu'une petite place. Si cela devait arriver, la réussite de l'intégration de la culture dans l'Agenda 2030 serait fortement compromise, et la culture se verrait exclue du débat international associé aux avancées vers un développement durable, y compris en termes d'accès à de nouveaux financements.

209. Des opportunités similaires, et des défis correspondants pour l'UNESCO, découlent du lien étroit qui existe, au niveau des politiques, entre la culture et le problème plus large de la résilience.

La demande de soutien par l'UNESCO accompagnera la mise en œuvre du *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe*. Pour ce qui est des conflits, leur impact sur la culture a atteint une échelle sans précédent, et l'UNESCO se voit contrainte de renforcer et d'étendre sa réponse. Ce travail signifie un renforcement conséquent de ses actions et des ajustements de programmes pour pouvoir travailler à l'échelle nécessaire, en particulier depuis que l'on attend que l'UNESCO agisse systématiquement en cas de crise, mais aussi dans le cadre plus large de la politique humanitaire et sécuritaire des Nations unies. La forte sensibilité politique des activités en jeu, qui touchent des domaines qui n'étaient jusqu'alors pas pris en charge par l'UNESCO, et l'environnement géopolitique dans lequel les conflits se déroulent, représentent pour l'Organisation des défis conséquents. Sans compter que le rôle des états - tout comme l'efficacité des conventions pertinentes - s'en trouve considérablement ébranlé. D'autre part, les opportunités sont importantes, car le lien attesté entre culture, sécurité et crise humanitaire constitue pour l'UNESCO un point d'entrée conséquent dans ces questions prioritaires pour l'agenda plus large des Nations unies, et un accès à des sources de financement correspondantes, par exemple au fonds de l'ONU de consolidation de la paix. Cependant, l'UNESCO n'a pas encore élaboré de programme complet, à savoir comportant des méthodologies et des outils opérationnels servant à ses différentes conventions et qui permettraient d'apporter une réponse efficace aux catastrophes et aux conflits.

210. Concernant l'Égalité des genres, de nouveaux efforts sont nécessaires pour renforcer l'importance de l'égalité entre les sexes dans le travail de normalisation associé à la culture (patrimoine et créativité), et notamment le travail réalisé par les bureaux hors Siège, tel qu'il ressort de l'évaluation de l'IOS sur la culture et le développement. Le premier rapport de l'UNESCO *Égalité des genres : Patrimoine et créativité*, publié en 2014, contribuera à cet effort. Selon ses recommandations, le développement de politiques soutenant l'égalité des droits dans les domaines du patrimoine et de la créativité devra être renforcé. On espère aussi que ce rapport apportera de nouvelles connaissances et données essentielles pour informer des mesures législatives, institutionnelles et réglementaires que les États membres devraient prendre, mais qui sont pour l'heure encore insuffisantes, comme le relève l'IOS.

211. L'évaluation de l'IOS a relevé plusieurs domaines dans lesquels les actions normatives devraient être améliorées. Parmi celles-ci, le développement d'une mise en œuvre plus rationalisée et convergente des conventions culturelles, la consolidation des liens entre les conventions et leurs organes directeurs, et le renforcement des connexions normatives et opérationnelles. Ces mesures vont s'avérer particulièrement pertinentes si l'on considère l'approche intégrée que l'Agenda 2030 et les réponses aux conflits exigeront pour avoir un réel impact. L'évaluation a également fait remarquer le manque patent dans les conventions de logique orientée sur les résultats entre travail de normalisation et impact certain sur le terrain. À l'exception de la Convention 2005, les autres instruments n'ont pas de cadre de résultats soutenu par une théorie du changement évidente, ce qui fait qu'il est difficile de prouver les résultats réellement obtenus. Le système de rapport périodique, qui offre une précieuse source d'informations sur la mise en œuvre des conventions, doit à cet égard être renforcé. Il doit s'agir d'un effort constant qui doit s'assortir de mesures régulières prises dans le cadre des différentes conventions.

212. Dans l'évaluation 2014 de l'IOS sur la Convention de 1972, l'IOS souligne une fragilité particulière de l'action de l'UNESCO dans la mise en œuvre de ses instruments normatifs associés à la culture, à savoir que ses actes normatifs n'ont pas nécessairement un « effet direct » dans le système national des États membres : « Ceux-ci conservent leur souveraineté pleine et entière et décident seuls des modalités selon lesquelles les normes internationales seront inscrites dans leurs politiques nationales et leur droit interne. On note ainsi une grande diversité des méthodes de mises en œuvre, depuis l'adoption de lois d'application détaillées jusqu'à la retranscription mécanique de l'instrument international dans le droit interne, d'où une prise en compte plus ou moins effective des normes internationales dans l'ordre juridique national. » Il s'agit là d'un défi de taille.

213. Les États membres montrent plus d'intérêt à sauvegarder le patrimoine culturel et à favoriser la diversité des expressions culturelles, et dans de nombreux cas à accorder plus de visibilité à leurs actions à l'échelle internationale. Cette nouvelle donne constitue pour l'UNESCO une opportunité pour réaffirmer sa valeur ajoutée dans le domaine de la culture, du patrimoine et de la créativité, mais s'accompagne aussi de défis importants, concernant en particulier la pérennité de ses programmes et la capacité à répondre à des attentes de plus en plus nombreuses pour ce qui est des mécanismes des conventions. Les sections suivantes examinent ces points plus en détail.

Axe d'action 1 : Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine aux fins du dialogue et du développement

214. Les conventions sur le patrimoine culturel matériel (1954 et ses deux protocoles 1970, 1972 et 2001) continuent d'être considérées comme des instruments essentiels. L'adoption en 2015 d'une nouvelle Recommandation sur la protection et la promotion des musées et collections, comme la Recommandation 2011 concernant le paysage urbain historique, attestent de la valeur accordée par les États membres à la fonction normative de l'UNESCO dans le domaine de la culture. Cependant, les conventions sur le patrimoine matériel n'ont pas toutes été ratifiées aussi fortement : si la convention de 1972 a quasiment touché le monde entier, avec 191 États parties, il n'en va pas de même pour les conventions de 1954 (127), 1970 (131) et 2001 (53), ce qui laisse à penser que les dispositions bénéfiques de certains instruments n'ont pas été parfaitement comprises.

215. Le rôle des conventions sur le patrimoine est essentiel au niveau des politiques nationales, comme le soulignent les évaluations par l'IOS des conventions de 1970 et 1972. Les rapports périodiques, en particulier sur les conventions 1970 et 1972, ont montré en particulier que de nombreux États parties ont intégré des dispositions dans leurs législations et politiques nationales. Les rapports périodiques sont à cet effet une bonne évaluation de l'application des conventions par les États parties, et fournissent des informations critiques permettant d'enregistrer les évolutions de situation. En particulier, la convention de 1972 a continué à influencer les concepts de patrimoine et le développement de nouveaux outils de conservation du patrimoine à l'échelle du globe.

216. L'importance capitale des programmes de renforcement des capacités dans la mise en œuvre de ces conventions a été soulignée par les évaluations 2014 de l'IOS. En plus de produire des documents politiques et des modèles de lois, les programmes de renforcement des capacités entrepris par le biais des conventions a permis d'améliorer les capacités institutionnelles associées à la protection et à la gestion des propriétés naturelles et culturelles, concernant notamment les menaces émergentes telles que le changement climatique.

217. La lutte contre le trafic illicite de propriété culturelle est désormais un point essentiel de l'agenda international sur la sécurité. De ce fait, un nombre croissant d'états membres participent au programme, ce qui a permis d'améliorer la mise en œuvre de la Convention de 1970 en intensifiant le renforcement des capacités, la sensibilisation, le développement de partenariats et la promotion de nouveaux moyens de résolution des conflits. Un nouvel élan a été donné à cet effet par l'adoption en 2015 des Résolutions 2199 et 2253 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui soulignent l'importance du travail de l'UNESCO et du développement de partenariats solides pour contrer le financement du terrorisme. La convention de 1970 fait désormais partie du système multilatéral, et le leadership de l'UNESCO dans le secteur est un fait établi.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

218. Les conventions de 1954, 1970, 1972 et 2001 offrent toujours des cadres de référence essentiels pour mobiliser la communauté internationale et lutter contre l'impunité et la criminalisation des responsables d'attaques. Cependant, une progression du taux de ratification des quatre conventions sur le patrimoine matériel serait un pré-requis indispensable pour que l'action normative de l'UNESCO protège et favorise efficacement une gestion sage et durable d'un

tel patrimoine en luttant contre la surexploitation, le développement peu judicieux, les catastrophes naturelles, les troubles sociaux et les conflits armés.

219. Concernant la convention de 1970, l'évaluation de l'IOS a relevé un certain nombre de difficultés, notamment la nécessité d'encourager les ratifications de concert avec celles de la Convention UNIDROIT, et l'harmonisation des législations nationales et de la Convention pour parvenir à une meilleure conformité, en engageant davantage le marché de l'art et en renforçant la coopération avec ses acteurs et d'autres parties prenantes. Le regain d'intérêt pour la Convention et la visibilité internationale de celle-ci au-delà du périmètre de l'UNESCO, sont une opportunité unique pour relever ces défis, notamment en encourageant de nouveaux partenariats avec d'autres partenaires clés pour pouvoir s'attaquer à un nombre croissant de fouilles illégales et au trafic illicite de biens archéologiques, en particulier dans les zones de conflit du Moyen-Orient.

220. Pour la Convention de 1954, il convient d'entreprendre des travaux conceptuels et pratiques pour améliorer son application opérationnelle, en particulier pour ce qui a trait aux nouveaux types de conflits impliquant des acteurs non étatiques. Il s'agit alors de mener une réflexion sur les concepts de « responsabilité de protection », de « havres de paix au sein du pays » et de « zones culturelles protégées ». De nouvelles alliances et de nouveaux partenariats avec d'autres parties prenantes et acteurs du terrain devront être établis. Ceux-ci sont essentiels pour développer la coopération avec les partenaires des secteurs militaires et humanitaires, mais aussi avec des acteurs non étatiques jouant un rôle dans les conflits.

221. La convention de 1972 s'assortit de nouveaux défis eu égard à la gouvernance et à la conservation. En matière de gouvernance, il est nécessaire de poursuivre et d'affiner la réflexion pour savoir comment améliorer la crédibilité de la Convention, notamment les Listes indicatives - celles-ci montrant clairement leur valeur universelle exceptionnelle - et les prises de décision du Comité mondial du patrimoine, et pour identifier des moyens permettant de gérer les pressions exercées. Malgré les recommandations de l'auditeur externe sur la Stratégie mondiale, et l'audit de l'IOS sur les méthodes de travail des Conventions de l'UNESCO sur la culture, stipulant que l'on doit continuer à se concentrer sur des mécanismes plus larges de protection et de sauvegarde, les propositions visant à limiter le nombre de nominations par an n'ont pas été approuvées par le Comité en 2015.

222. De même, la baisse des ressources à disposition pour les processus légaux et l'aide internationale par le biais du Fonds mondial du patrimoine, en comparaison avec les ressources mises à disposition par le biais de donateurs bilatéraux pour des projets et secteurs spécifiques, interroge sur l'équilibre géographique relatif eu égard au type et à la répartition géographique des interventions, cette constatation méritant une réflexion plus approfondie.

223. De plus, une inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril continue d'être perçue comme négative par les États parties, malgré son objectif originel d'outil visant à attirer l'attention et à rechercher l'aide du monde entier pour résoudre les problèmes de conservation. Avec une moyenne de 3 à 4 % des sites répertoriés actuellement énumérés sous ce mécanisme, il serait bon de reconsidérer ses modalités dans la 5e décennie de vie de cette Convention. La réflexion sur un rapport périodique 2015-2017 peut aussi permettre une réorientation.

224. Le faible taux de ratification de la Convention de 2001 est particulièrement préoccupant étant donné son caractère unique pour traiter du pillage et de l'exploitation commerciale du patrimoine culturel subaquatique, ainsi que des développements des infrastructures et de l'industrialisation des zones océaniques. D'autre part, le Secrétariat dispose de ressources insuffisantes pour répondre à des demandes sans cesse plus importantes des États parties ou à des missions techniques d'urgence.

Axe d'action 2 : Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives

225. Les niveaux de ratification élevés des deux Conventions 2003 et 2005 attestent de la pertinence de ces instruments. Au niveau opérationnel, la plupart des résultats importants découlent de la mise en œuvre de leurs programmes de développement des capacités et de la mobilisation de fonds internationaux qui sont conformes aux priorités locales et nationales des parties et aux besoins des communautés et parties prenantes concernées, ce qui reflète l'importance de l'adhésion des nations aux principes de la convention. L'approche adoptée par les conventions a largement contribué à renforcer les ressources humaines et à initier le changement institutionnel au sein des États membres. L'évaluation par l'IOS de la Convention de 2003 a relevé que les services de renforcement des capacités, proposés dans plus de 70 pays ces deux dernières années et couvrant toutes les régions du monde, sont considérés par beaucoup comme le mécanisme de mise en œuvre de la Convention qui est le plus important. Suite à cette constatation, de nouveaux domaines pouvant être associés à un renforcement des capacités sont en cours d'élaboration. Ils concernent essentiellement des questions politiques telles que le genre ou le développement durable.

226. Dans le cadre de la Convention de 2005, en reconnaissant que les pays en développement ne représentent que 20 % des exportations mondiales de biens culturels, la Banque d'expertise et le Fonds international pour la diversité culturelle apportent une assistance technique et financière aux pays en développement pour que ceux-ci adoptent ou révisent leurs législations, politiques ou cadres stratégiques associés aux industries culturelles et créatives ayant un impact significatif. La majorité de ces interventions se déroule en Afrique. L'élaboration d'instruments commerciaux multilatéraux et bilatéraux reconnaissant la spécificité des biens et services culturels, tout comme le développement de partenariats et modèles de gouvernance stratégiques au niveau national qui permettent de nouvelles opportunités pour engager et faire participer la société civile, sont les principales avancées de la mise en œuvre de la Convention 2005. Comme la plupart de ces instruments et structures ont été adoptés au cours des deux dernières années, nous devons laisser passer du temps avant de déterminer si ces initiatives ont permis de redresser le déséquilibre mondial du flux des expressions culturelles diverses. Des efforts importants ont aussi été entrepris dans le cadre de la Convention 2003 afin d'intégrer dans les cadres politiques la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ceux-ci ont mené à l'adoption par 15 pays de politiques nouvelles ou revues.

227. La mise en place des deux conventions favorise aussi une approche transversale de la culture, conforme à l'Agenda 2030. La dimension culturelle des politiques de développement durable est au cœur de la Convention de 2005. De nouvelles stratégies internationales d'aide au développement ont été adoptées, en particulier par les pays européens, qui mettent en œuvre les directives opérationnelles de la Convention de 2005 sur la coopération en faveur du développement. Une évaluation des projets financés par le Fonds international pour la diversité culturelle révèle une augmentation des emplois des jeunes des pays en développement dans des entreprises de l'industrie culturelle de taille petite à moyenne.

Risques, opportunités, défis et enseignements tirés

228. Un certain nombre de membres du Comité 2003 signalent que le mécanisme des listes de la Convention se situe à mi-chemin entre un système rigoureux d'application de critères et de responsabilisation à la sauvegarde et un système plus ouvert de présentation d'un patrimoine culturel immatériel sous la forme d'un registre mondial. L'évaluation de l'IOS note également que si la Liste représentative a permis d'accroître la visibilité de la Convention et de faire prendre conscience du patrimoine culturel immatériel, son importance relative est surestimée. D'autres mécanismes, tels que la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente, le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde et l'Assistance internationale, sont,

eux, sous-utilisés. Une réflexion portant sur le système de reconnaissance international que les États parties souhaitent favoriser est par conséquent indispensable dans les années à venir.

229. Si le programme de renforcement des capacités de la Convention 2003 s'est avéré soutenir efficacement les États membres, il s'accompagne aussi de difficultés eu égard à l'implication des acteurs n'appartenant pas au secteur Culture et aux capacités humaines et financières du Secrétariat pour poursuivre son développement. Surveiller la réussite du programme de renforcement des capacités pose aussi des problèmes pour ce qui a trait en particulier à la pérennité des effets du programme dans les pays bénéficiaires. Au-delà du renforcement des capacités, l'UNESCO doit mettre au point un cadre de surveillance complet pour pouvoir évaluer l'impact de la Convention 2003 au-delà des conséquences directes de ses interventions, par exemple l'impact réel des inscriptions sur les Listes pour les communautés et les professionnels. Cette nécessité est cependant partiellement remise en cause par la faible proportion de rapports périodiques soumis par les États parties et portant sur les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention et sur le statut des éléments inscrits (en proportion du nombre d'éléments inscrits pour les listes).

230. Le principal défi auquel se heurte le Secrétariat à la Convention 2005 concerne la hausse des demandes d'expertise politique et/ou de financement direct de projets et/ou de statistiques à jour, bonnes pratiques et autres analyses par les États parties et les organisations de la société civile. À cela s'ajoutent de nouvelles préoccupations des États parties, qui demandent à l'UNESCO de jouer un rôle de leader pour favoriser les discussions politiques à l'échelle de la planète, ce qui permet à l'UNESCO de mettre en place des débats internationaux sur les nouveaux problèmes, mais aussi de favoriser la coopération intersectorielle, en particulier avec le secteur Communication et information. L'UNESCO cependant ne pourra probablement pas répondre à de telles demandes sans financement extrabudgétaire et sans disposer en interne d'une expertise dans ces nouveaux thèmes prioritaires. De plus, la stagnation des contributions volontaires au Fonds international en faveur de la diversité culturelle peut saper les possibilités de réponse d'un Secrétariat confronté à une hausse du nombre de demandes de financement.

GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION

I. Evaluation stratégique globale

231. Parce qu'elle promeut la liberté d'expression et le développement des médias, et parce qu'elle pose les fondations pour des sociétés du savoir plus inclusives bâties sur la liberté et l'accès à l'information, l'UNESCO joue un rôle de leader unique au sein du système de l'ONU. Jamais sa responsabilité n'a été aussi grande pour les États membres, en termes de respect des droits de l'homme, de progression de la bonne gouvernance et de l'État de droit, qui représentent des bases essentielles pour encourager l'éradication de la pauvreté, ainsi que des voies vers un développement durable. À cet égard, le grand programme V s'articule autour de deux axes d'action : a) Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes ; b) Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation. Le nouvel agenda 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable (ODD) reconnaît l'importance de l'accès à l'information et aux libertés fondamentales et est en parfaite adéquation avec la stratégie de l'UNESCO à moyen terme (37 C/4), qui consiste à promouvoir la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information et au savoir. L'action programmée dans le cadre du grand programme V pour aider les États Membres à atteindre les ODD est à la fois primordiale et percutante.

232. L'UNESCO a contribué à l'élaboration de l'agenda 2030, en particulier concernant l'ODD 16.10, qui consiste à assurer l'accès public à l'information et à protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux traités internationaux. L'UNESCO a notamment plaidé en faveur de l'adoption de deux objectifs spécifiques : le 16.10.1 « Le nombre de cas avérés d'assassinats, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et de torture de journalistes, de personnels liés aux médias, de syndicalistes et de défenseurs des droits de l'homme, au cours des 12 derniers mois » et le 16.10.2 « Le nombre de pays qui adoptent et mettent en application des garanties constitutionnelles, légales et/ou politiques en faveur de l'accès public à l'information.

233. Le grand programme V soutient le travail global qui vise à faire avancer les objectifs d'éradication de la pauvreté, d'inclusion sociale, d'égalité des genres, de diversité culturelle et de sociétés pacifiques, qui contribuent aux ODD 5, 8 et 9, en complément de l'ODD 16. L'ODD 4 du grand programme V qui s'attache à une éducation de qualité constitue un autre domaine dans lequel le grand programme V est bien placé pour apporter une contribution décisive, particulièrement à travers son programme en rapport avec les Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation, programme mondialement reconnu pour ses stratégies innovantes et à la pointe. Les projets novateurs conçus au sein du grand programme V, tels que les ressources éducatives libres (REL), le référentiel de compétences TIC pour les enseignants et l'éducation aux médias et à l'information, qui ont été étendus à plusieurs régions du monde de manière intersectorielle, sont également pertinents à ce titre.

234. Le travail du Grand programme V a eu un impact constant sur la promotion des priorités mondiales de l'UNESCO : la priorité Afrique et l'égalité des genres. Dans le cadre du grand programme V, les pays d'Afrique continuent à bénéficier du plus important programme régulier décentralisé et de financements extra-budgétaires, ainsi que de la capacité la plus élevée de ressources humaines dans ce domaine. Pour preuve des résultats et de l'impact, l'évaluation externe d'un projet financé par l'ASDI rapporte que « l'action de l'UNESCO montre une grande cohérence entre la conception et la production des activités d'un projet et les objectifs de convergence, de résultats, ainsi que l'impact et les effets prévus. La conception du projet est en cohérence avec les objectifs stratégiques dans le développement des médias, la participation civique et l'égalité des genres ». Les observateurs ont jugé « élevé » ou « modérément élevé » l'impact du projet sur les sept pays visés (la République Démocratique du Congo, la Namibie, la Zambie, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Kenya et le Lesotho). La coopération avec l'Union

Africaine et le Parlement panafricain continue à être renforcée en matière de liberté d'expression et d'accès à l'information, plus spécifiquement en ce qui concerne le plan d'action de l'ONU sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, la formation au journalisme, le soutien à la création de structures autorégulatrices et l'éducation aux médias et à l'information.

235. Le Grand programme V continue à promouvoir l'égalité des genres via une double approche : une action qui vise à l'égalité des genres en général au sein de tous ses programmes, mais également des activités spécifiques qui produisent des résultats tangibles. D'une part, des activités sont conçues au travers de la perspective du genre développé par le CI, et d'autre part, via la promotion de politiques inclusives du genre. Des activités spécifiques comptent par exemple, la promotion, par trois associations internationales, des indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) de l'UNESCO : l'Union des radiodiffusions des Caraïbes (CBU), l'Association de radiodiffusion de l'Afrique australe (SABA) et le Réseau d'échange d'informations télévisées en Europe du Sud-Est (ERNO), touchant ainsi un large panel d'institutions nationales au travers des membres de leurs pays respectifs.

236. Le mandat et les actions du grand programme V ont une nature transversale et une forte capacité à recouvrir d'autres grands programmes grâce à une plateforme dédiée à la collaboration intersectorielle. Par exemple, au cours du dernier exercice biennal, la conférence internationale de l'UNESCO « Les jeunes et l'internet : combattre la radicalisation et l'extrémisme » a été organisée dans le cadre du Programme intergouvernemental Information pour tous (PIPT), en partenariat avec le Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Un groupe de travail intersectoriel composé de représentants des Secteurs de la CI, des SHS, de l'ED et de la CLT, ainsi que du Département AFR a collaboré à cette entreprise. L'événement a donné lieu à une plateforme pour le partage du savoir sur les politiques d'interventions dans le but de s'attaquer à l'usage d'internet comme outil de radicalisation et d'extrémisme des jeunes. Une nouvelle cadre d'action intégrée de l'UNESCO a été lancée durant la conférence, « Engager la jeunesse pour une paix durable – Jeunesse 2.0 : Développement des compétences, consolidation de la paix ». Au cours de l'assemblée générale du forum de haut niveau sur une culture de paix, cette initiative a été reconnue par le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, comme étant une contribution importante aux efforts de l'ONU et du monde entier dans ce domaine. Des équipes intersectorielles au sein de l'UNESCO mènent actuellement des discussions avec des donateurs afin d'obtenir un soutien extra-budgétaire.

237. Au cours du dernier exercice biennal, le Grand programme V a remis son travail à plat en rationalisant et en réduisant les redondances et les doublons. Le travail sur la liberté d'expression s'est attaché à assurer des résultats dans des domaines uniques à fort impact, tels que la garantie de la sécurité des journalistes, la question de l'impunité, la création de normes professionnelles et d'entités autorégulatrices, etc. L'UNESCO dirige le Plan d'action de l'ONU sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité au travers de différentes approches : normes et standards (depuis son adoption, une série de résolutions et de décisions ont été prises dans diverses tribunes, telles que le Conseil de sécurité de l'ONU, l'UNESCO, le HCDH), suivi et comptes rendus des agressions mortelles à l'encontre de journalistes via le rapport du Directeur général sur la sécurité des journalistes et le danger de l'impunité, sensibilisation par le biais de journées internationales telles que la Journée mondiale de la liberté de la presse et la Journée mondiale de la fin de l'impunité, soutien au développement des compétences notamment la formation des journalistes, des forces de sécurité et le travail de l'UNESCO avec le système judiciaire, enfin, recherche, notamment avec les Indicateurs de sécurité des journalistes, nouvellement créés (ISJ).

238. L'action sur les sociétés d'information a été réorientée de manière à inclure la construction de sociétés du savoir pour promouvoir et améliorer la qualité et l'accès à l'éducation, amasser un savoir scientifique et promouvoir l'accès libre pour toutes les communautés, y compris avec les personnes handicapées.

239. Sur la recommandation d'un audit des objectifs de programmes stratégiques conduit par l'IOS, certaines activités à faible impact et avec une capacité humaine réduite ont été

abandonnées, à l'instar du Réseau UNESCO de bibliothèques associées (UNAL). Seuls ces thèmes programmés jugés pertinents, uniques et efficaces ont été maintenus et approuvés lors de la 38e session de la Conférence générale (document 38C/Rés. 54).

240. En comparaison avec le précédent exercice biennal, la structure actuelle des résultats escomptés du grand programme V est passée de quatre à six, à la requête des États membres, afin de garantir une meilleure visibilité à deux programmes intergouvernementaux (le PIDC et la FIPA). Des résultats escomptés distincts ont été envisagés afin de clarifier les comptes rendus de résultats et de mettre en lumière les résultats de chaque programme, impressionnants en terme d'impact géographique et de rayonnement global, augmentant ainsi la visibilité et le potentiel des collectes de fonds. La structure à six niveaux a été approuvées par la commission de la CI de la 38e session de la Conférence générale (document 38 C/95).

241. Le manque de ressources humaines pour mettre en œuvre le grand programme V, à la fois au siège et sur le terrain, est un thème récurrent qui émerge de l'exercice d'auto-évaluation. En dépit de ce niveau de capacité moyen à tenir ces engagements, les défis que représente une telle lacune ont été atténués autant que possible en développant des partenariats à la fois avec les secteurs public et privé et en travaillant avec des personnels détachés et des stagiaires. Les conséquences de cette pénurie, à la fois en termes de ressources humaines et financières, ont poussé le Secteur de la CI à redoubler d'efforts pour être performant au plus niveau, dans de nombreux cas, avec succès, atteignant, et parfois même dépassant, les références cibles dans le cadre des résultats escomptés du grand programme V. Au cours du dernier exercice biennal, le grand programme V s'était fixé pour objectif de réunir environ 20 millions de dollars de ressources extra-budgétaires pour être en conformité avec ses résultats escomptés. Grâce à sa stratégie de levée de fonds, y compris les partenariats et les fonds extra-budgétaires générés, le grand programme V a pu atteindre 201 % de son objectif global de collecte de fonds. On trouve parmi les exemples de partenariats, la Fondation Hewlett pour les REL, et la Fondation Nippon qui vise à promouvoir les droits des personnes handicapées par le biais des TIC.

242. L'évaluation des thèmes programmés dans le cadre du grand programme V repose sur des outils d'auto-évaluation, y compris des évaluations externes d'une série de projets extra-budgétaires. Le rapport sur la mise en œuvre du programme pour la période 2014-2015 a fourni une base solide pour rendre compte des activités et des productions entreprises par le Secteur, y compris des indices et des résultats qui en découlent.

La marche à suivre

243. Le lien fort entre les ODD et le travail du grand programme V offre d'immenses opportunités en termes de pertinence de l'impact de l'UNESCO et renforce également sa contribution en tant que leader mondial dans ces domaines de compétence. Néanmoins, la mise en œuvre de certaines activités à un niveau national pourrait demeurer difficile, notamment en fonction des défis sécuritaire et de la volonté politique existante à faire des changements.

244. Le Secteur du CI a pour objectif de poursuivre ses efforts en matière de levée de fonds durant l'exercice biennal actuel et les suivants. Il garantira ainsi que les ressources seront en adéquation avec les ODD pertinents et s'assurera systématiquement que tous les projets extra-budgétaires développés au sein du Secteur incluent des emplois temporaires. Pour réduire encore les risques et les défis liés au manque de financements, le Secteur a l'intention d'établir des partenariats renforcés, y compris avec les États membres, l'Union Européenne (UE), mais aussi d'autres institutions, ainsi qu'avec le secteur privé. Par exemple, le Secteur a l'intention d'augmenter sa coopération inter-sectorielle dans le cadre de sa réponse à l'extrémisme violent et à la radicalisation des jeunes sur internet, par la création de nouvelles plateformes en faveur du dialogue et de la compréhension mutuelle et par son soutien à de nouvelles formes d'action. Une part importante de cet effort consistera à améliorer la maîtrise des médias et de l'information et à assurer l'éducation et la formation sur le savoir, l'éthique et les compétences pour faire usage du droit à la liberté d'expression sur internet.

245. Outre le renforcement de l'impact des activités actuelles menées au sein du grand programme V, le Secteur développe une approche stratégique pour aligner les initiatives de ses programmes sur les ODD et il s'agira, en parallèle, de mettre à profit les rôles de l'UNESCO au sein du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). La mise en œuvre et le suivi de l'agenda 2030 seront effectifs grâce au renforcement des partenariats, y compris avec les chaires de l'UNESCO et les instituts et centres de catégorie 2. Cette relation stratégique sera fondée sur une complémentarité accrue et une évaluation des forces et faiblesses de divers modes de coopération. Le Secteur continuera à étendre de manière significative son réseau de partenaires (traditionnels et non-traditionnels) et à utiliser des moyens créatifs pour développer des synergies. Ces progrès alimenteront les efforts de levée de fonds du Secteur. Considérant que cette action de terrain est propice à la collaboration inter-sectorielle, le Secteur, au sein de sa stratégie, continuera à organiser des réunions de coordination avec ses filiales pour se concentrer sur l'usage des bonnes pratiques et promouvoir la collaboration entre les filiales. Cette approche a démontré sa valeur ajoutée, comme le prouve le déploiement adapté à chaque pays/communauté de l'initiative Jeunesse mobile dans quinze pays à travers le monde, majoritairement en Afrique et dans la région de l'Asie Pacifique, en collaboration avec le SHS et la COI. Le Secteur est convaincu que la fréquence accrue de cette interface permettra une plus grande harmonisation, des taux plus élevés de réalisation et des gains d'efficacité.

246. De ces différentes manières, l'UNESCO mobilisera ses ressources en contribuant à l'ODD 16, particulièrement l'objectif 16.10, pour traiter cet aspect des libertés fondamentales et de l'accès public à l'information, car ces questions représentent une facette clé du mandat de l'UNESCO qui consiste à promouvoir la liberté d'expression et le développement des médias, particulièrement via le PIDC. Au travers du leadership du plan d'action de l'ONU sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, l'UNESCO poursuivra – et ce malgré les limites de ressources et de capacité – à œuvrer, à l'échelle mondiale comme nationale, en faveur de l'accès à l'information et des libertés fondamentales, ce qui inclut de se reposer sur la surveillance existante des tendances mondiales de l'UNESCO, comprenant le suivi mandaté de la sécurité et de l'impunité des journalistes. Le travail continu qui vise à renforcer la tendance mondiale à l'égard des lois sur la liberté d'information participe directement à aider les États membres à atteindre l'accès à l'information et le respect des libertés fondamentales. Dans le même esprit, l'UNESCO contribue à l'ODD 9 sur l'accès aux TIC, au travers de l'effort du Secteur CI dans le cadre du SMSI, en faisant la promotion de l'universalité d'internet et des principes des droits, de l'ouverture, de l'accessibilité et de la participation des diverses parties prenantes à l'environnement en ligne.

247. Par son travail de promotion des politiques et de la législation, et l'application des standards d'accessibilité des personnes handicapées au développement de contenu, de produit et de services, le Secteur nous donne un autre exemple de sa volonté d'utiliser ses ressources pour remplir les ODD. Le Secteur de la CI continuera ses recherches dans ce domaine et son étroite collaboration avec la Commission pour le développement digital (BBCDD), co-vice présidée par l'UNESCO et l'UIT. Grâce à son programme de solutions ouvertes, le Secteur améliorera l'accès universel avancé à l'information pour contribuer à ériger une infrastructure résiliente, promouvant ainsi une industrialisation inclusive et durable, et encourageant l'innovation (ODD 9).

248. Toutes les activités du Secteur recèlent le potentiel pour une coopération trans-sectorielle et exploitent les forces traditionnelles de manière étroitement liée à l'agenda 2030, tout particulièrement au travers du rôle transversal des TIC.

249. Le Secteur travaillera aussi à remplir l'ODD 5 qui vise à obtenir l'égalité des genres et la valorisation des femmes et des filles. Le plan d'action de l'UNESCO Priorité égalité des genres pour 2014-2021 (GEAP II) fournit déjà une feuille de route pour les actions à venir, leurs conséquences, ainsi que des résultats escomptés en adoptant systématiquement, et avec concertation, la perspective de l'égalité des genres. Dans le but d'obtenir des résultats concrets et durables pour la promotion de l'égalité des genres, le Secteur poursuivra l'intégration de l'égalité des genres dans tous ses programmes, ainsi que ses activités et programmes dédiés spécifiquement au genre, qui s'attachent à la valorisation sociale, politique et économique des

hommes et des femmes, la transformation des normes de masculinité et de féminité, enfin, l'intégration des considérations sur l'égalité des genres dans les politiques, les programmes et les initiatives. Le Secteur continuera à développer et mettre en œuvre un journalisme, des politiques de médias et des indicateurs qui sensibilisent à l'égalité des genres, qui visent à une promotion et une application par les associations d'organisations de médias et les écoles de journalisme des Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) de l'UNESCO et leur participation à l'Alliance mondiale genre et média (AMGM) conduite par l'UNESCO. Les approches de l'égalité des genres seront mieux intégrées dans les stratégies et les pratiques pour forger les compétences des femmes et des filles en TIC, avec pour but d'augmenter le nombre de bases de données en ligne qui offrent un accès libre et facile au savoir. Le Secteur travaillera également à un accès à l'information et au savoir davantage inclusif du genre et qui renforce les femmes, au travers du développement de stratégies et de bonnes pratiques sur l'accès à l'information y compris pour les femmes et les filles handicapées dans les États membres.

250. En ce qui concerne la Priorité Afrique, le Secteur continuera à décentraliser ses programmes courants, ses fonds extra-budgétaires et sa capacité en ressources humaines sur le continent africain. Au travers du Flagship 6 – promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression et au développement des médias – spécifique au grand programme V, le Secteur a pour objectif de renforcer les politiques et les normes favorables à la liberté d'expression, à la liberté d'information, à la liberté de la presse, ainsi que les organisations de médias responsables fondées sur l'auto-régulation. Le Secteur vise à la fois l'abrogation de la diffamation criminelle et des lois sur la rébellion. En outre, l'indépendance et la viabilité des institutions médiatiques seront soutenues, en particulier au travers des projets du PIDC qui sont innovants, politiquement pertinents et source d'un accroissement du savoir, et également au travers de moyens pour les journalistes et les écoles de journalisme. Par ailleurs, le Secteur contribuera à la réussite du Flagship 1 du grand programme V : promouvoir une culture de la paix et de la non-violence via la transformation des radios communautaires soutenues par l'UNESCO, en espaces de promotion du dialogue inter-culturel et inter-générationnel et de la cohésion sociale, tout accroissant la connaissance des jeunes africains sur l'avancement du dialogue et de la paix, par le biais des réseaux sociaux et mobiles. Enfin, la CI œuvrera au Flagship 3 dans le cadre du grand programme II : mobiliser les STI et les connaissances au service du développement socioéconomique durable de l'Afrique au travers d'une valorisation des États membres qui passe par la construction de sociétés inclusives du savoir et l'usage du multilinguisme dans le cyberspace, un accès universel et une préservation de l'information, une amélioration des compétences en TIC et des solutions ouvertes. Le Secteur œuvrera pour une participation accrue et une contribution active des jeunes femmes et hommes africains à la résolution des problèmes de développement durable et de moyens de subsistance, grâce à la création d'applications mobile dynamiques, ainsi qu'à la préservation du patrimoine documentaire pour un accès plus large au savoir, via le Programme Mémoire du monde.

II. Évaluation par résultat escompté

Axe d'action 1 : Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes

ER 1 : Des politiques publiques et des pratiques favorables, ainsi qu'un soutien aux institutions médiatiques nationales (y compris par le PIDC), rendent l'environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et à l'auto-régulation, sur les plateformes médiatiques en ligne comme hors ligne, en particulier dans les pays PCPD et les pays PCPD en transition

251. Le travail du grand programme V permet aux États membres de l'UNESCO d'adopter et/ou appliquer des politiques pertinentes et des cadres normatifs pour renforcer l'environnement favorable à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la sécurité des journalistes, comme c'est le cas par exemple en Tunisie, où le parlement est assisté dans la réécriture de la

constitution et qui sera suivie de lois en faveur de l'accès à l'information et de la régulation indépendante des médias. L'UNESCO y a aussi inclus une formation pour les journalistes sur la couverture des élections et le développement des compétences des forces de police en matière de liberté d'expression et de traitement des journalistes. Le résultat de ce travail de l'UNESCO dans ces domaines est très bien restitué par un journaliste tunisien qui a participé à un atelier de l'UNESCO : « Avant la révolution, il n'y avait ni liberté d'expression ni accès aux sources d'information [...]. Aujourd'hui, pour les citoyens, l'accès à l'information est plus facile, le droit d'être informé est garanti et les gens n'ont plus peur d'exprimer leurs opinions [...] ». Dans un autre cas, une évaluation externe conduite en 2015 sur le projet de « Responsabilisation des médias en Europe du sud-est » financé par l'UE révèle que des résultats concrets incluent « la fondation d'un corps auto-régulateur dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine ; la publication d'une évaluation des besoins des conseils de presse dans l'Europe du sud-est, ainsi que la création d'une présence en ligne de plusieurs conseils de presse qui permettent aux citoyens de faire des réclamations en ligne ».

252. Le résultat escompté 1 est en accord avec les résolutions 37 C/4 et 37/C5, à savoir (1) la promotion d'un environnement propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la liberté de l'information ; (2) l'assurance de la sécurité des professionnels des médias, des citoyens journalistes et blogueurs et le combat de l'impunité ; (3) l'amélioration de la liberté d'expression chez les femmes et les jeunes ; (4) la promotion de la liberté d'expression grâce à internet dans l'agenda international, à diverses publications, au concept de l'UNESCO sur l'universalité d'internet et au rapport sur les Tendances mondiales en matières de liberté d'expression et de développement des médias. Ces résultats contribuent également aux ODD au travers de la promotion de l'accès et de la liberté d'information, ainsi qu'à soutenir le plan d'action de l'ONU sur la sécurité des journalistes.

253. L'Assemblée générale des Nations Unies a donné à l'UNESCO un rôle de leader concernant le Plan d'action de l'ONU sur la sécurité des journalistes et la journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes. L'UNESCO a la capacité et la crédibilité nécessaire reconnues pour réunir les diverses parties prenantes en vue de débattre des questions de liberté de la presse fondées sur les bonnes pratiques, telles que les indicateurs de sécurité des journalistes. En outre, l'UNESCO est reconnue comme étant un partenaire neutre et impartial doté d'un rôle mondial de soutien à la promotion de la liberté d'expression et à la vie privée sur internet.

254. Les résultats démontrables incluent les actions normatives, y compris l'adoption de 8 résolutions sur la sécurité des journalistes par l'Assemblée générale de l'ONU, le Conseil de sécurité de l'ONU, l'UNESCO et le HCDH au cours des trois dernières années. Les capacités des États membres ont été développées dans le but de faire progresser la liberté d'expression, l'implication des jeunes et les standards éthiques dans cette profession, passant par la création de conseils de presse, la couverture médiatique en périodes électorales et la capacité à assurer la sécurité des journalistes. La Journée internationale de la liberté de la presse, le prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano et la journée internationale de l'impunité ont attiré l'attention sur la sécurité des journalistes. La création de coalitions par l'UNESCO, à un niveau régional et international, a abouti au renforcement de l'environnement législatif et régulateur.

255. L'expérience de l'UNESCO dans la mise en œuvre de projets dans les pays bénéficiaires ainsi que son réseau de filiales, de partenaires et de contacts maximisent la viabilité de ces projets. Ces derniers ont pour but de développer et de consolider les ressources locales existantes et de renforcer l'expertise et les compétences des acteurs régionaux pertinents. Les actions sont adaptées aux contextes médiatique et politique spécifiques de chaque pays, encourageant ainsi l'appropriation locale.

Programme international pour le développement et la communication (PIDC)

256. Bien qu'aucune évaluation externe récente n'existe sur l'impact du PIDC, des rapports de mise en œuvre, ainsi que de nombreuses autres preuves, démontrent la pertinence du programme.

Par exemple, nous avons les retours d'auditeurs de Radio Bintumani, une station de radio de la Sierra Leone rurale soutenue par l'UNESCO et le PIDC, devenue emblème d'espoir pendant la crise Ebola. Ils ont en effet loué son rôle dans le combat contre la pandémie. Un auditeur a déclaré : « Ma famille et moi avons eu peur. La communauté tout entière a peur. Même s'il n'y a eu aucun cas confirmé à Bintumani, la communauté est au confinement et les déplacements sont restreints. Grâce à notre station de radio, les experts diffusent des informations sur Ebola et les gens de la communauté peuvent ainsi partager leurs inquiétudes et soulever des questions vitales. La station a joué un rôle considérable, elle a aidé à ramener le calme au sein de la communauté et à dissiper les peurs. En informant les gens sur les vecteurs de contamination du virus et les symptômes qui y sont associés, nous sommes en première ligne dans ce combat. »

257. Le PIDC soutient les initiatives locales de développement de médias qui contribuent à atteindre les ODD : le Programme apporte un grand soutien aux médias communautaires pour limiter l'impact des crises ou des catastrophes naturelles, ainsi qu'aux initiatives qui créent les conditions médiatiques nécessaires à la paix et à la prévention des conflits. Une attention particulière est portée aux projets PMA, PCPD et PEID examinés par le PIDC. Pour obtenir un soutien, ils doivent au moins être sensibilisés à l'égalité des genres puisque la majorité des bénéficiaires visés se trouvent en Afrique.

258. La méthodologie ascendante du PIDC permet au Programme de créer des priorités partagées par l'UNESCO et les objectifs de développement international d'une part, et les citoyens d'autre part. La mise en œuvre du projet est déléguée à des contributeurs qui obtiennent l'approbation du bureau du PIDC. Les projets du PIDC sont intégralement financés par des ressources extra-budgétaires. Le rayonnement et la visibilité du PIDC sont limités par un manque de ressources humaines.

259. Le PIDC de l'UNESCO est la seule tribune multilatérale du système de l'ONU conçue pour mobiliser le soutien international au développement des médias. Le rôle unique du PIDC a été continuellement réaffirmé à travers les résolutions annuelles adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur « l'information au service de l'humanité ». Le PIDC incarne une voie multilatérale pour obtenir des résultats, il reflète une approche consensuelle large du développement de médias libres, pluralistes et indépendants, fondés sur les standards internationaux. À ce titre, il fournit une plateforme sur laquelle des initiatives au niveau des citoyens peuvent éclairer les sphères gouvernementales de prises de décision et la réflexion internationale sur le développement des médias, et vice versa. En introduisant cette approche, le PIDC mène un travail holistique dans tous les aspects du développement médiatique : la recherche (en particulier grâce à l'application des indicateurs de développement médiatique du PIDC), le travail normatif, le suivi, l'adoption de normes et la mise en œuvre de projets.

260. Chaque projet et initiative spéciale du PIDC est soigneusement examiné avant approbation, afin de s'assurer que les principes RBM sont respectés. Les résultats obtenus contribuent entre autres à améliorer la qualité de la formation journalistique, évaluer les paysages médiatiques nationaux sur la base des indicateurs de développement médiatique de l'UNESCO, et soutenir la sécurité des journalistes grâce au mécanisme de rapports du PIDC. Cependant, en raison des limites de capacité, la base de données des projets n'est pas à jour et il n'y a pas de ressource pour évaluer les projets au-delà des rapports d'analyse de mise en œuvre.

ER 2 : Les institutions médiatiques pluralistes sont favorisées, y compris par l'adoption de politiques soucieuses de l'égalité des genres et par l'appui à des politiques et des pratiques consolidées visant les médias communautaires, les citoyens, notamment les jeunes, étant dotés de meilleures compétences grâce à une formation renforcée à la maîtrise des médias et de l'information

261. Les évaluateurs externes du projet « Renforcer les radios locales par le biais des TIC » financé par l'ASDI ont conclu que « Les premiers bénéficiaires (les pauvres, femmes et filles comprises) reconnaissent que le projet correspondait à leurs besoins sociaux. Il a amélioré leur

accès à l'information grâce aux informations liées à des questions locales mises à disposition. L'évaluation a également mis en lumière le fait que les premiers bénéficiaires ont remarqué des changements dans les contenus diffusés : de nouveaux sujets, des programmes de meilleure qualité, une plus grande interaction avec le public et des contenus plus soucieux de l'égalité des genres ».

262. Dans la lignée de la résolution 37 C/4, qui désigne explicitement le pluralisme des médias comme pilier clé de la consolidation de la gouvernance démocratique et de la facilitation de la libre circulation de l'information dans le cadre de l'objectif stratégique 9, le travail lié à ce résultat est pertinent avec la mise en œuvre de l'agenda 2030 et contribue aux ODD 5, 16 et 17. Il se concentre directement sur l'Afrique et l'égalité des genres, tandis que les PCPD, les PMA, les PEID, la jeunesse et les marginaux font l'objet d'une attention particulière.

263. Dans le cadre de ce résultat escompté, le Secteur dirige un nombre de réseaux, tel que le réseau des associations et syndicats internationaux et régionaux de diffusion, ainsi que deux grandes coalitions internationales : la GAMAG (l'Alliance mondiale genre et médias) et la GAPMIL (l'Alliance mondiale pour les partenariats sur l'initiation aux médias et à l'information). Le Secteur a récolté des contributions considérables de fonds en fidéicommis au cours des trois dernières années. La GAMAG rassemble en réseau plus de 400 sociétés civiles, des organisations de médias, de formations et gouvernementales. Elle évolue comme une machine mondiale dotée de branches locales dans les six zones géographiques de l'UNESCO. Grâce à la GAMAG, les partenariats entre les médias et la société civile ayant pour but de promouvoir l'égalité des genres dans les médias augmentent véritablement, la coopération en matière de recherche sur le sujet s'en est trouvée stimulée et on observe une campagne mondiale sans précédent qui vise à briser le cercle négatif de l'inégalité des genres dans les médias. La GAPMIL a produit des résultats similaires en s'attachant à transmettre la maîtrise des médias et de l'information à tous les citoyens, pour les rendre lucides vis-à-vis des contenus sexistes et du leadership des femmes dans les médias.

264. L'UNESCO est la seule agence de l'ONU à travailler, de manière spécifique et régulière dans le cadre de programmes, à la construction de médias communautaires à des niveaux politiques et opérationnels, en particulier en faveur de l'égalité des genres dans les médias. L'UNESCO, en tant qu'initiatrice du premier Forum mondial genre et médias en 2013 et de la première Réunion de coopération pour le développement international sur le genre et les médias en 2015, incarne le fer de lance mondial de l'égalité des genres dans les médias. Elle est également à l'origine des premiers forums sur l'éducation aux médias et à l'information en Afrique, en Europe, dans les régions de LAC, de l'Asie Pacifique et dans les États arabes. La Réunion de coopération a donné naissance au cadre d'action de Genève sur la coopération internationale au développement sur le genre et les médias. En outre, l'UNESCO a fait proclamer une journée mondiale de la radio et préside actuellement le Comité international de la journée mondiale de la radio. Elle organise chaque année des célébrations internationales qui connaissent un succès de plus en plus grand à travers le monde. Grâce à la journée mondiale de la radio, l'UNESCO est parvenu à capter l'attention des médias sur des sujets qui sont au cœur de son mandat. Les résultats seront obtenus au travers de l'analyse et du conseil politique, du développement du savoir et de la mise en place de partenariats. Les GSIM de l'UNESCO sont utilisés au sein de nombreuses institutions dans le monde entier et la programmation de recommandations pour renforcer la représentation des jeunes est mise en œuvre par les stations de radios communautaires. L'éducation aux médias et à l'information est en cours d'intégration au programme de formation des enseignants. L'initiative annuelle en ligne de l'UNESCO « Les Femmes font l'info » a contribué à une meilleure connaissance et à une défense de l'égalité des genres dans les médias.

265. Les États membres sont impliqués dans les coalitions sur le genre et l'éducation aux médias et à l'information via des organisations pertinentes dans leurs pays. L'éducation aux médias et à l'information des jeunes filles et jeunes garçons au travers de cours en ligne libres s'est révélée très efficace pour donner les moyens aux jeunes de plaider en faveur de l'égalité des genres dans

les médias. Toutes les actions sont reproductibles, font l'objet d'améliorations ou de stratégies de retrait et les activités de terrain sont menées en étroites collaboration avec les filiales. En dépit de ces efforts, l'UNESCO n'est pas en mesure de répondre intégralement aux nombreuses demandes des États membres et d'autres acteurs en raison d'un manque de moyens.

Axe d'action 2 : Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation

ER 3 : Promotion, dans les états membres, du programme Solutions libres pour les sociétés du savoir (ressources éducatives libres, accès libre, logiciels libres et ouverts, plateforme de formation libre, données libres, Open Cloud) et de l'accessibilité aux TIC, y compris pour les handicapés et pour toutes les langues

266. Progressivement, l'UNESCO a impliqué environ 100 pays et autant d'institutions dans un effort pour faire avancer les questions de l'accès libre, qui garantit que les États membres ont un accès universel avancé à l'information via les solutions libres. Il a également développé plusieurs manuels et publications thématiques pour clarifier ces questions et développer des capacités autour de l'accès libre. Les neuf manuels apparaissent désormais dans plus de 1000 sites de références pour les chercheurs et les bibliothécaires, et sont utilisés dans la majorité des programmes de formation en accès libre. L'UNESCO travaille également à l'intensification de l'usage des TIC dans les sciences en créant des solutions pratiques pour la gestion du savoir et un accès amélioré à l'information. Dans le programme d'éducation, les TIC soutiennent le développement de politiques clé et d'activités de renforcement de moyens, de manière à assurer un accès équitable et de qualité à l'enseignement et à l'apprentissage. L'UNESCO a développé des instruments politiques innovants ainsi que des programmes de formation fortement axés sur les solutions libres. À ce jour, le Référentiel de compétences TIC pour les enseignants, avec le soutien des États membres et des partenaires extérieurs, a été lancé dans 10 pays et des directives en faveur de l'apprentissage libre et à distance pour les personnes handicapées, avec un centrage sur les solutions libres, ont été développées. Le programme de Ressources éducatives libres s'attache à garantir le développement des compétences et la défense des contenus éducatifs sans licence, et à développer, en particulier, les activités de l'enseignement supérieur, ce qui implique la mobilisation des réseaux tels que les chaires de Ressources éducatives libres de l'UNESCO. En deux ans, l'UNESCO a gagné la reconnaissance internationale parce qu'elle aide de jeunes femmes et hommes à devenir des innovateurs grâce à une meilleure maîtrise des TIC, notamment au travers de la technologie mobile qui utilise des outils FOSS. En établissant notamment une collaboration et des partenariats avec les autorités locales, les ONG locales et les entreprises du secteur privé (y compris des opérateurs télécoms tels que Zian et Telefonica), le programme Jeunesse mobile a été lancée dans 15 pays jusque-là. L'initiative a pour but de former au moins 25000 jeunes à travers le monde au développement d'applications mobile pour aider à résoudre des défis de croissance auxquels sont confrontées leurs communautés.

267. L'action visant à atteindre le résultat escompté 3 a été mise en œuvre en parfaite concordance avec l'objectif stratégique 9 du grand programme V (37 C/4) par lequel les activités ont entièrement contribué à aider les États membres à fonder des sociétés du savoir inclusives qui améliore les compétences pour accéder, préserver, créer et partager l'information et le savoir grâce à l'utilisation stratégique des TIC. Le programme de solutions libres est entièrement conforme aux ODD puisque les TIC incarnent les grandes lignes de la plateforme grâce à laquelle toutes les activités de développement pertinentes sont négociées et mises en œuvre. Les TIC et le programme d'éducation soutiennent pleinement l'ambition de l'ODD 4 qui vise à assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité, et à promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous, tout au long de la vie, comme, par exemple, au travers des activités des REL qui visent majoritairement les PMA, en particulier en Afrique, notamment sur l'égalité des genres. L'initiative Jeunesse mobile et les programmes d'accès libre visent également les PMA via divers projets, notamment le développement de compétences chez les jeunes en matière de création de solutions mobiles qui traitent des problèmes locaux en Afghanistan, au Sud Soudan, au Cambodge et au Rwanda. Des PMA d'Afrique et d'Asie du Sud ont exprimé leur intérêt pour le programme d'accès libre et réclamé une politique de soutien personnalisée.

268. Le programme accès libre et TIC&Sciences fonctionne, malgré le manque de moyens financiers et humains, grâce aux utiles partenariats établis. Le programme de Ressources éducatives libres exploite avec succès le potentiel du réseau de filiales pour lancer ses activités à un niveau national. En ce qui concerne le programme d'accès libre, un état des lieux mondial a été entrepris pour développer une stratégie de réponse adaptée à tous les réseaux terrain de l'UNESCO. Tous les programmes ont développé des partenariats à la fois publics et privés à différents niveaux, allant de grandes entreprises de l'informatique à des ONG orientées vers le social, en passant par des partenariats avec les filiales pour établir des synergies et une coopération étroite pour l'exécution du programme.

269. Pour le programme TIC&Sciences, l'UNESCO est la seule agence à travailler dans le domaine de la gestion informatisée des connaissances sur le changement climatique. L'initiative Jeunesse mobile cible les TIC à partir d'angles très spécifiques (la pensée informatique et l'entrepreneuriat social), ce qui est unique pour l'instant au sein de l'ONU. L'UNESCO a démarré des collaborations avec d'autres agences de l'ONU qui pourraient aboutir à des projets conjoints en 2016. En matière de TIC dans l'éducation et de REL, l'UNESCO fait figure d'agence leader pour l'éducation à tous les niveaux, elle est d'ailleurs la seule dotée d'activités qui visent spécifiquement les Solutions libres dans l'éducation. En 2015, l'UNESCO a reçu le prix d'excellence de l'Open Education Consortium dans le domaine des REL. Les projets d'accès libres et de TIC&Sciences sont basés sur l'analyse annuelle, le suivi interne et l'adaptation.

270. L'UNESCO a soutenu le projet REL à l'Université nationale ouverte du Nigéria (NOUN) ce qui a abouti à l'adoption de politiques facilitantes à l'université. En ont également découlé la mise en place de processus éprouvés et le développement des compétences du corps enseignant pour transformer les cours en REL et promouvoir le projet et des publications de recherches à des conférences africaines et mondiales clé. L'initiative Jeunesse mobile s'est forgée une solide réputation auprès des partenaires et bénéficiaires sur le terrain, et est soutenue par ces derniers. Les programmes TIC et éducation et de REL ont tous deux été salués par les donateurs, les acteurs majeurs des secteurs privé et public, y compris au travers d'une analyse indépendante des actions clé menées en 2015. Le manque de moyens financiers et humains a néanmoins empêché la section d'atteindre le plein potentiel du programme.

271. Les projets de libre accès et des TIC&Sciences requièrent des ressources de lancement. Malheureusement, l'UNESCO ne dispose pas des ressources suffisantes pour donner aux États membres les moyens d'obtenir les financements initiaux nécessaires. En ce qui concerne les activités de FOSS et de Jeunesse mobile, le niveau élevé de financement, complété par la participation des partenaires, a permis à l'UNESCO de poursuivre son chemin vers ses résultats percutants, atteignant 2500 bénéficiaires dans des projets à travers le monde. Cependant, le Secteur est voué à consolider les partenariats nécessaires pour mettre à profit ces résultats et en assurer la durabilité. Les activités du programme de Solutions libres pour les Sociétés du savoir n'ont été lancées que sur la base de décisions éclairées et de besoins vitaux, ainsi la propriété dans le pays reste au cœur de la conception des projets. La plupart d'entre eux sont d'ailleurs développés en pleine concertation avec les ministères concernés ou les administrations locales, dans le but d'améliorer la propriété et la durabilité. Les programmes TIC de l'éducation et les REL disposent tous deux de solides partenariats avec les États membres, parties prenantes essentielles dans toutes les activités.

ER 4 : Amélioration de l'accès universel à l'information et préservation du patrimoine documentaire sous toutes ses formes grâce à un Programme Mémoire du monde renforcé, et soutien aux États membres pour la mise en œuvre des résultats du SMSI, y compris grâce au PIPT

272. L'action menée dans le cadre de ce résultat escompté œuvre pour s'assurer que les États membres préservent le patrimoine documentaire via le Programme Mémoire du monde. Mémoire du monde est une initiative mondiale qui, depuis son lancement en 1992, a acquis une visibilité et une reconnaissance internationales. Sa mission consiste à faciliter la préservation, aider l'accès

universel et sensibiliser à l'importance du patrimoine documentaire. Les registres de Mémoire du monde sont les principaux vecteurs de cette prise de conscience et opèrent désormais aux niveaux international, national et régional. Le Registre international de Mémoire du monde comporte actuellement 348 inscriptions émanant de 107 pays et de toutes les régions, et le nombre de nominations ne cesse d'augmenter au fil des évaluations. Le chef de projet en charge de la nomination de Tagawa⁴ à Mémoire du monde a déclaré que « la Collection Sakubei est un trésor extrêmement important pour la communauté. Sans aucun doute, partager et préserver cette archive historique contribuera à l'éducation de la jeune génération [...]. Pendant la période de pic, 1500 touristes visitent notre ville qui n'en recevait auparavant que 15 par jour. Les visiteurs viennent du monde entier, pas seulement du Japon [...]. C'est la première nomination du Japon [...]. Des budgets ont été alloués à la conservation des archives ».

273. Au regard du fossé numérique actuel, il est nécessaire de permettre à tous les pays d'assurer la préservation et l'accessibilité permanente de leur patrimoine documentaire, y compris numérique. Mémoire du monde fournit une plateforme unique pour la coopération et l'échange des bonnes pratiques à l'échelle internationale en vue de renforcer le dialogue, le respect et la compréhension mutuelle. La mémoire des peuples du monde est d'une importance vitale pour la préservation des identités culturelles, le lien entre passé et présent et la construction d'un avenir meilleur et plus pacifique pour tous.

274. Alors même que l'UNESCO a les capacités de mettre efficacement en œuvre ce Programme, notamment via ses filiales, le Conseil exécutif a prié la Directrice générale de lancer la mise en place du plan d'action pour le renforcement du Programme Mémoire du monde (191 EX/Décision 11). Pour l'instant, le Programme Mémoire du monde a établi de solides partenariats avec les ONG clés telles que l'IFLA, l'ICA, le CCAAA, l'IASA, les comités nationaux de Mémoire du monde, ainsi que de nombreuses bibliothèques et d'archives nationales, et de musées. Mémoire du monde a attiré des ressources extrabudgétaires et un soutien financier significatifs des États membres, en particulier de la République de Corée qui finance deux fois par an le prix UNESCO/Jikji et cinq ateliers de développement de capacité en Asie pacifique, sans oublier le financement annuel du secrétariat du Comité Mémoire du monde pour l'Asie pacifique ; mais aussi de la Pologne et des Émirats Arabes Unis qui témoignent leur soutien par le détachement d'un expert à titre gracieux à partir de 2017.

275. Mémoire du monde est le seul programme de l'ONU pour la préservation du patrimoine documentaire, il a développé une large approche consensuelle fondée sur les normes internationales de préservation du patrimoine documentaire mondial qui garantit un accès permanent et sans obstacle. Le nombre croissant de comités nationaux Mémoire du monde établis (64), les trois comités régionaux, ainsi que le nombre de propositions soumises à chaque cycle de nominations en constante augmentation (100 nominations en 2015) atteste de l'intérêt et de la portée accrues de ce programme. Il existe d'autres résultats tangibles, tels que le nombre croissant de demandes, de la part des États membres, d'ateliers de développement de compétences. L'UNESCO a organisé six ateliers de formation sur la période 2013-2015 et a mis en place deux projets spécifiques à la préservation du patrimoine documentaire (en Somalie et en Tanzanie) dans le but de développer les compétences nationales pour protéger le patrimoine documentaire en danger. Grâce à l'adoption de la Recommandation sur la préservation et l'accès au patrimoine documentaire, y compris sous forme numérique, par la 38e session de la Conférence générale (38C/Rés. 55), les États membres disposent d'un programme solide pour prendre des mesures spéciales, mettre leurs législations nationales à niveau et ainsi consolider le programme Mémoire du monde.

276. Le Programme Mémoire du monde est mis en œuvre par les États membres eux-mêmes, ils identifient, nominent et préservent la postérité du patrimoine documentaire qu'ils considèrent utile de proposer et de partager avec le reste du monde. Cependant, il est nécessaire de renforcer les

⁴ N.d.T. : nous pensons qu'une faute de frappe s'est glissée dans l'anglais et qu'il convient de lire « Tagawa » et non « Tarawa ».

capacités et de s'attaquer aux problèmes technologiques et de préservations actuels dus aux catastrophes naturelles ou aux conflits qui sont difficiles à prévoir.

Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et Programme d'information pour tous (PIPT)

277. Grâce à la mise en œuvre des résultats du SMSI et des priorités du PIPT, l'UNESCO soutient les États membres dans leur aspiration à l'amélioration des capacités dans l'utilisation des TIC pour le développement durable, ce qui a contribué au développement d'initiatives de la part États membres, à des niveaux nationaux et régionaux. Par le biais de l'organisation des forums SMSI en 2014-2015, l'UNESCO a servi de laboratoire d'idées, a renforcé la coopération internationale et régionale, et a encouragé les alliances entre acteurs majeurs et les partenariats opérationnels. L'UNESCO a aussi contribué à bâtir un consensus mondial autour de sujets sensibles du SMSI et du PIPT au sein même de ses domaines prioritaires, grâce à l'élaboration du consensus de l'Assemblée générale de l'ONU sur le document d'analyse des résultats du SMSI +10. À l'UNESCO, les États membres se sont mis d'accord sur une approche conjointe des questions liées à internet, en particulier dans les domaines de l'accès à l'information et au savoir, de la liberté d'expression, de la vie privée et de l'éthique. Cela comprend également le concept d'universalité d'internet et les principes fondamentaux qui y sont associés (les droits de l'homme, la liberté, l'accessibilité et la pluralité des acteurs principaux), acceptés par les États membres.

278. Le travail mené dans le cadre de ce résultat escompté est en parfaite concordance avec les résolutions 37 C/4 et 37 C/5, ainsi qu'avec l'agenda 2030 et l'analyse globale du SMSI par l'Assemblée générale de l'ONU. L'ODD 17 met en lumière le rôle facilitateur et transversal des technologies dans le développement. Le document de résultats du SMSI +10 insiste sur le besoin d'égalité des genres dans la suite du SMSI. Il est noté au paragraphe 7 du document d'analyse des résultats du SMSI +10 : « Nous reconnaissons qu'une attention particulière doit être portée aux défis émergents liés aux technologies d'information et de communications auxquels doivent faire face tous les pays, en particulier les pays en développement, parmi lesquels les pays africains, les pays les moins développés, les pays enclavés et les petites îles en développement, les pays à revenu moyen, les pays et territoires sous une occupation étrangère, les pays en situation de conflit, les pays sortant de guerre et les pays touchés par des catastrophes naturelles. Il est également nécessaire de prêter attention aux défis spécifiques générés par la technologie de l'information et des communications et qui touchent les enfants, les jeunes, les personnes handicapées ou âgées, les autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées au sein de leur propre pays, les migrants et les communautés reculées et rurales ». Ces préoccupations se reflètent parfaitement dans les actions et allocations des ressources du PIPT, ainsi que dans ses réponses aux défis émergents tels que la prévention de la radicalisation de la jeunesse sur internet.

279. Bien que doté des meilleures compétences, le programme est clairement en sous-effectif. De multiples partenariats avec les secteurs privé et public et la société civile ont été créés, comme c'est le cas par exemple avec le Ministère des communications du Ghana et l'Université des Nations Unies (UNU). Néanmoins, ça ne pallie pas le problème de personnel. Des ressources extra-budgétaires ont été collectées avec succès dans le cadre du processus d'analyse du SMSI +10. La contribution indirecte et en nature des États membres représente un apport significatif au travail du PIPT.

280. Dans ce contexte dominé par le système et la forme, l'UNESCO joue un rôle clé de facilitateur basé sur le fond. Il facilite 6 des 18 axes d'action sur des sujets clés : l'accès à l'information et au savoir, à l'éducation, aux sciences, à la culture, aux différentes langues, à la diversité culturelle, aux autochtones, aux contenus locaux, à l'éthique, aux médias et enfin à la liberté d'expression. La capacité du PIPT à recouvrir les supports d'échanges nationaux et internationaux en matière d'innovation représente un avantage comparatif dans un espace caractérisé par une évolution rapide.

281. Les derniers résultats de sondage disponibles sur le PIPT (une étude menée en 2013 par le Service d'évaluation et d'audit (IOS)) révèlent que 71 % des États membres se disent satisfaits des résultats du Programme. En septembre 2015, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-Moon a salué la contribution du PIPT à l'effort global de l'ONU pour lutter contre l'extrémisme violent. Le SMSI apporte une visibilité internationale sur un certain nombre d'activités mises en œuvre par l'UNESCO, y compris sur les 593 activités (selon une analyse de SISTER) mises en place dans toute l'organisation en 2014-2015. Le programme PIPT et la mise en application des résultats du SMSI ont un potentiel considérable, mais nécessitent des ressources adaptées.

282. Selon l'engagement international pris par les États membres, y compris à l'Assemblée générale de l'ONU et à travers nombre de résolutions de la Conférence générale de l'UNESCO, il existe un engagement explicitement affiché à « renforcer le programme SMSI ». Les négociations sur le SMSI ont également montré à quel point ces activités et ces programmes sont dans l'intérêt des États membres. La décision de ces derniers d'étudier l'évolution du SMSI à l'Assemblée générale de l'ONU en 2025 prouve la force de leur engagement à poursuivre cette aventure commune.

INSTITUT DE STATISTIQUES DE L'UNESCO (ISU)

Évaluation par résultats escomptés

Axe d'action 1 : Élaboration d'indicateurs relatifs à l'éducation et promotion de l'utilisation et de l'interprétation de données

283. Le cadre d'action Éducation 2030 reconnaît clairement l'ISU comme la source officielle de données comparables entre nations nécessaire au suivi de l'Objectif de développement durable 4 (ODD). Dans le cadre de ce mandat, l'ISU travaillera avec un large éventail de partenaires pour aider les pays à créer et à utiliser les indicateurs nécessaires au suivi, à l'échelle mondiale et nationale. Il est à noter que le nouveau cadre représente des défis de mesures considérables pour les pays, notamment pour ceux qui rencontrent des difficultés dans l'élaboration de systèmes de suivi fiables.

284. Pour y répondre, l'ISU profite de la dynamique résultant de l'adoption de l'ODD 4 et du cadre d'action, qui a attiré l'attention sur les données. En plus de se concentrer sur la création de points de comparaisons pour le suivi, l'Institut conçoit d'autres initiatives pour rassembler davantage de données, développer de nouveaux indicateurs, fournir des outils qui aident les pays à évaluer la qualité des données et mesurer de nouveaux domaines afin de soutenir les efforts faits pour mieux utiliser et analyser les indicateurs résultants.

La marche à suivre :

- créer un entrepôt de données mondial qui intègre un large éventail de données pour répondre aux besoins des agendas de développement nationaux et internationaux, en se concentrant sur les données sectorielles normées transnationales liées à l'éducation et de haute qualité ;
- développer une boîte à outils de l'ODD 4 pour mesurer les standards communs, les cadres et ressources en lien avec un large éventail de mesures sur l'éducation. Elle comprendra également des procédés qui garantissent la qualité de conception et des étalons de mesures globaux d'un large panel d'indicateurs et de sources de données ;
- aider les pays à évaluer et améliorer leurs écosystèmes de données sur l'éducation via la mise en œuvre de cadres, de directives, d'outils et grâce au partage des bonnes pratiques dans la boîte à outils de l'ODD 4, tout en reconnaissant l'importance de l'appropriation nationale ;
- améliorer l'accès aux données fiables et à jour, créer des visualisations de données innovantes et promouvoir les données libres et autres ressources pour les décideurs, les planificateurs, les chercheurs et les autres utilisateurs.

Axe d'action 2 : Renforcer les statistiques internationales sur les résultats de l'apprentissage

285. L'apprentissage est au cœur de l'ODD 4 et du Plan d'action Éducation 2030. Cinq des onze indicateurs dédiés au suivi global concerne la mesure et la comparaison des résultats de l'éducation. Même si de nombreux pays évaluent les résultats de l'apprentissage, il n'existe actuellement aucun mécanisme capable de fournir des mesures de comparaisons internationales.

286. En réponse, l'ISU développe l'Alliance mondiale pour l'apprentissage en étroite collaboration avec les principaux acteurs. L'Alliance rassemble des agences d'évaluation, les autorités éducatives nationales, des groupes de la société civile et la communauté internationale de l'éducation, avec pour objectif d'assurer que des données de qualité soient utilisées pour suivre les progrès et élaborer des politiques qui visent à améliorer les résultats d'apprentissage de tous.

287. L'Alliance nous permettra d'aller au-delà de l'engagement de l'ODD 4 pour définir et s'accorder sur les clauses des mesures spécifiques et les instruments nécessaires au suivi de l'objectif, au cours des quinze prochaines années. Cela permettra d'entretenir la dynamique qui a propulsé l'apprentissage en tête de l'agenda, en s'appuyant sur un large éventail d'initiatives nécessaires pour aider la communauté internationale à définir et à mettre en œuvre des cadres de mesure commune, à renforcer la capacité à mesurer et suivre les objectifs de l'ODD 4 et à mobiliser les ressources nécessaires pour y parvenir.

La marche à suivre

288. L'Alliance mondiale pour l'apprentissage :

- développera un système de mesure unique de la lecture et des mathématiques à la fin de l'enseignement primaire et secondaire qui soit comparable d'un pays à l'autre et fondé sur une approche la plus pragmatique possible, ce qui implique de faire le lien entre les évaluations nationales, régionales et transnationales existantes, sur la base d'un concept commun de connaissances minimum dans l'apprentissage ;
- maximisera l'utilisation des données d'évaluation de l'apprentissage dans la prise de décision tout en garantissant que les directeurs d'écoles, les enseignants, les élèves et leurs parents puissent utiliser l'information pour améliorer les compétences d'apprentissage et les résultats. L'ISU aidera aussi les gouvernements à prendre des décisions éclairées sur les différents types de tests disponibles et sur les manières d'exploiter les résultats ;
- développera la capacité nationale et mettra les pays en relation avec les donateurs pour encourager l'utilisation la plus efficace possible des ressources. Même si l'Alliance n'apportera pas d'assistance technique, elle établira et entretiendra un réseau de partenaires, consultants et spécialistes clés, à même de fournir des services efficaces.

Axe d'action 3 : Renforcer les statistiques internationales sur les sciences et la technologie, la communication et l'information, et la culture

289. Dans le domaine des **sciences, de la technologie et de l'innovation** (STI), les données de l'ISU seront utilisées pour suivre les objectifs clés de l'ODD 9. L'Institut continue à étendre et à renforcer la qualité de ses bases de données internationales, en rassemblant par exemple chaque année (et non tous les deux ans comme auparavant), des données sur la recherche et le développement (R&D). En outre, l'ISU travaille en étroite collaboration avec les pays pour améliorer les taux de réponse à sa nouvelle étude mondiale sur l'innovation.

290. Les États membres reconnaissent sans conteste le leadership de l'ISU dans ce domaine et se tournent de plus en plus vers l'Institut pour obtenir une assistance, non seulement pour répondre aux études de l'ISU, mais surtout pour développer et améliorer leurs propres études nationales.

La marche à suivre :

- développer et mettre à jour les standards internationaux qui puissent être utilisés par des pays à différents stades de développement pour produire des données STI de haute qualité ;
- aider les pays à développer leurs propres études STI et à appliquer les standards internationaux dans le but de produire des indicateurs de comparaison transnationale de haute qualité, nécessaires à l'élaboration des politiques et aux suivis des ODD. Afin de réduire les coûts et les efforts redondants, l'ISU travaille en étroite collaboration avec des partenaires aux plans international, régional et national ;

- aider à combler le fossé entre les genres en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) par la conception de nouvelles méthodologies, de nouveaux indicateurs et de nouvelles documentations de formation qui aident les pays à développer des politiques efficaces.

291. Dans le champ des communications, les moyens sont extrêmement limités, ce qui oblige l'Institut à suspendre son étude mondiale sur les médias et à se concentrer spécifiquement sur l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation. Deux de ces indicateurs seront utilisés pour aider à suivre la mise en œuvre de l'ODD 4.

La marche à suivre

- collecter les données sur l'utilisation dans l'éducation des TIC de façon globale en suivant une série de recueils de données régionales conduits dans les années précédentes ;
- concevoir de nouveaux indicateurs qui vont au-delà de l'accès aux TIC pour explorer leur utilisation spécifique dans les classes et leur impact possible sur l'apprentissage, en se fondant sur des tests pilotes et une étroite consultation avec les partenaires.

292. Dans le domaine de la culture, l'ISU est la seule organisation dotée d'un mandat et d'une expertise suffisante pour créer des normes, des méthodologies, des données transnationales comparables entre elles et des indicateurs. L'ISU mène des études mondiales sur l'emploi dans la culture et sur le cinéma, tout en entretenant la Base de données sur le commerce de biens et de services culturels, qui repose sur la collecte de données par les agences partenaires.

293. Malgré des moyens limités, l'ISU continuera à se concentrer sur les activités qui promeuvent les statistiques sur la culture de façon globale, et présentera également des activités qui peuvent être menées à court terme et/ou ponctuellement dans le but de répondre aux besoins émergents.

La marche à suivre :

- créer et mettre à jour des normes internationales qui puissent être utilisées par des pays à différents stades de développement pour produire des données de haute qualité dans le domaine de la culture ;
- aider les pays à développer leurs propres statistiques culturelles et à appliquer les standards internationaux dans le but de produire des données de haute qualité et les indicateurs nécessaires à l'élaboration des politiques et aux suivis des ODD. Afin de réduire les coûts et les efforts redondants, l'ISU travaille en étroite collaboration avec des partenaires aux plans international, régional et national ;
- concevoir et produire de nouveaux indicateurs sur le patrimoine culturel dans le but de suivre l'objectif de l'ODD 11.4.

Décision proposée

294. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant les résolutions 37 C/5 et 38 C/99 et les décisions 196 EX/4 (I) et 197 EX/5 (IV, E),
2. Ayant examiné le document 199 EX/4 Partie I (B) intitulé « Rapport stratégique sur les résultats (SRR) 2015 »,

3. Remercie la Directrice générale des efforts qu'elle a déployés pour procéder à des réexamens programmatiques de tous les grands programmes et de l'ISU ;
4. Se félicite des analyses, résultats préliminaires et propositions concernant la marche à suivre contenus dans le Rapport stratégique sur les résultats ;
5. Souligne que l'exercice d'évaluation de programme constitue une phase importante dans le processus global de prise de décision stratégique et de détermination des priorités programmatiques pour le prochain Programme et budget (39 C/5) ;
6. Prie la Directrice générale de veiller à ce que le contenu de ce rapport, le résumé des débats du Conseil exécutif et la décision qui en découle soit dûment pris en compte dans la préparation de ses propositions préliminaires pour la version 39 C/5.

ANNEXE

MATRICES MULTICRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Grand programme I – Éducatifs	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démonstrables	Viabilité	Commentaires
Axe d'action 1 : Développer les systèmes éducation pour encourager l'apprentissage qualitatif tout au long de la vie						
ER 1 : Politiques et plans sectoriels	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Extrêmement pertinent en ce qui concerne le niveau d'aide des pays à la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030
ER 2 : Alphabétisation	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Seule agence de l'ONU dotée d'un mandat sur l'alphabétisation. Progrès mondial lent donc besoin d'approches de gestion innovantes.
ER 3 : EFTP	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Domaine extrêmement pertinent et très demandé par les États membres.
ER 4 : Enseignement supérieure	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Mandat unique faisant appel aux Conventions pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur.
ER 5 : Politiques et stratégies d'enseignants	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Très pertinent, renforcé actuellement par de meilleures synergies avec le groupe de travail international sur les enseignants pour l'EPT.
ER 6 : Apprentissage	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Thème important qui doit être explicitement intégré à tous les résultats escomptés.
ER 7 : TIC dans l'éducation	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Élevé	Crucial en tant que modalité de mise en œuvre de l'ODD 4, fort potentiel pour un développement plus poussé.
Axe d'action 2 : Donner les moyens aux apprenants d'être des citoyens du monde créatifs et responsables						
ER 8 : Éducation à la paix et aux droits de l'homme (ECM)	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	A démontré un rôle de leadership dans ce domaine qui sera prolongé.
ER 9 : EDD	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Programme phare, extrêmement pertinent
ER 10 : Santé	Élevé	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Nécessite un ajustement de programme
Axe d'action 3 : Élaboration du futur agenda pour l'éducation						
ER 11 : Études de recherche et de prévoyance	Élevé	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Contributions de la part d'instituts et du GMR. Crucial pour soutenir le leadership intellectuel de l'UNESCO.
ER 12 : Le droit à l'éducation et le GMR	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Rôle normatif extrêmement pertinent, mandat prolongé pour suivre l'agenda éducation mondiale. Droit à l'éducation intégré au résultat escompté 1 (38 C/5)
ER 13 : Coordination et coopération de partenariat de l'EPT	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Extrêmement pertinent puisque l'UNESCO supervise l'agenda Éducation 2030.

Grand Programme II – Sciences exactes et naturelles	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démonstrables	Viabilité	Commentaires
Axe d'action 1 : Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société						
ER 1 : Renforcement des politiques STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	La politique STI sous-tend tous les ODD. L'UNESCO est l'agence leader en matière de politique STI ainsi que le leader reconnu de l'ONU sur le savoir local et autochtone. L'approche intégrée et intersectorielle de l'organisation est également d'une grande valeur pour les PEID. Des moyens humains supplémentaires sont nécessaires pour maintenir ou étendre l'exécution de ce résultat escompté essentiel mais aux facettes multiples puisque les demandes actuelles des Etats membres dépassent la capacité à assumer des projets supplémentaires.
Axe d'action 2 : Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie						
ER 2 : Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Le développement des capacités en science et en ingénierie étaye tous les ODD, et sont particulièrement pertinents pour les ODD 7 et 9, cible 9,5. Le CIPT et la TWAS disposent d'une capacité d'expertise, d'un avantage comparatif et de résultats élevés. L'organisation pour les femmes et la science dans le monde en développement et le partenariat L'Oréal/UNESCO sont mondialement reconnus pour leur soutien aux femmes dans le domaine des sciences. Même si les ressources extra-budgétaires sont élevées, la mise en œuvre est freinée par le manque de personnel aussi bien sur le terrain qu'au siège.
ER 3 : Développement et application de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences de l'ingénieur interdisciplinaires pour le développement durable	Élevé	Faible	Moyen	Faible	Faible	L'ingénierie est d'une grande pertinence pour les ODD 7 et 9, cible 9.5. L'exécution du programme de l'UNESCO en ingénierie a perdu en capacité ces dernières années en raison de la fusion de deux départements, de la faible priorité accordée par les Etats membres, de la perte d'un poste de dirigeant et du manque de financement extra-budgétaire. Les nouveaux centres d'ingénierie de catégorie 2 ainsi que la collaboration entre les sections permettent un progrès continu. Des levées de fonds réussies seront nécessaires à la viabilité.
Axe d'action 4 : Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe						
ER 7 : Elargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Les sciences géologiques sont pertinentes pour la réussite des ODD 8, 13 et 15. L'UNESCO est la seule agence de l'ONU qui traite de géologie et de géophysique. Les projets du PICG démontrent invariablement le grand effet multiplicateur du financement de démarrage par l'UNESCO. Des postes depuis peu vacants devront être pourvus par des géoscientifiques pour assurer la viabilité.

Grand Programme II – Sciences exactes et naturelles	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démontrables	Viabilité	Commentaires
ER 8 : Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Ce résultat escompté est pertinent pour les ODD 11, 13 et 15. Il est également extrêmement pertinent du point de vue l'aide qu'apporte l'UNESCO dans les situations d'après-guerre ou d'après-catastrophe. Il existe des éléments pour lesquels l'UNESCO a un avantage comparatif tel que l'initiative Systèmes d'alerte précoce des séismes, ainsi que l'approche éthique et respectueuse des droits de l'homme de l'UNESCO à l'égard de la DRR.
Axe d'action 5 : Renforcer le rôle des écologiques et des réserves de biosphère						
ER 9 : Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et atténuation du changement climatique et adaptation à ce dernier	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Moyen	Ce résultat escompté soutient fortement l'ODD 15 et les ODD 6, 13 et 14. La capacité du secrétariat est freinée en raison du son classement par les Etats membres, mais des opportunités considérables demeurent, au sein des Etats membres et des régions et grâce à la coopération intersectorielle. Les résultats démontrés sont satisfaisants, mais des améliorations peuvent être apportées dans la communication et la prise de conscience, le développement des partenariats et la collecte de fonds. La viabilité du MAB et du WNBR demeure favorable en raison de l'intérêt de la part des Etats membres, bien que la capacité du secrétariat soit très insuffisante.
Axe d'action 6 : Renforcer la sécurité de l'eau douce						
ER 10 : Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Moyen	Ce résultat escompté est extrêmement pertinent dans la mise en œuvre et le suivi de l'ODD 6. Le PHI est le seul programme intergouvernemental dédié à la recherche sur l'eau, à la gestion des ressources d'eau et à l'éducation et le développement de capacité. L'expertise unique du PIH en matière de nappes phréatiques et d'aquifères transfrontaliers distingue un peu plus ce programme de ses concurrents.
ER 11 : Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Moyen	Ce résultat escompté est extrêmement pertinent dans la mise en œuvre et le suivi de l'ODD 6. Le WWDR devrait servir de mécanisme d'analyse et de suivi de l'ODD6. L'UNESCO jouit d'un avantage comparatif au sein du système de l'ONU en parti dû à sa famille de l'eau. L'élargissement de la base de donateurs est essentiel pour renforcer le WWAP. La famille de l'eau de l'UNESCO, en particulier l'UNESCO-IHE, nécessite des efforts de coordination supplémentaires pour garantir une exécution conjointe optimale des programmes liés à l'eau.

Grand Programme II – COI	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démontrables	Viabilité
	Élevé	Moyen	Moyen / Élevé	Moyen / Élevé	Moyen

Axe d'action 3 : Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières

1. Priorités des programmes directement fixées par les Etats membres. Solide appropriation de programmes tels que GOOS et IODE par les Etats membres. Valeur largement reconnue des Systèmes d'alerte précoce. Contribution aux processus internationaux de haut niveau reconnue (WOA, IPBES, GIEC, Rio +20, CCNUCC). Présence régionale importante, y compris via les 3 **sous**-commissions. Assure l'appropriation des programmes par les communautés bénéficiaires.
2. Remplit les objectifs dans la plupart des domaines. Appropriation des Etats membres telle que représentée au travers de l'application nationale et institutionnelle des résultats de l'IOC. Les moyens limités des programmes régionaux demeurent un problème important. La capacité à transformer les données en résultats pertinents devrait être renforcée au travers des moyens XB. La nouvelle approche de communication devrait générer des améliorations. Des partenariats supplémentaires doivent être créés à un niveau régional, sur la base de la nouvelle stratégie CD.
3. Grâce au mandat qui recouvre les sciences marines biologiques et physiques et les observations en passant par les résultats et les CD/TMT, la COI peut établir des partenariats inter-sectoriels solides. L'OMM/COI JCOMM est une commission conjointe unique de deux agences de l'ONU et représente un élément clé dans la mise en œuvre et les services. De nombreux programmes (par exemple l'alerte Tsunami, GOOS, IODE, OBIS, MSP, HAB) ont des caractéristiques uniques dans le système de l'ONU.
4. Les Etats membres de la COI bénéficient de résultats de données qualitatives pour la recherche sur le climat et le contrôle de la biodiversité, des observations élargies sur l'océan et l'atténuation et l'adaptation aux tsunamis et aux autres risques liés à l'océan. Cependant, dans d'autres processus, les efforts de la COI ne sont pas toujours clairement visibles dans le résultat final. La capacité limitée du secrétariat à mettre en œuvre des programmes opérationnels sur le terrain appelle à un engagement plus marqué avec les entités gouvernementales nationales et régionales des océans.
5. La capacité de l'UNESCO à soutenir financièrement les activités de la COI est très modérée, elle est partiellement compensée par le financement volontaire. L'appropriation des Etats membres les contributions en nature aux systèmes d'observation, aux réseaux IODE et OBIS et aux systèmes d'alerte précoce sont considérables et sur le long terme. Les succès de levées de fonds (FEM, EC, CESAP) ainsi qu'un nouveau partenariat avec le PNUD au sein du FEM dans le domaine des eaux internationales sont prometteurs. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour traduire les résultats de projets en systèmes intergouvernementaux internationaux et régionaux (tel que l'Assemblée générale de l'ONU et les Conventions des mers régionales). Une approche de conception conjointe entre programmes mondiaux et régionaux se développe

Grand Programme III – Sciences humaines et sociales	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démonstrables	Viabilité	Commentaires
Axe d'action 1 : Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel						
ER 1 : Recherche, politique et prévoyance	Élevé	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Pertinent dans le contexte de la garantie d'une cohérence politique dans l'agenda 2030.
ER 2 : Dialogue interculturel	Élevé	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Le leadership de l'UNESCO est reconnu dans le système de l'ONU mais nécessite de la clarté.
ER 3 : Droits et inclusion	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Pertinent dans la mise en œuvre de l'agenda 2030
ER 4 : Histoire et mémoire pour le dialogue (anciennement dans la CLT)	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Contribue aux efforts durables de l'UNESCO pour favoriser la diversité culturelle et le dialogue interculturel
Axe d'action 2 : Donner aux Etats membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable						
ER 5 : Bioéthique	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	A démontré un rôle de leadership mondial dans ce domaine qui sera prolongé
Axe d'action 3 : Elaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports, soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes et promouvoir l'approche fondée sur les droits de l'homme au sein des programmes de l'UNESCO						
ER 6 : Jeunesse	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Extrêmement pertinent dans le cadre de l'agenda 2030, l'avantage comparatif de l'UNESCO est reconnu au sein du système de l'ONU
ER 7 : Lutte anti-dopage et sport	Moyen	Faible	Élevé	Moyen	Moyen	La Convention fournit une plateforme internationale pour l'adoption de normes anti-dopage.

Grand programme IV – Culture	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démonstrables	Viabilité	Commentaires
Axe d'action 1 : Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement						
ER 1 : Convention de 1972	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Pertinence élevée démontrée par la ratification quasi universelle et niveaux de ressources extra-budgétaires élevés. Un objectif spécifique sur le patrimoine culturel a été ajouté dans l'ODD 11 sur les villes viables. Cependant, la capacité d'exécution du secrétariat et la viabilité globale représentent des défis sérieux.
ER 2 : Convention de 1970 et musées	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Faible	Pertinence élevée et avantage comparatif incontestable au regard de la multiplication des conflits et la nette augmentation du trafic. L'un des objectifs de l'agenda 2030 est de s'occuper de la récupération des biens volés. Cependant, ce résultat escompté n'attire que très peu de financements extra-budgétaires (2,04 millions de dollars et 734000 dollars de dotation supplémentaire en 2014-2015). La capacité d'exécution et la viabilité sont menacées par le déséquilibre persistant entre besoins et ressources, comme cela a été mis en lumière dans les évaluations de l'IOS en particulier.
ER 3 : Convention de 1954 et ses deux protocoles	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	Faible	Pertinent dans un contexte de recrudescence des conflits armés et des destructions volontaires du patrimoine culturel. Cependant, des niveaux de ratification comparativement faibles, un très faible nombre de requêtes de l'aide internationale et un faible niveau de financement (389000 dollars et 114000 dollars de crédits supplémentaires en 2014-2015) laissent penser que les dispositions de la Convention ne sont pas toutes entièrement comprises, le tout freinant les résultats.
ER 4 : Convention de 2001	Moyen	Faible	Élevé	Moyen	Faible	L'UNESCO jouit mondialement d'une position et d'une reconnaissance de son rôle de référent en matière de normes dans le patrimoine culturel sous-marin, comme le prouve le nombre croissant de demandes d'aide pour des missions techniques d'urgence. Pourtant, on note seulement 53 ratifications en 14 ans et des niveaux de soutien extra-budgétaire très faibles (200000 dollars et 120000 dollars de crédits supplémentaires en 2014-2015), ce qui réduit l'impact et la viabilité.

Grand programme IV – Culture	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démonstrables	Viabilité	Commentaires
Axe d'action 2 : Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la conservation du patrimoine culturel immatériel et le développement des industries culturelles et créatives						
ER 5 : Convention de 2003	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Pertinence élevée confirmée par l'évaluation de l'IOS, le niveau de ratification quasi universel et sa capacité à attirer des fonds extra-budgétaires. Le plus gros défi réside toujours dans le sévère déséquilibre entre les ressources dédiées au personnel et aux activités premières et l'augmentation constante des attentes de la part des Etats parties.
ER 6 : Convention de 2005 et programmes thématiques	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Grande pertinence prouvée au travers de sa ratification rapide, sa mobilisation de ressources et la demande élevée d'expertise pratique, son financement de projets, les statistiques et les bonnes pratiques. Cependant, sans financement extra-budgétaire prévisible, moyens en personnel et compétences internes sur de nouveaux thèmes prioritaires, sa capacité continue à générer des résultats est en danger.

Grand programme V – Communication et information	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démonstrables	Viabilité	Commentaires
Axe d'action 1 : Promouvoir la liberté d'expression, la liberté de presse, la sécurité des journalistes et le pluralisme des médias						
ER 1 : Liberté d'expression, liberté de la presse et sécurité des journalistes	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Pertinence élevée, avantage comparatif unique, signes de progrès et viabilité. Néanmoins, les niveaux d'effectif sont en-deçà des capacités pré-requises.
PIDC	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Le PIDC a une pertinence élevée mais les restrictions de personnel et de ressources aboutissent à une note moyenne en matière de capacité d'exécution, de résultat et de viabilité.
ER 2 : Pluralisme des médias	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	En dépit de sa pertinence élevée, ce résultat escompté ne parvient pas à fonctionner à plein en raison de ses limites de capacités qui se répercutent sur les résultats et la viabilité.
Axe d'action 2 : Permettre l'accès universel et la préservation de l'information et du savoir						
ER 3 : Solutions libres	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Extrêmement pertinent dans certains domaines tels que l'accès libre, Jeunesse mobile et les TIC pour les handicapés qui jouent un rôle de leader incontestable, ainsi que les REL et les TIC-CFT qui servent d'exemples pour la copie et les opportunités de collaboration intersectorielle.
ER 4 : Programme Mémoire du monde	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Mandat unique doté d'une pertinence élevée et reconnu dans le monde entier comme étant l'initiative motrice de la préservation du patrimoine documentaire. Les effectifs et les ressources financières doivent être renforcés.
Résultats du SMSI et PIPT	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Pertinent car l'UNESCO a dirigé en collaboration avec l'UIT (SMSI), élevé en terme de niche, même si la viabilité au travers des levées de fonds continue à représenter un défi. Le PIPT est pleinement opérationnel et plusieurs projets et initiatives ont été lancés dans ses domaines prioritaires au cours du dernier exercice biennal.

Institut de statistique de l'UNESCO	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démontrables	Viabilité	Commentaires
Axe d'action 1 : ÉLABORATION D'INDICATEURS DE L'ÉDUCATION ET PROMOTION DE L'UTILISATION ET DE L'ANALYSE DE DONNÉES	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	L'ISU détient un fort avantage comparatif pour cet Axe d'action, bien que ses ressources ne permettent pas une capacité d'exécution suffisante d'un mandat devenu encore plus vaste dans le cadre des ODD.
ER 1 : Production de statistiques et d'indicateurs de l'éducation plus pertinents et à jour	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen	Le maintien des bases de données internationales exige d'importantes ressources, ce qui n'est pas immédiatement visible
ER 2 : Élaboration, application et amélioration de méthodes et de normes appropriées dans le domaine des statistiques de l'éducation	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	L'ISU a démontré son expertise dans le domaine des statistiques et méthodes comparatives de l'éducation à l'échelle mondiale, bien qu'une partie de ce travail soit parfois éclipsé par les efforts de recueil des données
ER 3 : Renforcement des capacités des statisticiens nationaux à produire et utiliser des données nationales et comparatives sur l'éducation	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Un renforcement des capacités substantiel est demandé aux États membres – il est essentiel de rester centré sur un noyau d'interventions de type assistance technique. La demande pour un travail dans un large éventail de domaines peut créer un morcellement.
ER 4 : Promotion de l'utilisation et de l'analyse des statistiques de l'éducation	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	De grands progrès pour mieux présenter les données et les rendre plus interactives pour les utilisateurs. Il faudrait se recentrer sur les résultats concernant l'éducation. Il y a beaucoup d'opportunités – mais les rapports à l'échelle mondiale mettent à l'épreuve les capacités actuelles de l'Institut.
Axe d'action 2 : ÉLABORATION DE STATISTIQUES INTERNATIONALES SUR LES RÉSULTATS DE L'ÉDUCATION	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Pertinence : La section sur les Résultats de l'apprentissage produit des bases de données internationales et de bonnes pratiques comme ressources disponibles pour la communauté internationale de l'éducation ; capacité d'exécution : formation de davantage de partenariats, davantage de ressources humaines sont nécessaires pour relever les défis et exigences émergents ; avantage comparatif : l'ISU a pour mission de mener le processus de l'ODD 4 sur les résultats de l'apprentissage ; résultats démontrables : l'ISU a développé une base de méta données à partir des évaluations nationales et élaboré plusieurs documents de réflexion destinés à enrichir le processus de l'ODD 4 ; viabilité : le travail de coordination mondiale est relativement nouveau, mais il s'agit d'un rôle important pour l'ISU. Le fait d'avoir un personnel qualifié est important pour la viabilité du programme.

Institut de statistique de l'UNESCO	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démontrables	Viabilité	Commentaires
ER 5 : Utilisation par la communauté éducative internationale d'un cadre commun pour réaliser des analyses comparatives et un suivi international des progrès d'apprentissage	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	<p>Pertinence : Le programme fournit des métadonnées pertinentes sur les évaluations afin d'apporter des contributions nécessaires au développement d'un cadre commun, et il renforce les pratiques sur les évaluations en vue de promouvoir de bonnes pratiques.</p> <p>Capacité d'exécution : mise en place de partenariats, mais nécessité de travailler à des partenariats diversifiés.</p> <p>Également besoin de personnels ayant des compétences spécifiques afin de relever les nouveaux défis et exigences.</p> <p>Avantage comparatif : Une des missions de l'ISU est de conduire le processus de mise en place des indicateurs de résultats des apprentissages.</p> <p>Résultats démontrables : Du fait de ressources humaines limitées, il a publié un nombre modeste de métadonnées et de résumés par pays des évaluations nationales.</p> <p>Viabilité : Conserver et embaucher des personnels qualifiés améliorera la viabilité du programme.</p>
Axe d'action 3 : ÉLABORATION DE STATISTIQUES INTERNATIONALES SUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION, LA CULTURE, LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	<p>Pertinence : le programme Science, culture et communication (SCC) fournit des données et indicateurs internationaux pertinents pour l'élaboration de politiques, ainsi qu'une méthode statistique pertinente et aide les pays à améliorer leur capacité à produire et utiliser les statistiques SCC. Plusieurs indicateurs sont employés pour suivre les cibles des ODD. Plusieurs chantiers dans le domaine de l'égalité des genres.</p> <p>Capacité d'exécution : personnel très compétent, beaucoup de partenariats ont été mis en place, et des partenariats supplémentaires sont conclus, mais davantage de ressources humaines et financières sont nécessaires pour faire face aux demandes émergentes.</p> <p>Avantage comparatif : l'ISU est le seul organe international investi d'un mandat international concernant les statistiques sur les sciences, la culture et la communication ;</p> <p>Résultats démontrables : sans l'ISU, il n'y aurait pas de statistiques internationales sur la science, la culture et la communication ; les données SCC sont largement utilisées par un grand nombre d'organisations ; l'ISU développe dans tous les domaines des SCC des méthodes utilisées par les États membres.</p> <p>Viabilité : le travail sur les statistiques concernant la science et la technologie existe à l'UNESCO depuis les années 50 et se poursuivra avec le mandat de celle-ci comme organisation internationale de premier plan pour ces statistiques. Le travail sur les TIC dans l'éducation est relativement nouveau, mais il faut s'attendre à une augmentation rapide de son importance. Le niveau de financement affecte la viabilité du programme.</p>

Institut de statistique de l'UNESCO	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démontrables	Viabilité	Commentaires
ER 6 : Les États membres disposent d'informations et d'analyses d'actualité sur les statistiques relatives à la recherche-développement et à l'innovation	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Pertinence : production des indicateurs pour suivre la cible 9.5 ; chantier de travail spécial sur l'égalité des genres ; Capacité d'exécution : personnel très compétent, beaucoup de partenariats, mais davantage de ressources sont nécessaires ; Avantages comparatifs : l'ISU est la seule agence à recueillir ces indicateurs ; Résultats démontrables : sans l'ISU, il n'y aurait pas de données internationales sur les STI, et ces données sont largement utilisées par un grand nombre d'organisations ; Viabilité : programme de travail à long terme (depuis les années 60) qui se poursuivra.
ER 7 : Les États membres disposent d'informations et d'analyses sur les statistiques culturelles, d'actualité et utiles à la formulation des politiques	Élevé	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Une forte pertinence comme le montre la demande de la communauté internationale de développement de nouveaux concepts et méthodes et de production des données relatives aux politiques et des indicateurs pour les rapports mondiaux, et comme le montre également le nombre de sollicitations de la part des États membres en vue de formations et d'assistance technique. En outre, l'intégration d'une cible spécifique concernant l'héritage culturel 11.4 nécessitera un suivi par l'ISU de l'indicateur 11.4 au niveau mondial. Toutefois, la capacité de l'ISU à répondre à ces demandes émergentes et à soutenir les ODD est limitée par un niveau de financement actuellement insuffisant, qui retardera ou ajournera les activités futures.
ER 8 : Les États membres disposent d'informations et d'analyses sur les statistiques de la communication d'actualité et utiles à la formulation de politiques	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Pertinence : production d'une partie de l'indicateur nécessaire au suivi de la cible 4a ; Capacité d'exécution : manque de ressources, nombre de partenariats insuffisant ; Avantage comparatif : l'ISU est la seule agence ayant pour mission le recueil de données TIC mondiales sur l'éducation et les médias ; Résultats démontrables : des indicateurs sur les TIC dans l'éducation qui n'existaient pas auparavant ont été produits ; Viabilité : l'importance de ces indicateurs va augmenter avec le temps, mais davantage de ressources sont nécessaires.
Axe d'action 4 : RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS STATISTIQUES TRANSVERSALES	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Faible	Pertinence : le programme recueille et traite les données nationales et offre des produits et services pour la communication des statistiques et produits statistiques de l'ISU à un vaste public en utilisant un vaste éventail de réseaux de communication. Capacité d'exécution : un personnel très compétent, qui met en place des partenariats, mais davantage de ressources humaines et financières sont nécessaires pour faire évoluer les produits et services existants et faire face aux demandes émergentes. Avantage comparatif : l'ISU est la référence mondiale comme source de données nationales comparables dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. Résultats démontrables : les résultats sont patents au travers des

Institut de statistique de l'UNESCO	Pertinence	Capacité d'exécution	Avantage comparatif	Résultats démontrables	Viabilité	Commentaires
						produits et services disponibles sur les sites de l'ISU et d'autres sites Internet, ainsi que des améliorations dans l'opportunité des indicateurs de qualité des données de l'ISU. Viabilité : le niveau de financement affecte la viabilité des programmes.
ER 9 : Amélioration et contrôle constants de la qualité des données produites par l'ISU	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Faible	Pertinence : l'ISU recueille et traite les données nationales et assure le suivi de la qualité des produits statistiques et des activités de l'ISU. Capacité d'exécution : personnel très compétent, qui met en place des partenariats, mais davantage de ressources humaines et financières sont nécessaires pour répondre aux demandes émergentes. Avantage comparatif : Travailler en communication et coordination étroite avec les spécialistes de statistiques, ce qui est assurément rendu possible par la réunion dans un même lieu de travail, s'est avéré essentiel à la conception des questionnaires, la modélisation et au traitement des données. Résultats démontrables : les résultats sont patents du fait des améliorations de l'opportunité des indicateurs de qualité des données de l'ISU. Viabilité : le niveau de financement affecte la viabilité du programme.
ER 10 : Accessibilité et utilisation des données de l'ISU plus faciles, plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des utilisateurs	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Faible	Pertinence : le programme apporte des produits et services permettant de communiquer les statistiques et produits statistiques de l'ISU à un vaste public, en utilisant un large éventail de réseaux de communication. Capacité d'exécution : un personnel très compétent, qui met en place des partenariats, mais davantage de ressources humaines et financières sont nécessaires pour faire évoluer les produits et services existants et pour faire face à la demande émergente. Avantage comparatif : l'ISU est la référence mondiale comme source de données comparables entre pays dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. L'ISU connaît ses données mieux que quiconque et est mieux à même de trouver et communiquer le sens de ces données. Résultats démontrables : les résultats sont patents au travers des produits et services, sur les sites Internet et les réseaux de médias sociaux. Viabilité : le niveau de financement affecte la viabilité du programme.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-neuvième session

199 EX/4

Partie II

PARIS, le 7 mars 2016
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

PARTIE II

SITUATION BUDGÉTAIRE DE L'ORGANISATION EN 2014-2015 (37 C/5) AU 31 DÉCEMBRE 2015 (COMPTES NON AUDITÉS), AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES QUI DÉCOULENT DES DONS ET DES CONTRIBUTIONS SPÉCIALES REÇUS

ET

TABLEAU DE BORD DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2014-2015 (37 C/5 APPROUVÉ) SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2015 (COMPTES NON AUDITÉS) (N° 56)

Résumé

Le document 199 EX/4 Partie II contient :

A. Le rapport de la Directrice générale sur la situation budgétaire de l'Organisation en 2014-2015 (37 C/5) au 31 décembre 2015 (comptes non audités), qui comprend :

I. Le rapport de la Directrice générale sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2014-2015. Conformément à la résolution 37 C/98, paragraphes (b) et (e), la Directrice générale rend compte au Conseil exécutif :

- (i) des ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2014-2015 pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015 ;
- (ii) des virements opérés entre articles budgétaires à la suite d'ajustements concernant les activités de programme et des mouvements de personnel intervenus pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015.

II. Le rapport de la Directrice générale sur la situation globale du budget ordinaire de l'Organisation pour l'exercice biennal 2014-2015.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 15.

B. Le Tableau de bord de l'exécution du programme pour 2014-2015 sur la base des comptes non audités relatifs au Programme ordinaire et aux fonds extrabudgétaires.



PARTIE A

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE
DE L'ORGANISATION EN 2014-2015 (37 C/5) AU 31 DÉCEMBRE 2015
(COMPTES NON AUDITÉS)**

I

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES AJUSTEMENTS
BUDGÉTAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT
OUVERTURE DE CRÉDITS POUR 2014-2015**

1. La Partie A présente une synthèse destinée à faciliter les décisions du Conseil exécutif.
2. Conformément au paragraphe (b) de la résolution 37 C/98, la Directrice générale est autorisée à accepter et à ajouter aux crédits approuvés pour 2014-2015 des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements, en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier. Des informations au sujet de ces ouvertures additionnelles de crédits sont fournies aux membres du Conseil exécutif à la session qui suit cette opération.

Le montant de 2 330 102 dollars reçus pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015 se décompose comme suit :

- Nouveaux fonds reçus de donateurs : 2 205 102 dollars.
- Virements en provenance du Fonds général ou de comptes spéciaux : 125 000 dollars.

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif par secteur/bureau de ces opérations, dont le détail figure à l'annexe II du document 199 EX/4.INF.3.

Montants en milliers de dollars É.-U.

Secteur/Bureau	Nouveaux fonds reçus de donateurs	Virements en provenance du Fonds général ou de comptes	Total	Part relative %
Éducation (ED)	924 378	-	924 378	39,7
Sciences exactes et naturelles (SC)	298 813	100 000	398 813	17,1
Sciences sociales et humaines (SHS)	1 985	-	1 985	0,1
Culture (CLT)	225 187	-	225 187	9,7
Communication et information (CI)	241 257	25 000	266 257	11,4
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	168 000	-	168 000	7,2
Coordination et suivi de l'action pour la mise en œuvre de l'égalité des genres (GE)	11 249	-	11 249	0,5
Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe (PCPD)	23 605	-	23 605	1,0
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	23 446	-	23 446	1,0
Relations extérieures et information du public (ERI)	11 626	-	11 626	0,5
Gestion des systèmes d'information et des communications (BKI)	7 443	-	7 443	0,3
Gestion des bureaux hors Siège	268 113	-	268 113	11,5
Total, dons et contributions spéciales	2 205 102	125 000	2 330 102	100,0

3. Le tableau suivant donne un aperçu des ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2014-2015 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus au cours de la période de 24 mois allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Il a été reçu un montant total de 23 132 047 dollars, dont 17 834 018 dollars de nouveaux fonds reçus de donateurs. La somme

des nouveaux fonds reçus de donateurs et des virements en provenance du Fonds général ou de comptes spéciaux de fonds existants est égale à 18 791 383 dollars pour 2014-2015 contre un montant total de 12 428 406 dollars pour 2012-2013 – soit une hausse de 51,2 %.

Le détail figure à l'annexe I du document 199 EX/4.INF.3.

Montants en dollars É.-U.

Secteur/Bureau	Nouveaux fonds reçus de donateurs	Virements en provenance du Fonds général ou de comptes spéciaux	Nouveaux fonds reçus et virements en provenance du Fonds général ou de comptes spéciaux	Virements en provenance du Fonds d'urgence	Total	Part relative %
Éducation (ED)	8 001 780	130 000	8 131 780	65 000	8 196 780	35,4
Sciences exactes et naturelles (SC)	1 700 406	100 000	1 800 406	1 162 271	2 962 677	12,8
Sciences sociales et humaines (SHS)	406 666	-	406 666	573 868	980 534	4,2
Culture (CLT)	3 532 793	108 000	3 640 793	1 240 000	4 880 793	21,1
Communication et information (CI)	1 292 438	125 000	1 417 438	63 200	1 480 638	6,4
Organes directeurs (GBS)	224 533	-	224 533	-	224 533	1,0
Évaluation et audit (IOS)	249 070	324 480	573 550	-	573 550	2,5
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	262 198	-	262 198	-	262 198	1,1
Coordination et suivi de l'action pour la mise en œuvre de l'égalité des genres (GE)	19 390	-	19 390	-	19 390	0,1
Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe (PCPD)	24 113	-	24 113	-	24 113	0,1
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	93 446	-	93 446	-	93 446	0,4
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (KMI)	-	-	-	20 000	20 000	0,1
Relations extérieures et information du public (ERI)	308 434	169 885	478 319	-	478 319	2,1
Gestion des ressources humaines (HRM)	-	-	-	37 525	37 525	0,2
Gestion des systèmes d'information et des communications (BKI)	7 443	-	7 443	0	7 443	0,0
Gestion des bureaux hors Siège	1 711 308	-	1 711 308	1 178 800	2 890 108	12,5
Total, dons et contributions spéciales	17 834 018	957 365	18 791 383	4 340 664	23 132 047	100,0

4. Il y a lieu de noter que les fonds reçus de la Fondation MBI al Jaber pour la deuxième Conférence internationale sur le dialogue euro-arabe (187 166 dollars) et comptabilisés sous l'article budgétaire PCPD en 2014 (voir 196 EX/4.INF.2) ont été déplacés pour figurer à l'article budgétaire SHS puisque ce don visait à renforcer le dialogue interculturel, qui relève du Secteur SHS.

Contribution en nature aux bureaux hors Siège et instituts

5. En sus de ce qui précède, des gouvernements ont apporté des contributions en nature aux bureaux hors Siège et aux instituts sous forme de mise à disposition gratuite de locaux pendant l'exercice biennal, y compris les services collectifs, l'entretien et les services de communication. Sur la base d'un équivalent en valeur marchande, ces contributions s'élèvent en 2015 à 7,2 M\$ pour les bureaux hors Siège et 3,8 M\$ pour les instituts. Il est rendu compte de ces contributions en nature sur une base annuelle afin que ces informations correspondent à celles qui sont présentées dans les états financiers établis conformément aux normes IPSAS (le détail de ces contributions figure à l'annexe III.A du document 199 EX/4.INF.3). Les contributions en nature reçues pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent au total à 14,9 M\$ pour les bureaux hors Siège et à 9,2 M\$ pour les instituts.

Contributions en nature à l'exécution du programme

6. Une liste indicative des contributions en nature à l'exécution du programme pour la période allant de janvier à décembre 2015, telle que soumise par les différents secteurs, figure également à l'annexe III.B du document 199 EX/4.INF.3. Les contributions en nature sous forme de biens et services qui apportent un soutien direct à des opérations et des activités approuvées représentent un total de 16,7 M\$. La liste inclut les contributions en nature mobilisées par les Ambassadeurs de bonne volonté pendant la même période.

La valeur totale des contributions en nature à l'exécution du programme s'élève à 38,7 M\$ pour l'exercice biennal 2014-2015.

TRANSFERTS ENTRE ARTICLES BUDGÉTAIRES

7. Aux termes du paragraphe (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2014-2015, « la Directrice générale peut opérer des virements de crédits dans la limite de 2 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés ». En conséquence, la Directrice générale informe le Conseil exécutif des virements de crédits ci-après :

(a) Réaffectation de ressources du Programme ordinaire aux grands programmes et à l'ISU

8. Dans le cadre du processus habituel de suivi/réexamen, il a été demandé aux secteurs de programme de revoir leurs plans de travail afin de déterminer si une reprogrammation des crédits budgétaires était nécessaire. Suite aux propositions soumises par les ADG des secteurs, la Directrice générale a approuvé la réaffectation de crédits d'un montant total de 3,4 M\$ aux secteurs de programme et de 184 000 dollars à l'ISU. Cette reprogrammation a été financée pour l'essentiel à l'intérieur des articles budgétaires des secteurs concernés, mais un montant de 1,1 M\$ l'a été par des économies générées au titre de la gestion des bureaux hors Siège.

Fonds virés		\$
de	Titre II.A – Programmes	
	Gestion des bureaux hors Siège	
	Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés (personnel)	(1 120 652)
à	Titre II.A – Programmes	
	Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	529 396
	Grand programme IV – Culture	407 256
	Institut de statistique de l'UNESCO	184 000
Variation nette		0

(b) Transferts aux fins de comparaison (personnel)

9. Des crédits d'un montant de 147 375 dollars ont été transférés du Titre II.B, Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et préparation du budget (BSP), au Titre II.A, Sciences sociales et humaines (SHS), suite à la décision de la Directrice générale de transférer un spécialiste principal du programme de BSP à SHS pour y diriger et consolider les activités relatives au dialogue interculturel.

Fonds virés		Transferts aux fins de comparaison (personnel) \$
de	Titre II.B – Services liés au programme	
	Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	(147 375)
à	Titre II.A – Programmes	
	Grand programme III – Sciences sociales et humaines	147 375
Variation nette		0

10. Le détail de ces virements de crédits (impact net égal à 0 dollar) est présenté par article budgétaire dans le tableau révisé des ouvertures de crédits figurant à l'annexe I du document 199 EX/4.INF.3 ; les tableaux ci-dessus présentent un résumé.

II

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LA SITUATION GLOBALE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'ORGANISATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

Crédits du budget ordinaire (ajusté)

11. À sa 37^e session, la Conférence générale a approuvé un crédit de 653 millions de dollars pour 2014-2015 (résolution 37 C/98). Ce total a ultérieurement été porté à 676 132 047 dollars suite à des dons et contributions spéciales d'un montant de 23 132 047 dollars, comme suit :

Montants en dollars É.-U.	
Référence	Montant crédité au budget ordinaire
37 C/5 crédit approuvé	653 000 000
Décision 195 EX/4 (dons et contributions spéciales)	5 820 125
Décision 196 EX/4 (dons et contributions spéciales)	6 013 238
Décision 197 EX/4 (dons et contributions spéciales)	8 968 582
Total des dons et contributions spéciales dont le Conseil exécutif a déjà pris note	20 801 945
Dons et contributions spéciales reçus depuis la 197 ^e session (*)	2 330 102
Total, dons et contributions spéciales pour 2014-2015 (**)	23 132 047
Total, crédits du budget ordinaire (ajusté) pour 2014-2015	676 132 047

(*) Des détails sont fournis à l'annexe II du document 199 EX/4.INF.3.

(**) Dont virements en provenance du Fonds d'urgence équivalants à 4 340 664 dollars des États-Unis.

Dépenses et engagements de dépenses non liquidés au titre du budget ordinaire

12. Le plan de dépenses approuvé pour le 37 C/5 en a fixé le montant à 507 M\$; suite aux crédits additionnels reçus pendant l'exercice biennal 2014-2015, ce montant a été porté à 530,1 M\$. Au mois de décembre 2015, les comptes non audités faisaient apparaître un montant total des dépenses s'élevant à 522,3 M\$. La Conférence générale avait décidé (résolution 38 C/103) que, dans le cas d'un plan de dépenses de 518 M\$ pour 2016-2017, 507 M\$ seraient financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres, ainsi que par des crédits additionnels d'un montant de 11 M\$ provenant du solde non utilisé du Titre V du document 37 C/5 approuvé – Augmentations prévisibles des coûts – et du solde non utilisé du Fonds d'urgence multidonateurs spécial pour les programmes prioritaires et les initiatives de réforme de l'UNESCO au titre du 35 C/5 et du 36 C/5. De ce fait, la différence entre les dépenses non auditées au titre du 37 C/5 et l'enveloppe ajoutée pour le Titre V conformément à la décision de la Conférence générale, se traduira par un léger excédent de 277 000 dollars.

Titre	37 C/5 approuvé (653 M\$)	37 C/5 approuvé et ajusté	Enveloppe provisoire pour les plans de travail 37 C/5 507 M\$ + 23,1 M\$ crédits additionnels, dont 4,3 M\$ prélevés sur le Fonds d'urgence	Dépenses (y compris les engagements de dépense non liquidés) au 31.12.2015	Excédent/(Déficit) par rapport à l'enveloppe provisoire pour les plans de travail 37 C/5
	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION	45 757 000	45 666 208	41 948 558	39 661 130	2 287 428
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME	473 373 000	496 062 861	377 109 045	378 794 215	(1 685 170)
TITRE III – SERVICES INTERNES	105 455 000	105 987 978	89 500 445	89 896 808	(336 363)
TOTAL, TITRES I-III	624 585 000	647 717 047	508 558 048	508 292 152	265 896
RÉSERVE POUR LES RECLASSEMENTS/ RECONNAISSANCE DU MÉRITE	1 300 000	1 300 000	-	-	-
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	14 074 000	14 074 000	14 074 000	14 062 039	11 961
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	13 041 000	13 041 000	7 500 000	-	7 500 000
Sous-total, crédit	653 000 000	676 132 047	530 132 048	522 354 191	7 777 857
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS (Montants transférés au 38 C/5 – exercice 2016-2017 en application de la résolution 38 C/103)	-	-	(7 500 000)	-	(7 500 000)
TOTAL GÉNÉRAL, CRÉDIT	653 000 000	676 132 047	522 632 048	522 354 191	277 857

13. Le total des dépenses, soit 522,3 M\$, inclut des crédits de 9,5 M\$ prévus pour les engagements de dépense au titre de biens et services devant être fournis avant la fin de 2015 mais non encore payés à la fin de l'année (engagements non liquidés). Ces crédits demeureront utilisables pendant une période supplémentaire de 12 mois, conformément à l'article 4.2 du Règlement financier et à la décision 197 EX/4. Le montant des engagements non liquidés à la fin de 2015 représentait 1,8 % du budget total (530,1 M\$), soit un niveau sensiblement moins élevé qu'en 2012-2013 (14,1 M\$, y compris la provision constituée pour couvrir les coûts d'éventuelles cessations de service concernant les postes occupés qu'il est proposé de supprimer du fait de la mise en œuvre du plan de dépenses de 507 M\$ du 37 C/5).

14. Conformément à la décision 184 EX/17 (paragraphe 11), le document 199 EX/4.INF.3 présente (annexe IV) le rapport de la Directrice générale sur les coûts de fonctionnement supportés en 2014-2015 pour la 38^e session de la Conférence générale et pour le Conseil exécutif en 2015.

III

ACTION ATTENDUE DU CONSEIL EXÉCUTIF

15. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport de la Directrice générale sur les dons et contributions spéciales reçus pendant la période allant de juillet à décembre 2015 et ajoutés aux crédits du budget ordinaire, et sur les virements de crédits entre articles budgétaires opérés conformément aux dispositions de la Résolution portant ouverture de crédits adoptée par la Conférence générale à sa 37^e session (résolution 37 C/98, paragraphes (b) et (e)), qui figure dans le document 199 EX/4 Partie II,
2. Note qu'en conséquence de ces dons et de ces contributions spéciales, la Directrice générale a ajouté aux crédits ouverts au budget ordinaire un montant total de **2 330 102 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015** dont le détail figure à l'annexe II du document 199 EX/4.INF.3 et qui se répartit comme suit :

	\$
Titre II.A - Éducation (ED)	924,378
Titre II.A - Sciences exactes et naturelles (SC)	398,813
Titre II.A - Sciences sociales et humaines (SHS)	1,985
Titre II.A - Culture (CLT)	225,187
Titre II.A - Communication et information (CI)	266,257
Titre II.A - Gestion des bureaux hors Siège	268,113
Titre II.B - Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	168,000
Titre II.B - Coordination et suivi de l'action pour la mise en œuvre de l'égalité des genres (GE)	11,249
Titre II.B - Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe (PCPD)	23,605
Titre II.B - Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	23,446
Titre II.B - Relations extérieures et information du public (ERI)	11,626
Titre III.C - Gestion des systèmes d'information et des communications (BKI)	7,443
Total	<u>2,330,102</u>

3. Exprime sa gratitude aux donateurs dont la liste figure dans les annexes II, III.A et III.B du document 199 EX/4.INF.3 ;
4. Prend note du tableau révisé des ouvertures de crédits du 37 C/5 figurant à l'annexe I du document 199 EX/4.INF.3, et note que le solde du Titre V non utilisé au 31 décembre 2015 sera utilisé conformément à la décision approuvée par la Conférence générale dans la résolution 38 C/103 ;
5. Note que la Directrice générale a opéré des virements entre articles budgétaires aux fins de la réaffectation de ressources du Programme ordinaire et de mouvements de personnel effectués pendant la période allant de juillet à décembre 2015 (impact net égal à 0 dollar), dont le détail figure au paragraphe 7 du document 199 EX/4 Partie II.A ;
6. Prend note du tableau révisé des ouvertures de crédits du 37 C/5 figurant à l'annexe I du document 199 EX/4.INF.3.

7. Ayant aussi examiné le rapport de la Directrice générale sur la situation budgétaire globale de l'Organisation au regard du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 à la clôture des comptes (199 EX/4 Partie II),
8. Prend note de la situation (comptes non audités) de l'Organisation au regard du budget ordinaire pour 2014-2015 (37 C/5) au 31 décembre 2015.

PARTIE B

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

TABLEAU DE BORD – Exécution du programme au 31 décembre 2015

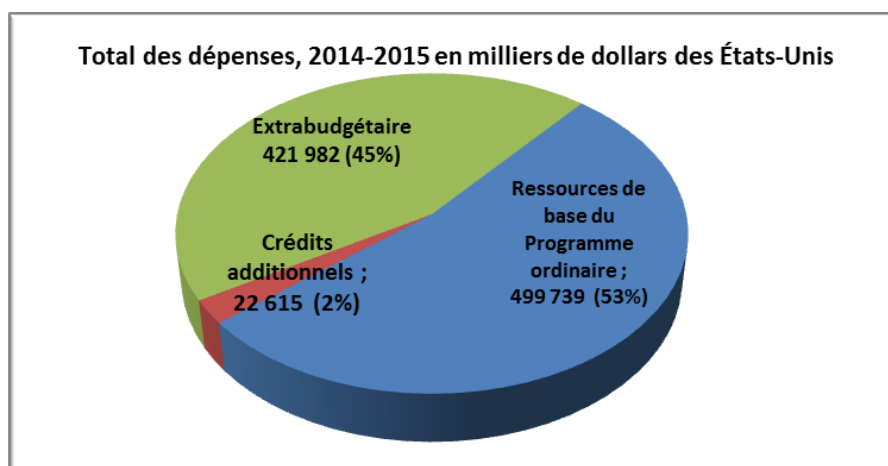
16. Le Tableau de bord indique l'état général du budget et des dépenses pour le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

BUDGET GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE 2015 – ÉTAT DES RESSOURCES PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET RÉSULTATS DES OPÉRATIONS (réf. : 199 EX/4.INF.3)

A. **TOTAL DES RESSOURCES (952,1 M\$) DISPONIBLES POUR 2014-2015.** Le montant total des ressources disponibles pour 2014-2015 se décompose comme suit :

- (a) Programme ordinaire : 507 M\$ sur la base du plan de dépenses approuvé par la Conférence générale.
- (b) Crédits additionnels reçus, d'un montant de 23,1 M\$, dont 4,3 M\$ prélevés sur le Fonds d'urgence, 0,95 M\$ de virements provenant du Fonds général ou de comptes spéciaux, et 17,8 M\$ représentant de nouveaux fonds (les deux derniers montants représentent une hausse de 51,2 % par rapport au précédent exercice biennal).
- (c) Ressources extrabudgétaires, d'un montant de 422 M\$, dont 205,4 M\$ dépensés en 2015 et 216,6 M\$ dépensés en 2014.

17. Le total des dépenses pour l'exercice biennal s'est élevé à **944,3 M\$**, dont 53 % provenant du budget du Programme ordinaire, 2 % des ouvertures additionnelles de crédits, et 45 % des ressources extrabudgétaires, comme indiqué dans le graphique ci-après. Il convient de noter que, comme par le passé, ces chiffres ne comprennent pas les dépenses couvertes par les autres fonds propres de l'Organisation ni des comptes producteurs de recettes comme le FITOCA, le Fonds d'utilisation des locaux du Siège et autres comptes du même type.



Prière de se reporter au document 199 EX/4.INF.3, qui contient les tableaux auxquels se réfère l'analyse qui suit.

B. ANALYSE DES RESSOURCES DU PROGRAMME ORDINAIRE ET DES DÉPENSES

18. L'exercice biennal a commencé avec un déficit de 10,8 M\$ résultant de la différence entre les allocations pour les plans de travail proposées dans le 37 C/5 et le plafond de 507 M\$ du plan de dépenses approuvé par la Conférence générale. Ce déficit était réparti comme suit :

- 8,1 M\$ d'économies à identifier (déficit intégré dans le plan de dépenses de 507 M\$).
- 4,1 M\$ correspondant à l'augmentation des coûts de personnel due à l'exercice de restructuration/redéploiement lancé dans le 36 C/5 (notamment en raison du maintien en fonctions, jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de certains membres du personnel dont le poste avait été supprimé), ainsi qu'aux retards dans la pleine mise en œuvre de la réforme concernant les AO/EO. Une part de cette augmentation a été compensée par des économies réalisées sur les coûts de personnel (1,4 M\$), grâce à la restructuration, principalement dans les services internes, portant ainsi le montant global net de cette augmentation à 2,7 M\$.

19. Un contrôle strict de l'utilisation des économies résultant des vacances de postes et des restrictions limitant les nouveaux recrutements aux postes correspondant à des fonctions jugées indispensables à l'accomplissement d'une mission ont permis au cours de la première année de l'exercice de résorber ce déficit ainsi que les coûts de transition liés à l'exercice de redéploiement/restructuration en perturbant le moins possible l'exécution du programme.

20. Dans le total des dépenses au titre du Programme ordinaire pendant l'exercice biennal figurent les coûts de transition (6 M\$), le Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel (3,6 M\$) et la réaffectation de crédits aux priorités de programme (4,6 M\$, dont 1 M\$ pour l'IESALC) qui ont été couverts par des économies sur les coûts de personnel.

21. Outre l'absorption des dépenses susmentionnées, les éléments suivants, inscrits au Titre V, ont également été financés dans les limites de l'enveloppe budgétaire : (i) augmentation des traitements du personnel du cadre de service et de bureau ; (ii) augmentations liées à l'inflation dans l'ensemble des bureaux hors Siège et au Siège ; (iii) augmentations des traitements du personnel hors Siège recruté sur le plan national ; (iv) augmentations de traitement sans changement de classe (avancements d'échelon) pour les membres du personnel y ayant droit.

22. Il y a lieu de noter que les crédits budgétaires additionnels ou la reprogrammation concernant les secteurs de programme au deuxième trimestre de 2015 ont été décidés sur la base d'une prévision des économies qui seraient réalisées sur les coûts de personnel pour la période restante de l'exercice biennal. La situation budgétaire au regard du 37 C/5 reflète les effets de cette reprogrammation, fondée sur la notion d'« économies prévues », qui vise à permettre aux secteurs de programme de mener à bien des activités sans attendre que telle ou telle économie se matérialise tout en veillant au respect de l'objectif premier – du point de vue de la gestion du budget – à savoir rester dans les limites globales du plan de dépenses de 507 M\$.

23. La situation finale des dépenses au titre du Programme ordinaire découle aussi de l'exécution des décisions de la Conférence générale concernant le virement de la part non utilisée du budget alloué à la conservation des locaux du Siège et des économies résultant de l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (1,6 M\$) sur le Compte spécial pour la restauration et la valorisation du Siège, comme recommandé par le Comité du Siège (38 C/44 Partie II, paragraphe 5, et 38 C/91, paragraphes 5 et 6), ainsi que le virement du montant des économies réalisées sur les cotisations à la Caisse d'assurance-maladie au titre des participants associés (retraités) (2,1 M\$) au Compte spécial pour l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) (38 C/43, paragraphe 21, et 38 C/90, paragraphe 2).

24. Le taux de dépense global au titre du Programme ordinaire (y compris les crédits additionnels) s'est établi à 98,5 %, comme le montre le tableau ci-après.

Montants en milliers de dollars É.-U.

	Crédits	Dépenses	%
Plans de travail 37 C/5	507 000	499 739	98,57%
Crédits additionnels	18 791	18 459	98,23%
Fonds d'urgence (crédits additionnels) - renforcement du dispositif hors Siège	1 698	1 590	93,64%
Fonds d'urgence 2015 (crédits additionnels) - décision 196 EX/4	2 643	2 566	97,09%
TOTAL	530 132	522 354	98,53%

Toutefois, après ajustement par virement de 7,5 M\$ du Titre V du 37 C/5 approuvé (voir paragraphe 36), le taux de dépense global du budget du Programme ordinaire atteint 99,9 %.

25. Les dépenses globales au titre du Programme ordinaire pour le 37 C/5 ont été de 0,05 % inférieures au plan de dépenses approuvé. En valeur absolue, cela signifie que les dépenses effectives ont été inférieures de 278 000 dollars au plafond des dépenses, ce que l'on peut expliquer par les changements mineurs apportés aux hypothèses faites lors de prévisions antérieures. Compte tenu du déficit intégré au plan de dépenses au début de l'exercice biennal, du Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel, de la reprogrammation sur la base des économies anticipées, ainsi que des autres risques non financés survenus au cours du biennium, le résultat réel est proche du plan.

26. Le tableau ci-après présente le détail des plans de travail du 37 C/5 (hors crédits additionnels) et des dépenses par article budgétaire.

Coûts d'activité et de personnel du Programme ordinaire : situation du budget au 31 décembre 2015

	Plans de travail du 37 C/5 - Allocations dans FABS	TOTAL DES DÉPENSES	TAUX DE DÉPENSE en % par rapport aux allocations
<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>			
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION + Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies			
TITRE I.A Organes directeurs	10 095	9 665	95,7%
TITRE I.B Direction	17 297	16 890	97,6%
Direction générale	2 100	2 234	106,4%
Cabinet de la Directrice générale	5 276	5 140	97,4%
Évaluation et audit	5 317	5 274	99,2%
Normes internationales et affaires juridiques	3 863	3 664	94,8%
Programme d'éthique	741	578	78,0%
TITRE I.C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	13 759	12 311	89,5%
Total, Titre I	41 151	38 866	94,4%
TITRE II.A - PROGRAMMES			
GP I - Éducation	81 791	81 272	99,4%
GP II - Sciences exactes et naturelles	45 386	46 984	103,5%
GP III - Sciences sociales et humaines	23 218	23 033	99,2%
GP IV - Culture	41 660	43 299	103,9%
GP V - Communication et information	22 846	23 276	101,9%
ISU	7 783	7 782	100,0%
Gestion des bureaux hors Siège	78 368	75 903	96,9%
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	-	-	-
Total, Titre II.A	301 052	301 549	100,2%
TITRE II.B - Services liés au programme			
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 434	4 684	105,6%
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	1 464	1 541	105,3%
Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	1 062	1 070	100,8%
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	6 706	6 811	101,6%
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	4 775	4 932	103,3%
Relations extérieures et information du public	21 013	22 460	106,9%
Total, Titre II.B	39 454	41 498	105,2%
TITRE II.C - Programmes de participation et bourses			
	14 314	13 957	97,5%
TITRE III - SERVICES INTERNES			
Gestion des ressources humaines	29 476	29 952	101,6%
Gestion financière	12 825	12 865	100,3%
Gestion des services de soutien	47 154	46 990	99,7%
Total, Titre III	89 455	89 807	100,4%
TITRE IV - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS			
	14 074	14 062	99,9%
TITRE V - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS			
	7 500	-	-
Réserve pour les reclassements	-	-	-
Réduction consécutive à la révision de la structure de l'Équipe de direction	-	-	-
Économies supplémentaires à identifier	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	507 000	499 739	98,6%

27. Le **tableau 1** du document 199 EX/4.INF.3 présente l'exécution globale par article budgétaire principal. Des explications sont fournies en ce qui concerne les articles budgétaires pour lesquels le taux de dépense est inférieur à 85 %, conformément aux décisions 160 EX/3.1.1 et 164 EX/3.1.1, dans lesquelles le Directeur général est invité à inclure « avec des explications pertinentes, les activités pour lesquelles il existe un écart de plus de 15 % entre les dépenses effectives et les dépenses prévues ». En conséquence, seul le Programme d'éthique affichait un taux de dépense de 78 %, dû principalement aux économies sur des postes vacants, de niveau directorial, qui ont été pourvus ultérieurement au cours de l'exercice.

28. Comme le montre le tableau ci-dessus, la plupart des articles budgétaires présentent en fin d'exercice des niveaux de dépenses proches du taux visé ou supérieurs à celui-ci, certains secteurs cédant une part de leurs allocations pour couvrir les dépenses d'autres secteurs. Comme indiqué dans le dernier Tableau de bord, il sera nécessaire, avant la clôture définitive des comptes du 37 C/5, de procéder à des virements entre articles budgétaires afin d'équilibrer le budget global. Le déficit de plus de 2 % (par rapport à l'allocation initiale fondée sur le plafond de 653 M\$ approuvé) de certains articles budgétaires s'explique comme suit :

- Culture, Science, ERI et Afrique : effet des coûts de transition de la restructuration de 2014.
- Égalité des genres : coût réel supérieur au coût standard.
- KMI : Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel et effet des coûts de transition de la restructuration de 2014, principalement.

29. Les articles budgétaires ci-dessus (à l'exception de l'Égalité des genres) ne devraient afficher que de légers dépassements, inférieurs à 2 % une fois décompté l'effet des coûts de transition.

30. Les articles budgétaires CI, HRM et BSP et Direction font apparaître des dépassements par rapport aux allocations des plans de travail. En ce qui concerne HRM, le dépassement s'explique par les coûts du Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel et les coûts de transition, et pour ce qui est des articles Direction, BSP et CI, l'écart tient à des coûts de personnel réels supérieurs aux coûts standard. Il convient toutefois de noter que ces différents dépassements sont inférieurs à 2 % des allocations fondées sur le plafond de 653 M\$ approuvé.

31. S'agissant des secteurs en provenance desquels des crédits ont été transférés, à savoir Gestion des bureaux hors Siège et Participation aux mécanismes communs des Nations Unies, les taux de dépense sont de 96,7 % et 89,5 %, respectivement. Le premier s'explique par des économies sur des postes vacants, et le second par des mesures strictes de suivi, de contrôle et d'application des règles de sécurité, qui ont permis de réaliser quelques économies, en particulier dans le domaine de la sécurité. Étant donné toutefois les dépenses croissantes résultant du partage des coûts de sécurité du réseau mondial de résidents coordonnateurs des Nations Unies, et les coûts additionnels prévus dans les lieux d'affectation présentant des risques élevés, ces économies ne devraient pas se reproduire lors de l'exécution du budget du 38 C/5.

32. Le **tableau 2** du document 199 EX/4.INF.3 présente des informations sur l'exécution des grands programmes par résultat escompté pour les fonds du Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

33. **Décentralisation des fonds du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires : le tableau 3** présente la situation dans les bureaux hors Siège des fonds du Programme ordinaire destinés aux grands programmes au mois de décembre 2015. En ce qui concerne les activités des grands programmes décentralisées, le niveau de dépense des ressources du Programme ordinaire, sans compter les crédits additionnels visant à financer les dépenses courantes de gestion des bureaux hors Siège, est de 99 %. La région Amérique latine et

Caraïbes présente le niveau de distribution de fonds du Programme ordinaire à des bureaux hors Siège le plus élevé, en raison principalement des crédits additionnels mobilisés par la région. Le montant total des fonds extrabudgétaires décentralisés alloués aux bureaux hors Siège représente 63,7 % (204,6 M\$) des crédits globaux distribués pendant l'année 2015. Le niveau de ces fonds est plus élevé qu'en 2014, soit 61,5 % des crédits distribués (192,7 M\$) malgré la baisse globale du montant alloué au Bureau de Brasilia du fait des variations du taux de change. La décentralisation des ressources extrabudgétaires affiche en 2015 une hausse de 20 % par rapport à 2014 si l'on ne compte pas le Bureau de Brasilia.

34. Le **tableau 5** indique le taux d'exécution des programmes extrabudgétaires par donateur et par région. Il montre que, si l'on exclut les projets interrégionaux et mondiaux, la région Amérique latine et Caraïbes est la principale bénéficiaire des ressources extrabudgétaires, ce qui s'explique par l'ampleur de la coopération de l'UNESCO avec le Brésil.

35. Fonds d'urgence :

Le solde du Fonds d'urgence présenté à la 197^e session s'établissait à 12,3 M\$. Le solde au 31 décembre 2015, y compris les intérêts produits de juillet à décembre 2015 s'élève à 12,4 M\$, comme récapitulé dans le tableau ci-après, tandis que le **tableau 6** figurant dans le document 199 EX/4.INF.3 présente un état financier détaillé au 31 décembre 2015.

Situation du Fonds d'urgence (résumé)

	31-mars-15 <i>en dollars É.-U.</i>	31-déc.-15 <i>en dollars É.-U.</i>	Variation <i>en dollars É.-U.</i>
Total, recettes, y compris intérêts perçus	75 446 501	75 514 025	67 524
Total, allocations approuvées par la Directrice générale, telles qu'ajustées après clôture d'activités associées à des comptes spéciaux	-24 235 315	-23 809 534	425 781
Fonds virés au Programme ordinaire dans le 37 C/5 et considérés comme crédits additionnels (Fonds d'urgence)	-1 698 000	-1 698 000	0
Fonds virés pour couvrir le déficit du 36 C/5 approuvé par la Conférence générale	-42 040 000	-42 040 000	0
Économies sur les provisions pour restructuration de l'Organisation dans le 36 C/5	7 077 606	7 077 606	0
Fonds virés au Programme ordinaire dans le 37 C/5 comme recommandé par le Conseil exécutif pour couvrir les augmentations des coûts de personnel et des activités, et approuvé par la Directrice générale		-2 566 338	-2 566 338
Fonds non alloués/non utilisés (Fonds d'urgence)	14 550 792	12 477 759	-2 073 033

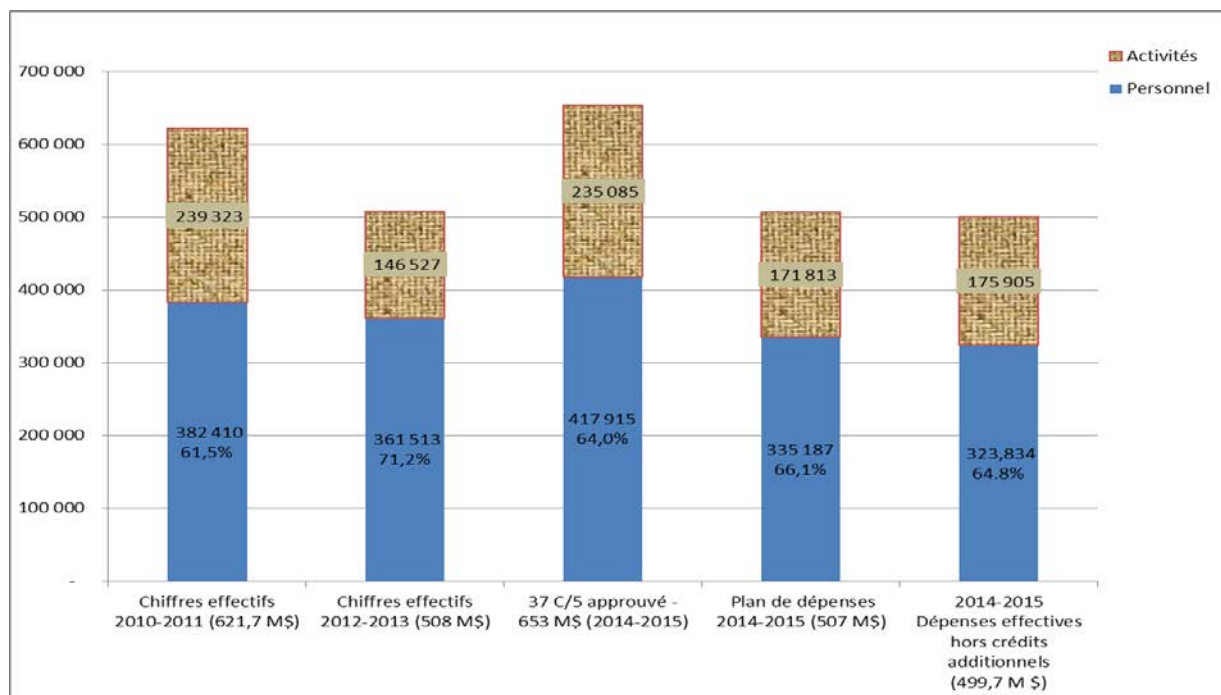
36. Comme indiqué au paragraphe 12, la Conférence générale a décidé (résolution 38 C/103) que, dans le cas d'un plan de dépenses de 518 M\$ pour 2016-2017, 507 M\$ seraient financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres, ainsi que par des crédits additionnels d'un montant de 11 M\$ provenant du solde non utilisé du Titre V du document 37 C/5 approuvé – Augmentations prévisibles des coûts – et du solde non utilisé du Fonds d'urgence multidonateurs spécial pour les programmes prioritaires et les initiatives de réforme de l'UNESCO au titre du 35 C/5 et du 36 C/5. En conséquence, un montant de 11 M\$ a été prélevé sur le Fonds d'urgence à titre de crédits additionnels pour le 38 C/5 et le solde du Fonds, soit 1,47 M\$, et le solde du Titre V, soit 7,5 M\$ a été viré sur le Compte spécial « Investir pour l'exécution efficace du programme ».

C. ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DU BUDGET

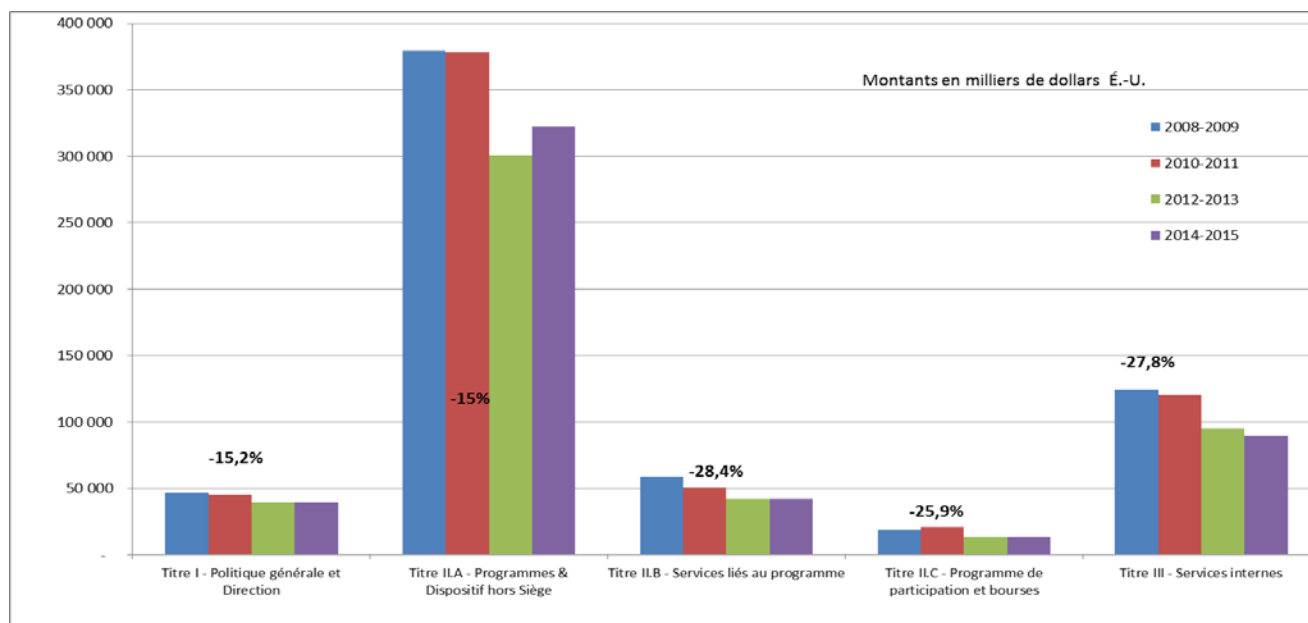
37. Les dépenses effectives ont été conformes au plan de dépenses de 507 M\$ du 37 C/5 approuvé, avec un taux de dépense pour les coûts de personnel (y compris les coûts de transition) de 64,8 % contre des taux prévus de 66,1 % pour les coûts de personnel et de 33,9 % pour les

coûts d'activité. Compte tenu de la tendance à la baisse des dépenses (hors crédits additionnels), la diminution des coûts de personnel en pourcentage des dépenses totales est une indication de la part croissante des fonds servant à financer les activités.

En milliers de dollars des États-Unis

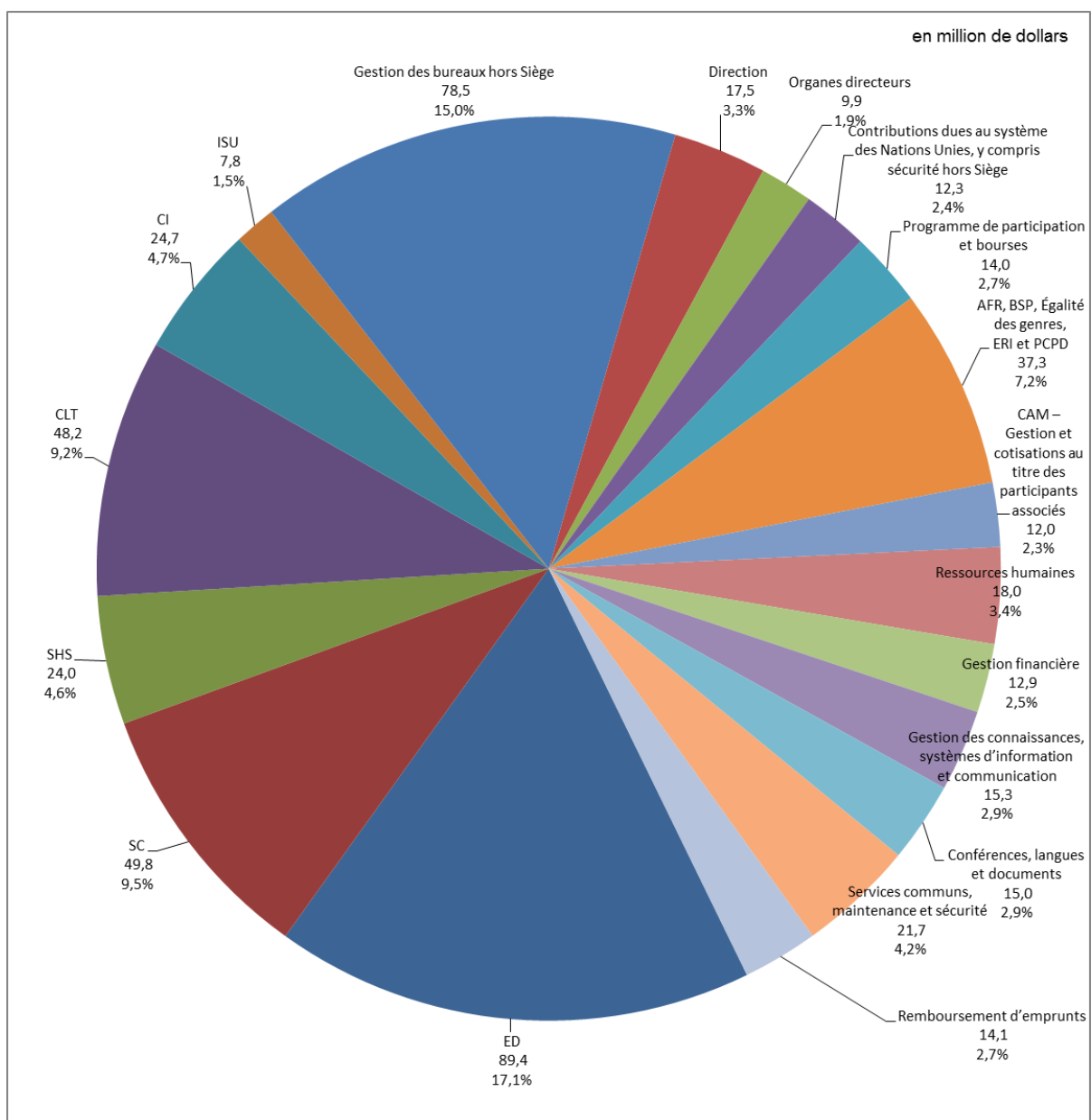


38. En ce qui concerne l'évolution des dépenses par titre du budget (y compris les dons), le niveau de dépense pour le 37 C/5 représente une diminution de 119,5 M\$, ou 18,6 %, par rapport aux dépenses effectives de 2008-2009. Cette même comparaison par titre du budget fait apparaître une baisse de 15,2 % pour le Titre I (Politique générale et direction), de 15 % pour le Titre II.A (Programmes et dispositif hors Siège), de 28,4 % pour le Titre II.B (Soutien du programme), de 25,9 % pour le Titre II.C (Programme de participation et bourses) et de 27,8 % pour le Titre III (Services internes). Pour ce dernier et le Titre I, il a été particulièrement difficile de réduire les dépenses étant donné le niveau des coûts fixes, notamment en ce qui concerne la participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies (y compris la sécurité sur le terrain), les cotisations à la Caisse d'assurance-maladie au titre des participants associés (retraités), les charges communes et la maintenance.



D. DÉPENSES AU TITRE DU PROGRAMME ORDINAIRE (522,3 M\$, Y COMPRIS LES CRÉDITS ADDITIONNELS) PAR RUBRIQUE BUDGÉTAIRE

39. Comme l'indique la figure ci-après, les principaux bénéficiaires sont les suivants : Éducation (17,1 %), Gestion du dispositif hors Siège (15 %), Sciences exactes et naturelles (9,5 %) et Culture (9,2 %). S'agissant des coûts fixes, 2,7 % des dépenses totales concernent le remboursement d'emprunts, 2,3 % la Caisse d'assurance-maladie (CAM) pour la gestion et les cotisations au titre des participants associés (retraités), 2,4 % la participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies et 4,2 % les services communs, la maintenance et la sécurité au Siège.



E. SITUATION DES POSTES ET PROGRAMME DE CESSATION VOLONTAIRE DE SERVICE PAR ACCORD MUTUEL

A. Répartition des postes vacants du 31 janvier au 31 décembre 2015

ANNÉE	MOIS	Nombre de postes OCCUPÉS			Nombre de postes VACANTS										TOTAL POSTES
		Siège	Hors Siège	TOTAL	Siège				Hors Siège				TOTAL		
					D	P	GS	Total	D	P	NO	GS		Total	
2015	Janvier	830	510	1 340	6	36	15	57	7	40	18	44	109	166	1 506
	Février	827	505	1 332	5	32	16	53	6	41	16	44	107	160	1 492
	Mars	822	513	1 335	4	35	20	59	6	39	16	40	101	160	1 495
	Avril	823	519	1 342	4	32	18	54	7	40	14	34	95	149	1 491
	Mai	816	521	1 337	4	34	22	60	8	40	13	31	92	152	1 489
	Juin	811	523	1 334	5	37	24	66	8	39	11	30	88	154	1 488
	Juillet	804	527	1 331	4	35	22	61	7	35	10	26	78	139	1 470
	Août	798	532	1 330	4	39	23	66	5	34	11	24	74	140	1 470
	Septembre	792	535	1 327	5	40	24	69	5	32	10	24	71	140	1 467
	Octobre	783	530	1 313	7	47	24	78	4	30	11	25	70	148	1 461
	Novembre	780	535	1 315	7	52	26	85	4	30	10	24	68	153	1 468
2015	Décembre	776	531	1307	8	56	26	90	5	26	12	27	70	160	1 467

Évolution du taux de vacance (Programme ordinaire seulement)

	2015											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Siège	6 %	6 %	7 %	6 %	7 %	8 %	7 %	8 %	8 %	9 %	10 %	10 %
Hors Siège	18 %	17 %	16 %	15 %	15 %	14 %	13 %	12 %	12 %	12 %	11 %	12 %
Total	11 %	11 %	11 %	10 %	10 %	10 %	9 %	10 %	10 %	10 %	10 %	11 %

40. Au 31 décembre 2015, le taux de vacance concernant les postes du Programme ordinaire s'élevait à 11 %, soit un point de pourcentage de plus par rapport à juin 2015 (10 %). Dans l'ensemble, le taux de vacance global est resté au même niveau qu'en 2015 (10-11 %). Les tendances diffèrent toutefois au Siège et hors Siège : on observe une diminution continue du taux de vacance hors Siège en 2015 (de 18 % à 12 %), et une augmentation au Siège (de 6 % à 10 %). Sur le nombre total des postes vacants pourvus en 2015, 45 % l'ont été en interne. Alors que cela a été le cas au Siège pour la majorité des postes pourvus (64 %), hors Siège, une majorité de postes (63 %) a été à l'inverse pourvus en externe. Ce dernier pourcentage a concerné en particulier les NPO et les postes du cadre de service et de bureau hors Siège. Au total, 31 fonctionnaires occupant des postes du Programme ordinaire (23 au Siège et 8 hors Siège) ont quitté l'Organisation dans le cadre du Programme de cessation volontaire de service par accord mutuel en 2015, pour un coût de 3,6 M\$.

F. ANALYSE DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

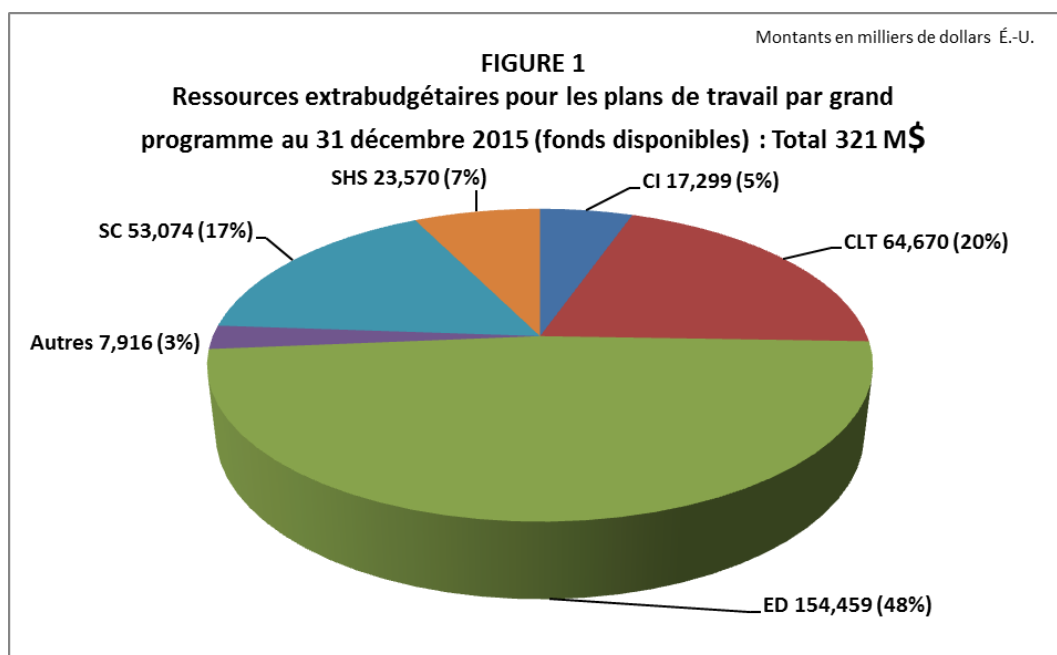
41. Les ressources extrabudgétaires servent généralement à financer des projets s'échelonnant sur plusieurs années. La présente analyse rend compte des autorisations d'engagement de dépenses et des dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Les autorisations d'engagement de dépenses concernant les ressources extrabudgétaires se font sur

une base annuelle, mais ne reflètent pas nécessairement 12 mois complets d'activités opérationnelles. Par conséquent, les taux de dépenses ne sont pas entièrement comparables avec ceux du Programme ordinaire, qui se rapportent à des autorisations d'engagement des dépenses émises sur une période de 24 mois.

42. Les engagements de dépenses autorisés en 2015 au titre des plans de travail font apparaître une augmentation de 2,3 %, soit 321,0 M\$ contre 313,7 M\$ en 2014 et 301,1 M\$ en 2013. Les autorisations d'engagement de dépenses concernant les ressources extrabudgétaires demandées dans les plans de travail annuels progressent d'une année sur l'autre depuis 2013, l'augmentation totale atteignant 6,6 % ou 20 M\$.

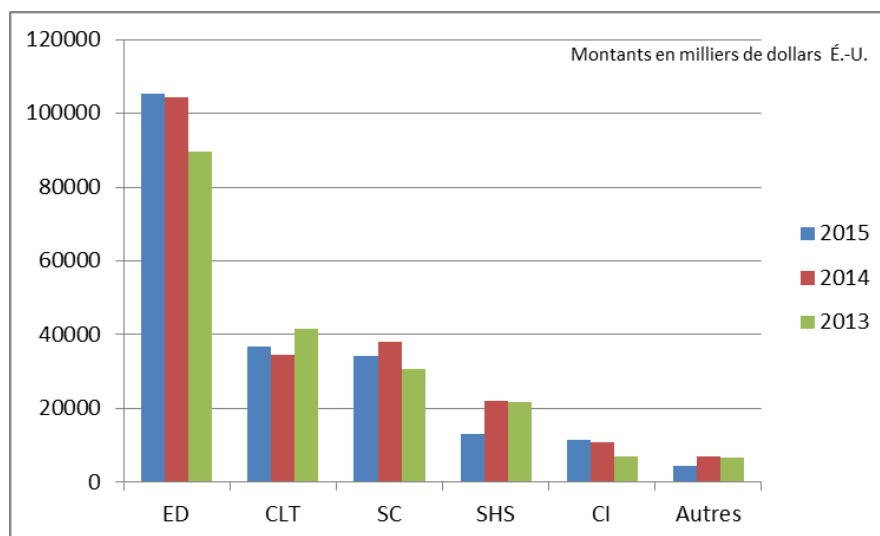
43. En 2015, l'utilisation des ressources extrabudgétaires suit globalement la même tendance que lors des années précédentes, avec un taux de dépense légèrement inférieur cette année, soit 64 %, contre 69,1 % en 2014 et 65,5 % en 2013. Afin d'accroître le taux d'exécution, des mesures ont été prises, telles qu'une évaluation plus réaliste des besoins pour les plans de travail annuels, ainsi qu'un suivi rigoureux et une reprogrammation des autorisations d'engagement de dépenses, le cas échéant. Même si les dépenses en 2015 (à l'exclusion du Brésil) affichent une augmentation de 4 % ou 6,8 M\$, les dépenses globales, y compris le Brésil, ont diminué de 5,17 % ou 11,2 M\$, passant de 216,6 M\$ en décembre 2014 à 205,4 M\$ en décembre 2015. Cette diminution est due principalement à la dépréciation du réal brésilien par rapport au dollar des États-Unis entre décembre 2014 et décembre 2015 (43,5 % selon le taux des Nations Unies). Bien que les dépenses en réels soient restées stables à environ 115,6 millions de BRL, l'équivalent en dollars des États-Unis a diminué.

Ressources extrabudgétaires pour les plans de travail par grand programme au 31 décembre 2015 (fonds disponibles). Total : 321,0 M\$



44. Au 31 décembre 2015, les autorisations d'engagement de dépenses au titre des cinq grands programmes représentaient 97,5 % du montant total des autorisations concernant les ressources extrabudgétaires (313,1 M\$ sur un total de 321,0 M\$, soit un niveau constant par rapport à 2014). Le Secteur de l'éducation comptabilise 48,1 % des autorisations d'engagement de dépenses, suivi par la culture (20,1 %), les sciences exactes et naturelles (16,5 %), les sciences sociales et humaines (7,3 %) et enfin le Secteur de la communication et de l'information (5,4 %).

Comparaison entre 2015, 2014 et 2013 des niveaux de dépense par secteur et services de soutien



45. Le taux de dépense des ressources extrabudgétaires, qui s'établit à 64 %, est légèrement plus faible qu'à la même période en 2014. On observe une tendance générale à la baisse en ce qui concerne le fonds-en-dépôt brésilien constitué au profit du donateur, qui s'explique par une diminution des contributions effectivement reçues et par les fluctuations du taux de change (entre le réal brésilien et le dollar des États-Unis). Cette baisse a eu un impact sur les dépenses dans presque tous les secteurs.

46. En ce qui concerne ED, même si le graphique fait apparaître un niveau de dépense stable par rapport à 2014, la diminution des dépenses concernant les projets liés au Brésil est compensée par un effort accru sur d'autres projets. Parmi ces derniers figurent entre autres des projets tels que « Offrir l'accès à une éducation de qualité aux adolescents et jeunes adultes », « Éducation relative au VIH et à la santé » et « Renforcement des capacités en faveur de l'Éducation pour tous » (CapEPT).

47. S'agissant de CLT, la diminution des dépenses concernant les projets menés au Brésil, compensée par la mise en œuvre de nouveaux projets, se traduit par une hausse des dépenses en 2015 par rapport à 2014. Parmi les nouveaux projets figurent entre autres « L'Art pour la vie, méthodologie du développement et de la promotion d'entreprises artisanales dans les villages du Bengale », « Revitalisation des institutions et services culturels dans les municipalités de Bosnie-Herzégovine touchées par des inondations », « Renforcement des libertés fondamentales par la promotion de la diversité des expressions culturelles » et « Initiative de développement du patrimoine et des industries extractives en Afghanistan ».

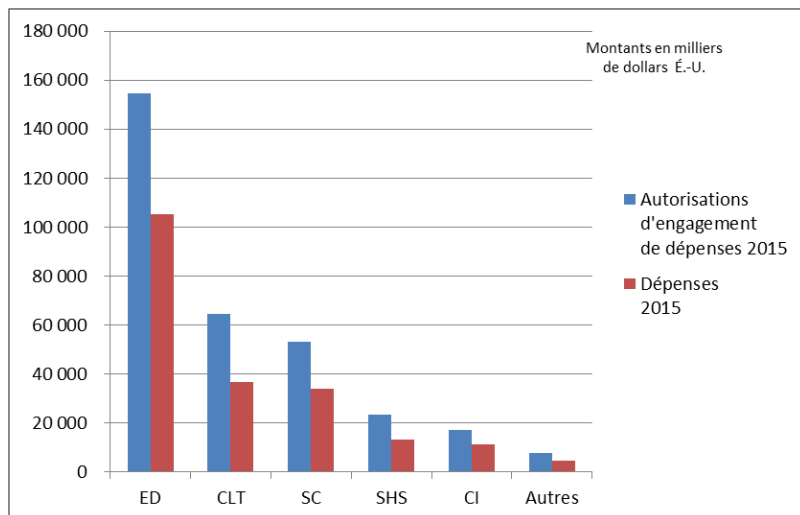
48. Dans le cas des sciences exactes et naturelles, la baisse significative peut être attribuée aux dépenses de la TWAS et de Brasilia. Toutefois, le Secteur a lancé de nouveaux projets, qui pourraient entraîner à l'avenir une hausse des dépenses. De plus, à la diminution du nombre de projets menés par SHS au Brésil s'ajoute l'achèvement de divers autres projets.

49. Enfin, pour ce qui est de CI, on note une légère hausse des niveaux de dépense en 2015 par rapport à 2014, notamment au profit du projet de radios communautaires mené au Cameroun et du projet de soutien aux médias en Jordanie, à laquelle contribuent aussi les efforts du Secteur pour renforcer la mise en œuvre des projets.

50. La rubrique « Autres », qui comprend les services de soutien à caractère interne (représentant 2,2 % des dépenses totales), enregistre une baisse par rapport à 2014, due essentiellement à l'achèvement de certains projets financés par le Fonds d'urgence.

51. La figure ci-après fait apparaître les autorisations d'engagement de dépenses par secteur/service décidées sur la base des plans de travail annuels des projets (321,0 M\$) et les dépenses (205,4 M\$) soit un taux de dépense de 64 %, contre 69,1 % en 2014.

**Autorisations d'engagement de dépenses et dépenses au 31 décembre 2015
par grand programme et services de soutien**

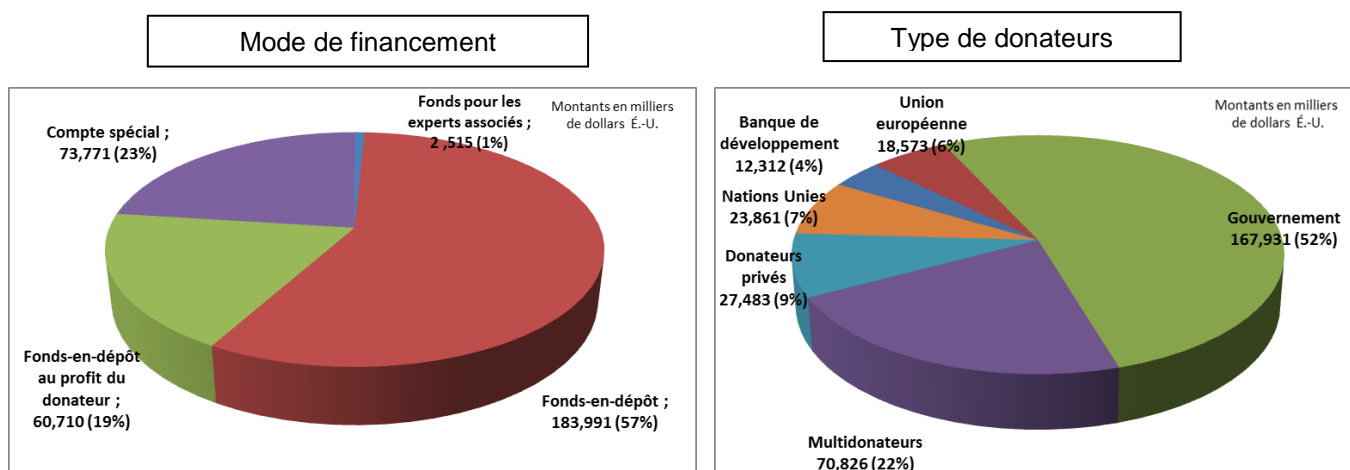


Montants en milliers de dollars É.-U.

Secteur	Autorisations d'engagement de dépenses 2015	Dépenses 2015
ED	154 459	105 167
CLT	64 670	36 770
SC	53 074	34 185
SHS	23 570	13 222
CI	17 299	11 472
Autres	7 916	4 575
Total	320 987	205 392

52. Les graphiques ci-après indiquent la répartition par mode de financement et par type de donateurs pour l'ensemble des projets extrabudgétaires : les fonds-en-dépôt constituent la part la plus importante (57 %), suivis par les comptes spéciaux (23 %), les fonds-en-dépôt constitués au profit du donateur (19 %), et les experts associés (1 %). En ce qui concerne les types de donateurs, les fonds gouvernementaux représentent la moitié des contributions volontaires, suivis par les contributions multidonateurs (22 %), les donateurs privés, les programmes et organismes des Nations Unies, les banques de développement et l'UE représentent 25 % des contributions volontaires.

**Portefeuille des projets extrabudgétaires par mode de financement et par type de donateurs
(Autorisations d'engagement de dépense au 31 décembre 2015)**



(« Multidonateurs » fait référence aux « comptes spéciaux ».)

53. Sur le nombre total de projets extrabudgétaires financés par des fonds-en-dépôt, 18 % sont des projets d'un montant supérieur à 1,0 M\$, si l'on ne compte pas les projets menés par le Bureau de Brasilia. Le nombre de projets de forte valeur (plus de 1,0 M\$) a augmenté par rapport au passé, en particulier dans le Secteur de l'éducation (41 % du total du portefeuille), suivi par la culture (29 %) et les sciences (19 %). Toutefois, en pourcentage du nombre total de projets extrabudgétaires financés par des fonds-en-dépôt de chaque secteur, CI arrive en tête avec 22 % de projets d'une valeur supérieure à 1,0 M\$, suivi par l'éducation (21 %) et la culture (16 %).

54. Environ 48 % du nombre total de projets extrabudgétaires (fonds-en-dépôt) sont des projets d'un montant inférieur à 250 000 dollars, qui représentent néanmoins 6,5 % des allocations totales. Ces projets nécessitent souvent des coûts de transaction et d'appui proportionnellement plus élevés, tandis que les possibilités de recouvrement des coûts correspondant au temps de travail du personnel restent limitées. Le nombre de projets d'un montant élevé est plus important que par le passé et tous les efforts visant à réduire le nombre de projets d'un faible montant seront poursuivis.

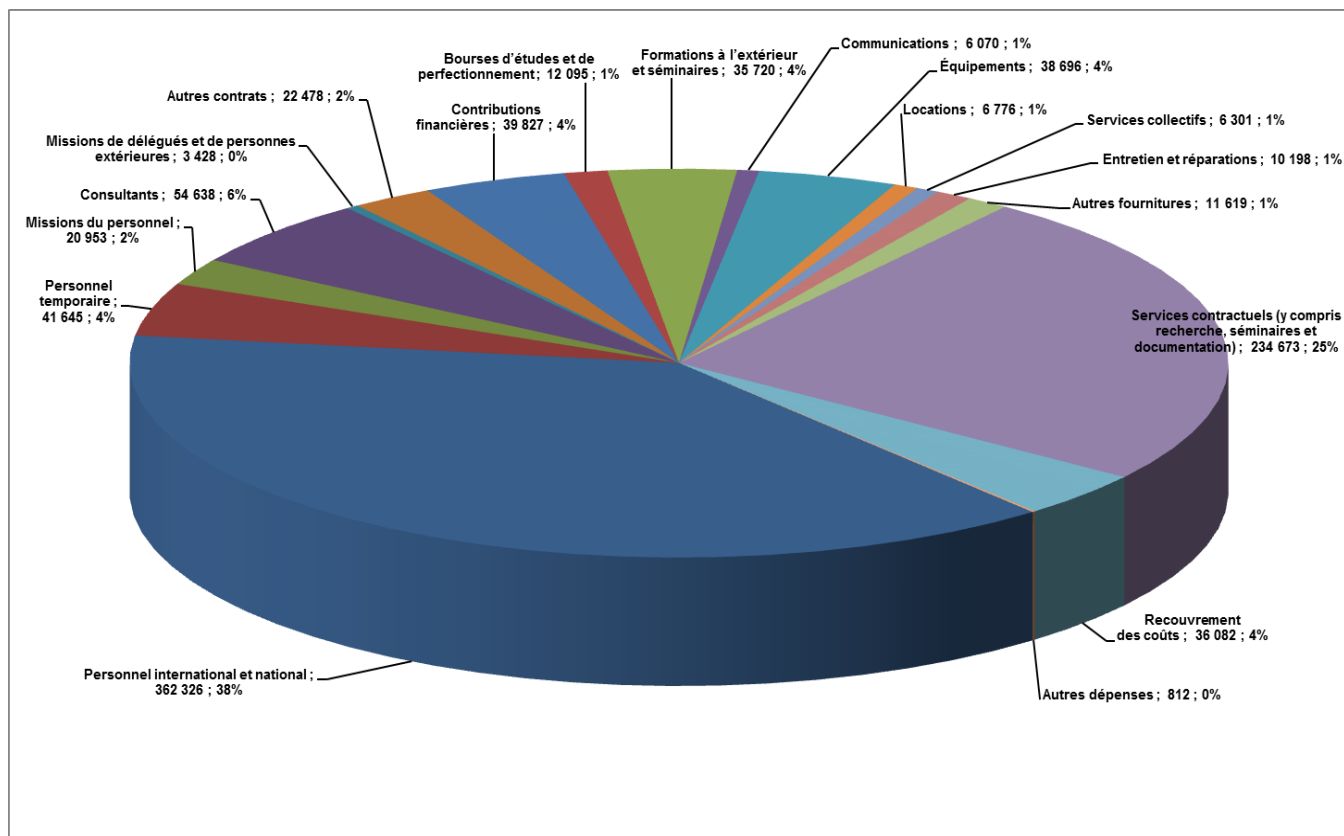
55. En termes de recouvrement des coûts, ces efforts ont eu un impact sur les montants recouverts pour les heures de travail du personnel financé par le Programme ordinaire dans le cadre de la budgétisation intégrale et du recouvrement des coûts, comme en témoigne l'accroissement important des montants recouverts à ce titre au cours des cinq dernières années. Les montants recouverts ont augmenté à un taux de croissance annuel moyen de 61,4 %, pour atteindre 2,02 M\$ en 2015, contre un total modeste de 184 000 dollars en 2010. Les montants recouverts en 2015 ont représenté 1,20 % de l'enveloppe totale des coûts de personnel, alors que la cible était un pourcentage de 2 %. Aucun effort n'est épargné pour assurer, chaque fois que possible, la budgétisation des coûts de personnel dans les projets extrabudgétaires de manière à atteindre la cible visée.

56. Comme le montre le graphique ci-après, les dépenses d'appui au programme et le recouvrement des coûts constituent 4 % des dépenses totales. Il y a lieu de noter que les autres coûts directs recouverts (comme les coûts de communications) n'ont pas été comptabilisés dans cette catégorie puisqu'ils sont directement imputés aux projets.

57. Le **tableau 4** du document 199 EX/4.INF.3, donne des informations additionnelles concernant l'exécution des programmes extrabudgétaires par source de financement. Ce tableau montre que les fonds-en-dépôt et les sources des Nations Unies (y compris les fonds d'affectation spéciale pluripartenaires) ont représenté la moitié des ressources et dépenses extrabudgétaires en 2015.

G. ANALYSE DU TOTAL DES DÉPENSES (PROGRAMME ORDINAIRE ET RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES) PAR CATÉGORIE DE COÛTS DES NORMES IPSAS

58. La figure ci-après (en milliers de dollars des États-Unis) présente les dépenses au titre du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal selon les catégories de coûts des normes IPSAS.



59. Il y a lieu de noter que, jusqu'à fin 2014, les coûts de personnel, qui sont l'élément de coût le plus important, sont passés de 39 % à 38 % des dépenses totales. Ils sont suivis par les services contractuels (25 %) qui sont restés stables à partir de 2014 et qui comprennent les travaux de recherche, les publications, la sécurité hors Siège, la traduction, la documentation et la participation aux mécanismes communs des Nations Unies. Les fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation ont baissé, passant de 11 % à 9 % pendant la même période et se décomposent comme suit : communications, services collectifs, maintenance, loyers, fournitures et équipements. L'assistance temporaire, consultants et autres contrats ont progressé de 10 % à 12 %, les contributions financières de 3,8 % à 4,3 %, tandis que les voyages en mission du personnel et les formations à l'extérieur et séminaires sont restés à peu près stables avec une part de 2 % et 4 %, respectivement, des dépenses totales. Pour faciliter l'analyse des coûts par catégorie, les dépenses liées à l'appui au programme et au recouvrement des coûts sont indiquées séparément, bien que ne constituant pas une catégorie de coûts dans les normes IPSAS. Enfin, le tableau ci-après montre la part relative des principales catégories de coûts financés par le Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

Montants en milliers de dollars É.-U.

Dépenses (Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires) du 1 ^{er} janvier 2014 au 30 juin 2015	Programme ordinaire	Part relative %	Ressources extrabudgétaires	Part relative %
Coûts de personnel	309 732	59%	52 594	12%
Assistance temporaire, consultants et autres contrats	56 842	11%	61 919	15%
Voyages - Missions du personnel	10 420	2%	10 534	2%
Voyages - Missions de délégués et de personnes extérieures	1 090	0,2%	2 338	1%
Contributions financières, bourses, formations à l'extérieur et séminaires	52 500	10%	35 142	8%
Services contractuels	36 059	7%	198 613	47%
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	55 710	11%	24 760	6%
Recouvrement des coûts	-	-	36 082	9%
Total	522 354	100%	421 982	100%



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Cent quatre-vingt-dix-neuvième session

199 EX/4
Partie II Corr.

PARIS, le 24 mars 2016
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

PARTIE II

**SITUATION BUDGÉTAIRE DE L'ORGANISATION EN 2014-2015 (37 C/5)
AU 31 DÉCEMBRE 2015 (COMPTES NON AUDITÉS), AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES
QUI DÉCOULENT DES DONS ET DES CONTRIBUTIONS SPÉCIALES REÇUS**

ET

**TABLEAU DE BORD DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2014-2015 (37 C/5 APPROUVÉ)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2015 (COMPTES NON AUDITÉS)
(N° 56)**

CORRIGENDUM

À la page 2, le paragraphe 6 doit se lire comme suit :

Une liste indicative des contributions en nature à l'exécution du programme pour la période allant de janvier à décembre 2015, telle que soumise par les différents secteurs, figure également à l'annexe III.B du document 199 EX/4.INF.3. Les contributions en nature sous forme de biens et services qui apportent un soutien direct à des opérations et des activités approuvées représentent un total de **16,6 M\$**. La liste inclut les contributions en nature mobilisées par les Ambassadeurs de bonne volonté pendant la même période.

La valeur totale des contributions en nature à l'exécution du programme s'élève à **38,6 M\$** pour l'exercice biennal 2014-2015.





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Cent quatre-vingt-dix-neuvième session

199 EX/4
Partie III

PARIS, le 15 mars 2016
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

PARTIE III

RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DE L'ÉTHIQUE 2015

Résumé

La Partie III du document 199 EX/4 contient le rapport annuel du Bureau de l'éthique pour 2015.





United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DE L'ÉTHIQUE

2015

Table des matières

	Page
I. Message de la Directrice générale.....	1
II. Message de Rebecca Trott, Conseillère pour l'éthique.....	2
III. Énoncé de mission	3
IV. Bilan général du Bureau de l'éthique	3
V. Activités et opérations	4
1. Formation	4
2. Demandes d'avis et de conseils et plaintes reçues par le Bureau.....	6
3. Le Programme de déclaration d'intérêts et de transparence financière.....	11
4. La politique	13
5. Participation au Réseau de déontologie des organisations multilatérales	13
VI. Défis et perspectives	14
VII. Conclusion	15
VIII. Décision proposée.....	15
ANNEXE Programme de déclaration d'intérêts et de transparence financière	

I. MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année 2015, pendant laquelle nous avons été confrontés à la montée de l'intolérance et de l'extrémisme partout dans le monde, a été marquée aussi par l'adoption par les Nations Unies d'un programme mondial véritablement humaniste : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce contexte, il n'a jamais été aussi important de souligner ce que représente notre Organisation. Les valeurs fondamentales que sont l'intégrité, le professionnalisme et le respect de la diversité irriguent le cœur de l'UNESCO et ne seront jamais occultées par la difficulté de nous acquitter de notre mandat face à l'adversité. L'UNESCO a la volonté d'employer celles et ceux qui forgent ces valeurs et qui sont donc un atout crucial dans cet exercice, et c'est pourquoi, en tant que Directrice générale, je demeure résolue à assurer le bien-être de tous les membres du personnel de l'UNESCO.

Le Bureau de l'éthique joue un rôle consultatif essentiel dans la poursuite de cet objectif. En guidant et conseillant le personnel, il fait en sorte que les normes éthiques de l'Organisation inspirent notre travail quotidien et contribuent toutes au bien-être de nos collègues au sein de l'Organisation. Ainsi se trouve instauré un environnement de travail dans lequel le respect d'autrui et le professionnalisme sont des valeurs à la fois appréciées et attendues.

Le fort investissement dans la formation consenti cette année par le Bureau de l'éthique a porté ses fruits. Le personnel apprend avec un intérêt renouvelé comment appliquer ces normes éthiques dans des situations concrètes. Mettre la théorie en pratique est rarement chose aisée, mais les orientations et le soutien qui sont offerts permettent de faire face aux problèmes et de les surmonter avec une confiance accrue. La valeur des services confidentiels fournis par le Bureau de l'éthique, chaque fois que l'on fait appel à lui, est clairement reconnue et emporte l'adhésion.

Créer une culture de l'éthique à l'UNESCO est une responsabilité à laquelle nous devons tous être attachés en permanence, de façon que l'éthique demeure au premier plan de notre travail ici, dans cette Organisation.

Irina Bokova



II. MESSAGE DE REBECCA TROTT, CONSEILLÈRE POUR L'ÉTHIQUE

Il a été convenu que le Bureau de l'éthique présenterait cette année son rapport annuel au Conseil exécutif à la session de printemps, et l'occasion m'est ainsi donnée de dresser un bilan de tout ce qui a été réalisé au cours de l'année passée alors que les événements sont encore très présents dans nos esprits. La lecture du rapport annuel de 2014 me rappelle que mon but premier était d'accroître la visibilité du Bureau de l'éthique en tant que ressource vitale pour tous nos collègues, quel que soit leur grade ou leur lieu d'affectation.

Pour atteindre ce but, nous avons, au printemps dernier, examiné d'un œil critique le matériel de formation à l'éthique et à la lutte contre le harcèlement et lui avons apporté d'importantes modifications. Nous avons ensuite lancé un ambitieux programme de missions hors Siège afin de former nos collègues dans le monde entier, et nous avons été réellement enchantés de leur ouverture d'esprit et de leurs réactions positives face aux formations proposées. Nous étions également conscients que la formation des responsables de haut rang était un moyen crucial de « donner l'exemple au sommet », et avons donc entrepris d'élaborer un cours spécialement conçu pour les cadres de l'UNESCO. Une formation à la gestion éthique a été dispensée à 29 responsables hors Siège, et unanimement saluée comme une excellente initiative, de nature à rapprocher encore le Siège et les bureaux hors Siège.

Le personnel du Siège n'a pas été oublié puisque nous avons relancé la formation obligatoire à l'éthique dispensée en interne, et avons réussi à former la totalité des nouvelles recrues en 2015. Il est réconfortant de noter qu'après quelques réticences initiales en début d'année, cette formation est aujourd'hui jugée à ce point souhaitable que les places disponibles pour deux sessions de formation ouverte au début de 2016 ont été réservées dans les 48 heures !

Les demandes de renseignements ont également augmenté en 2015 du fait de cette meilleure connaissance des normes éthiques à l'UNESCO et de l'intérêt accru que celles-ci suscitent. Les réactions recueillies montrent que l'intégrité du Bureau de l'éthique et la confidentialité de ses services sont grandement appréciées et que, de manière générale, le personnel est convaincu de l'honnêteté des avis et conseils qui lui sont donnés. On note aussi un renforcement des relations productives avec les collègues au sein de l'Équipe de direction et des syndicats, à travers des dialogues ouverts visant à trouver les meilleures solutions pour l'Organisation.

En outre, le Programme de transparence financière est entré dans sa deuxième année d'existence et s'est modernisé avec le lancement d'un système de déclaration électronique. Ce système est jugé plus accessible que l'ancien programme de déclarations sur papier par les participants, dont la confiance repose sur d'importantes mesures intégrées garantissant la sécurité et la confidentialité.

Tous nos plans n'ont cependant pas été couronnés de succès. Il ne nous a malheureusement pas été possible d'élaborer des modules d'apprentissage en ligne comme prévu faute de ressources humaines et financières suffisantes. De même, nous n'avons pu finaliser comme nous l'aurions voulu la politique relative aux dons et cadeaux, qui aurait obligé à harmoniser certaines dispositions juridiques, ce qui n'a pas été possible en 2015.

Néanmoins, je demeure au bout du compte satisfaite de ce qui a été réalisé au cours de cette première année. Notre objectif premier pour 2015 a été atteint, et nous comptons bien remplir une nouvelle fois notre mandat en 2016, avec une vigueur renouvelée.

Rebecca Trott



III. ÉNONCÉ DE MISSION

1. Le Bureau de l'éthique est chargé de donner, à titre confidentiel, des avis sur l'éthique et les normes de conduite à l'Organisation et à toutes les personnes qu'elle emploie. Il sensibilise à l'éthique par la formation et la communication, élabore des politiques et mène des activités de liaison. Il enquête sur les allégations de comportements contraires à l'éthique ou d'actes répréhensibles.

2. Le Bureau de l'éthique est indépendant de tous les secteurs de programme, secteurs d'appui et autres services centraux, et rend directement compte à la Directrice générale. Dans le cas où celle-ci fait elle-même l'objet d'une allégation, le Bureau de l'éthique renvoie le cas au Conseil exécutif de l'UNESCO.

IV. BILAN GÉNÉRAL DU BUREAU DE L'ÉTHIQUE

1. Introduction

3. Depuis sa création en 2009, le Bureau de l'éthique n'a cessé de se développer, devenant un élément essentiel des services fournis par l'UNESCO pour faciliter le règlement des réclamations et renforcer le respect des normes éthiques de l'Organisation.

4. Dès le départ, le Bureau de l'éthique a adopté une approche préventive plutôt que punitive de la promotion d'une culture de l'éthique à l'UNESCO. Il est fier aujourd'hui de souligner les progrès accomplis depuis sa création grâce à une stratégie de communication et de sensibilisation complète visant à sensibiliser le personnel de l'UNESCO aux normes de conduite de l'Organisation, aux risques personnels et professionnels et aux atteintes à la réputation qui peuvent résulter du non-respect de ces normes, ainsi qu'à la mise en œuvre d'une politique de protection des personnes qui signalent les comportements contraires à l'éthique.

5. Après la nomination de la nouvelle Conseillère pour l'éthique en novembre 2014, les sessions de formation si indispensables au programme de sensibilisation ont été relancées et, comme prévu, le nombre de demandes soumises au Bureau de l'éthique a augmenté, le personnel se montrant de nouveau sensible à ces questions et certain de recevoir des conseils indépendants et professionnels et de bénéficier, si nécessaire, d'une intervention menée au niveau requis, sans qu'il y ait lieu de craindre des représailles.

2. Les valeurs éthiques fondamentales

6. Il importe de rappeler les fondements de l'éthique. L'éthique a trait aux concepts de base et aux principes fondamentaux auxquels obéit une conduite humaine décente. Au sein de l'Organisation, elle repose sur trois valeurs essentielles : l'intégrité, le professionnalisme et le respect de la diversité.

7. L'intégrité est une valeur fondamentale dans tous les aspects de notre vie professionnelle et personnelle. Elle englobe aussi, sans s'y limiter, la loyauté, l'impartialité, l'équité et l'honnêteté.

8. Les plus hautes qualités de professionnalisme sont requises pour accomplir nos devoirs à l'UNESCO. Nous devons être fiers de notre travail, faire preuve de la plus grande compétence, être consciencieux et efficaces dans la réalisation de nos buts et de nos engagements, et être motivés par des objectifs professionnels plutôt que par des préoccupations personnelles.

9. Enfin, nous sommes fiers de la diversité de notre communauté professionnelle, qui rassemble des personnes d'origines, de cultures et d'expérience variées. Nous devons embrasser cette diversité, la considérer comme un atout, et être capables de travailler de manière constructive avec des personnes de tous horizons, de réviser nos préjugés en évitant les stéréotypes, et de ne faire montre de discrimination à l'égard d'aucun individu ou groupe que ce soit.

V. ACTIVITÉS ET OPÉRATIONS

1. Formation

10. L'éducation est la clé de l'instauration d'une culture de l'éthique à l'UNESCO. Après tout, comment les membres du personnel pourraient-ils appliquer les normes éthiques de l'UNESCO s'ils les ignorent ? Dès sa création, le Bureau de l'éthique a considéré que sensibiliser les employés et renforcer leur sens de l'éthique était la meilleure façon de remplir cette mission. C'est la raison pour laquelle le Bureau de l'éthique a élaboré et mis en œuvre un certain nombre de programmes de formation spécialement conçus pour permettre au personnel de comprendre ses droits et ses obligations et de prendre des décisions conformes à l'éthique.

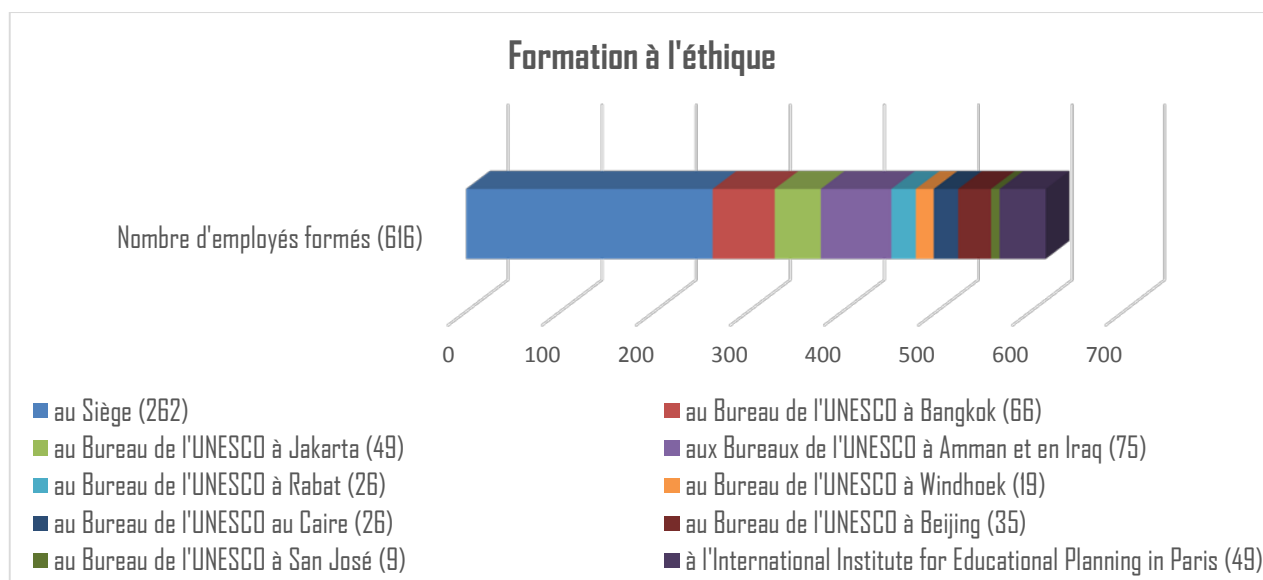
11. La formation de base à l'éthique a été spécialement adaptée par nous aux besoins de l'UNESCO et comprend certains éléments qui la rendent unique et la distinguent des formations proposées dans d'autres organisations internationales. Il importe tout d'abord de noter qu'il s'agit d'une formation face-à-face, conçue et dispensée directement par le Bureau de l'éthique. C'était là un choix délibéré, l'éthique étant manifestement un sujet qui suscite beaucoup de discussions et de nombreuses approches différentes. Il est rare que l'on puisse simplement répondre aux problèmes d'éthique par « oui » ou par « non », et c'est en débattant de questions souvent délicates et sensibles touchant la vie professionnelle quotidienne de chaque employé que l'on peut trouver des solutions éthiques, mais néanmoins concrètes. Cette approche interactive permet aussi au Bureau de l'éthique de « prendre la température » des unités de l'UNESCO dans le monde, de mieux répondre aux préoccupations des employés et d'en rendre compte comme il convient aux responsables afin de faciliter le changement.

12. Une autre force de la formation est d'être obligatoire pour toutes les catégories de personnel quels que soient les arrangements contractuels, au Siège comme dans les bureaux hors Siège. Cette approche a été adoptée afin d'encourager le respect d'une norme de comportement éthique uniforme dans l'ensemble de l'Organisation et de consacrer le droit de tous les employés d'être traités de manière éthique, y compris celles et ceux qui sont au service de l'UNESCO à titre temporaire.

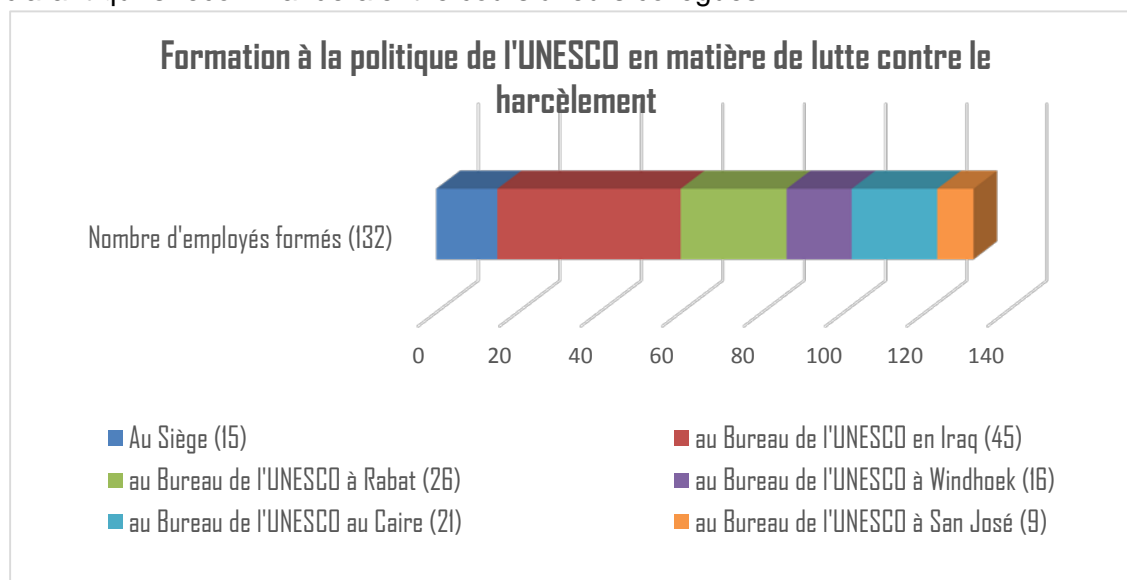
13. Comme il a été dit plus haut, l'entrée en fonctions de la Conseillère pour l'éthique en novembre 2014 a marqué la reprise de la formation à l'éthique. Étant donné le budget minimal du Bureau de l'éthique (moins de 0,10 % du budget ordinaire de l'UNESCO pour la période biennale) et le grand nombre d'employés n'ayant jamais suivi le cours obligatoire (chapitre 5 du Titre I.B du Programme et budget de l'UNESCO pour 2014-2017), il a été décidé de faire porter l'effort dans un premier temps sur les nouvelles recrues au Siège. Le matériel de formation de base a été révisé et mis à jour, puis utilisé neuf fois en 2015, des invitations étant chaque fois envoyées aux nouveaux employés par l'intermédiaire des attachés d'administration des différents secteurs. Malheureusement, les taux de participation aux premières sessions ont été inadmissiblement bas et, chose regrettable, de nombreux employés n'ont pas eu la courtoisie de nous prévenir de leur défection (taux de participation initiaux : 65 % pour les secteurs non liés au programme et le Secteur de la culture, 55 % pour le Secteur des sciences exactes et naturelles, 78 % pour le Secteur de l'éducation, 42 % pour le Secteur de la communication et de l'information, et 88 % pour le Secteur des sciences sociales et humaines). Si nous l'avions su à l'avance, nous aurions bien entendu pu réduire le nombre de sessions de formation et utiliser à d'autres fins de précieuses ressources. Pour remédier à cette situation, nous avons pris contact avec les membres de l'Équipe dirigeante, qui ont indiqué clairement à leurs subordonnés respectifs ce que l'on attendait d'eux, et les taux de participation ont augmenté lors des sessions suivantes. Au total, 262 employés au Siège ont reçu la formation à l'éthique en 2015, et un pourcentage gratifiant d'entre eux (78,4 %) ont déclaré qu'ils recommanderaient le cours à leurs collègues. En particulier, un nombre important de participants se sont félicités de la décision de dispenser cette formation à l'ensemble du personnel, estimant que, notamment dans une période où un nombre croissant de collègues étaient employés à titre temporaire, cela renforçait le sentiment d'appartenir à « une même équipe ». Beaucoup ont recommandé aussi que les sessions soient organisées de manière plus régulière, et que les

fonctionnaires employés pendant des périodes plus longues se voient proposer aussi des cours de recyclage. Il sera tenu compte de ces remarques utiles en 2016.

14. La formation dans les bureaux hors Siège, où le besoin apparaissait plus grand du fait du plus grand nombre d'employés nouveaux venus à l'UNESCO, a représenté un défi, l'ordre de priorité des bureaux étant décidé en fonction de leurs besoins et de leur capacité à s'autofinancer (en partie). À cet égard, 305 employés de huit bureaux hors Siège au total ont reçu la formation de base à l'éthique. En outre, 49 employés de l'Institut international pour la planification de l'éducation ont suivi cette formation les 3 et 4 décembre 2015.



15. Étant donné que, dans leur majorité, les demandes adressées au Bureau de l'éthique lors des années précédentes avaient trait au harcèlement, nous avons également relancé en 2015 la politique de l'UNESCO en la matière afin de sensibiliser tous les membres du personnel de l'Organisation, qu'ils soient superviseurs ou supervisés, et de leur apprendre à distinguer le harcèlement d'autres fautes possibles, ainsi que des comportements légitimes, et à faire face à toute forme de harcèlement. À cet égard, outre la révision du matériel de formation, nous avons formé 15 employés au Siège et 117 autres dans les bureaux hors Siège. Là encore, les sessions organisées hors Siège n'ont été possibles qu'avec le soutien budgétaire des bureaux concernés, à savoir les Bureaux de l'UNESCO à Rabat, Windhoek, le Caire et San José et le Bureau de l'UNESCO en Iraq. Les réactions des participants ont été très positives, près de 90 % d'entre eux déclarant qu'ils recommanderaient le cours à leurs collègues.



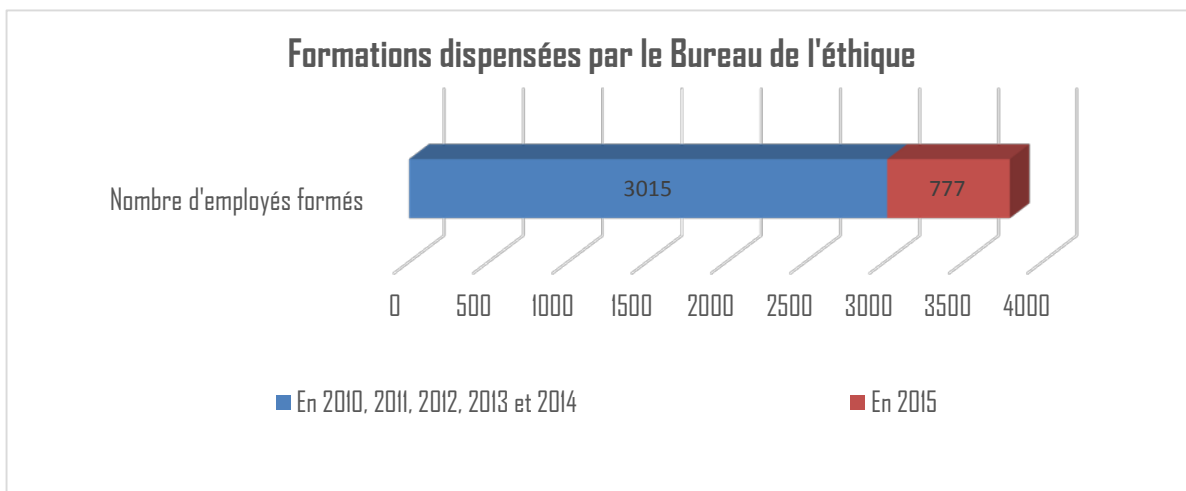
16. De plus, le Bureau de l'éthique a lancé en 2015 un troisième programme, destiné cette fois aux responsables de haut rang. Cette formation intensive de deux jours sur le leadership éthique a consisté à exposer dans le détail aux gestionnaires leurs responsabilités propres et les mesures que l'on attendait d'eux, tout en leur apportant un soutien pratique pour les aider à inculquer les normes éthiques à leurs équipes.

17. La décision d'investir de précieuses ressources dans l'élaboration de ce programme a été prise sur la foi d'éléments démontrant fortement l'efficacité d'une telle initiative. C'est ainsi qu'une enquête commandée par PricewaterhouseCoopers en 2013 (« L'exemple donné d'en haut – Traduire les paroles en actes ») a montré que les personnes interrogées (une communauté au Royaume-Uni composée de responsables de la gestion des risques liés à la fraude, à la corruption et au manque d'intégrité au sein de leur organisation) souscrivaient pleinement à l'idée selon laquelle l'exemple donné d'en haut est essentiel pour instaurer et préserver l'intégrité éthique d'une entreprise. De fait, près de 90 % des répondants l'ont jugé indispensable pour réduire efficacement le risque que représentaient pour leur organisation la fraude, la corruption et les comportements contraires à l'éthique.

18. Avec le soutien budgétaire des Bureaux de l'UNESCO à Jakarta et en Iraq, cette formation a été dispensée à 18 responsables dans la région Asie et Pacifique et à 11 autres dans la région des États arabes. Ont notamment participé à ces sessions des directeurs ou chefs de bureaux hors Siège, ainsi que des responsables de projets (« *officers-in-charge* »).

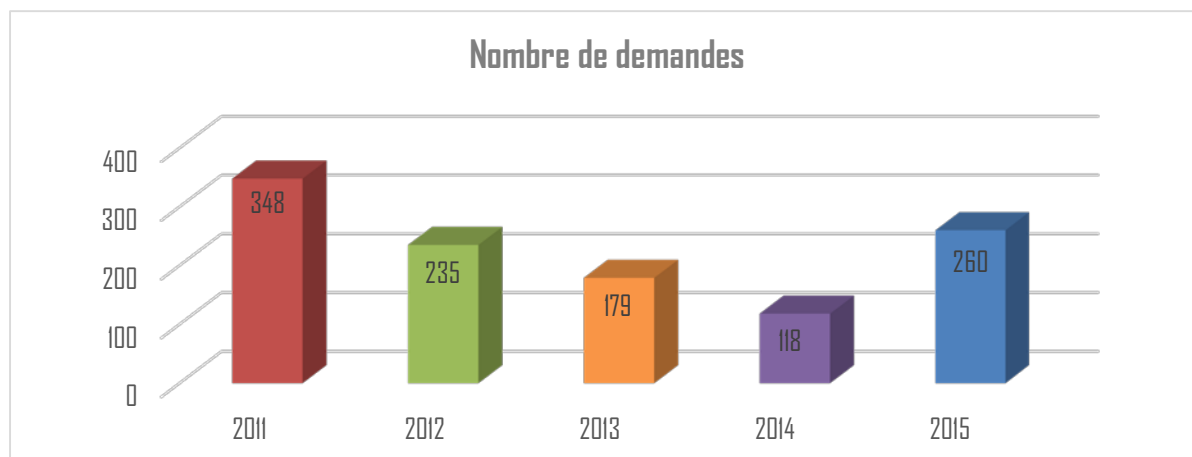
19. Au Siège, les agendas surchargés de certains membres de l'Équipe de direction ne leur ont malheureusement pas permis de bénéficier de la formation en 2015, malgré le soutien affiché à cette initiative. Néanmoins, ils se sont engagés à suivre cette formation le 22 janvier 2016.

20. En conclusion, au cours de l'année calendaire 2015, les cours de formation élaborés et dispensés par le Bureau de l'éthique ont été suivis par 777 employés. Depuis 2010, ce sont donc au total 3 792 membres du personnel qui ont été formés par le Bureau au Siège et dans les bureaux hors Siège et les instituts.



2. Demandes d'avis et de conseils et plaintes reçues par le Bureau

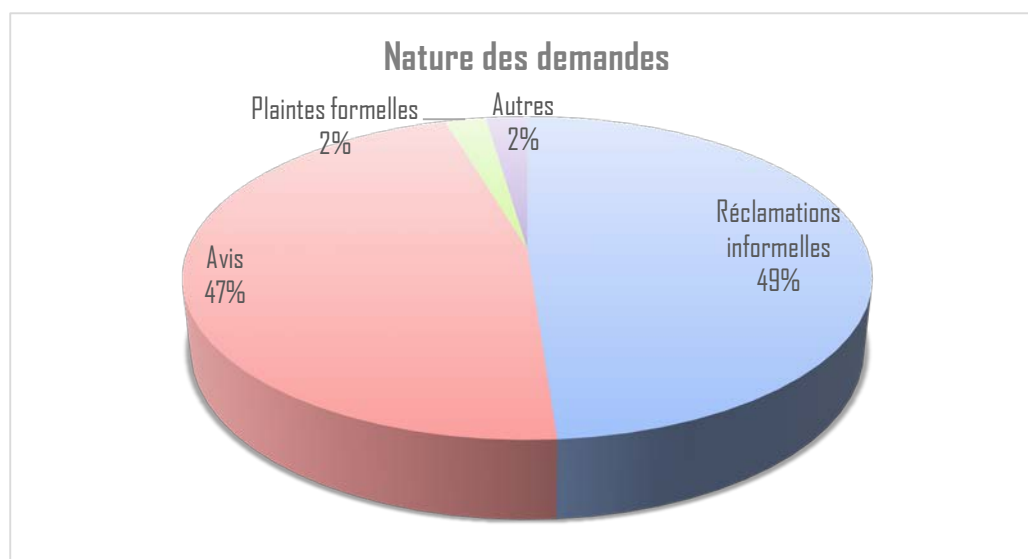
21. Le Bureau de l'éthique a répondu à 260 demandes au total pendant l'année calendaire 2015. Cela représente une augmentation significative par rapport à 2014 (118 demandes), mais aussi à 2013 (179 demandes) et 2012 (235 demandes).



22. Cette augmentation est liée notamment à l'entrée en fonctions de la nouvelle Conseillère pour l'éthique, apportant des ressources cruciales grâce auxquelles le Bureau a pu relancer les activités de sensibilisation. Les sessions de formation dispensées pendant l'année 2015 au Siège ont permis de mieux faire connaître aux employés de l'UNESCO le rôle du Bureau de l'éthique et la possibilité de faire appel à lui. Comme relevé dans de précédents paragraphes, il importe aussi de noter qu'un certain nombre de bureaux hors Siège ont pu aider à financer des missions de formation du Bureau de l'éthique. Au cours de ces missions, les employés n'ont pas seulement reçu une formation, mais ils ont eu aussi la possibilité de consulter le Bureau en toute confidentialité, et l'ont mise à profit dans toutes les unités hors Siège visitées. Au total, 49 consultations face-à-face ont eu lieu avec des membres du personnel des bureaux hors Siège pendant 2015.

(a) Nature des demandes

23. La moitié environ des 260 demandes adressées au Bureau de l'éthique étaient des réclamations **informelles**, c'est-à-dire émanant d'un employé désireux d'obtenir une mesure ou une intervention au sujet d'une question d'éthique l'opposant à un collègue. L'autre moitié était des **demandes** d'avis ou de conseils sur la manière de traiter une question d'éthique, sans qu'une intervention soit attendue du Bureau de l'éthique. Seulement 2 % des demandes étaient des **plaintes formelles** (c'est-à-dire officiellement déposées contre un autre employé en vue d'obtenir une intervention de l'Organisation, telle qu'ordonner une enquête). Enfin, les demandes classées dans la catégorie « Autres » (2 %) émanent de personnes non employées par l'Organisation qui ont choisi de contacter le Bureau de l'éthique pour demander conseil ou se plaindre au sujet d'une situation sans rapport avec l'éthique.



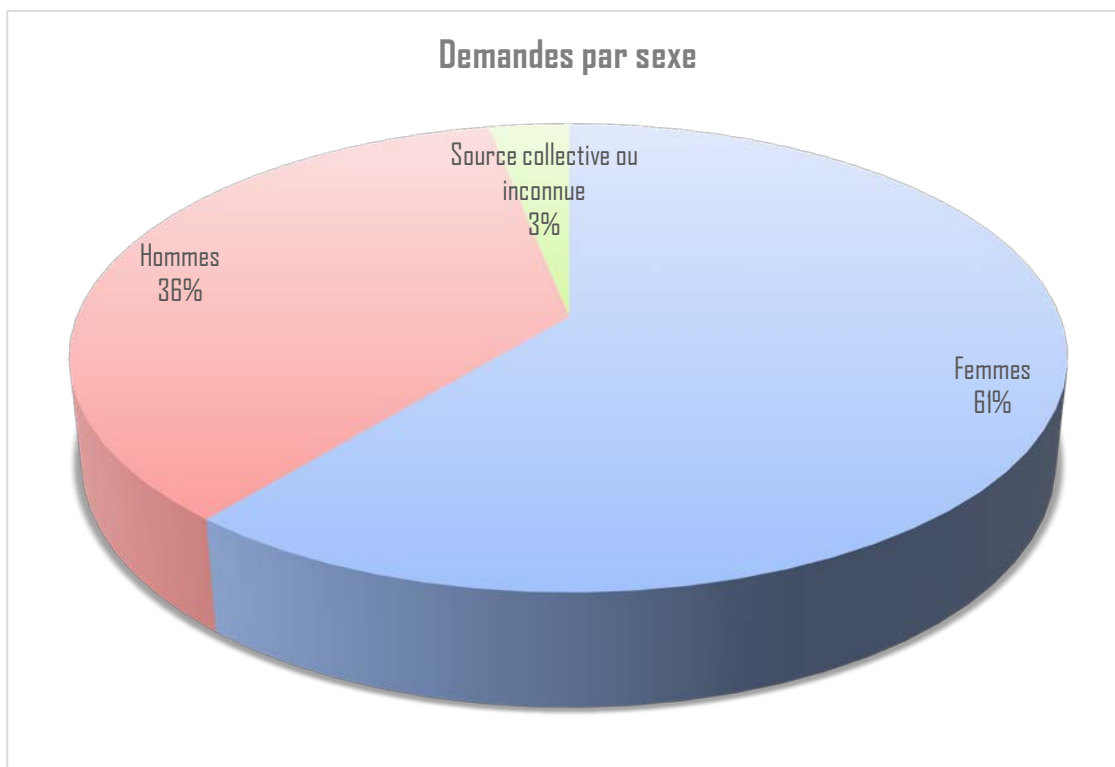
24. Ces chiffres montrent que la plupart des employés de l'Organisation n'ont pas l'intention de saisir l'administration d'un différend lorsqu'ils contactent le Bureau de l'éthique. De fait, la plupart ne souhaitent pas porter officiellement plainte contre un collègue, mais plutôt trouver une solution à un problème auquel ils sont confrontés, et pour lequel ils ont besoin d'avis et de conseils. Cela est du reste conforme à l'objectif du Bureau de l'éthique, à savoir aider le personnel à examiner les options et à résoudre les problèmes rencontrés sur le lieu de travail.

(b) Demandes par sexe, demandes collectives et demandes anonymes

25. Comme chaque année, plus de la moitié des demandes sont faites par des femmes. Cela doit être rapproché du fait qu'il y a plus de femmes que d'hommes en position de supervisé au sein de l'Organisation.

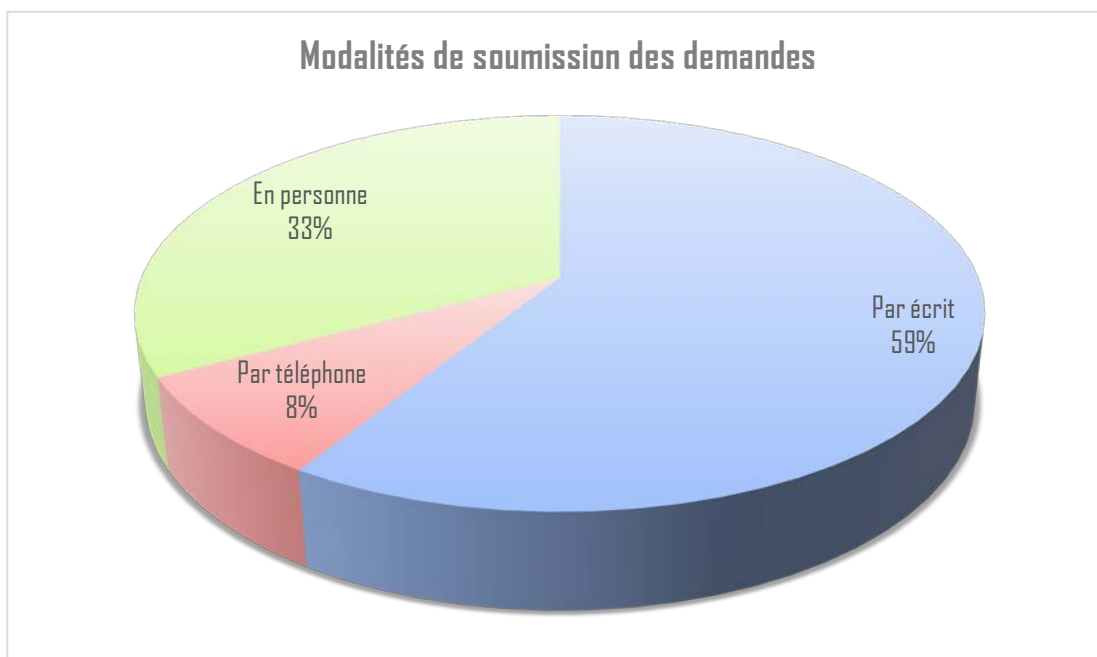
26. Il est à noter qu'un certain nombre de demandes sont présentées collectivement, soit par un groupe d'employés, soit par des sources inconnues ou anonymes. Le Bureau de l'éthique prend ces requêtes au sérieux car on peut considérer qu'en dehors de la politique de protection des personnes signalant des irrégularités, l'anonymat est la meilleure garantie contre les représailles. Néanmoins, ce type de démarche soulève certaines difficultés, du fait qu'il est souvent impossible d'obtenir de plus amples informations concernant les faits rapportés, et que ce genre d'initiative est souvent combattu de crainte d'encourager les dénonciations malveillantes.

27. À cet égard, il importe de noter qu'à la fin de 2014, le Bureau de l'éthique a créé un formulaire de signalement confidentiel en ligne, accessible sur sa page Intranet. Conformément à la politique de l'UNESCO en matière de dénonciation des irrégularités, les employés peuvent toujours se rendre en personne au Bureau de l'éthique ou téléphoner, mais le formulaire offre une possibilité supplémentaire de soumettre des allégations de manière sûre et confidentielle, et de le faire anonymement si on le souhaite. Le nombre relativement faible de formulaires soumis (10 depuis le lancement du dispositif, la plupart sans recours à l'anonymat) montre que l'initiative n'a pas suscité le flot de plaintes anonymes et malveillantes que certains prédisaient, mais que les plaignants savent pouvoir compter sur le Bureau de l'éthique pour traiter leurs plaintes ou demandes de manière sensible et confidentielle.



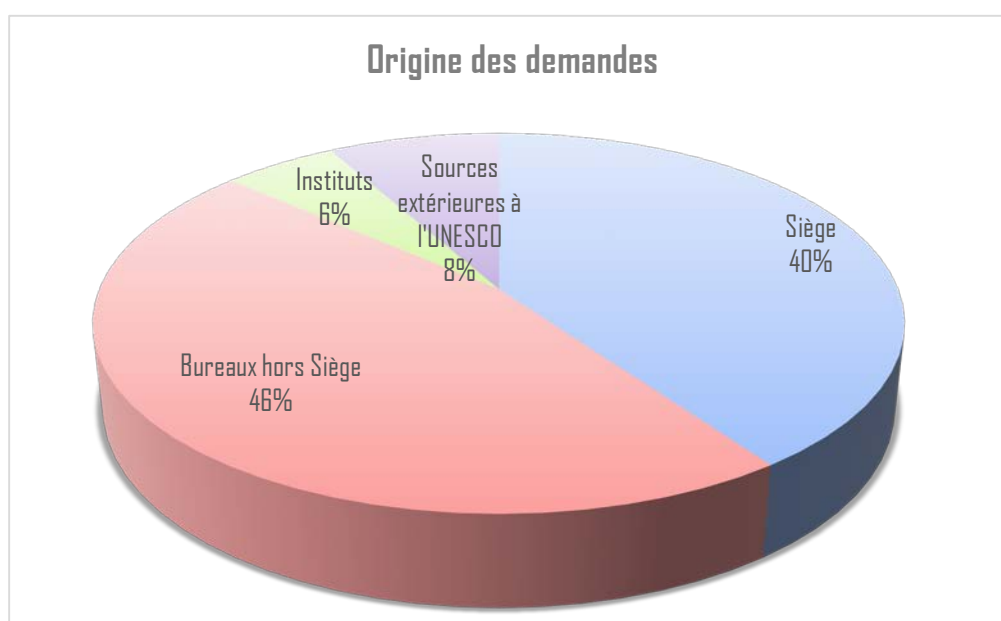
(c) Modalités de soumission des demandes

28. Le Bureau de l'éthique peut être contacté de plusieurs façons : par courriel, par téléphone ou en personne. Le but est de garantir un accès équitable à tous les employés, qu'ils travaillent au Siège ou hors Siège.



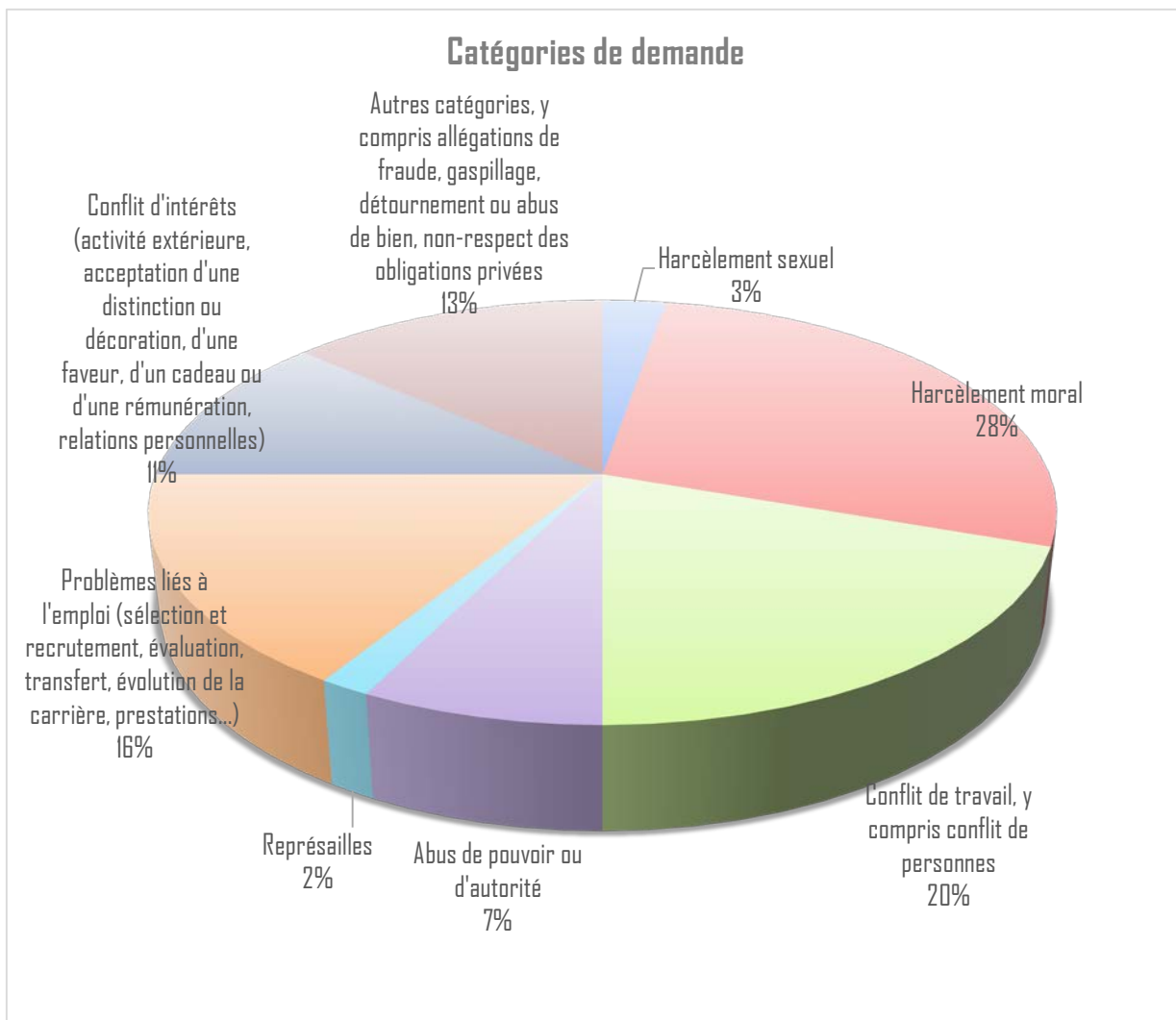
(d) Origine des demandes

29. En 2015, les demandes en provenance des bureaux hors Siège ont été plus nombreuses que celles qui provenaient du Siège. Compte tenu de la taille des effectifs respectifs, cela signifie que les employés des bureaux hors Siège ont signalé un nombre proportionnellement plus grand de problèmes que leurs collègues du Siège. Il importe de relier ces chiffres au fait que, comme il a été dit, le Bureau de l'éthique a pu mener à bien un certain nombre de missions dans les bureaux hors Siège en 2015. Les employés ont ainsi eu la possibilité de lui signaler directement les problèmes en rapport avec l'éthique. On note en effet une forte corrélation entre le nombre de demandes provenant des bureaux hors Siège et l'accessibilité du Bureau de l'éthique pour les employés. Enfin, le Bureau de l'éthique peut être aussi contacté directement par des sources extérieures à l'Organisation, par exemple lorsque des employés ne respectent pas leurs obligations juridiques ou financières privées.



(e) Catégories de demandes

30. Plus d'un quart des demandes (72) reçues par le Bureau de l'éthique concernaient des allégations de harcèlement moral, tel que défini par la politique de l'UNESCO en matière de lutte contre le harcèlement, à savoir toute agression répétée ou persistante, d'ordre physique, verbal ou psychologique, qui a un effet néfaste sur la situation sur le lieu de travail ou vise à humilier, rabaisser, insulter ou intimider une personne ou un groupe de personnes, et qui comporte un risque sérieux d'atteinte à leur santé, leur carrière ou leur dignité. Le nombre de demandes de ce type a augmenté, mais reste à son niveau de l'an dernier en termes de pourcentage d'allégations formulées. Le nombre de demandes alléguant un harcèlement sexuel a progressé, bien que toujours relativement faible (sept, soit 3 % des demandes) en 2015. Un cinquième des demandes reçues (51) ont trait ensuite à des conflits de travail, liés par exemple à des problèmes de personnes ou de gestion, à l'absentéisme, ou à des incivilités. L'emploi est un autre sujet de préoccupation à l'origine d'un pourcentage important des demandes (42). Celles-ci portent notamment sur les contrats, les évaluations des performances, les transferts, l'évolution de la carrière, les recrutements et les descriptions de postes. Même si elles ne relèvent pas nécessairement de l'éthique, le Bureau les examine en coopération avec le service compétent si elles comportent un aspect éthique. Viennent ensuite les demandes en rapport avec des conflits d'intérêts, qui représentent plus d'un dixième du total (30 demandes). Elles portent en particulier sur l'acceptation de cadeaux, de distinctions honorifiques ou d'une rémunération, ou sur l'exercice d'activités ou d'un emploi extérieurs. Enfin, en dehors de ces grandes catégories, de nombreuses demandes n'ont pas trait à l'éthique en tant que telle et appellent souvent le renvoi à un autre service, à qui les détails pertinents sont communiqués. Les allégations de fraude, gaspillage, détournement ou abus de biens sont renvoyées à nos collègues du Service d'évaluation et d'audit pour plus ample examen.



3. Le Programme de déclaration d'intérêts et de transparence financière

(a) Introduction

31. La politique relative au Programme de déclaration d'intérêts et de transparence financière a été approuvée en 2012, et le premier appel à déclarations lancé en 2014 pour l'année 2013. Cette politique vise expressément à réduire le nombre de conflits d'intérêts liés aux avoirs financiers ou activités extérieures de certains membres du personnel qui sont jugés constituer un risque particulièrement élevé en raison des fonctions exercées par les intéressés. Les fonctionnaires de grade P-5 ou de rang supérieur, les membres de l'équipe du Bureau de l'éthique et les personnes dont les responsabilités principales incluent l'achat de bien et de services pour le compte de l'UNESCO, ou concernent l'investissement d'avoirs de l'Organisation, sont tenus de fournir les informations requises.

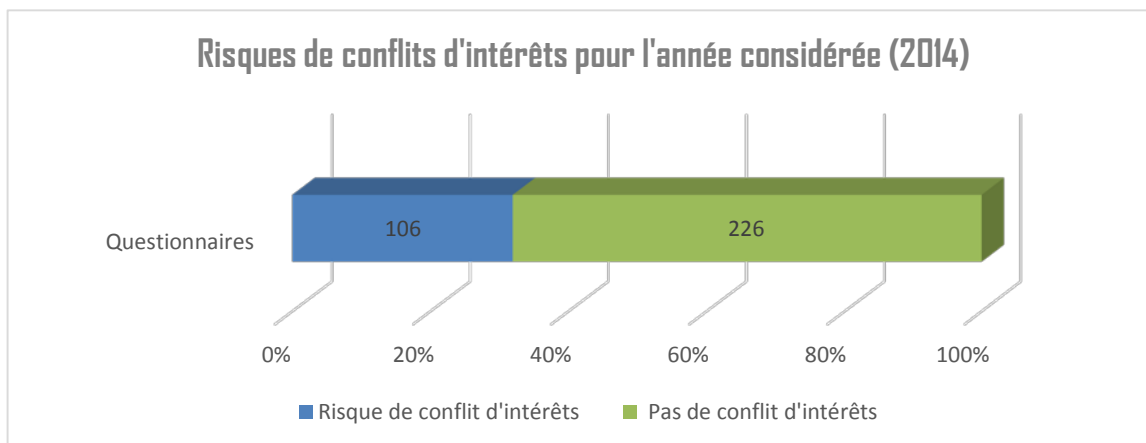
32. Le Programme de déclaration d'intérêts et de transparence financière n'est pas censé se substituer aux dispositions déjà en vigueur à l'Organisation ou énoncées dans les Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux en ce qui concerne les activités et intérêts extérieurs, et l'acceptation d'une rémunération, de distinctions honorifiques ou de faveurs qui s'appliquent à l'ensemble des fonctionnaires. Ainsi, la disposition 101.5 (c) du Règlement du personnel dispose que « [t]out membre du personnel qui dans l'exercice de ses fonctions officielles est amené à traiter une question quelconque à laquelle est mêlée une société, association ou entreprise commerciale dans laquelle il a des intérêts, doit informer le Directeur général de la nature et de l'importance de ces intérêts ». De plus, aux termes de la disposition 101.5, ainsi que des dispositions 101.7 et 101.8, les membres du personnel doivent avoir obtenu par écrit le consentement du Directeur général ou de la personne à laquelle il aura délégué son autorité, avant d'exercer hors de l'Organisation une activité régulière, d'accepter une distinction honorifique ou un prix ou encore une rémunération pour un travail extérieur effectué pendant les heures de loisir. Enfin, les membres du personnel intervenant spécifiquement dans l'achat de biens, de travaux et de services doivent se conformer aux dispositions du Point 10.2 du Manuel administratif de l'UNESCO, notamment du paragraphe 3.3, relatif à la déontologie des achats.

33. Il est à noter que cette politique diffère de celles qui sont en place dans d'autres organisations internationales, et est moins intrusive, puisque les renseignements pertinents ne doivent être communiqués que dans le cas où il existe un risque de conflit entre les fonctions de l'employé et ses intérêts privés, alors que dans la plupart des entités du système des Nations Unies, les fonctionnaires doivent déclarer la totalité de leurs avoirs personnels (et de ceux de leurs partenaires et enfants) même si ces avoirs ne sont pas liés à leur travail. Il importe de souligner que cette politique n'a pas pour objectif d'obtenir un relevé complet des avoirs ou de détecter un enrichissement indu, mais essentiellement de limiter les risques de conflit d'intérêts. Avant de l'adopter, nous avons consulté un grand nombre d'autres organismes des Nations Unies afin de comparer l'expérience de ceux qui avaient adopté l'approche commune et de ceux qui avaient opté pour une approche plus sélective. Les premiers jugeaient l'approche commune extrêmement coûteuse, difficile à gérer et ne facilitant guère la détection des véritables conflits d'intérêts. Il a donc été décidé de suivre une approche plus pragmatique et proportionnée, en adaptant le programme aux besoins propres de l'UNESCO.

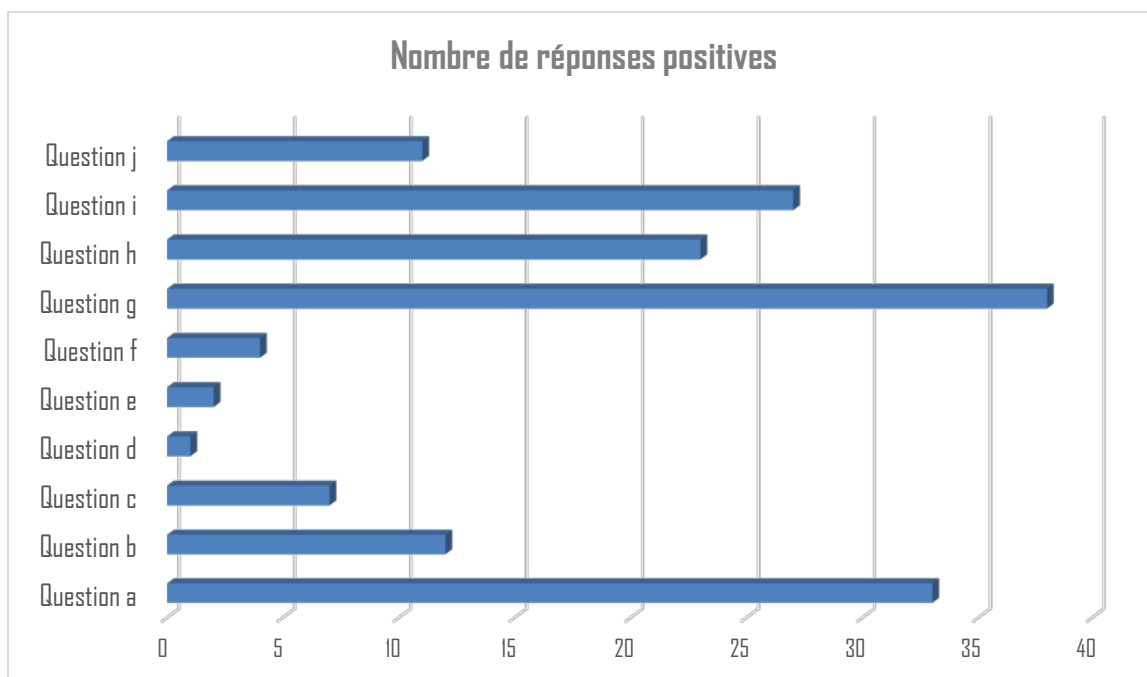
34. En 2015, le Programme de déclaration d'intérêts et de transparence financière a été pour la première fois entièrement automatisé. Cela a permis d'en améliorer la transparence et l'efficacité, mais il était important de s'assurer que tout avait été fait pour préserver la confidentialité et la sécurité des informations communiquées. Les employés concernés ont reçu par courriel un lien et un jeton d'authentification personnel leur permettant de remplir le questionnaire en ligne. Ce questionnaire comprend dix questions concernant l'employé et, le cas échéant, son conjoint ou partenaire et ses enfants. L'information fournie par voie électronique par les employés concernés a ensuite été dépouillée par le Bureau de l'éthique (annexe).

(b) Les résultats

35. En 2015, le Bureau de l'éthique a dépouillé 332 questionnaires portant sur l'année 2014. Près des deux tiers des répondants n'ont fait état d'aucun conflit d'intérêts en ce sens que toutes les questions ont reçu une réponse négative.



36. Il est à noter que les réponses au questionnaire ont permis au Bureau de l'éthique de clarifier certains points et l'ont aidé à déterminer s'il y avait simplement un risque de conflit d'intérêts ou si le conflit était avéré. Aucun des risques potentiels de conflit d'intérêts n'est apparu représenter un danger réel. L'analyse des questionnaires du Programme de transparence financière a néanmoins permis au Bureau de l'éthique de cibler les risques et de donner des conseils adaptés à un certain nombre d'employés ayant répondu positivement à certaines des questions.



37. À la lumière des réponses apportées au questionnaire, il apparaît que les risques principaux tiennent au fait que le conjoint ou un enfant de l'employé travaille pour un gouvernement ou une organisation non gouvernementale (question g) ou que l'employé lui-même, son conjoint ou ses enfants reçoivent des cadeaux d'un fournisseur ou prestataire de l'UNESCO, d'un gouvernement ou d'une entité extérieure (question a). Les cas où un employé exerce une fonction de direction, d'élaboration de politiques ou de collecte de fonds dans une entité extérieure à l'UNESCO

(question i), ou participe à la fourniture de services ou de biens, rémunérée ou non, à des tiers (question h) ont également été identifiés comme de possibles facteurs de risque.

38. Il importe de noter que le Programme de déclaration d'intérêts et de transparence financière repose sur l'intégrité des employés, lesquels doivent attester que les renseignements fournis sont à leur connaissance véridiques, exacts et complets, et se déclarer avertis que des réponses incomplètes ou incorrectes au questionnaire pourraient être considérées comme fautives. Lors de l'exercice de 2014, on a vérifié le caractère complet des déclarations. Trois personnes n'ont pas soumis leurs réponses au questionnaire malgré des rappels répétés. Comme elles avaient quitté l'Organisation ou étaient en congé spécial, on n'a pas jugé bon de donner suite après évaluation du risque. Le Bureau de l'éthique n'a pas vérifié l'exactitude des renseignements fournis, mais a été ultérieurement consulté par le Service d'évaluation et d'audit afin de confronter les réponses et les déclarations faites lors d'enquêtes en cours. Pour affiner le processus, on envisage de constituer en 2016 un échantillon aléatoire, si les ressources le permettent.

4. La politique

39. Un volet essentiel du mandat du Bureau de l'éthique est l'élaboration de normes éthiques. À cet égard, le Bureau s'est employé en 2015 à définir une politique relative à l'acceptation de distinctions honorifiques, décorations, faveurs, cadeaux ou rémunérations. Offrir des cadeaux est certes une pratique courante dans bien des cultures, mais accepter de tels cadeaux ou d'autres avantages peut exposer l'Organisation à des allégations de favoritisme, mettre en péril l'indépendance de l'UNESCO et jeter le doute sur son intégrité. Ces risques doivent être prévenus dans un premier temps par une politique de déclaration de toute démarche faite à cet égard. Les meilleures pratiques montrent que la nouvelle politique doit comprendre la création d'un registre où sont consignées la totalité des distinctions honorifiques, décorations, faveurs, cadeaux ou rémunérations proposés et les suites données à de telles offres. On considère en général qu'il convient de refuser ces offres avec courtoisie conformément à la politique de « tolérance zéro » en vigueur dans le système des Nations Unies, et que dans les cas où leur acceptation semble servir au mieux les intérêts de l'Organisation, la plus totale transparence est de rigueur.

40. Étant donné que cette nouvelle politique va essentiellement annuler et remplacer des dispositions du Manuel des ressources humaines et amener à réviser des dispositions actuellement en vigueur du Statut et Règlement du personnel, il faudra modifier ces dispositions avant de la lancer. À cet égard, le Bureau de la gestion des ressources humaines réfléchit aux prochaines mesures à prendre pour intégrer la politique au cadre normatif.

41. En attendant, à la fin de 2015, durant la période où l'on échange traditionnellement des cadeaux, le Bureau de l'éthique a adressé un message à tous les employés de l'Organisation pour les conseiller de manière concrète au sujet du respect de leurs obligations. Il leur a été rappelé qu'ils ne devaient accepter de distinction honorifique, décoration, faveur, cadeau ou rémunération d'aucun gouvernement ni d'aucune autre source extérieure à l'Organisation et que l'acceptation de tels avantages pourrait nuire à leur réputation d'indépendance. En particulier, ils ont été informés de la nécessité de déclarer tout cadeau accepté au Bureau de la gestion des ressources humaines pour assurer la plus grande transparence. À cet égard, un formulaire spécial a été élaboré et distribué à tous les employés de l'Organisation de façon à uniformiser la déclaration des offres faites et des suites données.

5. Participation au Réseau de déontologie des organisations multilatérales

42. Le Réseau de déontologie des Nations Unies favorise la collaboration sur les questions d'éthique dans l'ensemble du système des Nations Unies, en veillant tout particulièrement à la cohérence des normes et politiques appliquées par ses différentes composantes. Le Bureau de l'éthique de l'UNESCO a participé à la réunion annuelle du Réseau en juillet 2015. Parmi les sujets traités figuraient notamment la corrélation entre éthique et gestion du changement, et la manière de procéder pour étendre le programme d'éthique aux bureaux hors Siège. Les discussions ont

également porté sur l'analyse des données, les activités de formation et de sensibilisation et la prise en considération des intérêts des partenaires extérieurs.

VI. DÉFIS ET PERSPECTIVES

43. Comme il a été dit dans les paragraphes qui précèdent, l'année 2015 a été marquée par la reprise des formations à l'éthique et à la politique de lutte contre le harcèlement de l'UNESCO, et par le lancement de la nouvelle formation sur le leadership éthique, l'accent étant mis sur l'organisation de sessions à l'intention du personnel des bureaux hors Siège. Les employés de certains de ces bureaux ont ainsi bénéficié d'un meilleur accès au Bureau de l'éthique, ce qui s'est traduit par un accroissement du nombre de demandes soumises par eux, et par une meilleure compréhension des normes éthiques de l'UNESCO. Toutefois, cela n'a été possible que grâce au soutien budgétaire de ces bureaux. Inévitablement, il en résulte un déséquilibre dans l'allocation des ressources entre le Siège et les bureaux hors Siège, mais aussi, et surtout, entre ces bureaux ; on note en effet une corrélation entre les signalements et l'accès face-à-face, et celui-ci dépend de la capacité de financement. Ce traitement inégal des employés constitue en soi un problème éthique. En effet, cela implique que les employés des bureaux hors Siège qui ne disposent d'aucune marge budgétaire et qui pourraient être confrontés à des problèmes d'éthique dans l'environnement de travail ne peuvent pas bénéficier de ces sessions de formation, ni d'un accès direct et optimal au Bureau de l'éthique. Pour créer une situation équitable et s'assurer que l'allocation des ressources obéit à un ordre de priorités fondé sur les besoins, le Bureau de l'éthique doit donc être doté des fonds nécessaires, de telle sorte que ces sessions ne soient pas organisées par nécessité au seul profit des bureaux hors Siège les mieux nantis.

44. Bon nombre des demandes adressées au Bureau de l'éthique ont trait à des préoccupations liées à l'emploi. Elles portent essentiellement sur des décisions administratives affectant le statut de l'employé. Ceux qui contestent les décisions en question attendent des actes du Bureau de l'éthique. Or s'il est souvent possible d'obtenir de plus amples informations sur les raisons qui ont motivé les décisions administratives, ces décisions sont par nature discrétionnaires et le Bureau de l'éthique n'a pas à substituer son propre jugement à celui du gestionnaire ou service responsable. Son examen des décisions administratives concernant les conditions d'emploi ne peut donc être que limité. Les employés devraient néanmoins avoir le droit de contester ces décisions devant le Conseil d'appel et être pleinement informés de ce droit, et des limites du processus. On espère que le personnel pourra en 2016 disposer d'informations plus claires sur le rôle du Bureau de la gestion des ressources humaines à cet égard.

45. En outre, un certain nombre d'employés ayant consulté le Bureau de l'éthique se sont dits déçus et insatisfaits de leur situation au sein de l'Organisation, et de l'absence selon eux de possibilités de perfectionnement professionnel ou d'évolution de carrière. Ces sentiments de désillusion et d'insatisfaction créent souvent un ressentiment, parfois à l'origine de manquements à l'éthique sur le lieu de travail. Beaucoup de ceux qui nous ont consultés étaient incapables - ou dans certains cas refusaient - d'envisager des perspectives de carrière prometteuses hors de l'UNESCO, ce qui accentuait souvent leurs mécontentements. Le Bureau de l'éthique ne peut pas faire grand-chose à son niveau, mais a souvent recommandé aux intéressés de consulter le Bureau de la gestion des ressources humaines et sa Section des effectifs, des prestations et de l'apprentissage (mobilité, affectations, évolution de carrière) et un certain nombre de membres du personnel se sont déclarés satisfaits du soutien reçu. Nous croyons savoir qu'une révision et un renforcement du système d'évaluation des performances pourraient être envisagés en 2016 et espérons que cela aidera à répondre aux attentes des employés et à clarifier les rôles et les responsabilités de chacun, ainsi que de l'Organisation, en ce qui concerne les options individuelles en matière d'évolution de carrière.

46. De nombreux employés ayant rejoint l'Organisation en 2015 se sont par ailleurs déclarés surpris et déçus de ne pas avoir reçu la formation initiale nécessaire lors de leur prise de fonctions. Le professionnalisme étant une valeur essentielle à l'UNESCO, il faut impérativement mettre en

place un programme d'accueil. Un tel programme a pour objet de présenter l'environnement de travail et d'expliquer à l'employé sa position, ses droits et ses responsabilités au sein de l'Organisation. Depuis l'entrée en fonctions de la nouvelle Directrice du Bureau de la gestion des ressources humaines, cette activité a été relancée, et le Bureau de l'éthique s'est réjoui de contribuer en 2015 à un excellent projet de programme d'accueil. Le lancement de ce programme par le Bureau de la gestion des ressources humaines sera hautement apprécié et contribuera directement à améliorer l'environnement de travail sur le plan éthique.

47. Plusieurs employés se sont plaints aussi au Bureau de l'éthique de l'absence générale de réponses de l'administration à leurs requêtes, ou du retard avec lequel il y était répondu. Un certain nombre de demandes adressées au Bureau de l'éthique, notamment au sujet de préoccupations relatives à l'emploi, visaient à relancer l'administration pour connaître sa position, ce qui revient clairement à utiliser à des fins impropres des ressources comptées. Des employés déploraient des délais jugés excessifs dans la prestation des services internes et la difficulté d'établir les responsabilités lorsque ce type de problème était signalé. En 2016, l'Équipe de direction étant durablement constituée, il est recommandé de prêter attention à l'élaboration de principes directeurs en matière de communication « interne », précisant notamment les délais à respecter pour accuser réception, les règles qui régissent la « mise en copie » des courriels, et la fixation d'une date limite par accord mutuel. L'engagement de tous les employés sera nécessaire pour renforcer l'application de normes universelles en matière de relations professionnelles dans notre environnement de travail multiculturel.

48. Enfin, il faudrait envisager de contrôler la participation à la formation obligatoire à l'éthique dans l'ensemble l'Organisation. En effet, même si le Bureau de l'éthique a formé 3 792 employés depuis sa création, les divers types d'arrangements contractuels et le fort taux de renouvellement des effectifs, à quoi s'ajoute l'absence de données consolidées sur toutes les catégories d'employés, font qu'il lui est difficile de repérer les personnes qui n'ont pas encore suivi cette formation. De fait, selon le statut contractuel, la gestion des employés relève de différents services, de sorte qu'il est virtuellement impossible de déterminer exactement les taux de participation.

VII. CONCLUSION

49. En 2015, le Bureau de l'éthique a bénéficié d'une visibilité grandement accrue. La reprise des formations à l'éthique et à la politique de lutte contre le harcèlement de l'UNESCO, et le lancement de la formation au leadership éthique ont beaucoup contribué à faire en sorte que le personnel connaisse de nouveau ses droits et ses obligations en matière d'éthique à l'UNESCO. Des efforts ont été faits non seulement au Siège, mais aussi au sein du réseau des bureaux hors Siège, avec pour résultat une augmentation sensible du nombre de demandes adressées au Bureau de l'éthique par les employés. Connaître est un premier pas, passer de la connaissance aux actes est plus difficile, mais l'Organisation peut, si elle s'y emploie sans relâche, progresser encore vers l'instauration d'un environnement de travail respectueux de l'éthique.

VIII. DÉCISION PROPOSÉE

50. À la lumière de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 199 EX/4 Partie III,
2. Prend note du document 199 EX/4 Partie III.

ANNEXE

PROGRAMME DE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ET DE TRANSPARENCE FINANCIÈRE

- **Les cinq questions ci-après – (a) à (e) – concernent l'employé (c'est-à-dire vous), son conjoint/partenaire et ses enfants.**

(a) Vous-même, votre conjoint/partenaire ou vos enfants, avez-vous bénéficié de cadeaux, faveurs, voyages, réceptions, invitations, rémunérations ou allocations de logement (autres que celles versées par l'UNESCO) d'un montant cumulé ou total supérieur à 250 dollars des États-Unis de la part d'un fournisseur ou prestataire de services de l'UNESCO, d'un gouvernement ou d'une entité extérieure à l'Organisation entretenant des relations avec elle pendant la période considérée ?

En cas de réponse positive, veuillez préciser : Oui Non

(b) Vous-même, votre conjoint/partenaire ou vos enfants, avez-vous loué en tant que preneur ou bailleur un bien immobilier (maison, appartement, entrepôt, etc.) à un gouvernement, une organisation politique, une organisation non gouvernementale, un fournisseur ou prestataire de services de l'UNESCO ou un autre employé de l'UNESCO pendant la période considérée ?

En cas de réponse positive, veuillez préciser : Oui Non

(c) Vous-même, votre conjoint/partenaire ou vos enfants, avez-vous détenu en toute connaissance de cause des actions, obligations, fonds de placement ou stock options auprès d'un fournisseur ou prestataire de services de l'UNESCO pendant la période considérée ?

En cas de réponse positive, veuillez préciser : Oui Non

(d) Vous-même, votre conjoint/partenaire ou vos enfants, avez-vous, pendant la période considérée, participé à une activité, commerciale ou non, susceptible d'avoir une incidence sur votre objectivité ou votre indépendance dans l'exercice de vos obligations à l'égard de l'UNESCO, ou pouvant être perçue comme nuisant à l'image ou à la réputation de l'Organisation ?

En cas de réponse positive, veuillez préciser : Oui Non

(e) Pendant la période considérée, vous-même, votre conjoint/partenaire ou vos enfants, avez-vous eu des intérêts dans une question quelconque à laquelle était mêlée une société, association ou entreprise commerciale avec laquelle vous (en tant qu'employé de l'UNESCO) avez eu l'occasion de traiter dans le cadre de vos fonctions officielles ?

En cas de réponse positive, veuillez préciser : Oui Non

- **Les deux questions ci-après – (f) et (g) – concernent uniquement votre conjoint/partenaire et vos enfants.**

(f) Votre conjoint/partenaire ou vos enfants étai(en)t-il(s) employé(s) par un fournisseur ou prestataire de services de l'UNESCO pendant la période considérée ?

En cas de réponse positive, veuillez préciser : Oui Non

(g) Votre conjoint/partenaire ou vos enfants étai(en)t-il(s) employé(s) par un gouvernement (ou une agence gouvernementale) ou une organisation non gouvernementale pendant la période considérée ?

En cas de réponse positive, veuillez préciser : Oui Non

- **Les trois dernières questions – (h) à (j) – concernent l'employé (c'est-à-dire vous) uniquement.**

(h) Avez-vous participé à la fourniture de services ou de biens, rémunérée ou non, notamment comme employé, conseiller, propriétaire ou consultant pendant la période considérée ?

En cas de réponse positive, veuillez préciser : Oui Non

(i) Avez-vous exercé une fonction de direction, d'élaboration de politiques ou de collecte de fonds dans une entité extérieure à l'UNESCO (conseil d'administration d'entreprise, organisation non gouvernementale, administration ou organisme semi-public) pendant la période considérée ?

En cas de réponse positive, veuillez préciser : Oui Non

(j) Un membre de votre famille (y compris votre partenaire) est-il actuellement employé par l'UNESCO ?

En cas de réponse positive, veuillez préciser : Oui Non

Bureau de l'éthique de l'UNESCO

Coordonnées

Téléphone : +33 1 45 68 13 90

Télécopie : + 33 1 45 68 55 51

Courriel : [éthique@unesco.org](mailto:ethique@unesco.org)